



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 décembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2454 \(2019\)](#)

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2454 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément au paragraphe 4 de ladite résolution, le rapport final sur leurs travaux.

Le rapport a été communiqué, le 13 novembre 2019, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, qui l'a examiné le 2 décembre 2019.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
(*Signé*) Romain **Esmenjaud**

(*Signé*) Mélanie **De Groof**
Experte

(*Signé*) Ilyas **Oussedik**
Expert

(*Signé*) Anna **Osborne**
Experte

(*Signé*) Émile **Rwagasana**
Expert



Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2454 (2019) du Conseil de sécurité

Résumé

Pendant la période considérée, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé le 6 février à Bangui est resté le cadre de référence pour le Gouvernement de la République centrafricaine et les 14 groupes armés. En dépit des efforts entrepris par les partenaires régionaux et internationaux à l'appui de l'Accord, son application est restée limitée. Le Gouvernement et certains dirigeants des groupes armés se sont accusés mutuellement de ne pas respecter leurs engagements respectifs, comme l'ont montré les discussions sur les unités spéciales mixtes de sécurité, mises en place à titre temporaire.

Sur le terrain, les groupes armés ont continué de porter atteinte à l'Accord massivement, ce qui a poussé les parties prenantes nationales et internationales à demander que des mesures répressives soient prises à l'encontre des responsables des violations commises. Entre autres, Abdoulaye Miskine, qui a menacé de renverser le gouvernement à diverses reprises après avoir signé l'Accord, a fait l'objet de plusieurs appels à des sanctions nationales et internationales.

Depuis le 14 juillet 2019, des combats ont lieu dans la préfecture de la Vakaga où le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), dirigé par Nourredine Adma et Abdoulaye Hissène qui sont sous le coup de sanctions, a enregistré des défaites militaires majeures. Même si le conflit a été imputé aux tensions entre groupes ethniques, les combats résultent de la compétition entre groupes armés pour le contrôle du territoire, dont le FPRC, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice et le Parti du rassemblement de la nation centrafricaine, nouvellement créé.

Les affrontements intervenus dans la préfecture de la Vakaga ont alimenté les trafics d'armes dans la région, tous les groupes armés concernés ainsi que les recruteurs de combattants s'approvisionnant en armes depuis le territoire du Soudan. Certaines informations également fournies portent sur l'approvisionnement en armes (parfois, en échange de ressources naturelles) en République démocratique du Congo par des éléments de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) et des groupes anti-balaka basés dans la préfecture de la Basse-Kotto.

De nombreuses violations du droit international humanitaire ont été signalées, y compris des cas de détention illégale par les groupes anti-balaka ainsi que par les factions de l'ex-Séléka que sont le FPRC, l'UPC et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique. Le Groupe d'experts a par ailleurs enquêté sur la participation des membres des groupes armés aux attaques menées contre les civils et les intervenants humanitaires, ainsi qu'aux violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment dans le triangle de Kaga-Bandoro, Batangafo et Kabo.

S'agissant des ressources naturelles (l'or et les diamants), les trafics demeurent extrêmement importants dans toutes les régions du pays. À cet égard, le rapport traite notamment de l'évolution de la situation dans les régions de Kaga-Bandoro et de Ndélé. Il présente les résultats relatifs aux nouvelles structures de taxation illégale des factions de l'ex-Séléka, aux cas de trafic, dont un impliquant un proche associé d'Abdoulaye Hissène, ainsi qu'à un projet d'exploitation minière mécanique dans les régions contrôlées par le FPRC. Y figurent également des informations sur la situation

à Bozoum (préfecture de l'Ouham), où les activités d'une société aurifère ont soulevé des tensions.

Avec l'appui des partenaires internationaux, le déploiement rapide des Forces armées centrafricaines (FACA) s'est poursuivi hors de la capitale, notamment dans l'est. Malgré leur présence dans 15 des 16 préfectures, les soldats des FACA n'ont cessé de rencontrer de grandes difficultés, notamment dans les zones où des groupes armés étaient présents et où les FACA disposaient de capacités opérationnelles encore limitées. La question du renforcement actuel de la Garde présidentielle fait aussi l'objet d'un examen dans le rapport.

L'instabilité qui sévit dans les zones frontalières, en particulier dans les préfectures de la Vakaga et du Haut-Mbomou trouve son origine dans les décisions par les autorités du Soudan et du Soudan du Sud concernant la fermeture de leurs frontières avec la République centrafricaine (à titre seulement partiel et temporaire dans le cas du Soudan du Sud).

Le rapport comprend également des informations sur la participation présumée de membres de l'ex-Séléka à la création d'un groupe armé appartenant à un réseau international et visant les intérêts occidentaux, israéliens et saoudiens en République centrafricaine et au-delà.

Au sujet de la mise en œuvre des sanctions, le rapport examine les cas de violation de l'interdiction de voyager imposée à Nourredine Adam qui, selon les constatations du Groupe d'experts, a utilisé un passeport diplomatique soudanais au nom de Mohamed Adam Brema Abdallah. Le rapport rend compte par ailleurs des efforts constructifs déployés par le Gouvernement de la République centrafricaine pour identifier les avoirs des personnes faisant l'objet de sanctions et les mesures encore à prendre en la matière, à savoir le gel de tous les avoirs recensés.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	6
II. Situation politique : suivi de l'Accord, positions des groupes armés et tensions à Bangui	7
A. Réunions de suivi et question des mesures répressives en cas de violation	7
B. Les groupes armés et l'Accord	8
C. Unités spéciales mixtes de sécurité et désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement	10
D. Persistance des tensions sur la scène politique et perspective des élections	13
III. Évolution de la situation dans les bastions de l'ex-Séléka	14
A. Lutte pour le contrôle de la préfecture de la Vakaga	14
B. Groupes armés et trafic d'armes transfrontalier	19
C. Violations des droits de la personne et du droit international humain dans le triangle de Kaga Bandoro, Batangafo et Kabo et dans la région de Bria	22
D. Questions relatives aux ressources naturelles : structures fiscales parallèles et trafics	26
IV. Groupes armés, violations des droits de l'homme et trafics dans le sud-est de la République centrafricaine	28
A. Les civils, victimes des activités des groupes armés (préfecture de la Basse-Kotto)	28
B. Trafic d'armes et de ressources naturelles entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo dans la préfecture de la Basse-Kotto	30
C. Région d'Obo : situation humanitaire et activités des groupes connus localement sous le nom de l'Armée de résistance du Seigneur (voir annexe 4.6)	30
V. Dynamique régionale	30
A. Activités récentes des commissions mixtes	30
B. Fermeture de la frontière avec le Soudan	31
C. Situation le long de la frontière tchado-centrafricaine	31
D. Frontière avec le Soudan du Sud	32
E. Action régionale concernant la transhumance transfrontalière	32
F. Point sur le coup d'État présumé de décembre 2017 en Guinée équatoriale	33
VI. Implication présumée de membres de l'ex-Séléka dans la mise en place d'un réseau régional de groupes armés ciblant les intérêts occidentaux, israéliens et saoudiens en République centrafricaine et au-delà	33
A. Ismaël Djida et Michel Djotodia : des liens étroits et anciens	33
B. Témoignage d'Ismaël Djida	34
C. Rôle de Michel Djotodia	35
D. Renseignements fournis par la République islamique d'Iran	36
VII. Embargo sur les armes et forces nationales de défense et de sécurité	36
A. Assouplissement de l'embargo sur les armes et demandes d'armes lourdes	36

B.	Déploiement des forces nationales de défense et de sécurité : formation, recrutement et équipement, et cas d'inconduite.	37
C.	Importation d'explosifs commerciaux (voir annexe 7.8)	40
VIII.	Diamants et or : commerce légal, trafic et problèmes de sécurité	40
A.	Processus de Kimberley et commerce et trafic de diamants	40
B.	Or : progression du commerce légal et financement des groupes armés	40
C.	Questions de sécurité liées aux activités des sociétés minières : le cas de Bozoum	41
D.	Permis d'exploitation minière	42
E.	Coopération régionale dans la lutte contre les trafics	42
IX.	Informations sur les individus visés par des sanctions et sur l'application de sanctions.	43
A.	Application du gel des avoirs par les autorités nationales	43
B.	Utilisation d'un passeport soudanais frauduleux et violations de l'interdiction de voyager par Nourredine Adam	43
X.	Recommandations	44
Annexes*	45

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Contexte

1. Le 31 janvier 2019, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2454 \(2019\)](#), par laquelle il a notamment chargé le Groupe d'experts sur la République centrafricaine de lui remettre, après concertation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, un rapport final le 31 décembre 2019 au plus tard.
2. Comme suite à la résolution [2454 \(2019\)](#), le présent rapport vient notamment évaluer l'application des mesures imposées par le Conseil (embargo sur les armes, interdiction de voyager et gel des avoirs) et traiter de diverses questions, le but étant d'identifier toutes personnes et entités impliquées dans des activités tombant sous le coup de sanctions, visées aux paragraphes 20 et 21 de la résolution [2399 \(2018\)](#) du Conseil et visées de nouveau dans la résolution [2454 \(2019\)](#).
3. Le rapport porte sur la période allant du 1^{er} mars 2019, date du début du mandat du Groupe d'experts, au 3 novembre, date à laquelle la rédaction dudit rapport a été achevée, l'accent étant mis sur les événements qui se sont déroulés depuis la publication du rapport à mi-parcours du Groupe le 30 juillet.
4. La crise de liquidités de l'Organisation des Nations Unies a continué d'influer sur les capacités du Groupe d'experts à s'acquitter de son mandat. Ainsi, en raison de la réduction du nombre des traducteurs de l'Organisation et pour faire en sorte que le présent rapport soit publié conformément au délai fixé dans la résolution [2454 \(2019\)](#), le Groupe a dû limiter la longueur de son rapport à 18 000 mots (et non à 23 000, conformément à la pratique habituelle).

Coopération

5. Depuis le 1^{er} mars 2019, le Groupe d'experts a séjourné dans 13 des 16 préfectures de la République centrafricaine (voir carte figurant à l'annexe 1.1). Il s'est également rendu en visite officielle en Belgique, au Bénin, au Cameroun, en Fédération de Russie, en France, au Gabon, en Guinée équatoriale et au Tchad. Le Groupe tient à remercier les gouvernements de ces pays qui ont donné suite à sa proposition de visite.
6. Depuis le début de son mandat, le Groupe d'experts a adressé 73 communications officielles à des États Membres, des organisations internationales et des entités privées, et a reçu des réponses à ses demandes à divers niveaux (voir annexe 1.2).
7. En application du paragraphe 5 de la résolution [2454 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le Groupe a continué d'échanger des informations avec d'autres groupes d'experts créés par le Conseil de sécurité, en particulier avec les groupes d'experts sur la Libye, sur le Soudan du Sud et sur le Soudan, ainsi qu'avec le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.
8. Le Groupe d'experts tient également à remercier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de l'appui et du concours qu'elle n'a cessé de lui apporter.

Méthodologie

9. Le Groupe d'experts a eu à cœur d'observer les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (voir [S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, le Groupe se garde de révéler ses sources de peur de mettre inutilement en danger celles-ci ou quiconque d'autre.

10. Par souci d'équité, le Groupe d'experts entend également, toutes les fois qu'il y a lieu et que possible, communiquer à quiconque est visé dans ses rapports tous renseignements utiles le concernant afin de lui permettre de les examiner, d'y formuler des observations et d'y apporter toutes réponses en temps utile.

11. Le Groupe d'experts veille à l'indépendance de ses travaux et entend se prémunir contre toute tentative pour remettre en cause son impartialité ou faire douter de son objectivité. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent avant de charger son Coordonnateur de le transmettre au Président du Conseil de sécurité.

II. Situation politique : suivi de l'Accord, positions des groupes armés et tensions à Bangui

A. Réunions de suivi et question des mesures répressives en cas de violation

12. Les parties prenantes nationales, régionales et internationales ont continué d'exprimer leur attachement à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (S/2019/145, annexe) et de prendre des mesures pour en faciliter l'application. Les quatrième et cinquième sessions du Comité exécutif de suivi créé en application de l'Accord ont eu lieu respectivement le 31 juillet et le 27 septembre 2019. Y ont participé des représentants du Gouvernement, les garants (l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale) et les facilitateurs (dont la MINUSCA et les États voisins), ainsi que des représentants des groupes armés et de la société civile.

13. Le 23 et le 24 août, des représentants du Gouvernement centrafricain, notamment le Premier Ministre, Firmin Ngrebada, et des représentants de 13 des 14 groupes armés signataires, dont Abdoulaye Hissène du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) est sous le coup de sanctions, ont participé à une réunion organisée à Bangui sous l'égide de l'Union africaine (voir annexe 2.1). Une mission tripartite réunissant l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne s'est également rendue dans le pays du 4 au 7 octobre 2019 (voir annexe 2.2).

14. Ces initiatives et réunions de suivi ont donné à toutes les parties prenantes l'occasion de tirer le bilan des progrès accomplis dans l'application de l'Accord, tels que la nomination d'un gouvernement inclusif, le 22 mars 2019, et la création de mécanismes de suivi au niveau local¹, mais aussi de recenser les nombreuses difficultés restant à aplanir. Les participants se sont notamment entretenus du fait que les responsables des groupes de défense auto-proclamés du quartier PK5 de Bangui aient demandé à être associés aux efforts de mise en œuvre de l'Accord (voir annexe 2.3 ; voir également S/2018/1119, par. 35), et des violations fréquentes de cet accord qui avaient été constatées, notamment dans le cadre des combats qui ont éclaté dans la préfecture de la Vakaga (voir par. 46 à 71).

15. Les participants à ces réunions ont été nombreux à souhaiter que les auteurs de violations fassent l'objet de mesures répressives telles que prévues à l'article 35 de l'Accord. Le Comité exécutif de suivi a ainsi demandé, dans un communiqué publié à l'issue de sa session du 31 juillet et signé par le Premier Ministre et par le Représentant spécial et Chef du Bureau de l'Union africaine en République

¹ Au 15 octobre 2019, 15 des 17 comités préfectoraux et 14 des 17 comités techniques de sécurité étaient opérationnels (voir S/2019/822, par. 9).

centrafricaine, que des « sanctions nationales et internationales » soient imposées à Abdoulaye Miskine, compte tenu des violations de l'Accord auquel il s'était livré (voir annexe 2.4 et par. 26 et 27)². Les partenaires nationaux et internationaux continuent de débattre du type de mesures qui pourraient être prises en application de l'article 35 de l'Accord. Ces mesures, qui viendraient s'ajouter aux sanctions de l'ONU et de l'Union africaine visées dans l'Accord, pourraient inclure une condamnation publique, la révocation de personnes nommées à de hautes fonctions ou encore l'exécution de mandats d'arrêts en souffrance [voir recommandation au par. 172 a)].

B. Les groupes armés et l'Accord

16. Tout en continuant de se prononcer en faveur de l'Accord, les principaux groupes armés du pays l'ont violé à de multiples reprises, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général en date du 15 octobre (S/2019/822, par. 24). Une telle situation a eu des répercussions humanitaires considérables, comme le montre l'encadré ci-après.

Le nombre de personnes déplacées indique que les conditions de sécurité n'ont guère évolué

Le Groupe d'experts et des intervenants humanitaires ont examiné ensemble une série de statistiques relatives au nombre de victimes civiles et aux violations des droits de la personne commises par les groupes armés³. Ces données se prêtaient à différentes interprétations, en particulier du fait de l'incidence marquée des variations saisonnières sur les activités des groupes armés. En revanche, le nombre de personnes déplacées, qui constitue un indicateur fiable de la perception qu'ont les civils de leur sécurité, est resté élevé. À la fin septembre 2019, on en comptait 600 000 dans le pays, tandis que le nombre de réfugiés centrafricains avait légèrement augmenté par rapport à 2018 et s'élevait à 607 000, malgré les rapatriements officiels opérés depuis le Congo (voir par. 109)⁴. Dans le même ordre d'idées, le personnel humanitaire a continué de travailler dans des conditions particulièrement difficiles. Si, au cours des neuf premiers mois de l'année, on a enregistré moins d'attaques que l'année précédente à la même période (218 en 2019 contre 319 en 2018), leur niveau de violence s'est accru, comme l'indique la forte augmentation du nombre de travailleuses et travailleurs humanitaires blessés dans ces circonstances (34 en 2019 contre 19 en 2018)⁵.

17. Trois grands facteurs expliquent le décalage entre les déclarations des responsables des groupes armés et leurs actes sur le terrain. Premièrement, ces responsables étaient nombreux à considérer que les pouvoirs publics n'avaient pas appliqué l'Accord de bonne foi, comme l'ont illustré les débats concernant les unités spéciales mixtes de sécurité (voir par. 31 à 35).

² Un mandat d'arrêt a été émis contre Abdoulaye Miskine le 2 août 2019.

³ Entretiens avec des intervenants humanitaires, août-septembre 2019.

⁴ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Aperçu des mouvements de population », 25 octobre 2019.

⁵ Voir www.humanitarianresponse.info/fr/operations/central-african-republic/infographic/rca-aperçu-des-incidents-affectant-les-humanitaires.

18. Deuxièmement, bon nombre de combattants et de responsables des groupes armés se satisfaisaient du *statu quo*, qui leur permettait de continuer à toucher des revenus substantiels, tirés en particulier du prélèvement illégal de taxes. Le fait que le FPRC (sous le commandement de Nourredine Adam et Abdoulaye Hissène, tous deux sous le coup de sanctions) et d'autres groupes armés aient participé aux combats dans la préfecture de la Vakaga (voir par. 46 à 71) a confirmé que leurs chefs cherchaient toujours à asseoir leur domination sur des territoires et des axes routiers sur lesquels ils pourraient lever des taxes et se livrer au trafic d'armes et de munitions. Cette analyse a par ailleurs été étayée par les tentatives d'instrumentalisation des unités spéciales mixtes de sécurité (voir par. 32 à 34) auxquelles se sont adonnés les responsables de Retour, réclamation et réhabilitation (3R), de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) et du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC).

19. Troisièmement, certains groupes armés n'avaient structurellement pas les moyens d'appliquer l'Accord. Comme on le verra en détail ci-dessous, le MPC, dirigé par Mahamad Al-Khatim, en demeure le meilleur exemple.

Le MPC : une incapacité structurelle à honorer ses engagements

20. Bien qu'il se soit engagé à plusieurs reprises à démanteler ses postes de contrôle (voir annexe 2.5), le MPC a continué de prélever des taxes à des barrages routiers, par exemple sur la route reliant Kaga Bandoro, Ouandago et Kabo (voir cartes à l'annexe 3.19) ou encore aux Mbrès (préfectures de l'Ouham et de la Nana-Grébizi), ainsi que le Groupe d'experts a pu le constater le 7 et 8 septembre 2019.

21. Comme indiqué dans de précédents rapports (S/2016/1032, par. 200 et 201, et S/2018/1119, par. 29), Al-Khatim a eu du mal à contrôler ses troupes. Il a donc recouru à des tactiques diverses pour contenir la cupidité des chefs militaires du MPC, flatter leur vanité et prévenir leurs débordements, notamment en matière de violations des droits de la personne (voir par. 79 à 86). La première de ces tactiques a été de mettre en place un système de roulement dans le cadre duquel les chefs militaires locaux étaient régulièrement remplacés (tous les trois mois, selon des éléments du MPC)⁶. Une autre tactique a consisté à créer de nouveaux postes de chef militaire (voir annexe 2.6).

22. Dans le même esprit, parmi les requêtes qu'Al-Khatim avait formulées après avoir démissionné de ses fonctions de conseiller militaire spécial en charge des unités spéciales mixtes de sécurité auprès du Premier Ministre (voir annexe 2.7 et par. 32), celle qui lui tenait le plus à cœur était d'être élevé à la fonction de général des Forces armées centrafricaines (FACA)⁷. Aux yeux d'Al-Khatim, l'obtention d'un tel poste aurait permis d'intégrer dans les Forces armées certains éléments du MPC et de renforcer son autorité personnelle au sein de ce mouvement⁸.

23. Les commandants du MPC ont continué de ne prêter qu'un semblant d'attention aux instructions données par Al-Khatim (voir par. 79). Ainsi, au mois de juillet, le « colonel » Al Habo, commandant local du MPC à Markounda (préfecture de l'Ouham) a refusé de redéployer ses troupes et de céder le contrôle d'une mine d'or proche de Kouki (et des profits qu'elle générerait), alors que les responsables du mouvement lui en avaient donné l'ordre⁹. De la même manière, début 2019, le « général » Afiese a participé à des opérations militaires dans la région des Mbrès et

⁶ Entretiens avec des éléments du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) à Kaga Bandoro, du 5 au 9 septembre 2019.

⁷ Entretien avec des représentants du MPC à Bangui, le 11 septembre 2019.

⁸ Ibid.

⁹ Entretiens avec des représentants du MPC et du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) à Kaga Bandoro et aux Mbrès, du 5 au 9 septembre 2019.

de Bakala (préfectures de la Nana-Grébizi et de la Ouaka) en l'absence de toutes instructions de la part d'Al-Khatim à cet effet (voir par. 94)¹⁰.

« Fauteurs de troubles » : les cas d'Abdoulaye Miskine et de Mustapha Saboune

24. L'Accord et son application n'ont pas répondu aux attentes de certains hommes politiques et chefs militaires, en particulier de ceux n'ayant pas obtenu les postes auxquels ils aspiraient. Certains ont récemment recruté des combattants et acheté des armes ou tenté de le faire, dans l'optique d'acquérir la capacité opérationnelle de déstabiliser les autorités, de se donner de l'envergure et de se prêter à une éventuelle collaboration avec d'autres opposants au gouvernement, notamment des responsables politiques de Bangui.

25. Citons parmi ces déçus Martin Koumtamadji, alias Abdoulaye Miskine, devenu « l'ennemi public numéro un » à Bangui en raison de sa rhétorique agressive dirigée contre le gouvernement (voir par. 27), et d'autres personnalités plus discrètes, dont Mustapha Saboune, un responsable des ex-Séléka.

Abdoulaye Miskine, un « général » à la recherche de combattants

26. Dans son rapport à mi-parcours de 2019, le Groupe d'experts avait décrit l'opposition radicale que Miskine manifestait à l'égard de l'Accord et des autorités centrafricaines et la manière dont celui-ci avait collaboré avec des responsables du FPRC, en particulier le « général » Bashar Fadoul, lorsqu'il avait quitté Brazzaville pour rentrer sur le territoire centrafricain, en juin 2019 (voir S/2019/608, annexe 2.8). Le Groupe d'experts a établi que Miskine avait voyagé avec un passeport de service délivré par la République du Congo (voir annexe 2.8).

27. Dans un communiqué en date du 30 juillet (voir annexe 2.9), Miskine a de nouveau menacé de renverser le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadéra. Il a également continué à essayer de développer ses capacités militaires, notamment en recrutant des membres de sa communauté ethnique, à savoir les Sara (voir par. 78). Il aurait proposé au FPRC de conduire une opération militaire à Terféle alors que les combats faisaient rage dans la préfecture de la Vakaga (voir par. 46 à 71)¹¹, mais il a dû abandonner ce projet du fait des événements survenus le 14 octobre à Am Dafok, qui l'ont contraint à fuir la ville (voir par. 77).

Mustapha Saboune, un politicien en quête d'importance (voir annexe 2.10)

C. Unités spéciales mixtes de sécurité et désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

Retards subis et progrès accomplis dans la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité

28. La mise en place d'unités spéciales mixtes de sécurité constituées de membres des forces centrafricaines de défense et de sécurité et de membres de groupes armés était l'une des dispositions clefs de l'Accord (voir également S/2019/608, par. 21 à 24)¹². Réparties sur trois secteurs régionaux (ouest, centre et est du pays), ces unités étaient appelées à contrôler les couloirs de transhumance et les zones d'extraction, à protéger les civils, à participer à des actions civilo-militaires et à des opérations de

¹⁰ Ibid..

¹¹ Entretien avec un membre du FPRC à Bangui, le 2 octobre 2019.

¹² Articles 16 et 17 de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

maintien de la paix et à sécuriser les sites d'exploitation minière¹³. L'Accord prévoyait qu'elles soient pleinement opérationnelles dans les 60 jours qui suivraient sa signature (c'est-à-dire à l'horizon du mois d'avril 2019), mais la formation de leurs membres puis leur mise en place opérationnelle ont enregistré des retards considérables.

29. Dans le cadre d'un programme de formation des formateurs, la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et la MINUSCA ont formé en tout 53 instructeurs appartenant aux forces nationales de défense et de sécurité (dont 34 soldats des FACA et 19 officiers de police et de gendarmerie)¹⁴. Le premier programme, organisé à l'intention de 31 soldats des FACA et d'officiers des Forces de sécurité intérieure, s'est tenu à Bouar, du 29 juillet au 9 août. Lors du second programme, tenu à Bangui du 9 au 20 septembre, 22 instructeurs ont reçu une formation spécialisée complémentaire en attendant la mise en place opérationnelle des unités spéciales mixtes de sécurité (voir annexe 2.11)¹⁵. Ces instructeurs ont à leur tour commencé à former des éléments de ces unités le 17 octobre à Bouar, sur un site de formation mis en place avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de la MINUSCA¹⁶.

30. La mise en place opérationnelle de la première unité spéciale mixte de sécurité, dans l'ouest, a été retardée pour plusieurs raisons. L'une d'elles tenait à ce qu'il n'avait pas été possible d'y intégrer le nombre prévu de combattants démobilisés et désarmés dont les antécédents avaient été vérifiés, principalement parce que les 3R étaient peu enclins à se séparer de combattants supplémentaires. Il a donc été décidé que 95 ex-combattants démobilisés et désarmés qui pouvaient prétendre à une intégration aux forces de sécurité en tenue (FACA, forces de police et de gendarmerie, services douaniers, service des eaux et forêts) rejoindraient plutôt l'unité spéciale mixte de sécurité pour une période de deux ans¹⁷. La formation des éléments a finalement commencé, même si le nombre d'ex-combattants intégrés à l'unité est resté en-deçà de l'objectif initialement fixé (273 éléments contre 400 prévus)¹⁸. Le calendrier de la mise en place opérationnelle des unités spéciales mixtes de sécurité dans les régions du centre et de l'est de la République centrafricaine n'était toujours pas fixé au moment de l'achèvement du présent rapport.

Les groupes armés et les unités spéciales mixtes de sécurité

31. Les groupes armés ont continué à souligner que le déploiement des unités spéciales mixtes de sécurité devait être une priorité (S/2019/608, par. 45 et 46), tout en contribuant à le ralentir par leurs paroles et par leurs actes.

32. Premièrement, des divergences n'ont cessé d'opposer le Gouvernement et certains responsables de groupes armés concernant le rôle exact des trois conseillers militaires spéciaux en charge des unités spéciales mixtes de sécurité auprès du Premier Ministre et la chaîne de commandement de ces unités (S/2019/608, par. 22 à 24). Le pic de mécontentement parmi les groupes armés a été atteint lorsque deux de ces trois conseillers militaires spéciaux, à savoir Mahamat Al-Khatim (MPC) et Abbas Sidiki (3R), ont remis leur démission, respectivement le 27 août et le 3 septembre.

¹³ Décret présidentiel n° 19.096 et 19.097 du 29 mars 2019 ; et document confidentiel reçu le 27 octobre 2019.

¹⁴ Entretien avec des partenaires internationaux à Bangui, le 27 septembre et le 2 octobre 2019.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Entretien avec des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations à Bangui, le 21 septembre 2019.

¹⁷ Entretiens avec des partenaires internationaux et des membres du Gouvernement à Bangui, le 18 septembre et le 7 octobre 2019.

¹⁸ Entretien avec des partenaires internationaux à Bangui, le 23 septembre 2019.

Tous deux affirmaient que leurs postes n'étaient que des coquilles vides et qu'on ne leur avait donné ni les pouvoirs ni les moyens financiers nécessaires pour exercer les fonctions qui s'y rattachaient (voir annexe 2.12).

33. Deuxièmement, des incertitudes subsistaient quant au fait de savoir si les groupes armés souhaitaient vraiment désarmer et se retirer des territoires passés sous leur contrôle en vue du rétablissement de l'autorité de l'État¹⁹. Contrairement aux responsables des deux autres groupes armés, Ali Darassa (UPC) n'a pas démissionné de son poste de conseiller militaire spécial. Il a préféré continuer à diriger son groupe armé, à ordonner des mouvements de troupes, à s'adonner au trafic d'armes et même à étendre son emprise territoriale, parfois même en invoquant l'Accord et le déploiement des unités spéciales mixtes de sécurité, comme l'illustre son communiqué du 25 octobre (voir annexe 2.13).

34. De plus, des doutes continuaient de planer sur la volonté réelle des 3R de participer aux unités spéciales mixtes de sécurité. Même si des ex-combattants du groupe ont assisté aux programmes de formation organisés à Bouar (voir par. 29)²⁰, les 3R ont resserré leur emprise sur le territoire qu'ils contrôlaient, tandis qu'Abbas Sidiki, leur responsable, réclamait à nouveau d'être officiellement nommé au commandement des unités spéciales mixtes de sécurité (voir annexe 2.14). Le 26 septembre, la MINUSCA a lancé l'opération « Anvil » dans l'ouest du pays en vue d'endiguer l'expansion territoriale des 3R et de forcer le groupe armé à respecter les engagements qu'il avait pris dans le cadre de l'Accord, notamment pour ce qui était de sa participation au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (S/2019/822, par. 31)²¹. Depuis lors, de nombreux affrontements opposant la MINUSCA et les 3R ont été signalés²². Compte tenu des circonstances, la capacité des unités spéciales mixtes de sécurité à exécuter leur mandat dans les territoires contrôlés par les 3R s'est trouvée mise en question.

35. Troisièmement, le Gouvernement et plusieurs donateurs internationaux ont estimé que le processus de désarmement, démobilisation et rapatriement devait être engagé avant la mise en place opérationnelle des unités spéciales mixtes de sécurité, ou tout au moins parallèlement²³. En revanche, plusieurs groupes armés ont considéré que cette mise en place devait précéder le début de ce processus²⁴.

Unités spéciales mixtes de sécurité, régime de sanctions institué par l'ONU et embargo sur les armes

36. Du point de vue du régime de sanctions institué par l'ONU, la mise en place opérationnelle des unités spéciales mixtes de sécurité soulevait deux difficultés : l'une tenant au risque de financement des groupes armés (par l'intermédiaire des salaires versés à des (ex-)combattants) et l'autre, au risque de violation de l'embargo sur les armes (notamment des dispositions relatives à la fourniture d'armes). Le Groupe d'experts a d'abord été informé que les armes récupérées dans le cadre des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration serviraient à armer les unités spéciales mixtes de sécurité. Il a indiqué aux parties prenantes concernées que la remise en circulation d'armes ainsi récupérées par les partenaires internationaux ou placées sous leur garde devrait faire l'objet soit d'une notification au Comité des

¹⁹ Entretien avec des partenaires internationaux à Bangui, le 17 août 2019.

²⁰ Entretien avec des agents de l'État et des partenaires internationaux à Bangui, le 17 août 2019.

²¹ Rapports confidentiels en date du 27 septembre, du 30 septembre et du 7 octobre 2019.

²² Ibid.

²³ Article 2 du décret présidentiel n° 19.097 du 29 mars 2019 ; entretiens avec des partenaires internationaux à Bangui, août-octobre 2019.

²⁴ Entretiens avec les responsables du FPRC, du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R), d'Union pour la paix en Centrafrique et du MPC à Bangui, Birao et Kouï, mai-octobre 2019.

sanctions concernant la République centrafricaine (pour les armes de calibre 14,5 mm ou inférieur, en application de l'alinéa g) du paragraphe 2 de la résolution 2448 (2019) du Conseil de sécurité) ou d'une demande d'exemption (pour les armes de calibre supérieur à 14,5 mm). Les mêmes procédures s'appliqueraient à toutes armes ou autre matériel non létal qui serait importé aux fins d'équiper les unités spéciales mixtes de sécurité.

37. D'autre part, certains partenaires internationaux ont insisté sur la nécessité de procéder au désarmement, à la démobilisation et au contrôle des combattants avant qu'ils ne rejoignent les unités spéciales mixtes de sécurité, tandis que d'autres préféraient que ces procédures soient dissociées de l'intégration proprement dite, comme le demandaient plusieurs groupes armés (voir par. 35)²⁵. Le Groupe d'experts relève que selon les dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 21 de la résolution 2399 (2018), telles que prorogées par la résolution 2454 (2019), le financement des groupes armés constitue un acte passible de sanctions.

D. Persistance des tensions sur la scène politique et perspective des élections

38. Dans son rapport à mi-parcours de 2019, le Groupe d'experts avait décrit les tensions qui marquaient les relations entre le gouvernement et le Front Uni pour la défense de la nation (FUDN) (S/2019/608, par. 30 à 34). Également connu sous le nom de *E Zingo Biani*, le FUDN est une plateforme qui rassemble des organisations de la société civile et de nombreux partis politiques d'opposition. Les rapports entre cette plateforme et le Gouvernement sont restés tendus, les membres de la première continuant de reprocher au second d'avoir fait trop de concessions aux groupes armés, au détriment de la protection des civils. Ils disaient voir, dans les violations répétées de l'Accord et les attaques récurrentes menées contre les civils par les groupes armés, la preuve que la stratégie gouvernementale se soldait par un échec²⁶.

39. Le 30 septembre, environ 300 personnes ont pris part à une manifestation pacifique organisée par le FUDN, à l'issue de laquelle les représentants de la plateforme ont soumis au gouvernement un mémorandum (voir annexe 2.15)²⁷. Dans ce document et plusieurs autres communiqués (voir annexe 2.16), les responsables du FUDN formulaient un certain nombre de demandes d'ordre politique, parmi lesquelles la tenue d'une « conférence nationale souveraine », et relayaient leurs inquiétudes sur toute une série de questions. Ils y accusaient par exemple les autorités de mal gérer les ressources naturelles du pays en octroyant des permis miniers de manière « anarchique » (voir par. 158 à 161).

40. La perspective des élections pourrait attiser encore les tensions. Les responsables du FUDN ont exprimé des opinions divergentes sur la tenue du scrutin, prévu pour la fin 2020. Lors d'entretiens avec le Groupe d'experts, ils ont été plusieurs à affirmer que la tenue d'élections restait impossible tant que les groupes armés continuaient à contrôler certaines parties du territoire et à se déclarer, en revanche, partisans de la mise en place d'un gouvernement de transition²⁸. Ancien Président de l'Assemblée nationale et désormais l'une des grandes figures de la plateforme (voir annexe 2.17), Karim Meckassoua a également estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour la tenue d'élections²⁹. Toutefois, dans un

²⁵ Entretiens avec des partenaires internationaux à Bangui, le 23 septembre et le 8 octobre 2019.

²⁶ Entretiens avec des responsables du Front uni pour la défense de la nation (FUDN) à Bangui, les 16 et 19 octobre 2019.

²⁷ Rapport confidentiel en date du 1^{er} octobre 2019.

²⁸ Entretiens avec des responsables du FUDN à Bangui, les 18 et 19 octobre 2019.

²⁹ Voir www.rfi.fr/emission/20190820-rca-opposition-politique-actuelle-meckassoua.

communiqué du FUDN en date du 12 octobre, il a été déclaré que, loin de soutenir l'idée d'une nouvelle transition, le FUDN appelait à la pleine restauration de l'ordre constitutionnel (voir annexe 2.18).

41. Face aux activités et aux demandes du FUDN, le gouvernement et ses partisans ont envoyé des signaux contradictoires. Le 1^{er} juillet, le Premier Ministre s'est entretenu avec les responsables du FUDN, lesquels ont estimé que le gouvernement n'avait répondu à aucune des inquiétudes qu'ils avaient portées à son attention durant cet entretien³⁰. À Berbérati, le 4 octobre, puis à Lyon (France), le 12 octobre, le Président Touadéra a qualifié le FUDN d'association « illégitime » et sa demande de la tenue d'une « conférence nationale souveraine » de « démagogique », de « fallacieuse » et d'« inopportune » (voir annexe 2.19).

42. Le Mouvement des requins de Centrafrique, qui avait été créé en juin 2019 en réaction aux activités du FUDN et s'était livré à des campagnes d'intimidation contre les membres de la plateforme sur les médias sociaux (S/2019/608, par. 33), a annoncé sa dissolution le 13 juillet.

Le retour de l'ancien Président Bozizé

43. Lors de sa troisième convention (tenue à Bangui et Bossangoa du 12 au 18 août), le parti Kwa Na Kwa a officiellement annoncé qu'il se retirait de la majorité présidentielle et qu'aux prochaines élections présidentielles, il soutiendrait la candidature de François Bozizé, ancien Président sous le coup de sanctions.

44. Le 17 novembre 2016, les autorités centrafricaines avaient publié une circulaire par laquelle, faisant référence aux résolutions du Conseil de sécurité, elles interdisaient aux compagnies aériennes d'embarquer Bozizé à bord de leurs appareils, au motif que la présence de l'intéressé sur le territoire de la République centrafricaine pourrait « compromettre la paix, la stabilité et la sécurité » (voir S/2018/729, annexe 2.4). À cet égard, le Groupe d'experts rappelle que le Conseil de sécurité, au paragraphe 9 de sa résolution 2399 (2018) relatif à l'interdiction de voyager, a précisé que « rien [...] n'oblige[ait] un État à refuser l'entrée sur son territoire à ses propres nationaux ». Les résolutions du Conseil de sécurité ne font donc pas obstacle au retour dans son pays de François Bozizé, ressortissant de la République centrafricaine.

45. Conformément aux dispositions du Code électoral, tout candidat à l'élection présidentielle doit avoir résidé dans le pays pendant les 12 mois qui ont précédé le scrutin. Le 14 juin, les avocats de Bozizé ont adressé une lettre au Ministre des transports et de l'aviation civile pour demander l'annulation de la circulaire citée plus haut et permettre ainsi le retour au pays de leur client (annexe 2.20). Le 25 octobre, ils ont également tenu une conférence de presse au cours de laquelle ils ont annoncé avoir porté l'affaire devant le tribunal administratif de Bangui³¹.

III. Évolution de la situation dans les bastions de l'ex-Séléka

A. Lutte pour le contrôle de la préfecture de la Vakaga

La préfecture de la Vakaga, une zone stratégique

46. Le 14 juillet, une confrontation armée a opposé le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) et le FPRC à Am Dafok (à la frontière de la

³⁰ Entretiens avec des responsables du FUDN à Bangui, les 18 et 19 octobre 2019.

³¹ Voir www.radiondekeluka.org/actualites/justice/34729-rca-les-avocats-de-francois-bozize-exigent-l-annulation-de-la-circulaire-signee-par-l-ancien-ministre-jouso.html et entretiens avec des membres du Kwa Na Kwa à Bangui, le 19 août et le 12 septembre 2019.

République centrafricaine, dans la préfecture de la Vakaga) (voir par. 72). Elle a marqué le début d'une lutte violente entre les groupes armés, dont l'objectif était de prendre le contrôle de la préfecture de la Vakaga. Lorsque la crise a éclaté, plusieurs groupes disposaient d'une présence militaire dans la zone : le FPRC (doté de la faction la plus puissante d'un point de vue militaire, composée principalement de Runga), le MLCJ (ethnie kara) et le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC ; ethnie gula). Un autre groupe, nommé Parti du rassemblement de la nation centrafricaine (PRNC), est né en mai de la dissidence d'une partie du RPRC (S/2019/608, annexe 2.7).

47. Les événements qui se sont enchaînés à partir du 14 juillet (voir annexe 3.1 pour une chronologie) ont profondément transformé l'équilibre des forces au niveau local, le FPRC ayant perdu la main sur plusieurs sites stratégiques du commerce et du trafic entre la République centrafricaine et le Tchad et le Soudan voisins (Tisi, le 4 octobre et Am Dafok, le 14 octobre). Il s'agissait là de la première perte de territoire essuyée par le FPRC depuis sa création, en août 2014.

48. La préfecture de la Vakaga est source d'avantages considérables, tant politiques qu'économiques, pour quiconque y exerce son emprise. D'un point de vue économique, le contrôle de la préfecture (voir carte à l'annexe 3.2) permet de tirer des revenus substantiels de la levée illégale de taxes, puisque c'est par la Vakaga que passent les camions de marchandise à l'import et à l'export qui rejoignent le nord, l'est et le centre du pays depuis le Tchad et le Soudan. Avant le début des combats, le 14 juillet, le système d'imposition et de trafic était régi par un accord conclu entre le RPRC, le FPRC, le MLCJ et le sultan-maire. Toutefois, c'est au FPRC que revenait de fait la gestion des postes de contrôle et la levée des taxes. Il en était donc le premier bénéficiaire, ce qui ne laissait pas de contrarier les autres groupes armés (voir également par. 72 à 74)³².

49. D'un point de vue politique, tout groupe armé contrôlant les préfectures du nord-est du pays se trouve en position de force lors de négociations avec les pouvoirs publics.

Manipulation stratégique des divisions ethniques

50. Au lendemain des combats qui ont éclaté les 1^{er} et 2 septembre à Birao, au terme desquels les combattants du FPRC ont été boutés hors de la ville, les responsables du FPRC et du MLCJ ont argué, par voie de communiqué, qu'il s'agissait d'un conflit entre ethnies (voir annexe 3.3). Les responsables du MLCJ, à dominante kara, ont insisté sur la nature purement ethnique du problème et indiqué que le conflit était né de la rébellion de la communauté kara contre le FPRC. De fait, certains notables kara ont défendu l'idée que la préfecture de la Vakaga appartenait légitimement à leur communauté et pas à celle des Runga, considérés comme des étrangers³³. En réponse, les responsables du FPRC, à dominante runga, ont affirmé que les affrontements avaient été orchestrés par des groupes armés animés de desseins politiques. Le Groupe d'experts a établi que des chefs coutumiers de différents groupes ethniques avaient effectivement pris part au conflit mais que les affrontements résultaient principalement du fait que les groupes armés cherchaient à défendre les intérêts de leurs responsables et communautés respectifs.

51. Le degré de préparation des attaques menées à Birao est incompatible avec l'hypothèse de la révolte spontanée d'une communauté ethnique. Avant l'assaut du 1^{er} septembre, il a ainsi été demandé aux combattants du MLCJ et à leurs alliés de ne pas

³² Entretien avec des acteurs de la vie économique et des représentants des groupes armés et des autorités locales à Birao, du 4 au 6 octobre 2019.

³³ Entretien avec des notables kara à Birao, 4 octobre 2019.

revêtir leur uniforme mais de porter un bandeau jaune en signe de reconnaissance (voir annexe 3.4). Selon le témoignage de combattants ayant pris part aux affrontements³⁴, l'offensive était organisée par les responsables militaires du MLCJ, du PRNC et du RPRC. Les témoins ont confirmé qu'Ali Abderahmane et Issa Issaka Aubin, respectivement chefs d'état-major du MLCJ et du PRNC, avaient directement planifié et coordonné les opérations militaires conduites à Birao, les 1^{er} et 2 septembre, mais aussi le 14 septembre, ainsi qu'à Tisi, le 4 octobre, et à Am Dafok, le 14 octobre³⁵. On trouvera plus d'informations sur la manière dont le MLCJ a tenté de renforcer ses capacités militaires en amont des combats et sur le rôle joué par le PRNC et le RPRC aux paragraphes 72 à 76 et aux paragraphes 57 à 64, respectivement.

52. Les représentants du MLCJ ont brandi le prétexte ethnique pour se prémunir des conséquences politiques d'une violation de l'Accord et pour dédouaner leur responsable, le Ministre chargé des relations avec les groupes armés, Gilbert Toumou Deya³⁶. Sur le terrain, cette argumentation d'ordre ethnique a également permis au groupe de dissimuler les intérêts économiques qui sous-tendaient sa participation aux affrontements.

53. Cela étant, la dimension ethnique a toujours été indispensable pour comprendre le conflit actuel, étant donné que les alliances politiques et militaires se sont constituées en fonction de l'appartenance ethnique (voir annexe 3.5). Ainsi, le 30 août, plusieurs chefs militaires du PRNC, du RPRC et du MLCJ étaient présents ou représentés lors d'une réunion de représentants des communautés gula et kara (voir annexe 3.6) tenue à Délembé (préfecture de la Vakaga)³⁷. Certains des participants ont informé le Groupe d'experts que la stratégie militaire retenue pour l'attaque du 1^{er} septembre à Birao avait été adoptée à cette occasion³⁸.

54. On trouvera à l'annexe 3.7 des informations supplémentaires sur la position ambiguë de sultan-maire de Birao, dirigeant contesté de la communauté kara.

Opposition du PRNC et du RPRC à la domination du FPRC

55. Tout comme le MLCJ et le RPRC, dont il est une faction dissidente, le PRNC a joué un rôle déterminant dans la préparation et l'exécution des assauts contre les positions du FPRC.

Aux origines du PRNC

56. Dans son rapport à mi-parcours, le Groupe d'experts avait décrit les divisions et les tensions qui régnaient au sein du RPRC, un groupe dominé par les Gula (S/2019/608, annexe 2.7).

57. Aux mois d'avril et de mai 2019, le consul de la République centrafricaine à Nyala (Soudan) et la plus haute figure politique et religieuse de la communauté gula, le cheik Tidjani Dahiya, s'est rendu à Birao, Tiringoulou (préfecture de la Vakaga) et Bangui³⁹. Lors de ces visites, il a tenu des consultations sur la restructuration des instances dirigeantes de la communauté gula, au terme desquelles il a nommé le Conseiller présidentiel chargé des relations avec les institutions de la République, Abdel-Moumine Djilith, au rang de « chef de race » (soit chef de l'ethnie) et lui a donné pour adjoint le Ministre des transports et de l'aviation civile, Arnaud Djoubaye

³⁴ Entretien avec des sources confidentielles à Birao et Bangui, septembre et octobre 2019.

³⁵ Ibid.

³⁶ Entretien avec un représentant de groupe armé à Bangui, 7 octobre 2019.

³⁷ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, 7 octobre 2019.

³⁸ Entretien avec des témoins ayant assisté à la réunion, à Birao, du 3 au 6 octobre 2019.

³⁹ Entretien avec le cheik Tidjani Dahiya à Bangui, 19 avril 2019.

Abazene⁴⁰. En visite à Tiringoulou, bastion du RPRC, le cheik Dahiya s'est entretenu avec les « généraux » Issa Issaka Aubin et Arda Halouma, qui faisaient alors partie des principaux chefs militaires du groupe armé⁴¹. Le 28 mai, soit trois jours après le retour du cheik Dahiya à Nyala, Issa Issaka a fait diffuser un communiqué dans lequel il annonçait la création du PRNC, un nouveau groupe armé placé sous la direction politique de Nourd Gregaza (S/2019/608, annexe 2.7).

58. La chronologie des événements et les informations recueillies par le Groupe d'experts auprès de membres de la communauté gula confirment que le PRNC a été créé sous l'impulsion du cheik Dahiya et d'un commun accord avec certains responsables du RPRC, dont Zakaria Damane, comme expliqué plus loin (voir par. 62)⁴².

Nourd Gregaza, un homme de paille à l'identité nébuleuse

59. Il est ressorti de l'enquête du Groupe d'experts que Nourd Gregaza, dont l'identité et les antécédents n'ont pas été clairement établis, était un homme de paille qui, sur le terrain, disposait de peu, voire d'aucune autorité, comme indiqué en détail à l'annexe 3.8.

Appui militaire du PRNC et du RPRC au MLCJ

60. En dépit de sa direction politique obscure, le PRNC s'est comporté en groupe structuré sur le terrain et a fourni un appui militaire au MLCJ dans le cadre des offensives lancées contre Birao (1^{er}, 2 et 14 septembre), Tisi (4 octobre) et Am Dafok (14 octobre). Des combattants ayant pris part à ces affrontements ont confirmé la participation d'éléments venus de Tiringoulou qui auraient été envoyés par le « général » du PRNC, Issa Issaka Aubin⁴³.

61. Environ 50 combattants du PRNC seraient entrés à Birao le 10 septembre et auraient été accueillis chez le sultan-maire et les notables kara⁴⁴. Ils auraient ensuite combattu aux côtés des éléments du MLCJ pour s'opposer à l'offensive menée par le FPRC le 14 septembre en vue de reprendre la ville⁴⁵. De plus, le 6 octobre, le Groupe d'experts s'est entretenu à Birao avec Mahamat Djouma, « général » du PRNC issu de la communauté kara, qui a admis avoir prêté main-forte au MLCJ lors des affrontements en question.

Liens entre le RPRC et le PRNC et pilotage de la stratégie du PRNC par des politiciens basés à Bangui

62. Le PRNC est constitué en majorité d'anciens éléments du RPRC (voir S/2019/608, annexe 2.7). Selon les informations recueillies par le Groupe d'experts, au-delà de l'apparente tutelle de Nourd Gregaza, la direction politique du groupe armé est assurée par deux hommes qui font toujours officiellement partie du RPRC, à savoir Djono Ahaba et Zakaria Damane⁴⁶. Le premier a également continué à jouer un rôle sur le plan militaire en commandant des opérations sur le terrain, comme l'atteste son communiqué du 26 septembre (annexe 3.9). En créant le PRNC, les responsables militaires et politiques du RPRC ont pu lancer des opérations militaires sans

⁴⁰ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, 3 octobre 2019.

⁴¹ Entretien avec une source confidentielle à Birao, 16 avril 2019.

⁴² Entretien avec des membres de groupes armés à Bangui, 7 et 8 octobre 2019.

⁴³ Entretien avec des membres de groupes armés à Bangui et Birao, septembre-octobre 2019.

⁴⁴ Rapport confidentiel en date du 11 septembre 2019.

⁴⁵ Entretien avec une source confidentielle à Birao, 5 octobre 2019.

⁴⁶ Entretiens avec des représentants de groupes armés à Bangui, 11 septembre et 7 octobre 2019.

compromettre la position politique que conférerait à leur groupe son statut de signataire de l'Accord.

63. À la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, les FACA et les forces de sécurité intérieure ont été déployées à Birao avec l'appui de la MINUSCA. Les responsables du MLCJ et du PRNC et les membres de la communauté kara avaient appelé ce déploiement de leurs vœux, tandis que des hauts fonctionnaires issus de la communauté gula avaient fait pression sur les responsables politiques en vue de l'empêcher. Selon eux, la présence des FACA et des forces de sécurité intérieure se traduirait par un gel de la situation, qui tournerait de fait à l'avantage des groupes armés (et communautés) qui avaient gagné du terrain (à savoir le MLCJ, le PRNC, le RPRC et l'ethnie kara). Dans ce contexte, toute tentative de reprise de Birao par le FPRC serait interprétée comme une attaque contre l'autorité de l'État et ses partenaires internationaux⁴⁷. Le Groupe d'experts fait observer que ces mêmes responsables du MLCJ, du PRNC et de la communauté kara ont exprimé l'intention de garder la main sur le système d'imposition illégal en place⁴⁸.

64. À peu près à la même période, le 24 septembre, un comité de médiation présidé par les autorités de l'État a été envoyé à Birao. Dirigé par le Ministre résident de la préfecture de la Vakaga, Arnaud Djoubaye Abazene, ce comité comptait également parmi ses membres Zakaria Damane et Gilbert Toumou Deya, responsable du MLCJ. Ce comité n'a pas été bien accueilli par toutes les parties, certaines considérant qu'il faisait intervenir des acteurs directement impliqués dans le conflit⁴⁹.

Alliances transfrontières : les liens avec les Taaïcha

65. La coopération entre les communautés taaïcha et kara a été un facteur déterminant dans la préparation et l'exécution de l'assaut du 1^{er} septembre à Birao. En 2017, au terme d'une guerre qui avait opposé pendant quatre ans les Taaïcha aux Salamat au Darfour, les autorités soudanaises avaient lancé une opération visant à récupérer de force les armes présentes dans la région (S/2018/1119, par. 69). Les Taaïcha avaient alors demandé aux Kara et aux responsables du MLCJ de cacher leurs armes du côté centrafricain de la frontière, à Terfélé (préfecture de la Vakaga), le principal village kara entre Birao et Am Dafok⁵⁰. Ces armes ont été utilisées pendant l'assaut du 1^{er} septembre à Birao, au cours duquel des éléments des Taaïcha ont fourni des munitions et un appui logistique au MLCJ (voir par. 75 et 76).

66. L'accord conclu entre les Kara et les Taaïcha prévoyait que les éléments des seconds se rémunèrent pour leurs services en pillant Birao. En échange de leur participation au combat, les membres de la communauté taaïcha attendaient également qu'on leur offre un accès plus facile et moins cher au territoire centrafricain⁵¹. Selon certaines informations, le mécontentement des Soudanais face aux taxes et politiques qui leur étaient imposées par le FPRC expliquerait largement leur décision de s'impliquer⁵².

Préparation de la riposte par le FPRC

67. En perdant la main sur plusieurs sites clefs de la préfecture de la Vakaga, la direction du FPRC a été discréditée sur le terrain et s'est trouvée exposée au risque d'une

⁴⁷ Entretien avec un notable kara à Birao, 5 octobre 2019 ; entretien téléphonique avec Issa Issaka Aubin, 4 octobre 2019 ; entretien avec un agent de l'État centrafricain à Bangui, 8 octobre 2019.

⁴⁸ Entretien avec le sultan-maire de Birao à Birao, 5 octobre 2019.

⁴⁹ Entretien avec Abdoulaye Hissène à Ndélé, 8 octobre 2019.

⁵⁰ Entretiens avec des membres du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) et de la communauté kara à Birao, du 3 au 6 octobre 2019.

⁵¹ Entretien avec un acteur de la vie économique à Birao, 5 octobre 2019.

⁵² Entretien avec des sources confidentielles à Birao, 5 octobre 2019.

véritable perte d'influence politique. Le Groupe d'experts a recueilli des informations selon lesquelles le groupe armé préparait activement une contre-offensive en vue de rétablir sa domination sur la région⁵³.

68. Afin de reconstituer les capacités militaires du FPRC, gravement touchées par les hostilités, notamment à Am Dafok, le 14 octobre (voir par. 75 et 76)⁵⁴, Nourredine Adam, qui est sous le coup de sanctions, aurait pris contact avec des chefs de groupes armés soudanais issus des communautés rizeigat et misseriya en vue de recruter des combattants.

69. On trouvera à l'annexe 3.10 des informations supplémentaires sur la manière dont le FPRC prépare sa riposte.

Conséquences humanitaires des combats

70. Même si, selon les informations disponibles, aucun civil ne compte parmi les 79 personnes tuées lors des affrontements à Birao (les 1^{er}, 2 et 14 septembre), les combats sont lourds de conséquences pour la population civile⁵⁵. Les zones résidentielles qui ont été pillées et incendiées par les éléments du MLCJ et du PRNC se trouvaient principalement dans les quartiers habités par les communautés haoussa, bornou et runga (voir annexe 3.11), tandis que les zones où vivaient des Gula, des Kara ou des membres de certains groupes ethniques soudanais ont été épargnées. Ce ciblage ethnique manifeste et la crainte de représailles qui lui était associée ont d'abord poussé toutes les communautés de Birao à la fuite. Au 20 octobre, on dénombrait officiellement 10 000 personnes déplacées dans les deux principaux camps de Birao (celui de la MINUSCA et celui de l'aérodrome)⁵⁶. Des tensions calquées sur les lignes de division constatées lors des combats sont apparues entre les communautés déplacées. Ces tensions ont été particulièrement mises en évidence le 2 novembre, lorsque des éléments du MLCJ se sont rendus coupables d'une violation grave du droit international humanitaire, empêchant les personnes déplacées du camp de l'aérodrome (pour la plupart des Runga) de se voir distribuer de l'eau⁵⁷. Dans le courant du mois d'octobre, les combats se sont étendus à Am Dafok, ce qui a également poussé la population à s'enfuir et, selon certaines sources, au Soudan⁵⁸.

71. On trouvera plus d'informations sur la situation humanitaire à Birao à l'annexe 3.12.

B. Groupes armés et trafic d'armes transfrontalier

Activités de trafic des Kara et du MLCJ et réaction du FPRC

72. Les combats ayant opposé le MLCJ et le FPRC à Am Dafok le 14 juillet ont fait quatre morts parmi les combattants du FPRC et deux parmi les négociants kara⁵⁹. Ils trouvaient leur source dans un différend entre les deux groupes concernant le trafic d'armes et de munitions en provenance du Soudan, auquel se livraient des marchands kara et des combattants du MLCJ. L'affrontement a éclaté alors que des combattants du MLCJ lourdement armés se rendaient de Terfélé à Am Dafok dans l'optique de

⁵³ Entretiens avec des représentants du FPRC à Bangui, Birao, Kaga Bandoro et Ndélé, septembre-octobre 2019.

⁵⁴ Entretien avec une source diplomatique à Bangui, 8 octobre 2019 ; informations communiquées par une source confidentielle à Birao, 31 octobre 2019.

⁵⁵ Rapports confidentiels en date des 6 et 16 septembre 2019.

⁵⁶ Rapports confidentiels en date des 1^{er} et 23 octobre 2019.

⁵⁷ Rapport confidentiel en date du 3 novembre 2019.

⁵⁸ Entretien téléphonique avec une source confidentielle, 18 octobre 2019.

⁵⁹ Entretiens avec des sources confidentielles à Birao et Bangui, août et octobre 2019.

récupérer six cartons de munitions de chasse (1 440 cartouches) saisies par un « général » du FPRC du nom de Bashar Fadoul auprès d'un marchand kara nommé Khamis Adam⁶⁰. Dans le cadre d'autres saisies effectuées au cours des mois antérieurs, les combattants du FPRC avaient récupéré au moins 35 cartons de munitions de chasse de calibre 12 (soit 8 400 cartouches au total) achetées de l'autre côté de la frontière par des négociants kara⁶¹. Au terme de négociations avec le sultan-maire et à la suite du versement de vastes sommes d'argent, le « général » Bashar Fadoul a restitué bon nombre de cartons mais averti qu'il ne tolérerait plus que des membres du MLCJ et des marchands kara importent des munitions de chasse, car celles-ci étaient utilisées par des groupes anti-balaka un peu partout dans le pays⁶². Il a indiqué en revanche qu'il ne s'opposerait pas aux importations d'armes et de munitions conventionnelles⁶³. Cette décision a profondément contrarié les Kara, qui ont informé le Groupe d'experts ainsi que les responsables du MLCJ que l'« importation » de munitions de chasse était pratique courante chez les négociants kara, qui en tiraient des profits substantiels (voir annexe 3.13)⁶⁴.

73. Les initiatives prises par le FPRC à la suite des affrontements du 14 juillet ont ajouté au ressentiment décrit plus haut. Le FPRC a commencé par publier des photos des articles qu'il aurait saisis, parmi lesquels 14 motos, deux mitrailleuses, des roquettes et lance-roquettes et plusieurs milliers de cartouches de munitions de chasse et de munitions conventionnelles (voir annexe 3.14). Les munitions de chasse en question, d'une valeur estimée de 600 000 francs CFA (soit 1 020 dollars des États-Unis) avaient effectivement été confisquées à des négociants kara ou au MLCJ lors de diverses opérations de saisie⁶⁵, mais les armes conventionnelles, en revanche, appartenaient déjà probablement au FPRC, qui n'en a publié les photographies que pour gonfler l'image de son trésor de guerre.

74. Les responsables du FPRC ont ensuite publié deux communiqués dans lesquels ils condamnaient le trafic de munitions pour la toute première fois, sans pour autant que le groupe cesse de se procurer des armes (voir annexe 3.15). Dans un communiqué de presse publié le 17 juillet, Nourredine Adam a déclaré que la base du FPRC à Am Dafok avait été attaquée par des criminels se livrant au trafic de munitions et averti qu'il ne tolérerait plus d'activités de trafic dans les zones qu'il contrôlait. Le lendemain, Ali Ousta, « général » du FPRC basé à Bria, a annoncé que la possession et la vente d'armes et de munitions de tous calibres, y compris les munitions de chasse, seraient dorénavant interdites (voir annexe 3.15).

Matériel militaire : acquisitions faites par le MLCJ et pertes accusées par le FPRC

75. Jusqu'à la mi-2019, le MLCJ ne disposait que d'un arsenal limité. Il s'est ensuite procuré du matériel militaire en provenance du Soudan, notamment en faisant jouer les liens d'entente durables noués entre les Taaïcha et les Kara (voir par. 65 et 66)⁶⁶. Les Taaïcha auraient ainsi permis aux membres du MLCJ et de la communauté kara

⁶⁰ Entretien avec les membres du MLCJ et des négociants kara à Birao, 21 août et 3 octobre 2019.

Entretien avec une source issue du FPRC, 20 août 2019.

⁶¹ Ibid.

⁶² Entretien avec des négociants à Birao, 3 octobre 2019.

⁶³ Entretiens avec une source issue du FPRC proche de Bashar Fadoul à Birao, 20 août et 4 octobre 2019 ; entretien avec un représentant des Kara à Birao, 21 août 2019 ; entretien avec des négociants à Birao, 3 octobre 2019.

⁶⁴ Entretien avec des membres du MLCJ à Birao, 21 août 2019.

⁶⁵ Entretien avec l'imam Moustafah Younous, 21 août 2019 ; entretien avec un membre du MLCJ et de la communauté kara à Birao, 23 août 2019.

⁶⁶ Entretien avec des sources issues de la communauté kara et du MLCJ à Birao, 3 octobre 2019.

d'utiliser les armes qu'ils avaient fait stocker à Terfélé⁶⁷. Un membre de l'ethnie taaïcha désigné comme le « général » Djazouli, installé à Am Dafok (côté soudanais de la frontière) et à la tête d'opérations commerciales à Birao, a été impliqué dans des activités de trafic d'armes à destination du MLCJ. Le 27 août, quatre jours avant l'attaque de Birao, Djazouli a organisé le transport d'un chargement d'armes (fusils d'assaut de type AK, roquettes et mitrailleuses de calibre 12,7 montées sur des chariots à bras) au départ d'Am Dafok (côté soudanais) et d'Oum Doukhoun (Soudan) et à destination du commandant de zone et chef d'état-major du MLCJ à Terfélé (voir carte à l'annexe 3.16)⁶⁸.

76. L'accroissement du potentiel militaire du MLCJ s'est accéléré lorsque le groupe a capturé trois camionnettes et des armes du FPRC à Birao, le 1^{er} septembre, et 16 camionnettes armées, toujours du FPRC, le 14 octobre à Am Dafok⁶⁹. Le 14 octobre également, trois autres véhicules du FPRC ont été incendiés, d'où une nouvelle réduction de son parc automobile (voir annexe 3.16)⁷⁰.

Trafic d'armes et recrutements par le FPRC, l'UPC et Abdoulaye Miskine

77. L'assaut lancé sur Am Dafok le 14 octobre a contraint les « généraux » Bashar Fadoul et Abdoulaye Miskine à fuir, l'un à Tisi et l'autre vers une destination inconnue sur la frontière avec le Soudan, ce qui a porté temporairement un coup d'arrêt à l'entreprise de renforcement de leur puissance militaire⁷¹. Jusque-là, Bashar Fadour, l'un des « généraux » du FPRC les plus proches de Nourredine Adam, avait été responsable de l'armement et de la logistique du FPRC⁷². Il s'était procuré du matériel militaire, par exemple plusieurs camionnettes équipées de canons antiaériens bitubes, grâce à ses contacts noués entre le FPRC et les Forces d'appui rapide du Soudan (voir S/2019/608, par. 18 et 49). Une de ces camionnettes au moins a été incendiée le 14 octobre à Am Dafok (voir annexe 3.16). Bashar Fadoul avait également continué d'aider d'autres responsables de groupes armés, notamment Miskine et Ali Darassa (UPC), à acheter du matériel et des véhicules militaires en provenance du Soudan (voir également annexe 3.17 du présent rapport et S/2019/608, par. 48 à 53 et annexes 2.8 et 4.6).

78. Depuis son arrivée à Am Dafok, au mois de juin, Miskine n'a cessé d'essayer de recruter des combattants et de se constituer un arsenal militaire en coopérant avec le FPRC (S/2019/608, annexe 2.8)⁷³. La plupart des recrues qu'il est parvenu à enrôler étaient des membres des communautés sara du Tchad et de la République centrafricaine. En août, Miskine aurait également tenté, sans succès, de recruter des combattants sud-soudanais⁷⁴. Abdoulaye Miskine a continué d'acheter des armes, des munitions et des camionnettes en faisant jouer le réseau de Bashar Fadoul (voir annexe 3.18). Le matériel était ensuite livré à Miskine, soit par l'intermédiaire

⁶⁷ Entretiens avec des sources confidentielles à Birao, 3 et 5 octobre 2019.

⁶⁸ Ibid. ; entretien avec des sources issues du FPRC et de l'UPC à Bangui et Birao, 2, 5 et 8 octobre 2019 ; entretien téléphonique avec des agents de l'État soudanais, 12 octobre ; entretiens avec des sources confidentielles à Birao, 3 et 7 octobre 2019.

⁶⁹ Document confidentiel reçu le 29 octobre 2019 ; entretien avec un membre du PRNC à Birao, 5 octobre 2019 ; entretiens téléphoniques avec des membres du MLCJ et du FPRC, du 9 au 12 octobre 2019.

⁷⁰ Document confidentiel reçu le 29 octobre 2019.

⁷¹ Informations communiquées par les renseignements militaires soudanais, 30 octobre 2019.

⁷² Entretien avec des sources issues du FPRC à Birao et Bangui, août et septembre 2019.

⁷³ Missions du Groupe d'experts à Birao, août et octobre 2019.

⁷⁴ Entretien avec des sources diplomatiques et confidentielles à Bangui et Birao, septembre-octobre 2019.

d'éléments du FPRC placés sous le commandement de Bashar Fadoul, soit directement, lorsque ce dernier le permettait⁷⁵.

C. Violations des droits de la personne et du droit international des droits de l'homme dans le triangle de Kaga Bandoro, Batangafo et Kabo et dans la région de Bria

Évolution de la violence sexuelle et fondée sur le genre, de la criminalité et des actes de violence perpétrés contre les agents humanitaires dans le triangle

79. Les villes de Batangafo, Kabo et Kaga Bandoro ainsi que les axes routiers qui les relient sont restés parmi les zones les plus touchées par la criminalité et les activités des groupes armés en République centrafricaine, les agents humanitaires y étant la cible d'activités criminelles (voir les cartes à l'annexe 3.19)⁷⁶. Les routes qui sillonnent ce triangle sont encore parsemées de postes de contrôle gérés par des éléments de l'ex-Séléka, relevant souvent officiellement du MPC mais en réalité agissant en dehors de toute chaîne de commandement bien précise (S/2019/608, annexe 4.3). Cette zone d'insécurité, déjà mentionnée dans les rapports antérieurs du Groupe d'experts (voir S/2018/1119, annexe 4.2), s'est désormais étendue jusqu'aux voies de sortie de Kaga Bandoro. Ainsi, sur la route d'accès à la ville par le sud, on a fréquemment compté des victimes parmi les civils, qui étaient souvent l'objet de viols, actes imputables à des éléments non identifiés de l'ex-Séléka. Le 4 août, lors d'un acte de violence particulièrement brutal, un groupe des éléments armés de l'ex-Séléka a détroussé et violé une voyageuse, avant de l'abandonner ligotée⁷⁷.

Grande vulnérabilité des femmes et des filles à la violence sexuelle et fondée sur le genre durant la période de transhumance

80. Durant la période de transhumance de 2019, le nombre d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre perpétrés sur la route reliant Kaga Bandoro et Botto a considérablement augmenté en mars⁷⁸. Au cours de la visite de cette route effectuée par le Groupe d'experts, les villageois ont expliqué que pendant la période de transhumance, le couloir emprunté par les éleveurs passait non loin de la route, et qu'il arrivait souvent que des viols soient commis lorsque les femmes et les filles se rendaient aux champs et à l'école [voir recommandation au paragraphe 172 b)]⁷⁹.

Les insuffisances du système judiciaire dissuadent les victimes de signaler les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre

81. L'accès limité à la justice pour les victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre a continué de poser un problème dans la préfecture de Nana-Grébizi et s'est soldé par une baisse du nombre de cas officiellement signalés, sans parler de la crainte

⁷⁵ Entretiens avec des responsables du FPRC et du MLCJ, le sultan-maire et un notable de la communauté à Birao, du 20 au 22 août 2019 ; entretien avec des membres du FPRC à Birao, 20 et 21 août 2019 ; entretien avec des représentants de la société civile et des sources confidentielles à Birao, 20 et 21 août 2019.

⁷⁶ Mission du Groupe d'experts à Kaga Bandoro, Batangafo, Kabo et Sido, 7-14 août 2019 ; et www.humanitarianresponse.info/en/operations/centrafricrepublic/infographic/rca-apercu-des-incidents-affectant-les-humanitaires.

⁷⁷ Entretiens avec des représentants de la société civile, Kaga Bandoro, 8 août 2019 ; et rapport confidentiel, 7 août 2019.

⁷⁸ Entretien avec un représentant de l'Organisation mondiale de la Santé, Kaga Bandoro, 8 août 2019.

⁷⁹ Entretien avec des représentants communautaires, route entre Kaga Bandoro et Botto, 9 août 2019.

de représailles⁸⁰. Même si l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants s'est rendue à Kaga Bandoro pour procéder à une enquête de terrain en août 2019⁸¹, le procureur de la préfecture de Nana-Grébizi, lui, est resté à Bangui et n'est pas retourné dans la préfecture depuis décembre 2018⁸².

Viols et vols commis par des éléments de l'ex-Séléka dans les villages proches de leurs postes de contrôle

82. Les groupes armés ont essayé d'expliquer les crimes commis dans la région en les imputant à des éléments incontrôlés privés de revenus à la suite de la suppression des postes de contrôle prévue par l'Accord⁸³. Cependant, au cours de sa visite effectuée le 12 août sur la route reliant Batangafo, Kabo et Sido, le Groupe d'experts a pu constater que huit postes de contrôle étaient encore opérationnels⁸⁴. Des vols et des viols étaient souvent commis à proximité des postes de contrôle gérés par l'ex-Séléka. Ainsi, à Godo, le 5 août 2019, des éléments armés de l'ex-Séléka sont entrés dans un village et ont violé une femme dont le mari a été battu. Selon les informations disponibles, il s'agissait du cinquième cas où des éléments armés de l'ex-Séléka s'étaient rendus dans un village depuis le poste de contrôle de Nguepande pour perpétrer de tels crimes⁸⁵.

La criminalité à Batangafo

83. Durant la mission menée par le Groupe d'experts à Batangafo (du 10 au 15 août), des vols avec violence ont été commis presque tous les jours, mettant en évidence une dynamique d'ensemble qui est restée relativement inchangée au cours des deux dernières années (S/2017/1023, par. 181 à 187, et S/2018/1119, par. 60 à 65). La communauté humanitaire, en particulier le personnel recruté sur le plan national, a souvent été la cible de ces vols. Il a été demandé à certains responsables anti-balaka chargés du contrôle du camp de personnes déplacées, à savoir René Ninga, Sende, Arnaud, Bruno et Gaba, de faire en sorte que les auteurs de ces crimes soient présentés devant la justice. Or ils ont utilisé cette demande pour exiger des résidents du camp – outre les extorsions habituelles – qu'il leur soit versé certaines sommes en vue de l'arrestation de ces auteurs. Leurs exigences ont déclenché une marche de protestation contre leurs agissements le 23 octobre⁸⁶.

84. Les responsables anti-balaka et de l'ex-Séléka se sont entendus à des fins de gain financier. Les premiers ont établi des liens très étroits avec un certain Sadam, le responsable de l'ex-Séléka le plus visiblement actif à Batangafo, même s'il ne s'agissait pas du commandant local officiel du MPC⁸⁷. En outre, des armes automatiques de l'ex-Séléka ont été utilisées par les anti-balaka, d'où le fait que certaines victimes n'aient pas réussi à identifier les auteurs des crimes perpétrés à Batangafo. Cette tactique a bénéficié à tous les groupes criminels, chacun se

⁸⁰ Entretien avec des représentants d'organisations non gouvernementales et des sources confidentielles, Kaga Bandoro, 7-9 août 2019.

⁸¹ Entretien avec une source confidentielle, Kaga Bandoro, 6 août 2019.

⁸² Entretiens avec les autorités locales, Kaga Bandoro, 8 août 2019.

⁸³ Entretiens avec des représentants de la société civile et des groupes armés, Batangafo, 10-15 août 2019.

⁸⁴ Mission du Groupe d'experts à Kabo et Sido, 12 août 2019.

⁸⁵ Entretiens avec des sources confidentielles, Kaga Bandoro, 8 août 2019.

⁸⁶ Entretiens avec des représentants de la société civile, Batangafo, 10-15 août 2019 ; et rapport confidentiel, 25 octobre 2019.

⁸⁷ Mission du Groupe d'experts à Batangafo, 10-15 août 2019.

dissimulant derrière l'autre⁸⁸. Ainsi, au cours d'un vol commis en août, ses auteurs ont feint de parler l'arabe et disposaient d'armes automatiques, alors qu'on les tenait pour des combattants anti-balaka⁸⁹.

La criminalité à Kaga Bandoro

85. Bien que Kaga Bandoro ait été déclarée « ville sans armes » le 5 août, un nombre important de combattants issus de divers groupes de l'ex-Séléka ont été vus en armes dans la ville – et sur les routes principales environnantes – au cours d'une visite effectuée par le Groupe d'experts (du 8 au 10 août). Les factions de l'ex-Séléka ont également continué à déployer une brigade mixte à Kaga Bandoro, détenant illégalement des civils pendant de longues périodes et réclamant une rançon contre leur libération. Ainsi, le 4 juin, cette brigade mixte a arrêté un jeune chauffeur de moto taxi après le vol de son véhicule en location par des combattants anti-balaka, et exigé le versement de 600 000 francs CFA (soit 1 020 dollars). Malgré les efforts entrepris en vue de sa libération, le chauffeur était toujours en détention au 31 octobre⁹⁰.

86. Dans ce contexte, la criminalité est restée élevée, la présence de la MINUSCA et de forces de sécurité nationale n'ayant pas découragé les voleurs. Le 1^{er} octobre, à Kaga Bandoro, un fonctionnaire de la MINUSCA, recruté sur le plan national, a été tué par balle à son domicile par des combattants inconnus⁹¹. Comme à Batangafo, Kaga Bandoro et sur les routes principales environnantes, des éléments armés ont continué de viser des agents humanitaires durant leurs activités. Un convoi humanitaire a été arrêté par des combattants sur la route reliant Kaga Bandoro à Botto le 28 août. Ces personnes en armes ont ensuite battu l'un des chauffeurs et, quant à ces derniers, ils leur ont volé leur téléphone et leur argent⁹².

Bria : des violations manifestes des droits de la personne perpétrées par les groupes armés

87. La ville de Bria (préfecture de la Haute-Kotto) a lourdement pâti des activités des groupes armés. Les civils en ont subi les effets tant directs (comme il ressort du par. 60 du document S/2019/608) qu'indirects, étant donné les menées des groupes armés contre la communauté humanitaire et les agents de l'État.

Vulnérabilité des femmes aux violations anti-balaka perpétrées dans le camp de personnes déplacées

88. Selon les statistiques officielles, on dénombrait à Bria, au 10 octobre, 45 000 civils ayant dû quitter leur lieu d'habitation, la majorité d'entre eux se retrouvant dans le camp PK3 de personnes déplacées alors que certaines maisons, pourtant proches de ce site, demeuraient vides⁹³. Des éléments anti-balaka sous la conduite du « général Bokassa » maintenaient leur système de justice parallèle sur ce site de PK3 et sur l'axe routier reliant Bria à Ira Banda⁹⁴. À maintes reprises, ils y ont détenu

⁸⁸ Entretien avec des représentants de groupe armé et de la société civile, Batangafo, 10-15 août 2019.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Entretien avec des représentants de la société civile, Kaga Bandoro, 8 août 2019 ; et rapport confidentiel, octobre 2019.

⁹¹ Rapport confidentiel, 2 octobre 2019.

⁹² Rapport confidentiel, 30 août 2019.

⁹³ Entretien avec des représentants d'organisations non gouvernementales internationales, 22 septembre 2019 ; et statistiques sur les déplacements de la Commission mouvement de population pour septembre 2019, Commission mouvement de population /Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 25 octobre 2019.

⁹⁴ Mission du Groupe d'experts à Bria, 8-10 mai 2019.

illégalement des résidents du site sous l'accusation de différents crimes, avant de leur infliger quelque peine rendue par leur tribunal tout aussi illégal du camp⁹⁵. Deux exemples ont montré la vulnérabilité particulière des femmes sur le site de PK3. Le 7 août, des combattants anti-balaka ont appréhendé illégalement une femme enceinte, accusée de vol par son mari⁹⁶. Le 9 mai, des éléments anti-balaka ont battu une femme, accusée d'être une sorcière⁹⁷. Les éléments anti-balaka ont non seulement entravé les activités humanitaires menées sur le site⁹⁸, mais ont également volé des marchandises destinées aux personnes déplacées⁹⁹. Parallèlement, « Bokassa » demandait également une assistance humanitaire pour ses éléments anti-balaka¹⁰⁰.

Le FPRC : une brigade mixte imposée par son interprétation toute personnelle de la loi

89. La brigade mixte du FPRC basée à Bria, sous le commandement supérieur du commandant régional de la zone, le « général » Hissein Damboucha (S/2019/608, par. 66 et 67 ; S/2018/1119, par. 67), a également taxé, arrêté, détenu et torturé en toute illégalité certaines personnes, en mettant en application son interprétation toute personnelle de la loi¹⁰¹. Ces différentes formes de violation allaient de simples arrestations à l'imposition d'amendes – comme l'arrestation par le FPRC le 5 août du président de l'association des chauffeurs de moto taxi, lequel s'est vu infliger une amende de 2 500 francs CFA (soit 5 dollars des États-Unis) pour défaut de port du gilet jaune des chauffeurs de taxi – en passant par des actes de torture et le meurtre. Le 7 juillet, par exemple, une personne à laquelle le groupe armé reprochait le viol d'une mineure a été retrouvée morte dans les locaux de la brigade mixte du FPRC¹⁰². Les femmes, cependant, étaient exposées à une vulnérabilité particulière, car le signalement de toute exaction impliquant un membre de groupe armé pouvait encore plus leur faire courir le risque d'être davantage harcelées par le FPRC¹⁰³.

Harcèlement des travailleurs humanitaires par les groupes armés

90. Les éléments du FPRC ont également exercé des pressions physiques et psychologiques sur les organisations non gouvernementales œuvrant à Bria. Ils ont essayé de contrôler l'assistance humanitaire en s'ingérant dans le recrutement à l'échelon national du personnel de ces organisations¹⁰⁴, exigeant l'obtention par ces dernières d'une autorisation au titre de leurs projets¹⁰⁵ et menaçant leur personnel au sujet du contenu desdits projets¹⁰⁶. Le harcèlement constant des organisations non gouvernementales et la menace réelle de vols pesant sur ces dernières – Médecins sans frontières, par exemple, ayant été victime d'un vol le 26 octobre¹⁰⁷ – ont eu des répercussions négatives sur les activités menées dans la ville par les organisations non

⁹⁵ Entretien avec des représentants de la société civile et des résidents du camp des personnes déplacées, Bria, 8-10 mai 2019.

⁹⁶ Rapport confidentiel, 9 août 2019.

⁹⁷ Rapport confidentiel reçu le 17 septembre 2019.

⁹⁸ Entretien avec des représentants d'organisations non gouvernementales internationales, 8 mai 2019.

⁹⁹ Le 13 août, des sacs de nourriture ont été découverts au camp PK3, lesquels avaient été volés par des éléments anti-balaka. Rapport confidentiel, 14 août 2019.

¹⁰⁰ Entretien avec « Bokassa », Bria, 9 mai 2019.

¹⁰¹ Mission du Groupe d'experts à Bria, 8-10 mai 2019.

¹⁰² Rapport confidentiel, 11 juillet 2019.

¹⁰³ Entretien avec des membres de la société civile, Bria, 8-10 mai 2019.

¹⁰⁴ Mission du Groupe d'experts à Bria, 8-10 mai 2019.

¹⁰⁵ Entretien avec « Bokassa », Bria, 9 mai 2019.

¹⁰⁶ Mission du Groupe d'experts à Bria, 8-10 mai 2019.

¹⁰⁷ Jerry Bambi, « Central African Republic : armed robbery attack on humanitarian aid group MSF – morning call », *Africa News*, 30 octobre 2019.

gouvernementales. De plus, des groupes armés, dont le FPRC, ont bloqué la libre circulation de l'assistance humanitaire acheminée par route jusqu'à Bria, depuis Bambari¹⁰⁸.

91. Le FPRC a également limité la circulation et les activités des autorités locales. Le 5 août, des éléments du FPRC sous la conduite de Hissein Damboucha ont harcelé une équipe de l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion, au motif qu'ils n'avaient pas été informé de la mission¹⁰⁹. Le lendemain, des fonctionnaires du Ministère des finances ont été empêchés de travailler par le FPRC¹¹⁰. La réaction des éléments du FPRC au déploiement des FACA à Bria le 24 septembre fait l'objet d'un examen au paragraphe 148.

D. Questions relatives aux ressources naturelles : structures fiscales parallèles et trafics

92. Dans l'est et le nord du pays, les groupes armés ont continué à générer des revenus en participant aux trafics d'or et de diamants et en prélevant des taxes auprès de tous les acteurs intervenant dans les chaînes de production et les chaînes commerciales. Par conséquent, ces régions ont continué d'être en infraction avec le Processus de Kimberly, en vertu duquel les diamants bruts provenant desdites régions ne peuvent pas être exportées.

Structures fiscales parallèles

93. Malgré les engagements pris au titre de l'Accord et concernant le rétablissement de l'autorité de l'État, les factions de l'ex-Séléka ont conservé et, dans certaines zones, étendu des structures parallèles permettant de taxer tous types d'activités économiques. À Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran), la structure fiscale parallèle du FPRC déjà présentée dans un rapport précédent du Groupe d'experts (S/2018/729, annexe 6.5) est restée en place, les exploitants, artisans et ouvriers miniers payant tous un impôt annuel [soit 300 000 francs CFA (495 dollars), 35 000 francs CFA (57 dollars) et 2 000 francs CFA (3 dollars), respectivement]¹¹¹. À Bambari (préfecture d'Ouaka), l'UPC a également continué de prélever un impôt sur l'exploitation minière et d'autres opérateurs économiques, comme l'ont confirmé les copies des reçus délivrés en 2019 (voir annexe 3.20).

94. Une structure fiscale parallèle analogue a été récemment mise en place dans la région des Mbrès et Bakala (préfectures de Nana-Grébizi et d'Ouaka). Les responsables locaux de l'ex-Séléka, le « général » Oumar Kaffine (FPRC) et le « général » Affiesse (MPC)¹¹², qui ont commandé les opérations militaires du début 2019 en vue de prendre le contrôle des sites miniers préalablement contrôlés par des éléments anti-balaka (voir S/2019/608, par. 63), se sont imposés en tant que chefs d'un système fiscal particulièrement lucratif. Le système a porté sur les sites miniers situés aux environs d'Azené et de Bozou, d'où provient l'or et, dans une moindre mesure, les diamants, ainsi que les sites d'exploitation aurifère situés le long de la route reliant les Mbrès à Bakala (voir carte à l'annexe 3.21)¹¹³. Les responsables

¹⁰⁸ Rapport confidentiel, 14 octobre 2019.

¹⁰⁹ Rapport confidentiel, 6 août 2019.

¹¹⁰ Rapport confidentiel, 9 août 2019.

¹¹¹ Entretiens avec des opérateurs économiques locaux et des membres du FPRC, Ndélé, 8-12 octobre 2019.

¹¹² Entretien avec le « général » Kaffine, Mbrès, 8 septembre 2019.

¹¹³ Entretiens avec des opérateurs économiques et des représentants communautaires, Kaga-Bandoro et Mbrès, 5-9 septembre 2019.

locaux de l'ex-Séléka ont également facilité l'arrivée d'étrangers (principalement des Tchadiens) venus travailler comme mineurs aux côtés des gens du cru et aussi comme investisseurs grâce à l'apport de leur matériel, qu'il s'agisse de pompes à moteur ou de détecteurs de métaux¹¹⁴. La plupart de l'or et des diamants bruts extraits dans la région a pénétré au Tchad en contrebande et a transité, parfois, du Tchad au Cameroun¹¹⁵.

Le projet d'exploitation minière mécanique de Mahamat Kidessi

95. Depuis plusieurs décennies, Abdel Rahim Mahamat Kidessis, alias « Manga », un ressortissant centrafricain, se livre à diverses activités à Bangui et à l'étranger, dont, comme le confirme son profil sur les réseaux sociaux, le commerce des diamants (voir annexe 3.22). Selon plusieurs personnes occupant des positions de pouvoir à l'époque, il a établi des relations d'affaires avec les responsables de l'ex-Séléka durant la période de transition, y compris Abdoulaye Hissène et Nourredine Adam¹¹⁶.

96. Un large éventail de sources a informé le Groupe d'experts de la présence de Mahamat Kidessi dans des villes contrôlées par les factions de l'ex-Séléka entre mai et juin 2019¹¹⁷. Après son arrivée dans le pays depuis le Soudan, on a signalé sa présence à Birao (aux environs du 22 et 23 mai), à Ndélé (aux environs de la période allant du 23 au 30 mai et aux environs du 12 juin) et à Kaga Bandoro (début juin). Il se déplaçait dans le cadre d'un convoi composé de 5 à 10 personnes et de plusieurs véhicules transportant du matériel d'exploitation de l'or et des diamants, dont des détecteurs de métaux, un excavateur et une citerne, très probablement destinée au transport de pétrole¹¹⁸. Les informations obtenues auprès de sources locales différaient quant à la localisation des sites miniers sur lesquels les membres de son groupe et lui-même se rendaient. Plusieurs sites, tous contrôlés par le FPRC - Sangha-Carières, Manovo et la région des Mbrès et de Bakala (voir plus haut par. 94) – ont été cités¹¹⁹. Mahamat Kidessi aurait également acheté des diamants et de l'or durant son séjour dans le pays¹²⁰.

97. Pareilles activités ne sauraient être menées qu'avec l'autorisation (contre rémunération) des responsables du FPRC. Du reste, le convoi de Kidessi était protégé par les combattants du FPRC et ce dernier a rencontré les responsables de ce groupe armé à chacun de ses étapes¹²¹.

Aimé Moubamou : un associé d'Abdoulaye Hissène

98. Aimé Moubamou, ressortissant congolais, est depuis longtemps un proche collaborateur de longue date d'un homme sous le coup de sanctions, Abdoulaye Hissène. Durant la période de transition, Aimé Moubamou a soutenu Hissène dans ses entreprises commerciales, y compris quand Hissène a essayé de vendre de l'or au Kenya et du pétrole brut au Tchad (voir S/2017/639, par. 44 à 49, et S/2017/1023, par. 42 et 43). À l'annexe 3.23 figurent des documents confirmant la présence d'Aimé

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ Entretien avec des sources confidentielles, de juin à octobre 2019.

¹¹⁷ Entretiens avec des membres de groupe armé, les autorités locales, des représentants communautaires, des opérateurs économiques et des partenaires internationaux, tenus à Bangui, Birao, Ndélé et Kaga-Bandoro, de juin à octobre 2019 ; rapport confidentiel, 12 juin 2019.

¹¹⁸ Le véhicule transportant l'excavateur serait resté à Mamoun (sur la route reliant Birao à Ndélé) en raison de problèmes mécaniques. La citerne aurait été laissée à Ndélé en vue d'activités futures.

¹¹⁹ Entretiens avec des membres de groupe armé, les autorités locales, des représentants communautaires, des opérateurs économiques et des partenaires internationaux, tenus à Bangui, Birao, Ndélé et Kaga-Bandoro, de juin à octobre 2019.

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Ibid.

Moubamou, aux côtés d’Hissène, à Nairobi en septembre 2014 et à N’Djamena en décembre 2014.

99. En octobre 2019, Aimé Moubamou a été vu à Ndélé, aux côtés d’Hissène, par le Groupe d’experts ainsi que par d’autres sources¹²². Il est arrivé à Ndélé depuis le Tchad en septembre 2019, vers où il est reparti aux environs du 10 octobre. Il aurait acheté des diamants et de l’or durant son séjour en République centrafricaine¹²³.

100. La présence de Moubamou à Ndélé a donné la preuve qu’il continuait d’être l’associé d’Hissène, même si ce dernier faisait l’objet de sanctions de l’Organisation des Nations Unies depuis mai 2017, étant donné ses activités en tant que responsable d’un groupe armé. Plusieurs autres sources ont confirmé la poursuite de leur collaboration, Aimé Moubamou voyageant pour le compte d’Hissène et facilitant ses activités commerciales¹²⁴.

101. Le Groupe d’experts n’a pas été en mesure de présenter directement ses conclusions à Aimé Moubamou et Mahamat Kidessi.

IV. Groupes armés, violations des droits de l’homme et trafics dans le sud-est de la République centrafricaine

A. Les civils, victimes des activités des groupes armés (préfecture de la Basse-Kotto)

102. Des poches de groupes armés anti-balaka sévissaient depuis 2017 (voir S/2017/1023, par. 74-77) le long des routes, à proximité des sites miniers et des marchés de la préfecture de la Basse-Kotto, ciblant en grande partie les civils¹²⁵. Ces bandes locales, qui, à la différence de 2017, se qualifiaient elles-mêmes de groupes anti-balaka alors que leurs liens avec les signataires de l’Accord politique, basés à Bangui, étaient limités, voire inexistantes, ne présentaient, dans la préfecture de la Basse-Kotto, aucune structure hiérarchique claire. L’absence de chef suprême anti-balaka – certains chefs anti-balaka continuant d’adhérer au Rassemblement des républicains (RDR) précédemment dirigé par feu le « général » anti-balaka Gaëtan Boadé¹²⁶ – a contribué à l’échec de l’ancrage des accords de paix locaux.

103. Les fidèles du « général » Mathieu ont maintenu, voire intensifié leurs activités illégales, y compris dans les régions où les chefs anti-balaka respectaient certains accords de paix locaux, comme dans la sous-préfecture de Mobaye, où le « général » en a signé un en 2019¹²⁷. Au marché de Boulangba, Ludovic Angboyondji et ses partisans ont ainsi commis à plusieurs reprises des violations des droits de la personne contre des civils, dont des détentions illégales et des actes de torture¹²⁸. À celui de Mafunga Gia, dans la sous-préfecture de Mobaye (voir cartes à l’annexe 4.1), l’adjoint du « général » Mathieu, Akim, a tué quatre civils le 22 octobre 2019 en

¹²² Entretien avec des sources confidentielles, Ndélé, du 8 au 12 octobre 2019.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Entretiens avec des membres de groupe armé et des opérateurs économiques, janvier 2018 et octobre 2019.

¹²⁵ Mission du Groupe d’experts dans la préfecture de la Basse-Kotto, du 12 au 18 septembre 2019.

¹²⁶ Voir à l’annexe 4.2 la lettre datée du 16 août 2019 du « colonel » Ngyambe contenant un appel à la paix.

¹²⁷ Entretien avec les autorités locales et des sources confidentielles à Mobaye, du 14 au 16 septembre 2019.

¹²⁸ Entretien avec les autorités locales de la sous-préfecture de Mobaye, Mobaye, du 16 au 18 septembre 2019.

raison d'un désaccord sur la délocalisation du marché¹²⁹. Dans la sous-préfecture de Satema, le chef anti-balaka local, Jean-Pierre Bida, qui s'était également associé à une initiative locale de paix, a été renversé par le « général » Aimé Ngbando, chef anti-balaka local de la sous-préfecture de Kembé, qui contrôlait également les mines de diamants de Yangbassi (voir cartes à l'annexe 4.1)¹³⁰.

104. Des chefs anti-balaka locaux ont conservé le pouvoir en se livrant à des actes de violence généralisée contre les civils (voir annexe 4.3). Selon un responsable local, toute personne non « vaccinée » était exposée aux exactions anti-balaka¹³¹. Les femmes étaient particulièrement vulnérables : à Ngaba, dans la sous-préfecture de Kembé, des femmes auraient été kidnappées et vendues à d'autres combattants anti-balaka pour 30 000 francs CFA chacune (soit 51 dollars)¹³². Des responsables locaux ayant essayé de se poser en médiateurs ont également été pris pour cibles par des groupes anti-balaka locaux¹³³. Dans la sous-préfecture de Zangba, par exemple, des chefs de village ont été passés à tabac en août par Luc Ngaima, chef anti-balaka local (voir annexe 4.4), tandis qu'à Satema, en août, le sous-préfet a démissionné, après avoir été menacé par des éléments anti-balaka¹³⁴.

Union pour la paix en Centrafrique et éléments anti-balaka : moins d'affrontements, mais des civils durement touchés

105. Dans la préfecture de la Basse-Kotto, l'UPC a gardé le contrôle des principales villes dont Alindao, Dimbi, Zangba et Mobaye ainsi que de points stratégiques situés le long de diverses routes, tandis que les groupes anti-balaka ont conservé celui de nombreux marchés plus petits et de certains sites miniers¹³⁵. Des affrontements entre l'UPC et les combattants anti-balaka ont encore éclaté, notamment le 29 août, pour le contrôle des sites miniers de Kollo, dans la sous-préfecture de Mingala. Des combats se sont également produits en avril dans la sous-préfecture de Zangba, après que le chef anti-balaka local, Luc Ngaima, a dérobé une arme automatique à un commerçant musulman (voir S/2019/608, par. 58)¹³⁶.

106. Plusieurs villages à proximité du site minier de Kollo, dans la sous-préfecture de Mingala, ont essuyé le 29 août des attaques perpétrées par des éléments armés de l'UPC, et notamment des tirs de roquette, qui ont entraîné le déplacement des villageois des environs¹³⁷. Le chef de l'UPC, Ali Darassa, a nié toute attaque dans la région et a affirmé lors d'une réunion avec des représentants de la société civile à Alindao le 5 septembre que la présence de l'UPC à Kollo participait des activités de cohésion sociale et que l'UPC n'avait eu recours à aucune arme¹³⁸. L'UPC a également continué d'attenter aux droits de la personne des civils. À Alindao, le 1^{er} mai, le chef de l'UPC dans la région, le « général » Siddik, a placé illégalement

¹²⁹ Rapport confidentiel du 23 octobre 2019.

¹³⁰ Entretien avec des chefs de groupes armés à Mobaye, le 16 septembre 2019.

¹³¹ Des cérémonies de « vaccination » des combattants ont également été pratiquées en 2017, période coïncidant avec la présence croissante de groupes d'autodéfense dans la région 6, comme indiqué de manière dans le document S/2017/1023.

¹³² Entretien avec les autorités locales et des habitants de la sous-préfecture de Satema, Mobaye, 16 septembre 2019, par. 80.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ Les anti-balaka disposaient également d'une base à Mobaye. Visite du Groupe d'experts dans la préfecture de la Basse-Kotto, du 12 au 18 septembre 2019.

¹³⁶ Entretien tenu à Mobaye avec les autorités locales de Zangba et de Mobaye, du 16 au 18 septembre 2019.

¹³⁷ Entretien avec un représentant de la société civile, tenu à Alindao, 12 septembre 2019 ; rapport confidentiel, 30 août 2019.

¹³⁸ Source confidentielle, 7 septembre 2019 ; entretiens avec un représentant de la société civile, tenus à Alindao, 12 septembre 2019.

en détention le vice-président, le deuxième vice-président et le trésorier du comité de paix et de cohésion sociale parce qu'ils avaient invité les FACA à une célébration, puis ne les a libérés qu'un jour plus tard, face aux protestations de la population locale¹³⁹.

Incidence des affrontements et des attaques sur les déplacements et l'aide humanitaire

107. En juillet et en août, les affrontements entre groupes armés et les exactions contre les civils ont créé de nouvelles zones de déplacement, notamment de l'autre côté de la frontière de la République démocratique du Congo, dans la province du Nord-Ubangi (voir les cartes à l'annexe 4.1)¹⁴⁰. Des groupes anti-balaka ont même commis des violations des droits de la personne de l'autre côté de la frontière en République démocratique du Congo¹⁴¹. Outre l'apparition de nouvelles zones de déplacement, ces tensions ont également eu pour conséquence le retardement du retour définitif des populations déjà déplacées¹⁴².

B. Trafic d'armes et de ressources naturelles entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo dans la préfecture de la Basse-Kotto

108. La question des transactions, des itinéraires empruntés par les trafiquants et des points d'entrée pour les armes, l'or et les diamants est examinée à l'annexe 4.5.

C. Région d'Obo : situation humanitaire et activités des groupes connus localement sous le nom de l'Armée de résistance du Seigneur (voir annexe 4.6)

V. Dynamique régionale

A. Activités récentes des commissions mixtes

109. La République centrafricaine et la République du Congo ont tenu la cinquième session de leur commission mixte les 5 et 6 août, la première depuis 32 ans, à la suite de la réunion de la commission mixte de coopération entre la République centrafricaine et le Cameroun, tenue les 6 et 7 mai (voir S/2019/608, par. 36). La République centrafricaine et la République du Congo ont signé 12 accords, dont un sur le braconnage et l'exploitation illégale des produits forestiers et des espèces sauvages (voir S/2018/729, annexe 7.7), un autre portant création d'une sous-commission spéciale Défense et Sécurité et un troisième portant, cette fois, création d'une sous-commission en matière de frontières (voir annexe 5.1). En marge de cette session, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a facilité la

¹³⁹ Entretiens avec des représentants de la société civile, tenus à Alindao, du 12 au 13 septembre 2019.

¹⁴⁰ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Democratic Republic of the Congo, operational update, August 2019 », document disponible à l'adresse suivante : <https://data2.unhcr.org/fr/documents/details/71607>.

¹⁴¹ *L'Interview*, « République démocratique du Congo : le Gouvernement dresse un bilan de 50 morts dans multiples irruptions des rebelles anti-balaka au Nord-Ubangi », 26 octobre 2019.

¹⁴² Entretiens avec des membres de la communauté humanitaire à Bangui, 20 et 30 septembre 2019.

signature d'un accord tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains résidant actuellement en République du Congo¹⁴³.

110. Le 2 octobre, le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine a informé le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 concernant la République centrafricaine que des discussions étaient en cours avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Soudan et du Soudan du Sud et du Tchad en vue d'organiser des sessions des commissions mixtes compétentes à la fin 2019 et au début de 2020. La Guinée équatoriale et la République centrafricaine envisageaient de tenir une session de leur commission mixte en 2020¹⁴⁴.

111. Le 15 octobre, cinq accords ont été signés lors de la visite du Président rwandais Paul Kagame en République centrafricaine, dont un dans le domaine de la coopération militaire¹⁴⁵.

B. Fermeture de la frontière avec le Soudan

112. Le présent rapport contient de nouvelles informations sur le trafic d'armes et les mouvements des combattants de part et d'autre de la frontière entre la République centrafricaine et le Soudan (voir plus haut par. 72 à 78).

113. Le 26 septembre, à l'issue d'une réunion tenue à Nyala, le Conseil national de transition soudanais a annoncé la fermeture des frontières du Soudan avec la Libye et la République centrafricaine. Des responsables soudanais ont indiqué au Groupe d'experts que cette décision était la conséquence de l'insécurité qui régnait dans la zone frontalière, en particulier des combats dans la préfecture de Vakaga (voir plus haut par. 46 à 71) et qu'elle visait à limiter les flux d'armes et de combattants¹⁴⁶.

C. Situation le long de la frontière tchado-centrafricaine

114. Des représentants du Ministère tchadien de l'administration du territoire, de la sécurité publique et de la gouvernance locale ont déclaré au Groupe d'experts que l'insécurité dans la partie nord du territoire centrafricain demeurait préoccupante. Ils l'ont informé le 11 octobre que le Tchad avait déployé six bataillons de son armée pour surveiller la situation le long de sa frontière avec la République centrafricaine¹⁴⁷.

115. Des discussions étaient également en cours pour organiser à N'Djamena, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'OIM, une conférence sur la transhumance transfrontalière à laquelle participeraient des représentants des autorités nationales et locales et des organisations de la société civile concernées basées en République centrafricaine et au Tchad. Cet événement, initialement programmé avant la saison de transhumance 2019-2020, serait le premier de ce type à être organisé depuis 2011.

¹⁴³ Entretien avec un responsable du Ministère des affaires étrangères à Bangui, le 15 août 2019.

¹⁴⁴ Entretien avec un responsable du Ministère des affaires étrangères à Malabo, le 4 septembre 2019.

¹⁴⁵ Archives de l'ONU.

¹⁴⁶ Entretien avec des responsables soudanais à Bangui, les 7 et 16 octobre 2019.

¹⁴⁷ Entretien avec des responsables tchadiens à N'Djamena, le 11 octobre 2019.

D. Frontière avec le Soudan du Sud

116. La question de l'insécurité et des activités des groupes armés dans la région du Haut-Mbomou limitrophe avec le Soudan du Sud, est examinée à l'annexe 4.6.

117. Le 21 février, le Gouverneur de l'État de Tamboura (Soudan du Sud) a fermé la frontière près de Bambouti après le meurtre de cinq commerçants sud-soudanais sur la route reliant Bambouti à Obo¹⁴⁸, au motif que la situation en République centrafricaine était source d'instabilité dans la zone placée sous son autorité.

118. En mars, le préfet du Haut-Mbomou et le sous-préfet d'Obo et de Bambouti se sont entretenus à Tamboura avec le Ministre de l'intérieur, le Ministre de l'information, le Ministre de l'éducation et le Ministre des affaires sociales du Soudan du Sud ainsi qu'avec le Gouverneur de l'État de Tamboura pour discuter des questions de sécurité à la frontière¹⁴⁹. Lors de cet entretien, les autorités sud-soudanaises ont accepté que la frontière soit rouverte, mais elles auraient demandé à leurs homologues centrafricains de satisfaire à trois demandes, à savoir : 1) déployer les forces de sécurité intérieures et les FACA à Bambouti ; 2) expulser les Peuls de Bambouti, leurs activités étant perçues comme génératrices d'instabilité ; 3) arrêter les personnes impliquées dans le meurtre des cinq commerçants sud-soudanais le 20 février, sur la route reliant Bambouti à Obo¹⁵⁰.

119. La frontière a rouvert officiellement le 18 avril¹⁵¹. En mai et juin, trois arrestations en rapport avec le meurtre des commerçants sud-soudanais ont été effectuées¹⁵². Toutefois, malgré l'envoi à titre temporaire des FACA à Bambouti, les demandes qu'auraient formulées les autorités sud-soudanaises n'avaient pas encore été pleinement satisfaites.

E. Action régionale concernant la transhumance transfrontalière

120. Dans le rapport final qu'il a présenté en 2018 (S/2018/1119, annexe), le Groupe d'experts a évoqué le rôle de la transhumance dans la crise qui touche la République centrafricaine et a plaidé pour le renforcement de la coopération régionale afin de remédier à ce problème (voir par. 105 à 140 et 210 a) et b) de ce rapport).

121. La quarante-huitième conférence du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Kinshasa du 27 au 31 mai. Les participants ont débattu de la transhumance et formulé plusieurs recommandations, demandant la convocation d'une conférence régionale sur la transhumance et le pastoralisme. À l'instar des participants à la quatrième réunion du Comité exécutif de suivi coprésidée par l'Union Africaine et le Gouvernement centrafricain, tenue à Bangui le 30 juillet, ils ont demandé que le Gouvernement centrafricain inscrive la transhumance à l'ordre du jour de toutes les commissions mixtes de coopération (voir ci-après la recommandation figurant au paragraphe 172 b).

¹⁴⁸ Les commerçants sud-soudanais auraient entretenu des liens avec des responsables à Tamboura. Entretien avec le sous-préfet d'Obo et de Bambouti, tenu à Obo le 25 septembre 2019 ; entretien avec le chef du camp de réfugiés sud-soudanais à Obo, tenu à Obo le 27 septembre 2019.

¹⁴⁹ Entretien avec le préfet du Haut-Mbomou et le sous-préfet d'Obo et de Bambouti, à Obo, les 25 et 27 septembre 2019.

¹⁵⁰ Ibid.

¹⁵¹ Rapport confidentiel, 23 avril 2019.

¹⁵² Entretien avec le sous-préfet de Bambouti, tenu à Obo, le 25 septembre 2019 et entretien avec le procureur d'Obo, tenu à Bangui, le 30 septembre 2019.

F. Point sur le coup d'État présumé de décembre 2017 en Guinée équatoriale

122. Comme indiqué dans le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts (S/2019/608, annexe), 130 personnes ont été jugées par contumace et condamnées à une peine d'emprisonnement par un tribunal de Bata (Guinée équatoriale) le 31 mai (voir par. 42 de ce rapport). Le 6 septembre, les autorités équato-guinéennes ont fourni au Groupe d'experts la liste des ressortissants centrafricains condamnés¹⁵³, qui demeuraient en détention provisoire à Ébolowa (Cameroun), aux côtés d'autres personnes condamnées originaires du Cameroun, du Mali, du Sénégal et du Tchad. Le Gouvernement équato-guinéen a tenu des négociations avec le Gouvernement camerounais pour obtenir leur extradition et leur permettre de purger leur peine dans leur pays¹⁵⁴.

VI. Implication présumée de membres de l'ex-Séléka dans la mise en place d'un réseau régional de groupes armés ciblant les intérêts occidentaux, israéliens et saoudiens en République centrafricaine et au-delà

123. Le 19 avril, une chaîne d'information internationale a diffusé un reportage contenant des extraits de l'enregistrement vidéo de l'interrogatoire d'Ismaël Djida, membre de l'ex-Séléka, qui aurait eu lieu après son arrestation au Tchad et au cours duquel il avouait avoir créé avec l'ancien Président de la République centrafricaine, Michel Djotodia, un groupe armé chargé de s'en prendre violemment aux intérêts occidentaux, saoudiens et israéliens dans plusieurs pays africains, dont la République centrafricaine, avec le soutien de la Force Al-Qods du Corps iranien des gardiens de la révolution islamique¹⁵⁵.

A. Ismaël Djida et Michel Djotodia : des liens étroits et anciens

124. La première rencontre de Michel Djotodia et d'Ismaël Djida remonte à l'époque où Djotodia était Consul de la République centrafricaine à Nyala (État du Darfour méridional, Soudan), fonction qu'il a occupée de 2005 à 2006. D'après plusieurs sources, dont des chefs de l'ex-Séléka, Djida aurait facilité l'établissement de contacts entre Michel Djotodia et des groupes rebelles tchadiens et soudanais actifs au Soudan, notamment le Mouvement pour la justice et l'égalité de Khalil Ibrahim¹⁵⁶.

125. Après être entré en rébellion ouverte contre le régime de François Bozizé, Michel Djotodia a été expulsé du Soudan et s'est rendu au Bénin, où il a été arrêté en 2006. Djida lui aurait apporté un soutien financier régulier pendant toute la durée de sa détention, de novembre 2006 à juin 2008¹⁵⁷. Après sa libération, tous deux sont restés proches jusqu'à ce que Djotodia retourne en République centrafricaine pour y créer la coalition Séléka, en 2012.

¹⁵³ Archives de l'ONU.

¹⁵⁴ Entretien avec un responsable du Ministère de la Justice à Malabo, le 6 septembre 2019.

¹⁵⁵ I24 News, « Un réseau terroriste iranien démantelé en Afrique » (reportage consulté le 19 avril 2019) via <https://www.i24news.tv/fr/actu/international/afrique/1555609709-un-reseau-terroriste-iranien-demantele-en-afrique-exclusivite-i24news>. Ce lien n'est plus actif. Le reportage est conservé dans les archives de l'ONU (voir également annexe 6.1).

¹⁵⁶ Entretiens avec des sources confidentielles à Bangui, mai-octobre 2019.

¹⁵⁷ Entretiens avec des sources confidentielles à Bangui, 8 et 12 octobre 2019.

126. Quand Michel Djotodia est devenu Président de transition de la République centrafricaine en mars 2013, il a demandé à Ismaël Djida de le rejoindre à Bangui et il l'a nommé au poste de conseiller présidentiel, fonction dont il était fait mention sur le passeport diplomatique de Djida délivré en juin 2013 (voir annexe 6.2). Le Groupe d'experts a recueilli une douzaine de témoignages d'anciens titulaires de postes de haut niveau pendant la présidence de Djotodia, qui ont décrit Ismaël Djida comme « l'homme de Djotodia », lequel ne rendait compte qu'au Président et effectuait des déplacements en son nom¹⁵⁸.

127. Lorsque Djotodia a été contraint de démissionner en janvier 2014 et qu'il est retourné au Bénin, Ismaël Djida l'a suivi et a continué de travailler pour lui à Cotonou (Bénin) avant d'être arrêté au début de 2019¹⁵⁹.

B. Témoignage d'Ismaël Djida

128. Au cours de son enquête, le Groupe d'experts a eu accès à une transcription et à une version plus longue de l'enregistrement vidéo du témoignage d'Ismaël Djida, qui a communiqué les informations suivantes, dont la véracité a été corroborée par des sources diplomatiques¹⁶⁰ :

- Djida a mis sur pied, sur les ordres de Michel Djotodia (pour plus de détails, voir par. 132 à 137) et avec l'appui de la Force Al-Qods, un groupe armé appelé Saraya Zahraa, afin de s'en prendre violemment aux intérêts occidentaux, israéliens et saoudiens en Afrique, y compris en République centrafricaine. Il a indiqué que son objectif était de constituer un groupe de 200 à 300 combattants armés et opérant en coopération avec d'autres cellules composées de membres de groupes armés originaires du Tchad et du Soudan.
- Djida s'est rendu en République islamique d'Iran, au Liban et en Iraq. À chacun de ces voyages, il a rencontré des représentants de la Force Al-Qods, qui lui ont remis des sommes comprises entre 12 000 et 20 000 dollars.
- Il aurait recruté entre 30 et 40 personnes dans les rangs des groupes de l'ex-Séléka, qui se sont rendues au Liban, en Iraq et en République arabe syrienne en 2017 et 2018 pour participer à des entraînements, notamment sur le maniement d'armes à feu. Ces entraînements étaient assurés par des groupes de personnes, dont des membres de la Force Al-Qods et du Hezbollah.

129. Le 24 octobre 2019, les Émirats arabes unis ont confirmé au Groupe d'experts qu'Ismaël Djida s'était rendu de Doubaï à l'île de Kish, en République islamique d'Iran, le 11 décembre 2016 et était revenu à Doubaï le lendemain¹⁶¹. Le Groupe d'experts a recueilli des informations auprès de compagnies aériennes ainsi que d'autres documents attestant qu'il s'était rendu au Liban en mars, juillet, septembre et décembre 2017, en février-mars et en juillet 2018, ainsi qu'une copie du visa d'entrée en Iraq qui lui avait été délivré le 21 octobre 2018 (voir annexe 6.3).

130. Le Groupe d'experts a également rassemblé des informations et des documents¹⁶² confirmant les déplacements au Liban et en Iraq de 12 personnes qui

¹⁵⁸ Entretiens avec d'anciens ministres, conseillers présidentiels et chefs de groupes armés à Bangui, août octobre 2019.

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ Entretiens avec des sources diplomatiques tenus le 22 juillet, le 28 août et le 14 octobre 2019.

¹⁶¹ Pour se rendre sur l'île de Kish, il existe un système d'exemption de visa pour les ressortissants d'un grand nombre de pays.

¹⁶² Archives de l'ONU.

seraient membres de Saraya Zahraa et qui auraient été recrutées par Djida dans les rangs des groupes de l'ex-Séléka.

131. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de rencontrer Ismaël Djida et n'est pas à même, à ce stade, de confirmer la véracité des informations contenues dans l'intégralité de ce témoignage.

C. Rôle de Michel Djotodia

132. Dans son témoignage, Ismaël Djida a affirmé avoir collaboré avec la Force Al-Qods sur les ordres de Michel Djotodia. Selon ses dires et certaines sources diplomatiques, Michel Djotodia a rencontré des responsables de cette force spéciale sur l'île de Kish, en République islamique d'Iran, en avril 2016¹⁶³. Ils seraient parvenus à un accord, selon lequel Michel Djotodia devait : a) bénéficier de l'appui de la Force Al-Qods pour reprendre le pouvoir en République centrafricaine ; et b) constituer une unité spéciale chargée de perpétrer des actes de violence dans plusieurs pays africains, y compris en République centrafricaine. Michel Djotodia aurait également reçu à cette occasion une somme de 150 000 dollars et aurait chargé Ismaël Djida de mettre à exécution le plan convenu.

133. Plusieurs chefs de l'ex-Séléka ont également indiqué au Groupe d'experts que des ressortissants iraniens avaient remis à Michel Djotodia entre 100 000 et 200 000 dollars, tout en précisant qu'ils n'en savaient pas plus sur l'objectif de ce soutien financier¹⁶⁴.

134. Le Groupe d'experts a obtenu copie de deux lettres manuscrites (l'une datée de décembre 2018 et l'autre à la date illisible), qui mentionnent Ismaël Djida et dans lesquelles l'expéditeur sollicite l'appui d'« amis » pour lutter contre « l'idéologie israélienne et wahhabite » (voir annexe 6.4). Ces lettres auraient été envoyées par Michel Djotodia à des représentants de la Force Al-Qods. Le Groupe d'experts n'est pas en mesure de confirmer leur authenticité.

135. Le 24 octobre 2019, les Émirats arabes unis ont informé le Groupe d'experts que Michel Djotodia avait fait le 27 avril 2016 le trajet de Doubaï à l'île de Kish (République islamique d'Iran), et était retourné à Doubaï le 30 mai. Si le Groupe d'experts a la preuve de liens étroits entre Michel Djotodia et Ismaël Djida (voir par. 124-127), il n'est pas à même de confirmer à ce stade l'implication du premier dans le plan décrit par Djida.

136. Michel Djotodia a nié être l'auteur de ces lettres, affirmant qu'il n'avait pas rencontré des représentants de la Force Al-Qods, ni participé au plan susmentionné, dont il a dit n'avoir pas eu connaissance. Il a déclaré au Groupe d'experts qu'il n'avait passé que deux jours sur l'île de Kish, en Iran, voyage qui avait été organisé par des partenaires commerciaux iraniens rencontrés à Doubaï pour le compte d'une société établie à Cotonou¹⁶⁵.

137. Michel Djotodia a nié avoir eu connaissance de toutes activités menées par Ismaël Djida qui, selon lui, avait prétendu à tort avoir agi en son nom. Il s'est également défendu d'avoir fait de Djida son conseiller présidentiel pendant qu'il était en fonction et a soutenu que Djida avait été en contact avec des Iraniens pour leur soutirer de l'argent et obtenir ainsi leur appui financier aux fins d'activités de réconciliation qu'il prétendait mettre en œuvre en République centrafricaine¹⁶⁶.

¹⁶³ Entretiens avec des sources diplomatiques le 22 juillet, le 28 août et le 14 octobre 2019.

¹⁶⁴ Entretiens avec des chefs de l'ex-Séléka, tenus à Bangui, août-octobre 2019.

¹⁶⁵ Entretiens téléphoniques avec Michel Djotodia, 15 et 31 octobre 2019.

¹⁶⁶ Ibid.

D. Renseignements fournis par la République islamique d'Iran

138. Le 28 octobre, la République islamique d'Iran a indiqué par écrit au Groupe d'experts que les allégations faisant état de rencontres entre Michel Djotodia et les autorités iraniennes, outre un soutien fourni par la Force Al-Qods aux deux chefs de l'ex-Séléka, s'appuyaient sur des sources erronées et un scénario inventé de toutes pièces. Elle a souligné qu'elle ne s'ingérait dans les affaires intérieures d'aucun pays et ne cautionnait aucun acte de violence.

VII. Embargo sur les armes et forces nationales de défense et de sécurité

A. Assouplissement de l'embargo sur les armes et demandes d'armes lourdes

139. Le 12 septembre, à la lumière des progrès accomplis dans la réalisation des cinq objectifs de référence fixés par le Conseil de sécurité concernant les mesures d'embargo sur les armes¹⁶⁷, le Conseil a adopté sa résolution 2488 (2019), par laquelle il a assoupli l'embargo sur les livraisons d'armes de calibre égal ou inférieur à 14,5 mm et de munitions et composants spécialement conçus pour ces armes, destinés aux forces de sécurité centrafricaines, l'obligation d'approbation par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine¹⁶⁸ devenant une obligation de notification préalable. Cet assouplissement fait suite aux demandes réitérées des autorités centrafricaines au Conseil de sécurité (voir annexe 7.1).

140. Depuis lors, les autorités du pays n'ont cessé de réclamer la levée totale de l'embargo sur les armes. Pendant la visite du Président du Comité en République centrafricaine, du 1^{er} au 4 octobre, le Président, le Premier Ministre ainsi que plusieurs ministres ont insisté sur la nécessité de lever l'embargo sur les armes imposé aux autorités centrafricaines et d'intensifier la lutte contre les trafics d'armes auxquels se livrent les groupes armés (voir annexe 7.1).

141. Lors du Sommet Russie-Afrique qui s'est tenu le 23 octobre à Sotchi, le Président centrafricain Touadéra a par ailleurs demandé que les FACA soient équipées d'armes meurtrières d'un calibre supérieur à 14,5 mm, de véhicules blindés de transport de troupes, de véhicules de combat d'infanterie, de mortiers et d'autres armes d'artillerie, nécessaires selon lui au renforcement de l'armée nationale (voir extraits du discours du Président à l'annexe 7.1). Il a également souligné que les groupes armés introduisaient illégalement des armes lourdes, en contournant l'embargo et en empêchant les autorités de l'État de reprendre le contrôle de l'ensemble du pays¹⁶⁹. Le Groupe d'experts remarque que si le trafic d'armes par les groupes armés se poursuit effectivement (voir notamment par. 72 à 78), le nombre d'armes lourdes en leur possession reste cependant faible, selon ce qui a été établi.

¹⁶⁷ Résolution du Conseil de sécurité 2454 (2019), par. 9 et 10 ; S/PRST/2019/3 ; S/2019/609.

¹⁶⁸ Résolution du Conseil de sécurité 2488 (2019), par. 2 g).

¹⁶⁹ Ibid.

B. Déploiement des forces nationales de défense et de sécurité : formation, recrutement et équipement, et cas d'inconduite

Forces armées centrafricaines et Garde présidentielle

Formation et recrutement

142. Les recrues et les soldats des FACA ont continué de bénéficier du soutien de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine ainsi que d'instructeurs russes.

143. Du 24 juin au 16 octobre, la mission a formé 1 020 recrues des FACA à Bouar et à Bangui (voir annexe 7.2). Les 1 014 recrues des FACA ayant validé leur formation intégreront l'armée en vue d'un déploiement progressif¹⁷⁰. De septembre 2016 à octobre 2019, la mission a formé près de 6 000 soldats (voir annexe 7.2). Outre les 100 800 munitions de calibre 7,62 x 38 mm transférées par Chypre après notification au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine (voir S/2019/608, annexe 6.1), la mission a également obtenu le prêt par la France de 178 fusils d'assaut de type AK, qui servent à l'entraînement des FACA depuis juin¹⁷¹.

144. De mai à juillet, puis d'août à octobre, les 235 instructeurs russes ont continué de former des recrues à Bangui et à Berengo (préfecture de la Lobaye)¹⁷². Au 30 octobre, ils avaient formé 2 972 soldats des FACA¹⁷³. Certains sont également restés dans les provinces pour s'assurer que les soldats des FACA mettaient dûment en pratique les compétences acquises durant leur formation, après leur déploiement (voir annexe 7.2).

145. Si le plan quinquennal de recrutement (2018-2022), destiné à donner un nouvel élan à l'armée nationale et à compenser les nombreux départs à la retraite intervenus en 2017 et en 2018, prévoyait en 2019 l'accueil de 1 300 recrues (officiers, sous-officiers et soldats) dans les rangs des FACA¹⁷⁴, dont 70 ex-combattants (voir annexe 7.2), ce recrutement a pris beaucoup de retard (voir aussi S/2018/1119, par. 177 et S/2019/608, annexe 6.2)¹⁷⁵.

146. Ces retards tranchent avec le recrutement en 2019 de plusieurs centaines de gardes présidentiels, principalement issus du groupe ethnique des Baka-Mandija (voir également S/2019/1119, par. 175)¹⁷⁶. Au moment de la rédaction du présent rapport, une centaine d'entre eux avaient été envoyés en Angola, où ils suivaient une formation depuis septembre¹⁷⁷. Le Groupe d'experts a informé les autorités de la République centrafricaine et des autres pays concernés que, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, ce type de formation constituait une violation de l'embargo sur les armes à moins d'avoir fait l'objet d'une notification au Comité des sanctions et de s'inscrire dans le cadre d'une organisation coordonnée avec la

¹⁷⁰ Entretien avec des représentants de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine à Bangui, le 2 octobre 2019. Correspondance avec la mission, 18 juin et 22 octobre 2019.

¹⁷¹ Entretien avec des sources diplomatiques françaises et européennes, les 23, 24 et 25 septembre et les 8 et 9 octobre 2019. Entretiens téléphoniques avec des sources diplomatiques françaises et des sources de l'Union européenne, les 1^{er} et 4 octobre 2019.

¹⁷² Correspondance avec l'ambassade de la Fédération de Russie à Bangui, 30 octobre 2019.

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ Plan de recrutement des FACA (2019).

¹⁷⁵ Entretiens avec des sources confidentielles à Bangui, du 7 au 8 octobre 2019. Document confidentiel du 21 octobre 2019.

¹⁷⁶ Entretiens avec les officiers des FACA et des partenaires internationaux, 2 et 8 octobre 2019.

¹⁷⁷ Ibid. Entretien le chef d'état-major des FACA à Bangui, 8 octobre 2019. Entretien avec des sources confidentielles à Bangui, 8 octobre 2019.

MINUSCA (voir recommandation formulée au paragraphe 172 c) ci-après). Il fait également observer que ces recrutements n'avaient été prévus ni dans le plan national de défense, ni dans le plan de recrutement, ni dans le budget, et que les antécédents des nouveaux soldats n'avaient pas été vérifiés¹⁷⁸.

Déploiement, équipement et cas d'inconduite

147. Le Gouvernement centrafricain a poursuivi sa politique de déploiement rapide des FACA, notamment à l'est, avec le soutien de la MINUSCA¹⁷⁹. Fin septembre et début octobre, 82 soldats des FACA ont été déployés à Bria et 50, à Birao, deux localités où les FACA n'assuraient plus aucune présence depuis le début de la crise en 2013¹⁸⁰. Si ces déploiements s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à rétablir l'autorité de l'État dans les zones contrôlées par des groupes armés, ils ne cadrent pas toujours avec le concept d'armée de garnison défini dans le plan national de défense, en vertu duquel les FACA devaient être intégrées à des structures permanentes dans quatre zones de défense définies. À la mi-octobre, 1 429 soldats des FACA étaient déployés dans 19 localités hors de la capitale (voir carte à l'annexe 7.3 et S/2019/608, par. 90 à 92).

148. Si dans son ensemble, la population locale a accueilli favorablement l'arrivée des soldats des FACA, ces nouveaux déploiements, appelés à se poursuivre, ont suscité des réactions contradictoires parmi les groupes armés. Dans un communiqué du 20 juillet, Noureddine Adam a demandé le déploiement progressif des forces de sécurité et de défense dans les zones sous contrôle du FPRC afin, entre autres, de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des unités spéciales mixtes de sécurité (voir annexe 7.4). Cela n'a pas empêché des combattants du FPRC à Bria de tirer en l'air le 22 septembre pour exprimer leur mécontentement face au déploiement des FACA qui était prévu dans cette zone. Peu après, le 25 septembre, le commandant de zone du FPRC à Bria a déclaré que l'aval avait été donné pour le déploiement des FACA¹⁸¹. L'UPC continuait, quant à elle, de s'opposer fermement aux mouvements des FACA à Alindao et à Bambari, ainsi que dans d'autres régions¹⁸², et des éléments de l'UPC avaient attaqué des membres des FACA près d'Obo (voir annexe 4.6).

149. Les déploiements des FACA continuaient de se heurter à des difficultés considérables. Premièrement, les FACA dépendaient toujours largement de l'appui et de la protection de la MINUSCA, en particulier dans les zones contrôlées par des groupes armés, comme à Birao, à Bria et à Alindao, où elles étaient constamment menacées d'attaques. Ainsi, elles n'effectuaient des patrouilles que dans des périmètres bien délimités et sous la supervision de la MINUSCA¹⁸³. Deuxièmement, les soldats des FACA connaissaient toujours de graves problèmes d'ordre logistique, comme le manque de logement décent et de sérieux retards dans la relève, situation qui se traduisait par le mécontentement et la mauvaise conduite de certains soldats¹⁸⁴. Troisièmement, les membres déployés des FACA manquaient souvent de locaux où stocker l'armement. Enfin, si 2 448 soldats en tenue ont effectivement participé à une

¹⁷⁸ Entretiens avec des officiers des FACA à Bangui, du 7 au 8 octobre 2019. Entretien téléphonique avec une source confidentielle, 30 octobre 2019.

¹⁷⁹ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, 20 septembre 2019. Rapport confidentiel, 1^{er} juillet 2019.

¹⁸⁰ Rapports confidentiels du 27 septembre et du 9 octobre 2019. Voir S/2019/822, par. 49.

¹⁸¹ Rapport confidentiel du 23 septembre 2019.

¹⁸² Missions du Groupe d'experts à Alindao, le 13 septembre 2019, et à Obo, du 24 au 29 octobre 2019. Rapport confidentiel du 1^{er} octobre 2019.

¹⁸³ Ibid. Missions du Groupe d'experts à Birao, du 3 au 5 octobre 2019 ; Bria, 3 octobre 2019 ; Kaga-Bandoro, 4 au 9 septembre 2019.

¹⁸⁴ Missions du Groupe d'experts à Alindao et à Obo, le 13 septembre 2019 et du 24 au 28 septembre 2019.

campagne menée à l'échelle nationale pour faire connaître le code de justice militaire¹⁸⁵, d'autres cas d'inconduite et de maltraitance ont néanmoins été observés, allant de l'extorsion et du prélèvement de taxes à grande échelle dont sont victimes les civils à des violations plus graves des droits de la personne, en passant par des atteintes à la liberté de circulation¹⁸⁶. Ces problèmes sont examinés plus en détail à l'annexe 7.5.

Forces de sécurité intérieure (voir annexe 7.6)

Transferts d'armes en 2019 et gestion des armes et des munitions

150. À la fin 2018, la fourniture d'armes meurtrières aux forces de défense et de sécurité n'avait jamais été aussi importante depuis l'adoption de l'embargo sur les armes en 2013. Le 2 décembre 2018, un avion français transportant 1 400 fusils d'assaut de type AK et des munitions s'est posé à l'aéroport international M'Poko de Bangui, conformément à une dérogation accordée par le Comité des sanctions le 26 février 2018. Le 3 avril, 400 de ces fusils ont été cédés aux forces de sécurité intérieure, les FACA conservant les 1 000 fusils restants (voir annexe 7.7). Le 13 août, 2 800 chargeurs ont été livrés pour ces fusils d'assaut. Entre le 18 août et le 16 septembre, 11 avions transportant 4 695 armes et plus de 7 millions de cartouches se sont posés à Bangui dans le cadre de la coopération militaire entre la Fédération de Russie et la République centrafricaine, comme les y autorisait une dérogation accordée par le Comité le 30 janvier. Ces armes et ces munitions ont été progressivement distribuées aux FACA ainsi qu'aux forces de police et de gendarmerie¹⁸⁷.

151. Les dons d'armes et de munitions par la Fédération de Russie et la France en 2018 et 2019 (voir aussi S/2018/1119, par. 180) suffisaient quasiment à couvrir les besoins des FACA en armes légères et de petit calibre¹⁸⁸. Les forces de sécurité intérieure avaient toujours cruellement besoin d'armes et de matériel de maintien de l'ordre (voir S/2019/608, annexe 6.6, et S/2018/1119, annexe 9.5)¹⁸⁹. Malgré les dons de matériel non létal consentis par plusieurs pays, notamment de véhicules, d'uniformes et d'outils de communication, le soutien logistique aux membres déployés des FACA et aux forces de sécurité intérieure demeurait insuffisant (voir aussi plus haut par. 149).

152. En 2019, avec l'aide du Service de la lutte antimines de l'ONU et des financements de partenaires internationaux, des efforts considérables ont été faits pour reconstruire ou remettre en état des installations de stockage d'armes et de munitions à Bambari, à Bangassou, à Bouar et à Bangui, entre autres (voir également S/2019/822, para. 52). En revanche, la mise en place d'un système de gestion des armes et des munitions demeurait limitée, comme indiqué à l'annexe 7.7.

¹⁸⁵ Voir S/2019/822, par. 47.

¹⁸⁶ Missions du Groupe d'experts dans les préfectures de l'Ouham-Pendé, du Mbomou et du Haut-Mbomou, du 10 au 14 mai 2019, du 27 au 30 mai 2019 et du 24 au 30 septembre 2019.

¹⁸⁷ Entretien avec des sources confidentielles à Bangui, 8 octobre 2019.

¹⁸⁸ Entretiens avec des partenaires internationaux à Bangui, les 8 et 30 octobre 2019. Voir aussi l'annexe 7.1.

¹⁸⁹ Entretien avec des partenaires internationaux à Bangui, 8 octobre 2019.

C. Importation d'explosifs commerciaux (voir annexe 7.8)

VIII. Diamants et or : commerce légal, trafic et problèmes de sécurité

A. Processus de Kimberley et commerce et trafic de diamants

153. Entre le 1^{er} janvier et le 15 octobre, la République centrafricaine a exporté 18 171 carats de diamants bruts¹⁹⁰. Bien qu'il dépasse celui enregistré sur la même période en 2018 (9 228 carats), ce chiffre est négligeable par rapport à la production actuelle du pays, que l'on estime être de l'ordre de 330 000 carats par an (voir [S/2018/1119](#), par. 141 à 142 et [S/2019/608](#), par. 102). La quasi-totalité de la production nationale continuait d'être passée en contrebande par les pays voisins. Des informations sur le trafic de diamants et d'or dans les zones échappant au contrôle de l'État (à savoir l'est et le nord) se trouvent aux paragraphes 92 à 101 et à l'annexe 4.5 du présent rapport.

154. Les trafics étaient également endémiques dans l'ouest du pays, y compris dans les zones conformes au Processus de Kimberley. Le Gouvernement a pris des mesures pour remédier au problème, comme l'établissement d'un seuil minimum d'activités pour les bureaux d'achat et les collecteurs, et l'organisation de missions d'inspection de routine sur le terrain, comme cela a été fait à Boda (préfecture de Lobaye) en août 2019 (voir annexe 8.1 pour de plus amples informations concernant ces mesures).

155. Une étude récemment publiée sur la contrebande de diamants en République centrafricaine a examiné en détail plusieurs facteurs, comme la désorganisation de la chaîne logistique et le climat d'impunité qui régnait dans ce secteur¹⁹¹. Le Groupe d'experts souscrit à plusieurs des recommandations formulées dans cette étude, notamment à celles qui portent sur la nécessité de réformer le cadre opérationnel pour la reprise des exportations de diamants bruts en provenance de la République centrafricaine sous l'égide du Processus de Kimberley, de manière à inciter les bureaux d'achat à régulariser leurs activités¹⁹², et, d'autre part, à celles qui concernent le renforcement des mesures de lutte contre l'impunité et les trafics, notamment en améliorant les contrôles à l'aéroport international M'Poko de Bangui [voir [S/2018/729](#), par. 119 e)] et en intensifiant la coopération entre les services de détection et de répression compétents du pays.

B. Or : progression du commerce légal et financement des groupes armés

156. Entre le 1^{er} janvier et le 15 octobre, 194,49 kilogrammes d'or ont été exportés par la République centrafricaine, confirmation de la progression régulière du commerce légal de l'or dans le pays, entamée depuis 2016 (voir statistiques à

¹⁹⁰ Données officielles communiquées par la République centrafricaine.

¹⁹¹ Terah U. De Jong et al., *Rapport diagnostique sur la contrebande des diamants en République centrafricaine*, Tetra Tech/Agence des États-Unis pour le développement international, 2019.

¹⁹² Le cadre opérationnel pour la reprise des exportations de diamants bruts en provenance de la République centrafricaine, établi au titre du Processus de Kimberley, prévoit l'approbation de toute exportation de diamants bruts par une équipe de suivi internationale. Certains bureaux d'achat considéraient que ce système engendrait des retards préjudiciables à leurs bénéficiaires, de sorte qu'il se pourrait qu'une partie d'entre eux ne déclare pas la totalité de leurs activités et de leurs exportations (source : entretiens avec des acteurs de la vie économique et des représentants du Ministère des mines, de mars à octobre 2019).

l'annexe 8.2). Dans le même temps, ce chiffre ne représente qu'une infime proportion de la production réelle du pays, évaluée à environ 2 tonnes par an¹⁹³.

157. Le Groupe d'experts continue de déplorer l'absence de cadre national et de réglementation concernant la traçabilité et l'origine de l'or exporté (voir S/2018/1119, par. 157 à 159), ce qui explique que la République centrafricaine ait sans doute continué d'exporter de l'or provenant de sites où des groupes armés prélèvent des taxes, même si la majeure partie de cet or vient de zones plus ou moins contrôlées par les autorités du pays.

C. Questions de sécurité liées aux activités des sociétés minières : le cas de Bozoum

158. Le 25 mars 2019, le Ministre des mines et de la géologie a suspendu les activités d'exploitation des sociétés Tian Xiang, Tian Run, Meng et Mao, présentes dans la zone de Bozoum (préfecture de l'Ouham-Pendé) pour manquement aux obligations relatives à la protection de l'environnement (voir annexe 8.3).

159. Une mission d'enquête parlementaire s'est rendue dans la région de Bozoum du 6 au 10 juin, suite aux plaintes de la population concernant la poursuite des activités de ces sociétés (voir annexe 8.4). Dans son rapport, la mission les accusait, entre autres, de dégrader l'environnement, de ne pas déclarer la majeure partie de leur production et de mener des activités en dehors de leurs zones de permis (voir annexe 8.5)¹⁹⁴. Le 29 juillet, les membres du gouvernement ont tenu une conférence de presse pour réfuter les conclusions de la mission¹⁹⁵.

160. Les tensions autour des activités des sociétés minières ont suscité des inquiétudes en matière de sécurité. À Bozoum, le 27 avril, une foule en colère a brûlé un véhicule appartenant à l'une d'entre elles pour protester contre l'arrestation par les FACA d'un prêtre qui avait pris des photos des sites miniers (voir annexe 8.6)¹⁹⁶. Le Groupe d'experts note que le recours aux FACA et aux forces de sécurité intérieure pour protéger les intérêts d'entreprises est devenu une pratique courante (voir S/2018/729, annexe 7.5), qui ternit l'image des forces de sécurité de l'État¹⁹⁷.

161. Des accusations similaires avaient déjà été portées contre des sociétés minières présentes dans d'autres zones (voir S/2018/729, annexe 7.5 et S/2018/1119, par. 154 à 156). Cette série de cas a contribué à faire de cette question une affaire politique, l'opposition accusant le gouvernement de mauvaise gestion des ressources naturelles du pays (voir également S/2019/822, par. 18). Une mission d'enquête parlementaire séparée a été créée pour traiter la question de la corruption concernant l'octroi des permis d'exploitation minière¹⁹⁸.

¹⁹³ Sebastian Pennes, *Diagnostic de l'exploitation minière et perspectives de développement socio-économique en RCA à la lumière de la vision du régime minier en Afrique – rapport final*, Levin Sources, Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, octobre 2018.

¹⁹⁴ Les accusations avaient été corroborées par d'autres sources et par plusieurs parlementaires originaires de la région, dont certains ne faisaient même pas partie de cette mission ; entretien avec des sources confidentielles et des parlementaires à Bangui, 13 et 20 mai 2019.

¹⁹⁵ Entretien avec le Ministre des mines à Bangui, 10 septembre 2019. Radio Ndeke Luka, « République centrafricaine : Le gouvernement contredit le rapport des députés sur la dégradation de l'environnement à Bozoum », 28 juillet 2019, disponible à l'adresse suivante : www.radiondekeluka.org.

¹⁹⁶ Rapport confidentiel du 29 avril 2019.

¹⁹⁷ Voir rapport de la mission d'enquête (annexe 8.5).

¹⁹⁸ Radio Ndeke Luka, « Assemblée Nationale : Des députés accusés de corruption dans l'attribution des marchés à des sociétés d'exploitation minière », 20 juillet 2019. Disponible à l'adresse suivante : www.radiondekeluka.org.

D. Permis d'exploitation minière

162. En mai 2019, des copies des 41 permis d'exploitation minière ont été téléchargées sur le site officiel du Ministère des finances et du budget¹⁹⁹. Le Groupe d'experts a relevé que certains de ces permis concernaient certaines zones non contrôlées par l'État, notamment trois permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée dans des zones où les groupes armés percevaient des taxes auprès de tous les acteurs de la vie économique. L'Office de recherches géologiques et d'exploitation minière a obtenu un permis d'exploitation à Bria (préfecture de la Haute-Kotto), délivré le 14 janvier 2018. De même, Lobaye Invest s'est vu délivrer le 4 avril 2018 un permis pour des activités minières à Bangassou (préfecture du Mbomou), ainsi qu'à Bria, Ouada et Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto) et Coopérative Minière Minerva Africa, un permis pour des activités à Agoudou Manga (préfecture de la Ouaka), le 24 septembre 2018 (voir annexe 8.7).

163. Le Groupe d'experts a porté cette information à l'attention du Ministre des mines et de la géologie dans une lettre datée du 17 septembre 2019. Il a demandé des renseignements sur les mesures prises par le gouvernement pour que l'octroi de ces permis ne facilite ni l'exportation de diamants bruts extraits en dehors des zones conformes au Processus de Kimberley ni le financement de groupes armés. Le Ministre lui a fait savoir qu'il allait apporter des précisions à ce sujet (voir recommandation au paragraphe 172 d)²⁰⁰. Dans une communication datée du 30 novembre, Lobaye Invest a déclaré n'avoir mené aucune activité dans les secteurs contrôlés par des groupes armés.

E. Coopération régionale dans la lutte contre les trafics

164. Les 10 et 11 avril, un atelier sur la coopération régionale en Afrique centrale a été organisé dans le cadre du Processus de Kimberley, avec la participation de représentants de l'Angola, du Cameroun, du Congo, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo. Les participants ont débattu des moyens d'accroître la coopération régionale, notamment en établissant un cadre consultatif pour les services de détection et de répression et, d'autre part, en harmonisant les politiques fiscales.

165. Il est ressorti des enquêtes menées par le Groupe d'experts que parmi les individus impliqués dans des trafics en République centrafricaine, beaucoup s'étaient déjà livrés à des activités similaires dans d'autres pays africains, à l'instar d'Abadi Shouki, dont il est question dans le rapport final du Groupe d'experts en 2017 (voir S/2017/1023, par. 163 à 166). À cet égard, le Groupe d'experts souligne l'importance de la diffusion des informations et de l'établissement de « listes rouges » parmi les pays de la région et ailleurs (voir recommandation au paragraphe 172 e) du présent document).

¹⁹⁹ Disponible à l'adresse suivante : www.finances-budget.cf/documents/permis-d-exploitation/permis-miniers (consulté le 25 octobre 2019).

²⁰⁰ Entretien avec le Ministre des mines, 10 septembre 2019.

IX. Informations sur les individus visés par des sanctions et sur l'application de sanctions

A. Application du gel des avoirs par les autorités nationales

166. Le 2 octobre, au cours d'un entretien à Bangui avec le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, le Procureur général de la République centrafricaine a déclaré que les autorités nationales enquêtaient sur les avoirs des personnes visées par des sanctions de l'ONU. Les informations qu'elles ont recueillies et communiquées au Groupe d'experts le 18 octobre corroboraient les conclusions de ses précédents rapports (voir S/2016/1032, par. 46 ; S/2017/639, par. 36 à 38 ; S/2018/1119, par. 203 à 206 ; et S/2019/608, par. 107 et 108). Le Groupe d'experts salue le travail accompli dans ce domaine par les autorités centrafricaines.

167. Parmi les comptes bancaires concernés, seul le compte ouvert à la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSIC) par Habib Soussou, officier des FACA sous le coup de sanctions (voir S/2018/1119, par. 204 à 208) n'avait pas encore été gelé. La BSIC a informé le Groupe d'experts qu'elle n'avait reçu aucune instruction du Procureur général sur le gel de ces avoirs. Dans une lettre datée du 8 novembre, le Groupe d'experts a rappelé au Procureur général et aux autorités nationales compétentes que tous les avoirs des individus visés par les sanctions devaient être gelés.

B. Utilisation d'un passeport soudanais frauduleux et violations de l'interdiction de voyager par Nourredine Adam

168. En juin, le Groupe d'experts a été informé que Nourredine Adam voyageait avec un passeport soudanais délivré au nom de Mohamed Adam Brema Abdallah. Le 22 août, à la suite de plusieurs demandes d'information envoyées aux pays dans lesquels Nourredine Adam s'était rendu, le Kenya a communiqué au Groupe d'experts une copie du passeport en question, qui avait été délivré le 10 juin 2018, ce qui a permis à celui-ci de confirmer, grâce à la reconnaissance faciale, que Nourredine Adam utilisait bien ce passeport (voir annexe 9.1). Par voie de conséquence, le 6 septembre, le Comité 2127 a modifié les informations relatives à M. Adam qui figuraient sur la Liste relative aux sanctions et publié un communiqué de presse à ce sujet²⁰¹.

169. Le Kenya a également informé le Groupe d'experts que Nourredine Adam avait utilisé ce passeport pour se rendre de Nairobi à Doubaï le 19 novembre 2018.

170. Le 30 juillet, le Groupe d'experts a envoyé une lettre au Soudan pour obtenir des renseignements sur ce passeport. Les autorités soudanaises n'y ont pas encore répondu [voir recommandation au paragraphe 172 f)].

171. Pendant la période considérée, Nourredine Adam a continué de vivre à Khartoum (voir S/2019/608, par. 18) et a violé à d'autres reprises l'interdiction de voyager (voir S/2018/1119, par. 199 à 201 pour des exemples de précédents). Il aurait fait le trajet de Khartoum à Riyad le 15 août et serait rentré le 20 août²⁰². L'Arabie saoudite n'a pas encore donné suite aux demandes de renseignements du Groupe d'experts concernant ce voyage.

²⁰¹ Organisation des Nations Unies, « Le Comité 2127 modifie l'entrée correspondant à une personne dans sa liste relative aux sanctions », communiqué de presse, 6 septembre 2019.

²⁰² Entretiens avec des sources confidentielles à Birao, du 21 au 22 août 2019. Entretien avec un représentant du FPRC le 20 août 2019.

X. Recommandations

172. Le Groupe d'experts recommande que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine :

a) Engage le Gouvernement centrafricain et les garants de l'Accord politique à définir des mesures punitives et des sanctions qui pourraient être prises conformément à l'article 35 de l'Accord, notamment en cas de violation du droit international humanitaire (voir par. 15) ;

b) Encourage le Gouvernement centrafricain ainsi que les partenaires concernés aux échelons régional et international à poursuivre leur entreprise de coopération en matière de transhumance transfrontalière et, dans cette perspective, à :

i) continuer leur action en vue de la tenue d'une conférence régionale sur la transhumance et le pastoralisme (voir par. 121) ;

ii) faire en sorte que la question de la violence sexuelle et fondée sur le genre et des mesures de lutte contre ce problème soit inscrite à l'ordre du jour de toutes les réunions et initiatives ayant trait à la transhumance (voir par. 80) ;

c) Rappelle aux États voisins de la République centrafricaine les dispositions du paragraphe 9 de la résolution 2488 (2019) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil demande aux autorités centrafricaines et aux autorités des États voisins de coopérer au niveau régional pour enquêter sur les groupes armés impliqués dans des trafics d'armes et les combattre, et en application du paragraphe 7 de la résolution 2454 (2019), de fournir au Groupe d'experts des informations sur les trafiquants à des fins de coopération et d'enquêtes approfondies ;

d) Prie le Gouvernement centrafricain et les États Membres qui dispensent des formations opérationnelles et non opérationnelles à la Garde présidentielle centrafricaine de mener ces activités en coordination avec la MINUSCA et d'en aviser le Comité, comme le prescrit le paragraphe 2 b) de la résolution 2488 (2019) (voir par. 146) ;

e) Encourage le Gouvernement centrafricain à définir plus clairement sa politique en ce qui concerne l'octroi de permis d'exploitation minière dans les zones contrôlées par des groupes armés et à fournir au Comité des informations sur les mesures prises pour que ces permis ne facilitent ni l'exportation de diamants extraits en dehors des zones conformes au Processus de Kimberley, ni le financement de groupes armés (voir par. 162 à 163) ;

f) Engage le Gouvernement centrafricain et les États voisins de la République centrafricaine à intensifier la coopération entre leurs services de détection et de répression chargés de lutter contre le trafic de ressources naturelles, par la mise en commun de l'information et en établissant des listes de trafiquants (voir par. 164 à 165) ;

g) Rappelle au Gouvernement soudanais les informations communiquées par le Groupe d'experts concernant le passeport diplomatique soudanais utilisé par Nourredine Adam, une personne visée par des sanctions, ainsi que son obligation de coopérer avec le Groupe d'experts sur cette question (voir par. 168 à 171).

Annexes

Annexes to the final report of the Panel of Experts on the Central African Republic extended pursuant to Security Council resolution 2454 (2019)

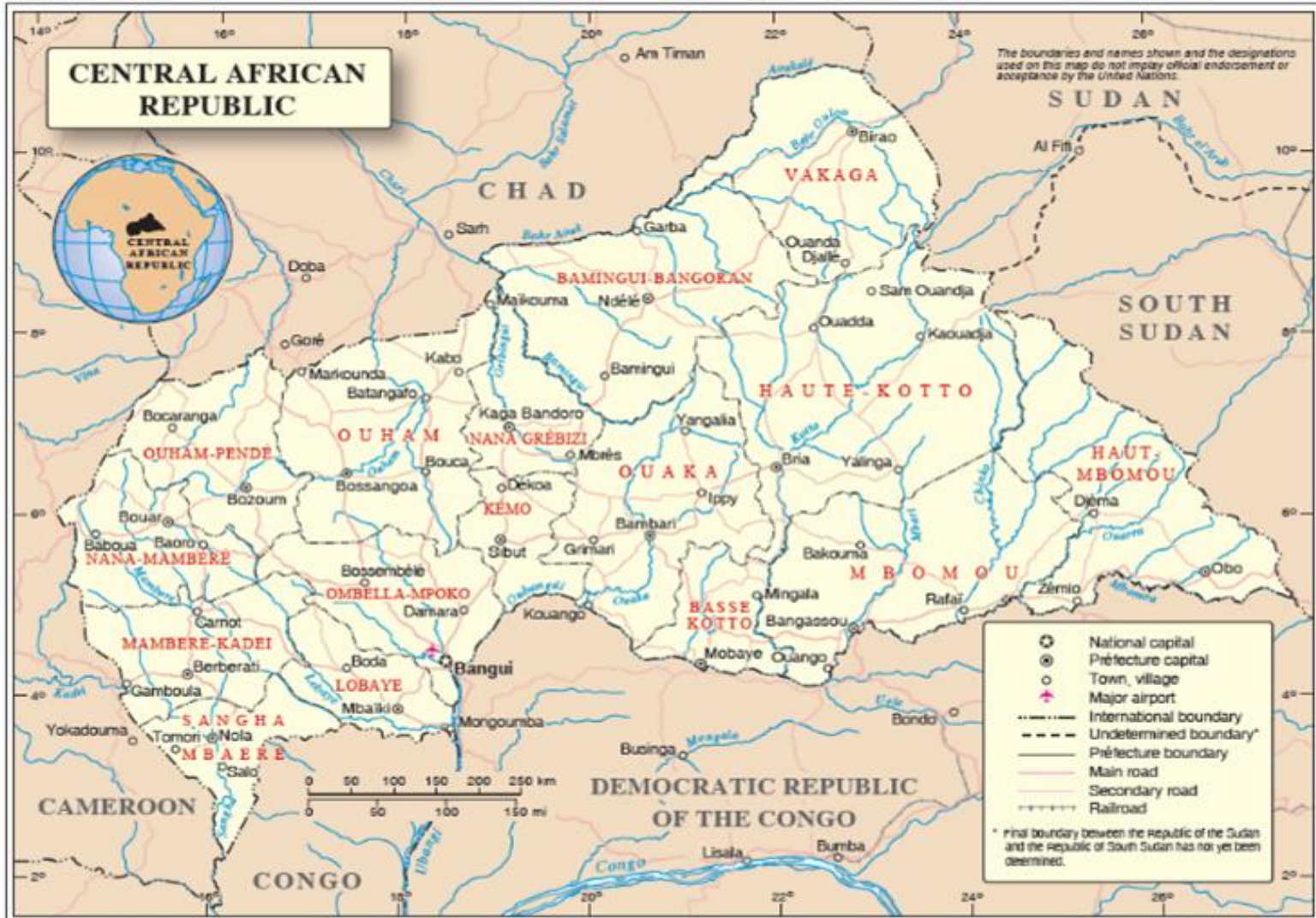
Contents

Annex 1.1: Map of the Central African Republic	44
Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 March to 4 November 2019 ...	45
Annex 2.1: Communiqué of the meeting of the Agreement signatories of 23-24 August 2019	47
Annex 2.2: Communiqué of the Tripartite AU-UN-EU mission to the Central African Republic (6 October 2019)	49
Annex 2.3: Memorandum of PK5 self-defence groups submitted to ECCAS representative on 5 September 2019	52
Annex 2.4: Recommendations of the fourth session of Comité Executif de Suivi (CES) issued on 2 August 2019	57
Annex 2.5: MPC communiqué signed by its leader Mahamat Al-Khatim on 7 October 2019	62
Annex 2.6: The creation of local military commander positions as a management tool within MPC	63
Annex 2.7: Letter addressed to the AU, ECCAS and MINUSCA signed by Mahamat Al Khatim on 2 September 2019	64
Annex 2.8: Copy of Abdoulaye Miskine's service passport from the Republic of Congo issued on 22 January 2019	66
Annex 2.9: FDPC press communiqué signed by Abdoulaye Miskine at Am Dafok (Vakaga prefecture) on 30 July 2019	67
Annex 2.10: Mustapha Saboune, a politician in search of relevance	72
Annex 2.11: Details on the content of the training given to FACA and ISF instructors, and on the training to be received by ex-combatants	76
Annex 2.12: Communiqués of MPC and 3R leaders who resigned from their positions as special advisers to the Prime Minister	77
Annex 2.13: Ali Darrassa using the USMS to legitimize UPC's expansion and trafficking activities	81
Annex 2.14: Letter addressed to President Touadera and signed on 10 October 2019 by local authorities supporting the official nomination of Abbas Sidiki as USMS chief	83
Annex 2.15: FUDN memorandum of 30 September 2019	86
Annex 2.16: Communiqués of 28 May and 22 July 2019 presenting FUDN requests	89
Annex 2.17: Communiqué of FUDN meeting in Paris with participation of former speaker of Parliament Karim Meckassoua (23 September 2019)	99
Annex 2.18: FUDN communiqué of 13 October 2019 addressing the issue of a Government of transition ..	100
Annex 2.19: Excerpts of President Touadera's speeches mentioning FUDN in Berbérati and Lyon respectively on 4 and 12 October 2019	101
Annex 2.20: KNK letter to the CAR Minister of Transport and Civil Aviation sent on 14 June 2019	103
Annex 3.1: Chronology of the fighting in Vakaga prefecture	105
Annex 3.2: Map of the Vakaga prefecture	108

Annex 3.4: Kara/MLCJ fighters wearing yellow materials	113
Annex 3.5: Ethnicity and armed groups in Vakaga prefecture	114
Annex 3.6: “Procés Verbal” of the Kara-Goula meeting published on 30 August 2019	119
Annex 3.7: The role of the Sultan-Mayor in the fighting in Vakaga prefecture	122
Annex 3.8: Information on Nourd Gregaza	124
Annex 3.9: Communiqué of 26 September 2019 signed by Zakaria Damane	126
Annex 3.10: Further information on FPRC’s preparation for retaliation	127
Annex 3.11: Burned and looted houses in Birao	128
Annex 3.12: Further information on the humanitarian situation in Birao	129
Annex 3.13: Information on the lucrative business of hunting ammunition	130
Annex 3.14: Pictures of the weapons, ammunition and motorcycles reportedly seized by the FPRC from the MLCJ in Am Dafok	131
Annex 3.15: FPRC communications on the trafficking of weapons and (hunting) ammunition	132
Annex 3.16: MLCJ’s acquisition of military equipment and FPRC’s loss of military material and vehicles	134
Annex 3.17: Additional information on UPC arms trafficking in cooperation with FPRC leaders	136
Annex 3.18: Arms trafficking by FPRC and Abdoulaye Miskine	137
Annex 3.19: Map showing the Kaga-Bandoro-Batangafo-Kabo triangle	139
Annex 3.20: Receipts provided by UPC to economic operators in the Bambari area in return for the payment of taxes	142
Annex 3.21: Map of mining sites in the Mbrès area (Nana-Gribizi prefecture)	143
Annex 3.22: CV of Abdel Rahim Mahamat Kidessi, available on his LinkedIn profile	144
Annex 3.23: Evidence of Aimé Moubamou’s business connections with Abdoulaye Hissène	145
Annex 4.1: Maps of the sub-prefectures of Basse-Kotto	147
Annex 4.2: Letter from anti-balaka leader ‘Colonel’ Ngyambe of 16 August 2019	152
Annex 4.3: Predatory acts against civilians by anti-balaka elements in Satema, Mingala, Zangba, Kembe and Alindao sub-prefectures	153
Annex 4.4: Letter written by local authorities describing Luc Ngaima and other anti-balaka individuals	155
Annex 4.5: CAR-DRC cross-border trafficking in arms and natural resources in Basse-Kotto prefecture	156
Annex 4.6: Humanitarian situation and activities of groups locally referred to as LRA in the Obo area	158
Annex 5.1: Communiqué of the 5th session of joint commission between the Central African Republic and the Republic of Congo	163
Annex 5.2: Communiqué of 48th ministerial meeting of the United Nations Standing Advisory Committee on Security Questions in Central Africa (UNSAC) (Kinshasa, 31 May 2019)	166
Annex 6.1: Screenshot from the news story featuring Ismael Djidah’s testimony	169
Annex 6.2: Copy of Ismael Djidah’s diplomatic passport issued in June 2013	170
Annex 6.3: Documents and information on Ismael Djidah’s travels	171
Annex 6.4: Copies of two letters mentioning Ismael Djidah	178

Annex 7.1: Additional information on the easing of the arms embargo with the adoption of Security Council resolution 2488 (2019), and continued calls for the total lifting of the arms embargo by the national authorities	181
Annex 7.2: Additional information on the training and recruitment of FACA.	183
Annex 7.3: Map of FACA deployment	185
Annex 7.4: Press communiqué by Nourredine Adam, 10 July 2019.	186
Annex 7.5: Additional information on the continued challenges of FACA deployment and cases of misconduct	187
Annex 7.6: Information on the recruitment, training, equipment, redeployment and conduct of Internal Security Forces (ISF)	191
Annex 7.7: Additional information on the 2019 arms transfers and management of weapons and ammunition.	196
Annex 7.8: Update on the import of commercial explosives	198
Annex 8.1: Measures taken by the Government to fight against trafficking in diamonds and gold.	202
Annex 8.2: Exports of gold by the Central African Republic (2010-2018).	209
Annex 8.3: Decision of the Ministry of Mines and Geology to suspend activities of mining companies operating in Bozoum area	210
Annex 8.4: Denunciation of the continuing activities by mining companies operating in the Bozoum area	212
Annex 8.5: Report of the parliamentary fact-finding mission.	213
Annex 8.6: Incidents of 27 April 2019 in Bozoum	224
Annex 8.7: Mining permits for areas located in areas controlled by armed groups	226
Annex 9.1: Copy of Nourredine Adam's Sudanese passport featuring the name of Mohamed Adam Brema Abdallah	234

Annex 1.1: Map of the Central African Republic.



Map No. 4048 Rev. 8 UNITED NATIONS June 2018

Department of Field Support Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)

Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 March to 4 November 2019.

Country/Entity	Number of letters sent	Information fully supplied	Information partially supplied	No answer / Information not supplied	Pending
African Union	1			1	
Republic of the Congo	2			2	
Chair	10	N/A	N/A	N/A	N/A
CAR	3	1		2	
Chad	4	2		2	
WFP	3	3			
Ethiopian Airlines	3	2		1	
Kenya	3	1		2	
Sudan	4			4	
Cameroon	3	2		1	
Gabon	2	2			
Russian Federation	1	1			
Lapara	1			1	
Israel	2	2			
BSIC	2	2			
Sogea Satom	1	1			
India	1			1	
EPC Group	1			1	
Individual	2			2	

CBCA	1	1			
Ecobank	2	2			
BPMC	1	1			
Equatorial Guinea	3	3		2	
Thien Pao	1			1	
United Arab Emirates	2	1		1	
Lebanon	1			1	
Iraq	1			1	
Middle East Airlines	1	1			
Canada	1	1			
Uganda	2	1		1	
Saudi Arabia	1			1	
Turkish Airlines	2	2			
Iran	1	1			
Benin	1	1			
Nigeria	1			1	
Angola	1				1
Rwanda	1	1			

Annex 2.1: Communiqué de la réunion de l'Accord signataires de 23-24 August 2019.

Document obtained by the Panel from a diplomatic source on 11 September 2019.



**Communiqué de la réunion de concertation entre les parties signataires de l'Accord
Politique pour la Paix et la Réconciliation en RCA avec les Garants et Facilitateurs, 23 et
24 août 2019**

Les 23 et 24 août 2019 à Bangui, les parties signataires de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA) ainsi que les Garants et Facilitateurs de l'Accord ont tenu à Bangui une réunion de concertation sous la présidence de l'Ambassadeur Matias Bertino MATONDO, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine (UA) et Chef de la Mission de l'UA pour la Centrafrique et l'Afrique Centrale (MISAC), Garante de l'Accord de paix et co-Président du Comité Exécutif de Suivi (CES), pour faire le point sur l'état de la mise en œuvre de l'accord de paix signé à Bangui, le 6 février 2019.

La réunion de concertation s'est tenue en présence du Premier Ministre de la RCA, Chef du Gouvernement et co-Président du CES, S.E.M. Firmin NGREBADA, du Représentant spécial du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations unies (ONU) et Chef de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations unies pour la Stabilisation en RCA (MINUSCA), M. Mankeur NDIAYE, du Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), autre garant de l'Accord, l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO, et du Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des sceaux, Président du Comité de Mise en Œuvre National (CMON) M. Flavién MBATA.

Outre les représentants des groupes armés signataires de l'Accord de paix, ont pris part également à la réunion Mme Marie-Noëlle KOYARA, Ministre de la Défense Nationale, de la Reconstruction de l'Armée et des Anciens Combattants, le Général Linguissara WANZET et, Ministre de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique, M. Maxime MOKOM, Ministre chargé du Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), M. Gilbert TOUMOU DEYA, Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des relations avec les groupes armés, les Ambassadeurs ou Chargés d'Affaire de l'Angola, du Cameroun, du Tchad, de la Guinée Equatoriale, de la République Démocratique du Congo (RDC), en tant que Facilitateurs de l'APPR-RCA, ainsi que la Coordination du Secrétariat technique du CES de l'APPR-RCA.

Après la cérémonie d'ouverture marquée par les allocutions de S.E.M. Firmin NGREBADA, de l'Ambassadeur Matias Bertino MATONDO et de M. Mankeur NDIAYE, les travaux se sont poursuivis à huis-clos. Au cours des deux jours de travail, les participants ont passé en revue les progrès et défis relatifs à la mise en œuvre des différents engagements pris au titre de l'APPR-RCA. A cet égard, ils ont pris note des présentations faites sur l'état de la mise en œuvre:

[Handwritten signatures: mbata, Nahayo]



- des engagements respectifs du Gouvernement et des groupes armés ;
- des violations de l'Accord depuis sa signature,
- du processus DDR ;
- des questions spécifiques ;
- des arrangements sécuritaires temporaires ;
- des engagements de région et de la communauté internationale ;
- de la participation des groupes armés dans le gouvernement.

Les participants ont salué l'appui continu des Garants et Facilitateurs, notamment de l'UA, de la CEEAC, de la MINUSCA, du Cameroun, de la RDC, de la République du Congo, du Tchad, de la Guinée Equatoriale, de l'Angola, du Soudan ainsi que la contribution multiforme des partenaires de la communauté internationale, dans la mise en œuvre de l'APPR-RCA.

Les participants ont salué les principales avancées de l'Accord de paix, particulièrement la formation d'un Gouvernement inclusif nommé le 22 mars 2019, la mise en place et l'opérationnalisation de la plupart des organes du Mécanisme de Mise en Œuvre et de Suivi (MOS) de l'Accord, notamment le Comité Exécutif de suivi (CES), son Secrétariat technique, le Comité de Mise en Œuvre National (CMON) et, les Comités de Mise en Œuvre Préfectoraux (CMOP) et les Comités Techniques de Sécurité (CTS) en cours d'installation, la création de la Commission Inclusive chargée d'examiner les différents aspects du conflit et de faire des recommandations à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), l'élaboration en cours de projets de lois sur la décentralisation, les partis politiques, le statut des anciens Chefs d'Etat, ainsi que les avancées dans le processus de DDR dans l'ouest du pays et dans la préparation des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS).

Les participants ont pris note avec satisfaction des avancées enregistrées dans le processus du grand DDR, notamment de l'important progrès déjà réalisé dans le désarmement et la démobilisation du FDPC, de RJ aile Sayo et Belanga, du UFR-F et des anti-Balaka à l'Ouest du pays. Jusqu'à ce jour, 583 éléments des groupes armés signataires ont déposé leurs armes.

Les participants ont réaffirmé leur plein soutien à la poursuite et l'accélération de l'exécution du Programme Nationale du DDR et aux efforts. Ils ont en outre encouragé des autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts d'inclusion et de représentation des groupes armés dans l'administration publique, à faciliter l'intégration des ex-combattants éligibles dans les forces nationales de la défense et de la sécurité ainsi que la réintégration des anciens éléments des Forces Armées Centrafricaines (FACA) actuellement membres des groupes armés.

Les participants ont rappelé l'importance de poursuivre les efforts d'inclusion et de représentation des toutes les communautés centrafricaines dans l'administration publique. Les Garants et Facilitateurs ont mis l'accent sur l'impérieuse nécessité d'une conjugaison des efforts de bonne foi des groupes armés signataires pour accélérer le processus de désarmement et de démobilisation dans le cadre du Programme Nationale du DDR.

Handwritten signatures and initials:
 A blue signature, possibly "E. Nkomo", and another signature "M. Nkomo" with an arrow pointing to the right. Below them is a small box containing the number "2".

Annex 2.2: Communiqué of the Tripartite AU-UN-EU mission to the Central African Republic (6 October 2019).

Document obtained by the Panel from a diplomatic source on 8 October 2019.



COMMUNIQUÉ CONJOINT

L'Union africaine, Les Nations Unies, et l'Union européenne réitèrent leur appui à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA), unique voie pour le retour à une paix durable en RCA.

Du 4 au 7 octobre 2019, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine (UA), Ambassadeur Smail Chergui, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et le Directeur Général - Afrique du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne, M. Koen Vervaeke, ont effectué une mission conjointe en République centrafricaine. Cette mission, qui fait suite à celle d'avril 2019, s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé le 6 février 2019. Elle avait ainsi pour but de faire le point sur les progrès accomplis, d'identifier les défis relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de paix et d'échanger avec les différents acteurs concernés sur les solutions adéquates pour en accélérer l'exécution.

La mission conjointe a été reçue en audience par le Président de la République, Son Excellence le Professeur Faustin Archange Touadéra et le Premier Ministre, Son Excellence M. Firmin Ngrebada. Elle a aussi mené une série d'entretiens avec des membres du Gouvernement, des leaders de partis politiques et de la société civile, ainsi que des représentants des missions diplomatiques et d'organisations régionales et internationales. Elle a eu une séance de travail par vidéoconférence avec l'ensemble des responsables civils et militaires des Bureaux de terrain de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Au terme de cette visite, la mission conjointe salue les efforts déployés par le Président de la République et son Gouvernement, ainsi que par les acteurs qui travaillent pour la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix. Elle se félicite des

progrès réalisés dans la restauration de l'autorité de l'État, notamment avec l'installation de tous les Préfets dans les 16 préfectures, de la majorité des sous-préfets, des Comités techniques de sécurité (CTS), des Comités de mise en œuvre préfectoraux (CMOP), ainsi que du déploiement progressif des Forces de défense et de sécurité.

La mission conjointe, tout en prenant note des progrès réalisés à ce jour avec une baisse sensible des violences depuis la signature de l'Accord de paix, a exprimé sa préoccupation face aux actes hostiles qui continuent d'être perpétrés dans le pays. Elle a fermement condamné, d'une part, les affrontements entre les groupes armés à Birao et ayant entraîné le déplacement de plus de 15 000 personnes, et, d'autre part, la persistance des violations de l'Accord de paix et des droits de l'homme dans les autres régions du pays, notamment au nord-ouest dans la période récente.

La mission en appelle à toutes les parties prenantes à respecter scrupuleusement leurs engagements pris au titre de l'Accord et exhorte tous les groupes armés à déposer immédiatement les armes, à mettre un terme aux violences visant la population civile, à démanteler les barrières illégales et à privilégier le dialogue et la concertation, ainsi que les mécanismes de règlement de différends prévus dans l'Accord. Elle engage toutes les parties à garantir l'opérationnalisation rapide des mesures de sécurité transitoires, notamment les Unités spéciales mixtes de sécurité (USMS) ainsi que le désarmement et la démobilisation des groupes armés. Elle encourage également l'adoption rapide des projets de lois essentielles à la pleine mise en œuvre de l'Accord et à la tenue des prochaines élections.

Elle encourage par ailleurs la population centrafricaine, y compris les parties signataires et non signataires, les acteurs politiques, la société civile et les associations de femmes et de jeunes, à continuer de soutenir la mise en œuvre de l'Accord qui reste l'unique voie pour le retour à une paix durable sur l'ensemble du territoire. Elle réaffirme la détermination de la communauté internationale à s'opposer à toute remise en cause de l'Accord dans lequel le peuple centrafricain a tant investi et qui répond à ses aspirations en matière de paix, de sécurité, de justice, et de réconciliation nationale. Elle rappelle que toute entrave à la mise de l'Accord expose ses auteurs à des sanctions.

La mission en appelle à l'ensemble de la communauté internationale à continuer à apporter une réponse urgente et appropriée aux besoins humanitaires et de

développement, essentiels pour permettre à la population de bénéficier des dividendes de la paix qui commencent à se concrétiser sur le terrain.

La mission conjointe se félicite de l'accompagnement continu de l'Union africaine, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), garants de l'Accord de paix, des pays de la sous-région, ainsi que celui de la MINUSCA, de l'Union européenne, et des autres partenaires internationaux, qui revêt une grande importance dans la stabilisation et le relèvement de la République centrafricaine et les invite à poursuivre leurs efforts concertés afin d'accroître leur appui à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix.

La mission conjointe réaffirme que le processus électoral constitue une étape indispensable et prioritaire pour la consolidation des acquis démocratiques et la stabilité du pays. Elle exhorte donc les acteurs centrafricains au respect des prochaines échéances électorales de 2020/2021, dans les délais constitutionnels, et s'assurer que celles-ci soient libres, transparentes et pacifiques. Elle appelle la communauté internationale à appuyer ce processus électoral à travers la mobilisation des fonds nécessaires à son bon déroulement.

La mission conjointe réitère sa volonté de continuer à soutenir les efforts de l'ensemble des institutions centrafricaines et de la population dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, la bonne conduite des élections à venir et la stabilisation de la République centrafricaine.

La mission conjointe remercie le Gouvernement et le peuple centrafricains pour l'accueil chaleureux et se réjouit de la disponibilité de tous les acteurs tout au long de son séjour.

Fait à Bangui, le 6 octobre 2019

Annex 2.3: Memorandum of PK5 self-defence groups submitted to ECCAS representative on 5 September 2019.

Document obtained by the Panel from a diplomatic source on 16 October 2019.

COORDINATION DE L'AUTO DEFENSE DU PK5
FORCE FOI-HONNEUR

MEMORANDUM

A

**TRES HAUTE ATTENTION DE MONSIEUR L'AMBASSADEUR REPRESENTANT DE LA
CEEAC
-BANGUI-**

Née dans un contexte de crise intercommunautaire après la chute du pouvoir du Président DJOTODIA dans notre capitale Bangui, l'Auto-défense du PK5 s'est constituée à partir de Décembre 2013 suite aux traques, débandades et exode des musulmans des sept arrondissements de Bangui y compris une partie du 3^e arrondissement après les chutes en série des quartiers à dominance musulmane de Galabadja, Malimaka, Miskine, Moustapha et autres, suivies de leurs cortèges de victimes et de destructions que nous savons tous aujourd'hui. La progression des attaques antibalakas pesant de plus en plus sur la PK5, dernier bastion de retranchement des musulmans à partir de Janvier 2014, les ruées intempestives de nos congénères à destination de l'intérieur et de l'extérieur du pays, laissèrent une minorité désemparée d'environ 3000 hommes à majorité de jeunes dans un cul de sac du PK5.

Ne trouvant échappatoire en dehors de cette enclave verrouillé et auréolé de tout risque, cette minorité abandonnée d'hommes et de femmes cloisonnée au PK5, s'est décidée de s'organiser en Auto-défense pour sauver sa Communauté, sa localité, et ses biens. Contrainte à la légitime défense dans leur unique refuge de Bangui, désormais érigée en unique enclave musulmane, l'Auto-défense du PK5 s'est ainsi constituée.

A ce jour, l'Auto-défense du PK5 dispose de 1500 hommes, répartis dans 14 zones sur l'ensemble des 11 quartiers constitutifs du PK5.

Constituée par instinct de survie pour se protéger des attaques dans un conflit qui prenait nettement un caractère confessionnel, l'Auto-défense du PK5 n'est affiliée à aucun groupe politico-militaire. En effet, la population du PK5, abandonnée à elle-même depuis le déclenchement du conflit, jusqu'à la restauration de l'autorité de l'Etat, sa défense revenait essentiellement à ces jeunes civils, innocents, contraints par la force des choses à la vie des armés.

Ayant essuyé de Décembre 2013 à la cessation récente des hostilités, 111 attaques, l'Auto-défense du PK5 a enregistré à ce jour, plus de 1000 éléments tués, disparus, arrêté sous handicapés parmi lesquels des centaines d'âmes innocentes sont inutilement tombées sous les balles des ennemis et parfois des forces conventionnelles et internationales.

De nos jours malgré le climat ambiant global de paix qui prévaut sur l'ensemble du pays après la signature de l'Accord Politique pour la Paix et de Réconciliation

en Centrafrique signé le 06 février 2019, l'Auto-défense du PK5 continue de faire l'objet de traque, de molestage et de menaces d'attaques.

Fustigée de l'intérieur comme de l'extérieur de la communauté par des détracteurs de tout bord depuis le début de la crise, l'Auto-défense du PK5 s'est tout de même comportée en organisation responsable.

En contact permanent depuis toujours avec les organismes internationaux, les forces internationales déployées au chevet de notre pays, les autorités de la Transition et celles démocratiquement élues, l'Auto-défense du PK5 n'a cessé d'exprimer son adhésion pour une sortie idoine, durable et définitive de la crise.

Ainsi, en termes d'actions concrètes, l'Auto-défense du PK5a notamment contribué depuis lors :

- au maintien et la pérennisation de la cohésion sociale et du ~~vivre~~ ensemble à travers la coexistence des mosquées et églises, Chrétiens et Musulmans au PK5 ;
- à l'atténuation des braquages et d'autres formes de violences au PK5 ;
- à la protection et la sauvegarde des institutions publiques et privées telles les banques, les stations de carburant, les maisons de commerce, les humanitaires, etc ;
- à la sécurisation et au succès des consultations populaires à la base de Janvier 2015 au PK5 ;
- à la sécurisation au côté des forces internationales de la visite du Pape François du 29 Novembre au PK5 et aux succès des processus référendaires, et électoraux du 13 Décembre 2015 et début 2016 au PK5 ayant permis le bon déroulement des campagnes et l'élection du Professeur Faustin Archange TOUADERA à la magistrature suprême de l'Etat aux prix même de nos vies, à la sécurisation de la visite du Président Hollande du 13 Avril 2016 ainsi que des différentes personnalités nationales et internationales en visite au PK5 ;
- aux négociations et à la signature du pacte de non-agression avec nos frères antibalakas pour la réouverture en Janvier 2016 du cimetière musulman de Boeing ;
- à la sécurisation et à la reprise des activités commerciales au PK5 ; poumons économiques du pays depuis toujours ;
- aux différents dialogues en faveur de la réouverture du Commissariat du 3e arrondissement et pour la restauration de l'autorité de l'Etat au PK5, etc.

Malheureusement, aucune de ces actions citoyennes n'est mise l'actif de l'Auto-défense du PK5.

Bien au contraire assimilée à un groupe de voyous, bandits armés, terroristes, djihadistes, mercenaires, islamistes, etc., par les détracteurs de toujours, l'Auto-

défense du PK5 a toujours fait l'objet de toute forme de stigmatisation, de diabolisation, d'isolement et de disqualification dans tout processus de pacification du pays jusqu'à ce jour.

Pourtant, nul n'ignore que ces crises à rebondissement qui durent depuis plus de deux décennies, n'ayant ni vainqueurs ni vaincus et qui, malheureusement, ont fait des victimes et dommages aux compatriotes innocents de tout bord laissant des destructions et des fractures sociales sans précédent, n'est que le cumul de l'exclusion et des diverses conséquences de la mal gouvernance chronique qui ont toujours caractérisé nos dirigeants successifs.

Aujourd'hui, bien que le patriotisme des Centrafricains de différentes tendances tente de prendre le dessus sur ces maux avec l'appui de la communauté internationale qui ne ménage aucun effort pour sortir le pays du chaos, certains fils du pays, en particulier, l'Auto-défense du PK5, continue de faire l'objet d'exclusion et de stigmatisation de la part des autres.

En effet, la réussite des foras politiques et sociaux, la tenue des scrutins référendaires à l'issue desquels le nouveau projet de constitution a été adopté, le retour à la légalité constitutionnelle à travers des élections libres, transparentes et démocratiques ayant abouti à l'accession du Professeur Faustin Archange TOUADERA à la Magistrature suprême de l'Etat jusqu'à la signature récente de l'APPR-RCA du 06 février 2019 qui augurent, certes, un avenir meilleur du pays, il n'en demeure pas moins, Monsieur le Représentant de l'Union Africaine de l'Initiative Africaine, que les préoccupations suivantes de l'Auto-défense du PK5 restent pendantes. En effet :

- L'Auto-défense n'a jamais été pris en compte dans les différents foras tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Du Forum de Brazzaville, en passant par les assises de Rome, au Forum de Bangui jusqu'à la mission de Vienne et aux discussions ayant abouti à l'APPR-RCA du 06 février 2019, l'Auto-défense du PK5 a toujours été écarté au profit des personnes mal indiquées ou des profito-situationnistes coptés ci et là. La cooptation basée sur des critères ethniques ou népotiques, l'exclusion mettant de côté les interlocuteurs crédibles, a toujours été le principal mode de sélection et de gouvernance de nos dirigeants ;
- L'Auto-défense qui est une organisation constituée à majorité des jeunes, n'a jamais été associée aux différentes manifestations nationales de la jeunesse. Abandonnée à elle-même, sa voix ne porte plus au niveau des instances de décisions du pays, etc.

Même s'elle est constituée au début par nécessité, l'Auto-défense du PK5 est devenue de nos jours, une organisation à part entière ayant par devers elle, des armes au même titre que la SELEKA et les BALAKA. Malheureusement, elle a

toujours été mise de côté dans tous les processus de résilience et de quête définitive et durable de paix dans le pays.

En dépit de tout ce qui précède, l'Auto-défense du PK5, au-delà de toute illusion et désespoir, continuera de garder espoir pour un avenir meilleur de notre pays et ne cessera de saisir toute opportunité pour la normalisation du pays. Toutefois, elle tient à attirer l'attention de la Communauté Internationale et de nos actuels dirigeants et à exprimer ses vœux pour ne pas l'exclure de tout processus global de recherche permanent de paix dans le contexte actuel de notre pays.

Sur ce, l'Auto-défense du PK5 voudrait bien formuler à l'endroit des facilitateurs, des garants du processus dans notre pays ainsi que de nos dirigeants politiques, les vœux suivants :

- Rompre définitivement avec la stigmatisation, les menaces, et l'exclusion à l'égard de l'Auto-défense du PK5 afin de compter désormais avec cette jeunesse engagée en optant pour une gouvernance participative à la base, juste et inclusive à tous les niveaux ;
- Leur accorder les mêmes droits et devoirs que leurs concitoyens des autres communautés tels que garantis dans la constitution du pays ;
- Libérer des prisons ses éléments aux dossiers vides ou condamnés à tort ;
- Etre intégré dans l'application des recommandations de l'APPR-RCA du 06 février 2019, notamment dans la mise en œuvre du DDR-RSS en recrutant dans l'Armée, la Police, la Gendarmerie, les Eaux et Forêts et la Douane.
- certains de nos éléments valides et compétents qui savent déjà manœuvrer les armes ;
- Accorder des privilèges dans la hiérarchie militaire aux 14 COM/ZONES et aux 36 membres du bureau de la Coordination ;
- Arrêter définitivement toute tentative de désarmement forcé du PK5 à l'exemple de l'opération «SOUKOULA» ;
- Garantir formellement la sécurité des 1500 éléments en échange de cantonnement et dépôt d'armes ;
- Assurer la prise en charge alimentaire et sanitaire des 1500 éléments à cantonner ;
- Assurer la prise en charge, le soin voire l'évacuation des victimes des balles ;
- Faciliter aux éléments victimes, l'accès et/ou la reconstitution des pièces administratives et civiles perdues ou endommagées ;
- Faciliter l'accès aux bourses d'études aux éléments étudiants ;
- Offrir des quotas d'intégration et de responsabilités aux diplômés et administrateurs à tous les niveaux des services de l'Etat ;

- Etre pris en compte dans tous les processus de reconstruction nationale à tous les niveaux.

Espérant que nos préoccupations seront prises en compte, l'Auto-défense du PK5 s'engage désormais résolument sur la voie de la résilience, de la recherche de la paix définitive, du relèvement et de la reconstruction véritable de notre unique patrie ; la République Centrafricaine, en général et, en particulier, la localité du PK5.

Telles sont, Monsieur le l'Ambassadeur, les principales préoccupations de l'Auto-défense du PK5 que nous avons l'honneur de porter à votre sage appréciation.

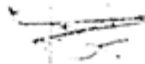
Fait à Bangui, le 05/09/2019

POUR LA COORDINATION



MAHAMAT RAHMA ALIAS LT
TEL : (236) 72 84 03 34

LE SECRETAIRE GENERAL



ABAKAR ZAKARIA
(+236) 75 01 48 14

Ampliations :

- Présidence de la République
- MINUSCA
- SAINTEGIDIO

Annex 2.4: Recommendations of the fourth session of Comité Exécutif de Suivi (CES) issued on 2 August 2019.

Document obtained by the Panel from a diplomatic source on 14 August 2019.



- Sans préjudice du principe de l'opportunité des poursuites l'application de la justice aux auteurs des crimes commis dans le pays.

3. SUR LA SITUATION DE Mr KOUTAMADJI MARTIN ALIAS ABDOULAYE MISKINE, LEADER DU MOUVEMENT FDPC :

- La prise des sanctions nationales et internationales ;
- Au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme de prendre toutes les mesures judiciaires qui s'imposent ;
- La prise des mesures conséquentes à l'encontre de ses représentants nommés dans les cabinets de la Présidence de la République et de la Primature.

4. DES RENCONTRES :

- La tenue d'une rencontre entre le Gouvernement, les Garants, les facilitateurs et les leaders des anciens groupes armés pour faire le point de l'exécution des engagements des parties à l'Accord ;
- La tenue d'une rencontre avec les garants et les facilitateurs pour trouver des solutions sur la situation du KM5 et décider du déguerpissement des occupants des camps BEAL et RDOT de Bangui ;
- La tenue d'une rencontre entre le Gouvernement et les garants de l'APPR-RCA et la MINUSCA pour la définition et la limitation du périmètre de sécurité à ne pas franchir par chacun des anciens groupes armés sous peine de sanction.

5. DES MISES EN DEMEURE :

- Une mise en demeure à l'endroit des anciens groupes armés sur la question des Violences basée sur le genre et l'inscrire désormais dans les violations de l'APPR-RCA ;

Mgmt
2

- Une mise en demeure assortie de délai à l'endroit des anciens groupes armés qui n'ont pas apporté des réponses appropriées aux violations dont ils sont accusés présentées au cours de cette session ;
- Une mise en demeure à l'endroit des groupes armés pour exiger la dissolution formelle de leurs groupes.

6. SUR LE DDDR :

- La poursuite par le Gouvernement du programme du DDDR sur l'ensemble du territoire et du processus de la mise en place des USMS pour apporter une solution au problème de cantonnement des éléments des anciens groupes armés ;
- Le déploiement simultané des activités du DDDR sur l'ensemble du territoire afin de créer les conditions de mise en place et d'opérationnalisation des USMS et de lancement des programmes et projets de développement des régions du pays.

7. SUR LA RÉCONCILIATION NATIONALE :

- La réactualisation du calendrier de la mise en place de la CVJRR pour tenir compte des contraintes de la procédure ;
- La création d'un fonds de Réparation par la future loi relative à la CVJRR, qui sera approvisionné par les contributions des partenaires ;
- Le réajustement du mandat de la Commission Inclusive pour lui permettre de mener toutes les activités prévues ;
- La saisine directe de la Commission Inclusive par les victimes pour des plaintes pour référencement.



10/07

3

8. SUR LES ORGANES DU MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE :

- Le Comité de Mise en Œuvre National (CMON) doit prendre toute sa place dans la mise en œuvre, travailler sur les points de faiblesse identifiés et en rendre compte au CES ;
- La mise en place de procédures flexibles pour la contribution de l'Etat au financement des organes de mise en œuvre ;
- La convocation d'une réunion avec les partenaires pour faire le point de leur appui au financement de la mise en œuvre de l'APPR- RCA.

9. SUR LA VULGARISATION :

- La révision du plan de la communication au tour de l'APPR-RCA pour intégrer les femmes dans la plateforme des acteurs ;
- La coordination entre le Ministère de la Communication et des Médias en charge de cette question et le CMON dans l'exécution des activités du plan de communication ;
- La création d'un espace de sensibilisation sur les violations des droits de l'Homme notamment la protection de la femme dans la vulgarisation ;
- La protestation contre la diffusion d'une interview du leader des 3 « R » dépassée de plusieurs jours et inopportune sur la Radio Ndele Luka, une action contreproductive pour la paix ;
- Élargissement de la couverture de la Radio Centrafrique sur tout le territoire afin de permettre à toute la population d'accéder à la bonne information sur l'APPR- RCA.

10. SUR DES QUESTIONS DIVERSES :

- L'intégration de la dimension régionale dans la sécurisation et la pacification de la transhumance et l'inscription de cette question à l'ordre du jour de toutes les commissions mixtes ;

2019/07





- L'organisation en temps opportun des missions conjointes de démantèlement des barrières illégales (FACA, USMS, MINUSCA) ;
- L'application du code de justice militaire aux FACA coupables de violations de l'APPR-RCA.

11. DES VÉRIFICATIONS À FAIRE SUR :

- Les arrestations arbitraires et séquestrations des civils, avec demande de rançons, par les leaders des groupes armés ;
- Les informations sur un éventuel conflit en cours entre les communautés arabes et peuhles.

Fait à Bangui le 02 AOÛT 2019

La Coprésidence du Comité Exécutif de Suivi



S.E.M. Firmin NGREBADA
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

S.E.M. Mathias Bertino MATONDO
Représentant Spécial du Président
de la Commission de l'Union
Africaine, Chef de la MISAC

Annex 2.5: MPC communiqué signed by its leader Mahamat Al-Khatim on 7 October 2019.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 8 July 2019



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (MPC), relatif à l'application de l'accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR)

L'Etat-major du Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (MPC) informe l'opinion nationale et internationale et les garants de l'accord de Khartoum signé à Bangui le 06 Février 2019.

Nous portons à votre connaissance que nous procéderons au démantèlement des barrières illégaux ainsi que la libération des bâtiments administratifs dans la zone sous contrôle MPC dans les 72 heures qui suivent.

Le MPC reste toujours attaché à l'esprit de l'accord de Khartoum et à ses engagements pris devant la communauté internationale pour la sortie définitive de la crise en République Centrafricaine.

Fait à Kaga-Bandoro, le 07 Juillet 2019

Le Général **ALKATIM MAHAMAT**
Chef d'Etat-major du mouvement



Annex 2.6: The creation of local military commander positions as a management tool within MPC.

During their meeting at Moyen-Sido on 5 August 2018 (S/2018/1119 para 30-31), Mahamat Al-Khatim, Ali Darassa and Abdoulaye Hissène discussed the issue of the chronic insecurity in Nana-Gribizi and Ouham prefectures. Those prefectures were particularly subject to acts of criminality due to the activities of small groups of fighters, often foreigners, officially part of the MPC. During the Moyen-Sido meeting, the three leaders agreed to create FPRC military commander positions in MPC areas of control (therefore including in locations where a MPC local commander position already existed). Those positions were given to members of the uncontrolled groups operating in the area (including MPC members) with a view to giving them an official role and in the hopes that it would limit their movements on the axes.¹ One year later, this system of FPRC commander positions in MPC zones was still in place,.

For instance, in Kabo (Ouham prefecture), at the time of the Panel's mission (6 September 2019), Ahmad Hajaj, the MPC zone commander (comzone) was working in cooperation with an individual named "Nahar" who was officially the FPRC local military commander. Nahar claimed he only recently joined FPRC and could not confirm to the Panel if he was in contact with the FPRC military leadership or who was his direct superior.² Nahar is reportedly a Chadian national and a former member of the "*Direction de la Documentation et de la Sécurité*" under the regime of Hissène Habré (1982-1990).³ As of 1990, Nahar reportedly joined several armed groups, in particular in the Sudan, before joining the Séléka in 2012. He was described to the Panel as particularly violent toward civilians.⁴ His background is representative of that of many elements operating in the MPC area. The Panel notes that such individuals have no interest in the implementation of the Agreement, as they will be unable to obtain any position in CAR States security forces or administration.

¹ Meeting with FPRC and MPC representatives, Kaga-Bandoro, 6 and 9 September 2019.


² Meeting with Nahar, Kabo, 7 September 2019.

³ Meeting with armed group representative and confidential sources, Kaga-Bandoro and Kabo, 5-9 September 2019.

⁴ Idem.

Annex 2.7: Letter addressed to the AU, ECCAS and MINUSCA signed by Mahamat Al Khatim on 2 September 2019.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 5 September 2019.



MOUVEMENT PATRIOTIQUE POUR LA CENTRAFRIQUE

M P C

GENERAL DE DIVISION ALKATIM MAHAMAT

02 SEPT 2019

PAIX UNITE LIBERTE

Le Général ALKATIM MAHAMAT, Chef d'Etat-major du Mouvement **MPC**

Note A l'Attention de leurs Excellences ;

- L'Ambassadeur, représentant de l'Union Africaine
- L'Ambassadeur, représentant de la CEEAC
- Le représentant de la MINUSCA.

Objet : Note d'intention suite à vos interventions au cours de notre rencontre du 30 Août 2019 à Kaga bandoro relatives à ma démission du 27 Août 2019.

Excellences messieurs les Ambassadeurs, garants de l'accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA.

Suite à vos sages conseils et vos interventions salutaires jugés positifs et réconciliateurs par lesquels vous me demandez de revenir sur ma décision en privilégiant le dialogue dans l'intérêt supérieur de la nation, j'ai pris le temps et la réflexion et après avoir réuni mon état-major, il a été décidé ce qui suit :

- 1 - Demandons la revalorisation de mon grade de Général qui ne doit pas poser aucun problème car je suis militaire de carrière.
- 2 - Demandons que je sois nommé Chef de région militaire de la zone Centre Nord et de facto Chef des USMS.
- 3 - Promouvoir aux grades et aux galons de mes officiers qui leur permettent de jouer pleinement leurs missions dans le cadre des USMS.
- 4 - Demandons que mes représentants ayant été nommés dans les fonctions de l'Etat soient bien traités sans discrimination aucune.

5 – Demandons mon installation officielle conformément à mes fonctions de Conseiller Militaire en Charge des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) pour la Zone Centre Nord ce qui n'a pas été fait jusqu'ici.

6 – Souhaitons que nous soyons consultés par le Gouvernement à tout moment dans le cadre de la sécurité en ce qui concerne notre zone de responsabilité.

Telles sont nos propositions dans l'intérêt de la consolidation de la paix et la réconciliation à travers l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en RCA.

Haute et déférente considération.

AMPLIATION

- Union Africaine
- CEEAC
- MINUSCA



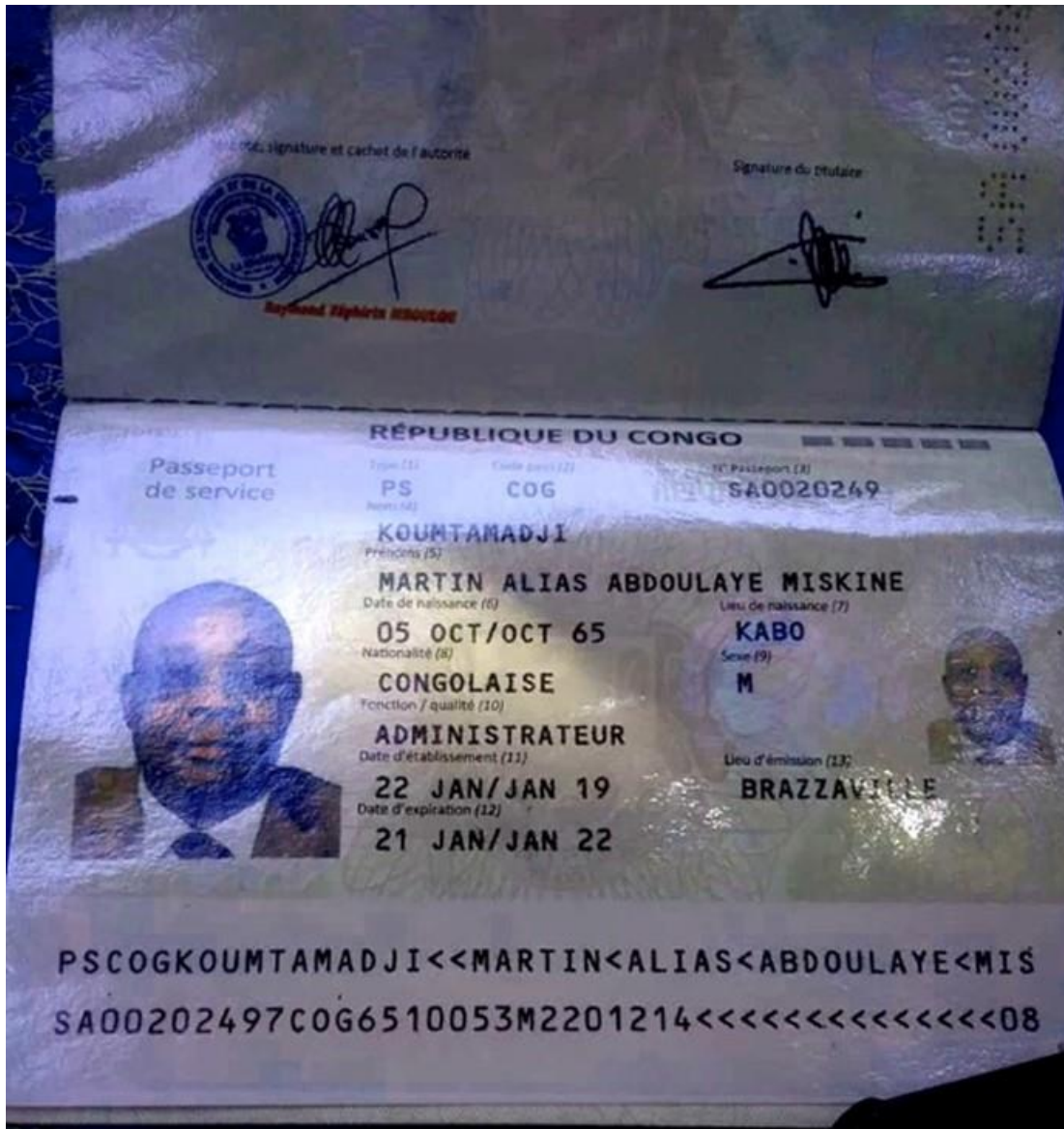
fait à Kaga bandoro le 02 SEPT 2019 2019

Chef d'Etat-major du Mouvement (MPC)



Annex 2.8: Copy of Abdoulaye Miskine's service passport from the Republic of Congo issued on 22 January 2019.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 8 October 2019.



Annex 2.9: FDPC press communiqué signed by Abdoulaye Miskine at Am Dafok (Vakaga prefecture) on 30 July 2019.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 31 July 2019.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous, Général Abdoulaye MISKINE, avec le FDPC et toutes les forces patriotiques, ayant entendu les appels éplorés du peuple meurtri, abandonné et agonisant du fait de la mal gouvernance chronique, ainsi que les plaintes et doléances des forces vives de la Nation et de nos FACA, épris de paix, avons décidé de prendre nos responsabilités, pour restaurer la sécurité, la paix et la stabilité sur toute l'étendue du territoire national, afin de redonner sécurité et confiance au peuple.

Le régime de TOUADERA, bien que démocratiquement élu, a livré le pays aux mafieux et bourreaux sans foi ni loi du peuple Centrafricain qui continuent de massacrer et piller le peuple, et cela en dépit de la signature de compromission de Khartoum ; le pays est aussi livré à la prédation étrangère qui pille les richesses au mépris de l'environnement, de la santé des centrafricains et de leur dignité.

Entre autres graves dérives liées à cette mal-gouvernance, le peuple, et nous avec lui, reprochons à TOUADERA les faits suivants qui sont des crimes contre le peuple Centrafricain :

- la flagrante violation de la Constitution et le parjure de son serment présidentiel à travers tout ce qui suit :

- FRONT DEMOCRATIQUE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN (FDPC)



FRONT DÉMOCRATIQUE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN

- o voter des lois contraires aux intérêts du peuple et voter/destituer les Députés qui s'opposent au bradage du pays ;
- o imposer le code électoral selon le bon vouloir de TOUADERA, pour faire le hold-up électoral.
 - la consécration de l'impunité :
 - o des dignitaires auteurs avérés des malversations et corruption, qui ne sont jamais sanctionnés ;
 - o des chefs étrangers des groupes armés qui tuent en masse et qui sont légitimés dans la gestion de l'Etat ;
 - o des milices entretenues sur deniers publics, qui incitent à la haine et profèrent des menaces de mort à tout va.
 - les fonds spéciaux du PR et du PM sont augmentés à plus de 4 milliards de francs pendant que le peuple meurt de faim ;
 - TOUADERA tient coûte que coûte à organiser les élections avec le soutien des groupes armés sans sécuriser le pays ;
 - TOUADERA ne pense qu'à sa réélection en 2020. Et il est déjà entré en campagne en profitant illégalement d'une part, des moyens de l'Etat et d'autre part, de la complicité avérée de la MINUSCA qui viole ainsi son mandat de neutralité ;
 - aucune création d'emplois ni promotion de l'entrepreneuriat des jeunes pour lutter contre le chômage ;

- FRONT DEMOCRATIQUE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN (FDPC)



FRONT DÉMOCRATIQUE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN

- aucune action d'envergure pour lutter contre la pauvreté ou les pénuries et flambées des prix de tout (eau, électricité, médicaments, nourriture, logement, etc.) écrasent le peuple ;
- le mépris des retraités, la non réévaluation des salaires des fonctionnaires et la non application des statuts spéciaux ;
- l'isolement diplomatique du pays et des actions inamicales à l'égard des pays voisins (participation des proches de Touadéra à des projets de coup d'Etat, insulte et diffamation des chefs des Etats voisins par les soutiens du régime, sans réaction aucune de Touadéra) ;
- refus de favoriser le retour des anciens Chefs d'Etat, pour participer à la recherche des solutions de sortie définitive de crise.

De tout ce qui précède, force est de constater que TOUADERA, non seulement, ne dispose plus de la légitimité que lui a conféré le peuple, aujourd'hui de plus en plus meurtri et trahi, mais encore qu'il mérite d'être traduit devant la haute cour de justice pour haute trahison.

Au nom du peuple souverain meurtri et trahi, nous exigeons la démission immédiate de TOUADERA. Dans le cas contraire, nous le démettrons par tous les moyens.

- FRONT DEMOCRATIQUE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN (FDPC)



FRONT DÉMOCRATIQUE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN

- o les promesses de la rupture et de la sécurisation totale du pays jamais tenues ;
- o l'instauration d'un régime totalitaire à travers le parti-Etat (MCU) en totale violation de l'éthique démocratique ;
- o le mépris des FACA, obligés de se soumettre aux ordres d'étrangers chefs de groupes armés ;
- o le mépris des entrepreneurs nationaux au profit des proches de TOUADERA et d'étrangers véreux ;
- o l'absence de concertation entre Institutions pour les accords Etat-Etat et pour la passation de marchés publics avec des entreprises étrangères. A titre d'exemples :
 - ▣ les accords de défense ;
 - ▣ les contrats d'exploitation minière et forestière, ce qui a pour conséquence des exploitations sauvages au mépris des populations et de l'environnement ;
 - ▣ le marché de production sécurisée des cartes grises des véhicules, passeports, carte d'identité, acte de naissance, etc..., dans le but de frauder les élections en 2020.
- l'instrumentalisation des hautes Institutions sur fond de corruption pour :
 - o s'afficher publiquement dans les activités du parti-Etat (MCU) ;

- FRONT DEMOCRATIQUE DU PEUPLE CENTRAFRICAIN (FDPC)



FRONT DÉMOCRATIQUE DU PEUPLE CENTRAFRICAÏN

Et à tout ce qui adviendra à compter de ce jour, le peuple sera souverainement et régulièrement associé, pour participer à toute prise de décision dans l'intérêt commun. Une coordination assurera les relations et la concertation à tous les niveaux des communautés.

Nous appelons et croyons à la totale confiance, en la sagesse et en l'intelligence du peuple pour rester calme.

Le peuple est libre avec pouvoir et devoir de dire ce qu'il pense de bien, pour relever son pays.

Soyons fiers et courageux face à nos responsabilités partagées dans l'intérêt du pays et de la postérité, devant Dieu et l'histoire

Fait à Amdafock le 30 juillet 2019



Le Général de Division
KOUTAMADIS Martin alias Abdoulaye MISKINE

- FRONT DEMOCRATIQUE DU PEUPLE CENTRAFRICAÏN (FDPC)

Annex 2.10: Mustapha Saboune, a politician in search of relevance.

Mustapha Saboune is a dual national from the Central African Republic and Canada; he currently lives between Chad and Canada. He was the political coordinator of the Séléka and the FPRC before participating in the creation of the Siriri coalition and becoming its president (see below document). He described the Siriri coalition to the Panel as a political party gathering CAR nationals from the diaspora.⁵ According to Mustapha Saboune, his party calls for the establishment of a Government of transition.

Despite his claim that Siriri is solely a political party, Saboune has made several attempts to establish a military presence on the ground, admitting that he had tried unsuccessfully to take control of the Siriri armed group, which used to operate in Mambéré-Kadéï prefecture from early 2018 until the beginning of 2019 (S/2018/1119, paras. 94-104).⁶ During the “Khartoum peace talks” (S/2018/1119, paras 11-12), Mustapha Saboune also tried to participate in the negotiations as representative of one of the armed groups, but failed and participated only as a civil society representative.⁷

Over the course of 2019, a representative of Mustapha Saboune also attempted to recruit fighters in the Nana-Gribizi and Ouham prefectures. Since May 2019, the Panel collected several testimonies of MPC and FPRC fighters based in the Ouham and the Nana Gribizi prefectures, including Ahmat Bahar (S/2018/1119 para 81-83) stating that an individual named Ahmat Makin, presenting himself as a representative of Mustapha Saboune, had been trying to recruit fighters for Siriri.⁸

Ahmat Makin is an ex-Séléka fighter with ties to the MPC leadership. He was the deputy chief of the presidential guard under Michel Djotodia’s presidency. He allegedly received 11 million FCFA (about \$18,500) from Mustapha Saboune to start his recruitment campaign.⁹ According to the testimonies collected by the Panel, Saboune’s reputation as a leader who poorly pays his troops is altering his capacity to recruit.

On 15 February, Mustapha Saboune published a communiqué stating that sanctioned individual Abdoulaye Hissène had joined Siriri ranks as commissioner-general for defence (see document

below). A few days later, Abdoulaye Hissène denied this appointment

⁵ Meeting with Mustapha Saboune, Ndjamena, 14 October 2019.

⁶ Idem.

⁷ Meeting with armed group representatives, Bangui, 20 April 2019.

⁸ Meeting with FPRC and MPC representatives in Bangui, Kaga-Bandoro, Kabo, September 2019.

⁹ Meeting with FPRC and MPC representatives, Kaga-Bandoro, 5-9 September 2019

(see document below). Saboune reportedly offered a significant amount of money to Abdoulaye Hissène in exchange for joining the Siriri coalition.¹⁰ Hissène reportedly accepted the money without delivering on his engagement.

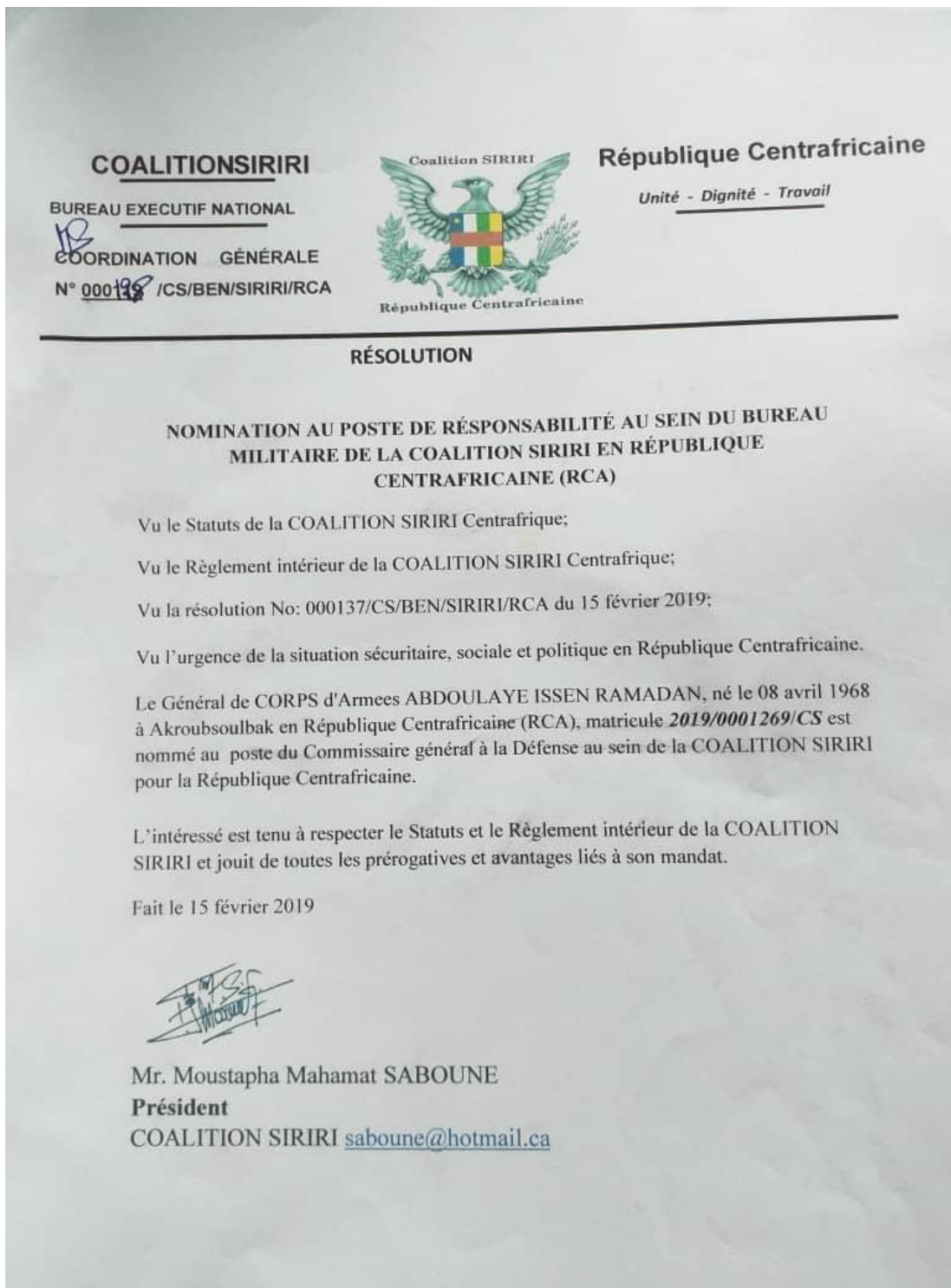
Mustapha Saboune denied any involvement of Siriri in military activities but acknowledged his attempt to recruit Abdoulaye Hissène, while not confirming any transfer of funds to Hissène.¹¹

¹⁰ Meeting with an FPRC member, Bangui, 11 September 2019.

¹¹ Meeting with Mustapha Saboune, Ndjamena, 14 October 2019.

Document 1: Resolution of the Siriri coalition appointing Abdoulaye Hissène, and signed by Mustapha Saboune as President on 15 February 2019.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 16 February 2019.



Document 2: Communiqué of Abdoulaye Hissène signed on 18 February 2019 (the document mistakenly indicates 18 April 2019 as date of signature).

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 30 October 2019.



Annex 2.11: Details on the content of the training given to FACA and ISF instructors, and on the training to be received by ex-combatants.

- *FACA instructors' training content:*
 - Instruction on combat shooting (ISTC)(14 hours)
 - Pedagogics (11 hours)
 - Instruction on combat (10 hours)
 - Close operational intervention techniques (TIOR) (10 hours)
 - International law and prevention of sexual violence (8 hours)
 - First aid (5 hours)
 - Topography (5 hours)
 - Civic education (3 hours)
 - Health (2 hours)
 - TOTAL: 68 hours

- *Police and Gendarmes instructors' training content:*
 - Judicial police (26 hours)
 - Instruction on combat shooting (ISTC)(10 hours)
 - International law and prevention of sexual violence (8 hours)
 - First aid (5 hours)
 - Instruction on combat (4 hours)
 - Pedagogics (4 hours)
 - Civic education (3 hours)
 - Topography (4 hours)
 - Health (2 hours)
 - Close operational intervention techniques (TIOR) (2 hours)
 - TOTAL: 68 hours

Source: confidential document received from confidential source on 24 October 2019

- *On the training content of the ex-combatants in the USMS: see articles 12-15 of the Decree Nr. 19.097 concerning the legal regime applicable to the USMS.*

Annex 2.12: Communiqués of MPC and 3R leaders who resigned from their positions as special advisers to the Prime Minister.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 28 August 2019.



Le Général ALKATIM MAHAMAT, Conseiller Militaire en Charge des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) pour la zone Centre Nord.

A

La Très Haute Attention du Président de la République, Chef de l'Etat.

Objet : Lettre de démission de mes fonctions de Conseiller Spécial en charge des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) pour la zone Centre Nord.

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

Qu'il me soit permis de venir très respectueusement par la présente vous adresser ma démission de mes fonctions Conseiller Militaire en Charge des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) pour la zone Centre Nord pour les Motifs ci-après :

- Fonctions jugées fictives et non effectives sur le plan de droit.
- Manque de prise en charge financière subséquente.
- Absence de moyen de déplacement en vue de la facilitation de fonction sur le terrain.
- Absence d'exercice d'une bonne collaboration d'où risque de crise de confiance.
- Mes représentants nommés dans les fonctions gouvernementales ne sont pas bien traités par rapport à leurs fonctions.

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

Par décret N°19.074 du 24 Mars 2019, je suis appelé à assumer les fonctions de Conseiller Militaire en Charge des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) pour la zone Centre Nord. Du point de vue de droit, je dois bénéficier de tous les avantages inhérents à ces fonctions surtout qu'il s'agit des fonctions de secteur de sécurité.

Fort de ce qui précède, je viens vous présenter ma démission. Toute fois, je reste fidèle aux engagements de l'accord de Khartoum dans le cadre de la consolidation de la paix en Centrafrique.

Très haute et déférente considération.

AMPLIATION

- Président de l'AN
- PM
- Union Africaine
- CEEAC
- Ambassade de France
- Ambassade des USA
- Union Européenne
- Minusca
- Archives

fait à Kaga bandoro le **27 AOUT 2019**



Le Général **ALKATIM MAHAMAT**

Chef d'Etat-major du Mouvement (MPC)



*Document obtained by the Panel from an armed group representative on
5 September 2019*

RETOUR RECLAMATION REHABILITATION

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité Dignité Travail

Le General BI SIDI SOULEMANE ; conseiller militaire en charge des unités spéciales mixtes de sécurité Région Nord Ouest

A

La Très Haute Attention du Président de la République, Chef de l'Etat

Objet: lettre de démission de ma fonction de Conseiller Militaire en charge des unités spéciales mixtes de sécurité Région Nord Ouest

Son excellence, Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat

Qu'il me soit permis de venir très respectueusement par la présente, vous adresser ma démission pour les motifs ci après :

- **Absence de concertation avec le chef de gouvernement d'où risque de crise de confiance**
- **Fonction jugée floue, pas de cahier de charge**
- **Non implication dans le processus de préparation, de mise en œuvre (exemples : documents élaborés, comité de pilotage usms)**
- **Pas de prise en charge financière, ni moyens de travail**
- **Sur les quatre personnes de 3R proposée a des hautes fonctions, sauf une seule personne qui est nommée et qui est en fonction, cette personne aussi subi des menaces et des humiliations ; pourtant cela fait presque sept mois que l'accord est signé**

Son Excellence, Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat

Compte tenu de tout ce que je viens de citer, je vous présente ma démission

Moi, je veux la paix pour tous les centrafricains, et je suis entièrement attaché à l'APPR-RCA

En vertu de l'article 34, j'en appelle aux garants pour trouver une solution à cette situation

Très haute et déférente considération



Annex 2.13: Ali Darrassa using the USMS to legitimize UPC's expansion and trafficking activities.

As described in the Panel's previous report (S/2019/608, para. 24), Ali Darassa has continued to take advantage of the ambiguity of the terms of reference regarding his appointment as special adviser to the Prime Minister for the USMS, and he has used his position to legitimate UPC's military operations in Basse-Kotto prefecture as well as his expansionist activities in Haut-Mbomou prefecture.

In two communiqués published on 30 September and 28 October, Ali Darassa justified the deployment of his fighters in Bambouti (Haut-Mbomou Prefecture) next to the border between CAR and South Sudan (see document below). Ali Darassa declared his actions as being part of the USMS mandate, citing the protection of populations and the organization of the upcoming transhumance. Ali Darassa sees the operationalization of the USMS in Bambari as a means to legitimate the official return of his troops to the Ouaka capital after his ousting by MINUSCA.¹²

UPC sources informed the Panel that given the group's continued mistrust towards the Government – *inter alia* because of the Presidential Guards recruits sent for training to Angola, the FACA deployment and delays in USMS operationalisation– UPC has continued to purchase weaponry through connections in Sudan and South Sudan (see also S/2019/608, annex 4.7).¹³ Amongst others, a UPC arms trafficker informed the Panel that the armed group had reportedly purchased 120 AK-type assault rifles and 500 rocket-propelled grenade launchers, which arrived in Am Dafok in late August and were subsequently transported to Ndélé, Bria and Bokolbo mid-September.¹⁴

¹² Meeting with an FPRC member, Bangui, 11 September 2019.

¹³ Meeting with Mustapha Saboune, Ndjamena, 14 October 2019.

¹⁴ *Idem*.

Document obtained by the Panel from an armed group member on 29 October 2019.



N°0152/ UPC / DIR.MIL./SG-2019

COMMUNIQUE

L'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC), par la voix de son Coordinateur Militaire Chef d'Etat Major, le Général d'Armée Ali DARRASSA, s'insurge vivement contre les allégations mensongères et manipulatoires des Députés du Haut Mbomou, signataires d'une déclaration visant à faire croire à des attaques sur les populations et les villages de cette préfecture.

La présence des quelques éléments de l'UPC dans le secteur de Bambouti vise uniquement à sensibiliser les éleveurs qui arrivent dans la région pour la transhumance saisonnière, aux engagements, et devoirs des signataires de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) signé notamment par l'UPC le 06 février 2019.

Ces explications se veulent didactiques afin d'éviter les traditionnels différends et conflits agro-pastoraux. De même, cette sensibilisation a pour but de préparer la mise en place des futures Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) pour lesquelles le Chef d'Etat Major de l'UPC, le Général d'Armée Ali DARRASSA a reçu mandat du Gouvernement par sa nomination au poste de Conseiller Militaire en charge des USMS à la Primature.

L'Etat-major de l'UPC accueille avec satisfaction le lancement des USMS à Bouar, mais en appelle à la Communauté Internationale et aux Garants de l'APPR-RCA pour que ces unités soient rapidement lancées à Bambari afin de garantir la sécurité des couloirs de transhumance du Sud-Est et de la Ouaka.

Les listes des éléments devant intégrer les USMS ont été communiquées depuis longtemps au Comité Exécutif. Il devient désormais capital que celles-ci soient mises en place rapidement pour respecter les termes des textes signés, et ainsi sécuriser les zones avant que ne se produisent des conflits entre éleveurs nomades et populations sédentaires.

Le Chef d'Etat Major de l'UPC rappelle que son mouvement s'est engagé dans l'APPR-RCA et qu'il est vain de propager des discours diffamatoires de haine et de division uniquement mus par des intérêts privés. Dans sa totalité, la population Centrafricaine recherche la Paix et l'UPC s'est engagée dans la même voie.

Vive la Centrafrique apaisée, vive la Paix.

Fait à Gbokolobo, le 25 Octobre 2019

Le Coordinateur Militaire, chef d'état-major de l'UPC

Général d'Armée ALI DARRASSA



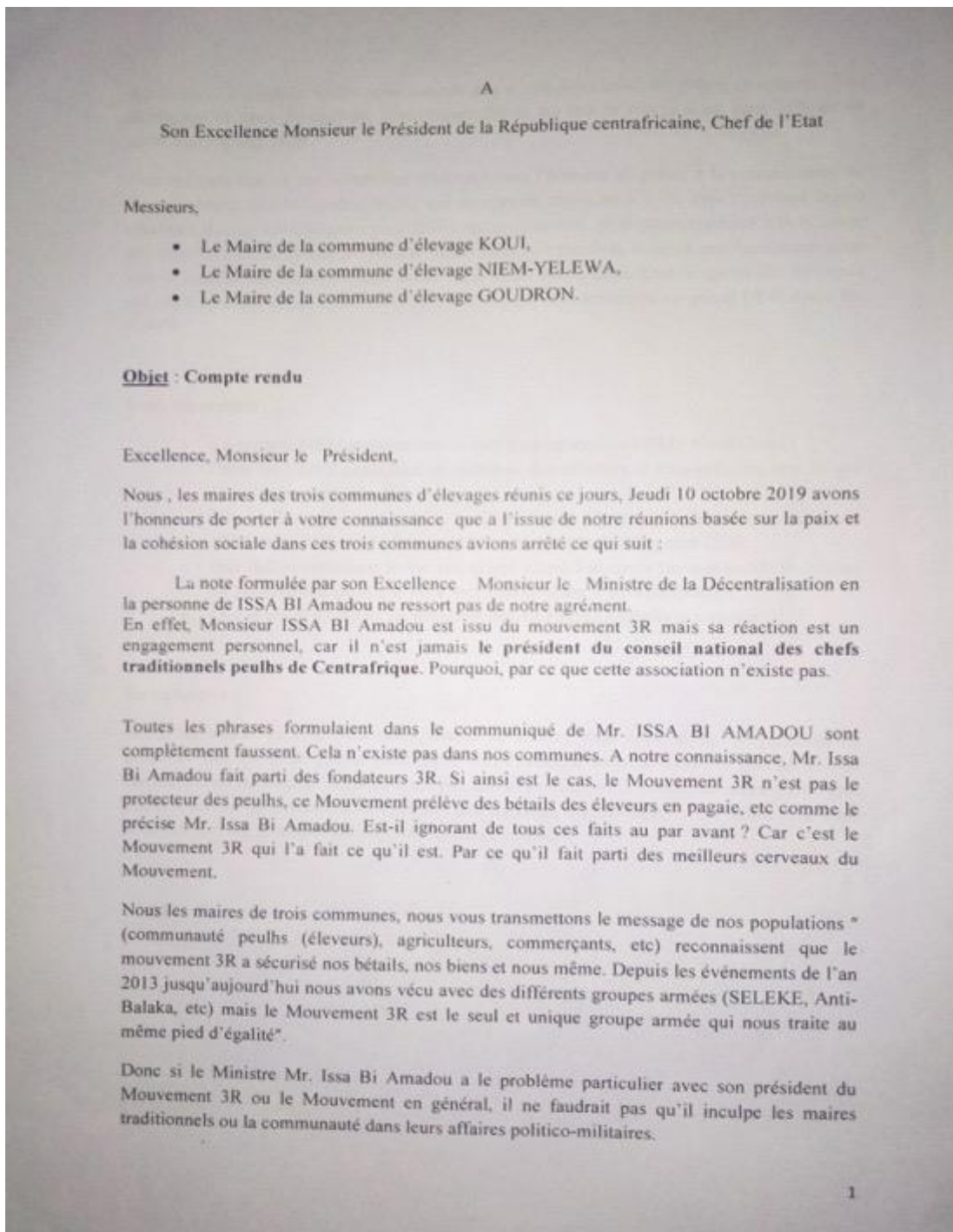
Tél : 75 67 70 46 – 72 48 25 12

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

Annex 2.14: Letter addressed to President Touadera and signed on 10 October 2019 by local authorities supporting the official nomination of Abbas Sidiki as USMS chief.

On 10 October 2019, a letter signed the mayor of Kouï (Ouham Prefecture) and Niem Yelewa (Nana-Mambéré Prefecture) supported the official nomination of Abbas Sidiki as USMS chief in their localities.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 20 October 2019.



Après quoi, le Général Sidiki nous rassure que si ces doléances sont prises en content, il se désengage du rang du **chef du Mouvement 3R** et laissera la charge à un autre officier en attendant le grand DDR.

Tous les trois maires des communes d'élevages ont l'honneur de porter à la connaissance du Gouvernement que le Général Sidiki qui accepterait répondre à notre appel pendant lequel celui-ci a précisé ses doléances pour finir avec ces histoires. Si le Gouvernement à bien voulu accepter les doléances que le Général Sidiki nous fait mention, il serait une bienvenue pour tout le monde. Le Gouvernement sache qu'il serait prêt à compléter le quota des éléments sollicités aux USMS, et le Mouvement 3R s'engage définitivement au grand DDR après les USMS.

Voici ses propos :

- Le général Sidiki souhaite être le chef d'opération des USMS Nord-Ouest ;
- Dans les USMS quels sont les nombres des officiers et sous-officiers des 3R qui seront prisent en compte ;
- Que le Gouvernement précise au Mouvement 3R le quota des officiers et sous-officiers qui seront à la faveur du Mouvement pendant le grand DDR ;
- Que le Gouvernement révise son accord visant à nommer les sept cadres politiques du Mouvement 3R et que trois sont déjà en poste il en reste quatre ;
- Que le galon d'officier du président des 3R (Sidiki Abbass) soit validé ;

En définitive :

Nous, les maires de trois communes venons au secoure pour appuyer les propositions du président des 3R pour que la paix règne définitivement dans le pays en général et nos communes en particulier. Mais ce n'est pas une imposition ni condition de notre part. Mais plutôt c'est une proposition idéale en tant que les chefs traditionnels de ces zones. Car c'est nous qui sont sur le terrain qui voyons les choses en claire.

Veillez agréer Excellence Monsieur le Président de la République, l'Expression de nos très haute considération.

Fait à Degaulle, le 10/10/2019

Ont signé :

Maire de Kouli

Yaya Adamou Daouda



Maire de Goudron

El-hadj Bachirou Bi Amadou



Maire de Niem Yelwa

El-hadj Bachirou Bi Amadou



Ampliation :

1. Assemblée nationale
2. Premier Ministre chef du Gouvernement co-président du CES
3. MUNISCA
4. Les garants
5. Les facilitateurs
6. Ambassade France
7. Ambassade Etats-Unis
8. Pays amis de la RCA
9. Tous les chefs traditionnels peulhs

Annex 2.15: FUDN memorandum of 30 September 2019.

Document obtained by the Panel from a member of FUDN on 19 October 2019.



É ZINGO BIANI

FRONT UNI POUR LA DÉFENSE DE LA NATION

MÉMORANDUM POUR UNE SORTIE DE CRISE EN CENTRAFRIQUE

Quatre (4) mois après la création de É Zingo Biani, le Front Uni pour la Défense de la Nation, force est de constater que la situation nationale décrite dans nos précédentes déclarations est passée de très préoccupante à pratiquement explosive. Contrairement à la propagande présidentielle et gouvernementale, qui veut faire croire que tout va bien, la situation s'aggrave semaine après semaine, faisant courir au pays le risque d'une recrudescence de la crise, autrement plus dévastatrice qu'auparavant.

Fidèle à sa mission de « Défense de la Nation », la plateforme citoyenne É Zingo Biani vient, par le présent Mémoire, tirer une ultime alarme et appeler les différents acteurs, à commencer par le Président de la République, l'Assemblée Nationale et le Gouvernement, à un sursaut pour sauver l'Etat et la Nation Centrafricaine.

I Des constats

I.a Impasse sécuritaire

Le fait est là désormais, incontestable : l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR), dit Accord de Khartoum, a définitivement échoué à inscrire le pays dans la dynamique de retour à la paix et à la sécurité à laquelle les parties à cet accord, à savoir le Gouvernement et les groupes armés, se sont engagées sous la garantie et la facilitation de l'Union africaine et de la Communauté internationale.

Outre le constat fait par le représentant du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Mankeur Ndiaye, selon lequel on enregistre au moins 70 violations de l'accord par semaine depuis sa signature, le leader du Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC) membre de la majorité présidentielle, affirme à l'instar de É Zingo Biani, que :

- la situation sécuritaire n'a pas changé d'un iota sur le terrain ;
- les barrières érigées par les groupes armés restent pleinement actives ;
- les exactions sur les populations se poursuivent ;
- aucun processus sérieux de désarmement des combattants n'est engagé ;
- les groupes armés ont mis à profit le temps de leur légitimation par l'accord et de leur participation au pouvoir pour se réarmer et recruter de plus belle. ..

Dans ce contexte, les tueries de Mingala, les récents combats d'Amdafock et de Birao avec leurs cortèges d'exactions commises sur la population civile en sont une parfaite illustration.

Malgré tout, les sanctions prévues dans l'Accord ne sont pas mises en œuvre.

La démission des chefs de guerre des hautes fonctions nationales qui leur avaient été confiées, sonne non seulement la mort définitive de cet accord, mais annonce aussi une nouvelle descente aux enfers pour le pays. Une telle perspective doit être combattue vigoureusement.

I.b Impasse politique

Parce que le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a misé toute la gouvernance du pays sur l'Accord de Khartoum en faisant fi de la Constitution de la République, l'impasse sécuritaire née de l'échec de cet accord entraîne en même temps une impasse politique. A titre d'illustration :

- la nomination des chefs des groupes armés aux plus hautes fonctions de l'Etat en violation de la Constitution ;
- la mise à l'écart des autres institutions constitutionnelles du pays par le Président de la République et par le Gouvernement ;
- la violation systématique des libertés publiques des citoyens au prétexte de la recherche de la paix et de la cohésion sociale ;
- la gestion clanique et patrimoniale du pouvoir ;
- le détournement à grande échelle des fonds publics ;
- la corruption endémique à la tête de l'Etat...

Tout cela a gravement mis à mal le pacte républicain et démocratique, en créant de surcroît chez les citoyens un sentiment de défiance généralisée.

L'accentuation de l'emprise des groupes armés sur plus de 80% du territoire, ainsi que la recrudescence de l'insécurité dans ces parties du territoire rendent pratiquement impossible l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives dans les délais impartis par la Constitution.

La situation du pays se caractérise ainsi par une totale faillite du pouvoir en place et une absence d'offre pour sortir de l'impasse politique. Il faut, et il est urgent de sortir le pays de cette impasse.

II. Des préconisations de sortie de crise

É Zingo Bianî, le Front Uni pour la Défense de la Nation, est convaincue qu'il reste possible, avec le concours de tous les Centrafricains et l'appui de la Communauté internationale, de sortir le pays de cette double impasse, sécuritaire et politique, et de le remettre sur le chemin du redressement.

Depuis sa naissance, É Zingo Bianî, le Front Uni pour la Défense de la Nation, a porté maintes revendications assorties de propositions.

Le fait est cependant que ces revendications et propositions ont été volontairement ignorées par le Gouvernement et que la situation a continué à se détériorer. La déliquescence de l'Etat et de la démocratie, ainsi que l'accentuation de l'insécurité et le risque d'une nouvelle déflagration générale obligent à aller au-delà de la demande initiale de mesures ciblées et ponctuelles.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est une réponse globale (institutionnelle, sécuritaire et sociale) qui repose sur une impulsion politique nouvelle, inclusive et déterminée, qui s'appuie sur la volonté des Centrafricains exprimée dans la Constitution et qui sauvegarde l'acquis du retour à l'ordre constitutionnel.

Pour la plateforme citoyenne Ě Zingo Bianĭ, cette r ponse globale consiste dans la **restauration de l'ordre d mocratique et constitutionnel**.

Restaurer l'ordre d mocratique et constitutionnel parce que la d mocratie reconquise en 2016 au prix du sacrifice du peuple et moyennant l'engagement fort de la Communaut  internationale est menac e dans ses fondements par les pratiques de concentration du pouvoir, de neutralisation des contre-pouvoirs, d' limination du pluralisme, mais aussi par la gestion clanique et patrimoniale du pouvoir.

Restaurer l'ordre d mocratique et constitutionnel parce que l'Etat de droit souhait  par les Centrafricains s'est transform  en un Etat sans foi ni loi, sans justice pour le plus grand nombre, o  les criminels ont la garantie de l'impunit  tandis que le citoyen est emp ch  d'exercer ses libert s constitutionnelles.

Restaurer l'ordre d mocratique et constitutionnel parce qu'il ne saurait y avoir de paix durable contre la volont  des Centrafricains exprim e par la Constitution et sans la participation des Centrafricains.

Restaurer l'ordre d mocratique et constitutionnel parce qu'il est le meilleur garant d'une gestion publique au profit du plus grand nombre, et non seulement de quelques-uns, et d'une gestion transparente et  quitable des richesses et ressources nationales ; le meilleur garant du progr s  conomique et social.

Ě Zingo Bianĭ, le Front Uni pour la D fense de la Nation entend engager imm diatement cette restauration de l'ordre d mocratique et constitutionnel. Dans cet esprit, Ě Zingo Bianĭ appelle toutes les forces vives de la nation   entreprendre, dans les plus brefs d lais et par toutes les voies pr vues par la Constitution, les actions appropri es pour :

- Mettre fin aux violations incessantes de cette Constitution,   commencer par les violations les plus graves, constitutives de crimes contre la Nation Centrafricaine ;
- Mettre tout en  uvre pour que le pouvoir d'Etat soit   l'avenir exerc  en conformit  stricte avec la Constitution et dans le respect des libert s et droits fondamentaux des Citoyens ;
- Que les solutions de sortie de crise soient inspir es des Centrafricains, conformes   leur volont  et   la justice due aux victimes de cette crise ;

Ě Zingo Bianĭ, le Front Uni pour la D fense de la Nation, en appelle aussi   la **convocation urgente d'une Conf rence Nationale Souveraine**   laquelle toutes les forces vives de la Nation prendront part afin de cr er un consensus de gouvernance, plus indispensable que jamais, pour sortir le pays de l'impasse.

Fait   Bangui, le 30 septembre 2019



Ě ZINGO BIANĪ
FRONT UNI POUR LA D FFENSE DE LA NATION

Annex 2.16: Communiqués of 28 May and 22 July 2019 presenting FUDN requests.

Documents obtained by the Panel from a FUDN member on 12 August 2019.

Ē ZÎNGO BÎANÎ
Front Uni pour la Défense de la Nation

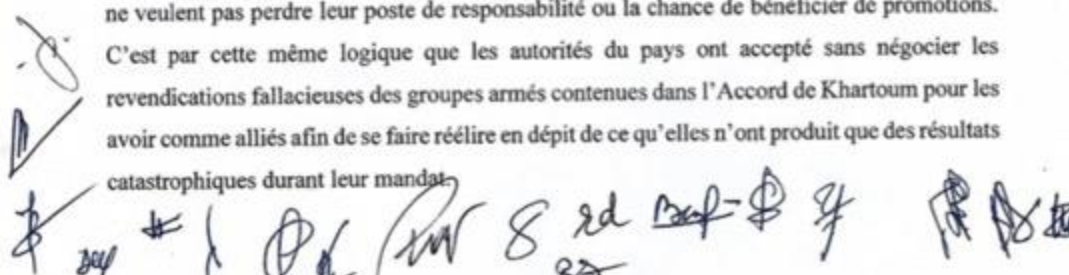
Prise de position sur la recrudescence des violences des groupes armés dans l'arrière-pays après l'Accord de Khartoum.

Quoique toutes les entités de la nation n'aient pas adhéré aux démarches menant à l'accord de Khartoum, on nous l'a présenté comme la seule alternative pour ramener la paix définitive en Centrafrique. Contre toute attente, nous assistons ces derniers temps à la recrudescence des violences des groupes armés dans l'arrière-pays. Les tueries dans les villages de **Zangba** dans la Basse Kotto, de **Lemouna, Laura et Bohong** dans l'**Ouham Pendé** constituent à n'en point douter des massacres de trop, entraînant d'énormes pertes en vies humaines et des déplacements massifs de la population en cette saison de pluie où les conditions de vie sont de plus en plus précaires.

Aujourd'hui, plus rien ne peut justifier de tels actes de barbarie dans la mesure où tous les groupes armés sont non seulement signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, mais ont également bénéficié de promotions au sein de la haute administration civile et militaire du pays, ce, en violation de l'article 28 de la Constitution du 30 mars 2016.

Face à ce qu'il convient de qualifier de pré génocide et de terrorisme, nous avons jugé la réaction du Président de la République et du Gouvernement non adaptée car en deçà des attentes du peuple qui est pris en otage par des mercenaires étrangers bien identifiés, connus et localisés. D'autant plus qu'aucune action forte n'a été menée par le Gouvernement à l'expiration de l'ultimatum de 72h lancé la semaine dernière.

Dans le même temps, sans se soucier des tueries de la population perpétrées par les groupes armés, le Président de la République ne fait que s'atteler à préparer les prochaines élections en imposant aux fonctionnaires de l'Etat d'adhérer au Mouvement Cœurs Unis si ces derniers ne veulent pas perdre leur poste de responsabilité ou la chance de bénéficier de promotions. C'est par cette même logique que les autorités du pays ont accepté sans négocier les revendications fallacieuses des groupes armés contenues dans l'Accord de Khartoum pour les avoir comme alliés afin de se faire réélire en dépit de ce qu'elles n'ont produit que des résultats catastrophiques durant leur mandat.



Pendant que le gouvernement fait des yeux doux aux groupes armés, les syndicats, les organisations de la société civile et les partis politiques sont traqués et privés de leur droit de manifester et de se réunir.

Nous prenons à témoins la communauté internationale de cette dérive dictatoriale qui s'installe dans le pays et de la haute trahison du Chef de l'Etat qui a violé son serment en n'assurant pas la sécurité du peuple centrafricain et qui persiste à déclarer qu'il est sur la bonne voie alors que son mandat court vers sa fin et que le peuple n'a jamais tiré profit de sa politique d'irresponsabilité que ses partisans appellent « Politique de main tendue ».

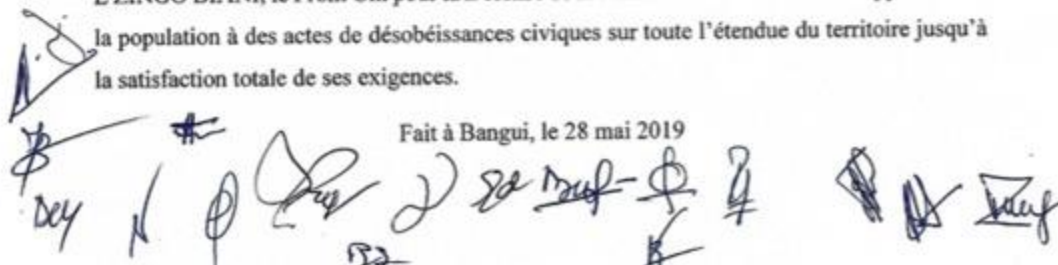
Pour porter haut les préoccupations du peuple, nous, forces vives de la nation, décidons de la mise en place de È ZÎNGO BÎANÎ, Front Uni pour la Défense de la Nation

Eu égard à tout ce qui précède, È ZÎNGO BÎANÎ, le Front Uni pour la Défense de la Nation :


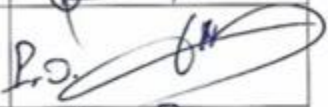

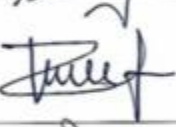


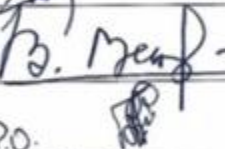

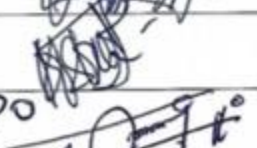




- Exige au Président de la République de rapporter sans délai les décrets portant nomination de Sidiki, d'Ali Darassa et d'Alkhatim comme conseillers militaires dans les régions placées sous leur contrôle et leurs représentants à des hautes fonctions politiques, administratives et militaires ;
- Exige que Sidiki, Ali Darassa ainsi que tous les autres auteurs de crimes contre le peuple soient interpellés et traduits en justice ;
- Exige la cessation de l'adhésion forcée des fonctionnaires au parti MCU ;
- Exige l'arrêt du matraquage des organisations syndicales, de la société civile et partis politiques ;
- Présente ses condoléances les plus attristées aux parents des victimes succombées par le fait de la barbarie des mercenaires étrangers ;
- Invite toutes les forces vives de la nation préoccupées par la survie de la nation à intégrer sans délai È ZÎNGO BÎANÎ, le Front Uni pour la Défense de la Nation afin de participer à la lutte contre l'anéantissement de la République Centrafricaine...

È ZÎNGO BÎANÎ, le Front Uni pour la Défense de la Nation se réserve le droit d'appeler toute la population à des actes de désobéissances civiques sur toute l'étendue du territoire jusqu'à la satisfaction totale de ses exigences.

Fait à Bangui, le 28 mai 2019



Ont signé

Entité	Représentant	Signature
Groupe de Travail de la Société civile sur la Crise Centrafricaine GTSC	Gervais LAKOSSO	
Groupement Syndical des Travailleurs de Centrafrique GSTC	Firmin ZOPONGUELE	
Association pour la Stabilisation des Conflits et de la Création d'Emplois ASCCE	Romain Stéphane DANE	
Organisation des Demandeurs d'Emplois et Stagiaires en Centrafrique ODEESCA	Sylvianne ZOUMIRI	
Mouvement Kodro Ti Mo Kozo ni SI MKMKS	Jean Serge BOKASSA	
Conseil des Leaders Politiques et Sociaux CLPS	Raymond ADOUMA	
Parti National pour un Centrafrique Nouveau PNCN	Cyriaque GONDA	
Rassemblement pour la République RPR	Ferdinand Alexandre N'GUENDET	
Kwa Na Kwa KNK	Bertin BEA	
Union pour le Renouveau Centrafricain URCA	Anicet Georges DOLOGUELE	
Chemin de l'Espérance	Gildas de Carême BENAM	
Initiative Pour une Transformation par l'Action ITA	Dominique YANDOCKA	
Parti Panafricain pour la Liberté et le Développement PPLD	Sosthène GUETEL DILAMKORO	
Centrafricain Nouvel Elan CAN	Sylvain PATASSE	

Congrès des Démocrates pour la Renaissance de Centrafrique CDRC	OUANDAKOUZOU Romain	
Parti Démocratique Centrafricain	Jean Serge WAFIO	
Union pour le Progrès en Centrafrique UPCA	Faustin YERIMA	
Union Nationale Démocratique du Peuple Centrafricain	Marie Claire MBOLIDI DAMADA	
Mouvement National pour le Renouveau MNR	Paul BELLET	
Mouvement pour l'Unité et le Développement MUD	Martin PANOU	
Mouvement Démocratie l'Indépendance et le Progrès Social	Raymond ADOUMA	
Debut pour le Centrafrique (DPLC)	Philippe MAKOUNDI	
Nouveau Démocratique pour la Renaissance... MDREC	BENDOUNGA Joseph	
Mouvement Patriotique pour le Renouveau (MOPR)	WAKORO Kelanie Hiralle	



È ZINGO BIANI

FRONT UNI POUR LA DÉFENSE DE LA NATION

DECLARATION PORTANT REVENDEICATIONS ADDITIONNELLES

Le 28 mai 2019, trente-deux (32) membres des forces vives de la nation, dont des partis politiques, organisations de la société civile, organisations syndicales et personnalités indépendantes, ont pris position dans une déclaration commune **sur la recrudescence des violences des groupes armés dans l'arrière-pays après l'Accord de Khartoum.** Ils ont émis six (6) revendications fortes et non négociables à l'endroit de l'autorité suprême du pays et ont mis en place È ZINGO BIANI, le Front Uni pour la Défense de la Nation pour porter haut les préoccupations du peuple et participer aux efforts de restauration de la paix et de la dignité du peuple centrafricain perdues depuis le début de cette crise qui s'éternise.

De cette date à nos jours beaucoup de faits graves se sont encore produits dans le pays :

- en guise de réponse aux revendications pacifiques et citoyennes de È Zingo Biani, le Chef de l'Etat a favorisé la création de plusieurs milices, composées de ses proches et des criminels connus, pour menacer et outrager les membres de È ZINGO BIANI, Front Uni pour la Défense de la Nation ;
- dans son discours à Birao, le Chef de l'Etat a traité les membres de È ZINGO BIANI, Front Uni pour la Défense de la Nation, de manipulateurs diaboliques ;
- le Chef de l'Etat a instruit le gouvernement d'interdire toutes les manifestations publiques de È ZINGO BIANI et n'a accordé aucune attention aux revendications citoyennes à lui soumises.

Concomitamment, on observe que:

- le Ministre de la Sécurité publique s'est rendu à Kouï pour remercier le Mercenaire bourreau du peuple centrafricain, Abbas SIDIKI, au nom du Chef de l'Etat pour sa bonne collaboration avec le gouvernement ;

[Handwritten signatures and initials are present throughout the document, including a large signature at the bottom left and several initials on the right margin.]

- le Chef de l'Etat a refusé de signer dans les délais la loi portant Code électoral et a influencé la Cour Constitutionnelle qui a violé la Constitution en s'arrogeant des fonctions législatives dans le but de favoriser Faustin Archange TOUADERA lors des prochaines élections générales. Sa proximité avec les intérêts du pouvoir n'est plus à démontrer à l'instar de la participation de sa Présidente aux cérémonies de mise en place du Mouvement Cœurs Unis ;

- la Cour Constitutionnelle, encore, sur instruction du Président Touadera et dans l'intérêt de son clan, a produit une interprétation erronée de l'article 60 alinéa 2 de la Constitution, ouvrant la voie à l'octroi anarchique des permis miniers à plusieurs sociétés étrangères.

Les conséquences sont une catastrophe humaine, économique et écologique occasionnant, notamment, la pollution de la rivière Ouham et la surexploitation minière dans la Lobaye ;

- une fois cette catastrophe humaine, économique et écologique connue, le Premier Ministre et le Ministre des Mines ont menti à la Représentation Nationale alléguant que tout se passait dans les normes à Bozoum, et menaçant de poursuites judiciaires le Prêtre Aurélio Gazerra qui a contribué à rendre public les faits ;

- quelques jours plus tard, le Rapport de la Commission d'enquête parlementaire est venu confirmer les accusations de la population de Bozoum.

Au lieu d'une exploitation artisanale semi mécanisée, comme mentionnée dans leur permis d'exploitation, il s'agit plutôt d'une exploitation industrielle et anarchique effectuée par quatre(4) sociétés chinoises ;

- le gouvernement a attribué à la société Al Madina, dont les principaux dirigeants, Libanais, sont des repris de justice du fait d'activités terroristes, la production des cartes nationales d'identité et autres documents administratifs dont le certificat de nationalité sécurisé, la carte de séjour...

[Handwritten signatures and scribbles at the bottom of the page, including names like 'L. K. R.', 'M. A.', and 'A. B.']

Cette même société est déjà attributaire du marché très juteux d'établissement de permis de conduire et cartes grises pourtant déjà attribué à la société Centrafrique Cartes Système(CCS) de droit centrafricain;

- le parti MCU et ses organisations satellites multiplient des meetings dans la ville de Bangui et ses environs pour vendre l'image du Président Touadera en achetant les consciences. Pendant ce temps, les pénuries d'eau courante, d'électricité, de carburant et de denrées alimentaires persistent à Bangui et dans le reste du pays ;
- plusieurs entités de la nation manifestent régulièrement leur mécontentement pour réclamer des réponses à leurs revendications dans l'indifférence et le mépris total du gouvernement ;
- Lors de son récent déplacement à Bouar pour le lancement du programme DDDR, le Chef de l'Etat s'est affiché publiquement aux côtés du Mercenaire sanguinaire Abbas SIDIKI à qui il a accordé une audience ;
- La Minusca continue de se détourner de sa mission première d'accompagnement du peuple centrafricain vers la stabilisation pour se mêler des affaires intérieures de la République. Cette mission n'est plus au service du peuple, mais du pouvoir dictatorial qui se met en place.

A collection of handwritten signatures and scribbles in blue ink, scattered across the bottom portion of the page. Some signatures are more legible than others, but they appear to be personal or official marks.



Fort de ce qui précède, È ZÎNGO BÎANI, Front Uni pour la Défense de la Nation, ajoute les revendications ci-après à celles déposées sur la table du gouvernement :

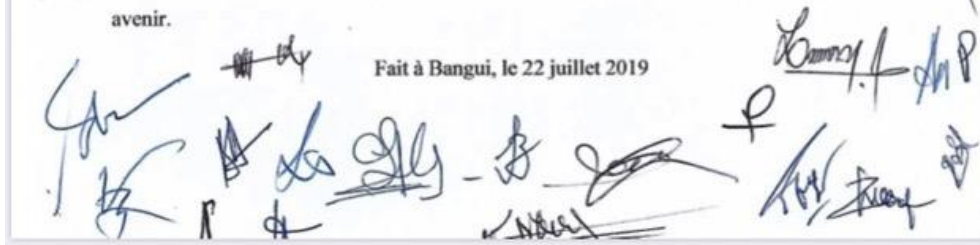
1. La démission des membres de la cour constitutionnelle qui n'inspirent plus confiance au peuple ;
2. La révocation du gouvernement et la traduction des ministres des mines, de la sécurité publique et de l'environnement devant la justice;
3. La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire chargée de réaliser une évaluation de l'impact socio-environnemental de la catastrophe écologique de Bozoum en vue de la prise en charge des victimes et de la réparation des dommages ;
4. L'annulation de l'acte d'attribution à la société Al Madina du marché d'établissement des cartes nationales d'identité et autres documents administratifs;
5. la réponse urgente et positive aux revendications sociales des travailleurs, des diplômés sans emplois, des auxiliaires de la police pour ne citer que ceux là
6. le Recadrage de la mission de la Minusca par l'application *stricto sensu* de son mandat.

È Zingo Biani attend impérativement des réponses favorables à ces revendications ainsi qu'à celles déjà remises au gouvernement, dans un délai raisonnable.

Le défaut de réponses favorables du Chef de l'Etat, confirmerait son mépris à l'égard de la souffrance du peuple centrafricain et sa complicité avec ceux qui le maintiennent dans cette crise.

Dès lors, È ZÎNGO BÎANI, Front Uni pour la Défense de la Nation, lancera un appel à la désobéissance civile pour inviter le peuple à prendre sa destinée en main et à redéfinir son avenir.

Fait à Bangui, le 22 juillet 2019



Union Nationale Démocratique du Peuple Centrafricain	Marie Claire MBOLIDI DAMADA	
OFCA	Marie Annick SERVICE	
Mouvement Démocratie l'Indépendance et le Progrès Social	Raymond ADOUMA	
FODEM	Stéphane PENTCHAOKI	
Espace Linga Tere	Vincent MAMBACHAKA	
Debout pour le Centrafrique DPLC	Philippe MAKOUNDJI	
Parti de l'Unité et de la Reconstruction PUR	Eddy Symphorien KPAREKOUTI	
UNDD	Augustin GANAHO	
RNICA	Teddy DEFIOBONA	
Mouvement Patriotique pour le Renouveau MOPAR	Mélanie Mireille WAKORO	
Parti Populaire	Bourgey KPOMMABOOKAMA	
Mouvement National pour le Renouveau MNR	Paul BELLET	
Mouvement pour l'Unité et le Développement MUD	Martin PANOU	
Personnalité Indépendante	Maître Ariette SOMBO DIBELE	
Personnalité Indépendante	Adrien POUSSOU	
Congrès C S D C des Socialistes Démocratiques Centrafricains	NDJIER-YALI THONG	

Ont signé

Entité	Représentant	Signature
Groupe de Travail de la Société civile sur la Crise Centrafricaine GTSC	Gervais LAKOSSO	
Groupement Syndical des Travailleurs de Centrafrique GSTC	Firmin ZOPONGUELE	
Rassemblement pour la République RPR	Ferdinand Alexandre N'GUENDET	P.O. 
Organisation des Demandeurs d'Emplois et Stagiaires en Centrafrique ODEESCA	Sylvianne ZOUMIRI	
Mouvement Kodro Ti Mo Kozo SI MKMKS	Jean Serge BOKASSA	P.O. 
Conseil des Leaders Politiques et Sociaux CLPS	Raymond ADOUMA	
Citoyen Debout et Solidaire Centrafrique CDS CA	Jean François AKANDJI	 P.O.
Chemin de l'Espérance	Gildas de Carême BENAM	
Initiative Pour une Transformation par l'Action ITA	Dominique YANDOCKA	P.O. 
Parti Panafricain pour les Libertés et le Développement PPLD	Sosthène GUETEL DILAMKORO	
Union pour le Renouveau Centrafricain URCA	Anicet Georges DOLOGUELE	
Parti National pour un Centrafrique Nouveau PNCN	Cyriaque GONDA	 P.O.
Kwa Na Kwa KNK	Bertin BEA	
Association pour la Stabilisation des Conflits et de la Création d'Emplois ASCCE	Romain Stéphane DANE	
Congrès des Démocrates pour la Renaissance de Centrafrique CDRC	OUANDAKOUZOU Romain	
Parti Démocratique Centrafricain	Jean Serge WAFIO	P.O. 
Union pour le Progrès en Centrafrique UPCA	Faustin YERIMA	

Annex 2.17: Communiqué of FUDN meeting in Paris with participation of former speaker of Parliament Karim Meckassoua (23 September 2019).

Document obtained by the Panel from a member of FUDN on 24 September 2019.



COMITÉ D'ACTION EUROPE

COMMUNIQUÉ

RÉUNION DE TRAVAIL AVEC LES LEADERS DES PARTIS ET MOUVEMENTS POLITIQUES DE PASSAGE À PARIS

Lieu : Café de la Paix, Paris

Le représentant pour l'Europe de la plateforme EZB, Coordinateur du Comité d'Action Europe, a tenu ce jour une réunion de travail avec les Leaders de partis et mouvements politiques membres de la plateforme, de passage à Paris. Il s'agit de **M. Jean-Serge BOKASSA**, Coordinateur Général du Mouvement Kodro ti Mo Kozo Si ; **M. Anicet Georges DOLOGUÉLÉ**, Président de l'URCA ; et de **M. Karim MECKASSOUA**, Président du Mouvement Chemin de l'Espérance.

La réunion a permis de faire le point sur la situation politique et sociale du pays, sur l'évolution de la Plateforme EZB depuis sa création, ainsi que sur ses actions passées et à venir.

Les participants sont convaincus que dans la situation où le pays se retrouve, la dynamique unitaire doit être renforcée. Ils s'engagent à œuvrer en ce sens dans l'esprit de la construction d'une paix durable et de la restauration de l'ordre démocratique et constitutionnel.

Les Leaders politiques présents adressent leurs félicitations à l'équipe de coordination de la plateforme EZB qui a su, malgré les intimidations, les entraves et la répression, poursuivre son action pour sauver notre Nation, et exhorte l'équipe à amplifier cette action.

Ils appellent leurs adhérents et sympathisants à apporter à l'action de la plateforme È ZÎNGO BÎANÎ, à commencer par la mobilisation du 30 septembre 2019, tout le soutien nécessaire.

Fait à Paris le 23 septembre 2019

Le Représentant pour l'Europe de È ZÎNGO BÎANÎ
Coordinateur du Comité d'action Europe

Pr Jean-François AKANDJI-KOMBÉ

Annex 2.18: FUDN communiqué of 13 October 2019 addressing the issue of a Government of transition.

Document obtained by the Panel from a member of FUDN on 19 October 2019.



COMITÉ D'ACTION EUROPE

COMMUNIQUÉ

MISE AU POINT SUITE À LA RENCONTRE DE LYON DU 12 OCTOBRE 2019 ENTRE LE PRÉSIDENT TOUADÉRA ET DES CENTRAFRICAINS DE LA DISPORA

Le Comité d'action Europe de la Plateforme È ZINGO BIANI a suivi avec une attention particulière les échanges du Président de la République avec des compatriotes de la Diaspora, dans la ville de Lyon, ce 12 octobre 2019.

Nous notons avec un vif regret et une vive préoccupation que le Président Touadéra n'a fait aucun cas des graves difficultés que traverse notre pays, et notamment des violences qui, malgré l'Accord de Khartoum, se poursuivent dans plusieurs préfectures de la RCA, spécialement la Vakaga, la Sangha Mbaéré, la Ouaka, la Basse-Kotto et le Mbomou, violences qui ne cessent d'endeuiller les familles centrafricaines et de jeter dans la brousse des milliers de nos compatriotes.

Nous dénonçons et jugeons comme irresponsable la posture négative et agressive adoptée par le Président Touadéra à l'égard de la plateforme È ZINGO BIANI (EZB), qui se traduit par un refus systématique du dialogue et par une démarche délibérée de diabolisation de cette Plateforme. Qualifier, comme il l'a fait à une nouvelle fois à Lyon, EZB « d'association illégitime » alors que cette plateforme, légalement constituée, agit uniquement pour le respect de la Constitution et par les seules voies autorisées par celle-ci, et alors que les autorités traitent avec la plus grande considération les groupes qui ont pris les armes contre notre Etat et notre Nation, revient très clairement à choisir le camp des bourreaux du peuple contre les paisibles citoyens.

Nous nous élevons aussi avec force contre les procès d'intention que l'on se plait ces derniers temps à faire à la plateforme, en lui imputant en particulier un prétendu appel à la transition. À ce propos, nous tenons à rappeler que dans son dernier Mémoire, qui a dûment été réceptionné par la Présidence de la République, par le Président de l'Assemblée Nationale et par le Premier Ministre mais qui n'a manifestement pas été lu, la plateforme EZB appelle à « une restauration de l'ordre constitutionnel » pour sortir de la crise, et uniquement à cela. La Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution, dans un esprit de dialogue rétabli entre le pouvoir et le peuple : telle est la position assumée de la plateforme EZB, qu'elle continuera à défendre.

Nous exhortons, enfin, la Communauté internationale à ne pas se laisser entraîner dans des manœuvres du pouvoir qui n'ont pas d'autre but que de fournir des prétextes à la campagne de répression qui se prépare actuellement contre EZB et ses responsables, faute de quoi elle en sera tenue pour co-responsable.

Pour le Comité d'action Europe È ZINGO BIANI
Le Coordonnateur, Représentant de EZB pour l'Europe

Fr Jean-François AKANDJI-KOMBÉ

Annex 2.19: Excerpts of President Touadera's speeches mentioning FUDN in Berbérati and Lyon respectively on 4 and 12 October 2019.

Excerpts from President Touadera's speech mentioning FUDN in Berbérati on 4 October 2019.

Document obtained by the Panel from Government source on 5 October 2019.

Je voudrais vous informer que grâce à cet Accord, certains groupes armés tels que les 3R de SIDIKI, les FDPC d'Abdoulaye MISKINE, les RJ de SAYO et les Anti Balaka de la Nana-Mambéré ont déjà été désarmés dans le cadre du DDRR.

Une fois les groupes armés désarmés, nous mettrons en place les Unités Spéciales Mixtes de Sécurité, composées à 60% des éléments issus des anciens groupes armés et 40% des FACA, pour assurer la sécurité des régions en attendant le déploiement effectif des FACA.

D'ores et déjà, nous avons procédé au redéploiement conjoint des FACA avec la MINUSCA dans certaines régions jadis sous l'influence des groupes armés, notamment à Paoua, Bambari, Bouar, Bangassou, Kaga-Bandoro, Alindao et Bria.

Mais certaines voix s'élèvent pour décrier une prétendue violation de la Constitution et une certaine connivence entre le Gouvernement et les groupes armés.

D'autres vont jusqu'à nous accuser de ne pas faire la guerre pour sauver le peuple face aux exactions des groupes armés et réclament la tenue urgente d'une conférence nationale souveraine.

Une telle demande, émanant de surcroît d'une association illégitime, est démagogique, fallacieuse et inopportune. Elle vise seulement à empêcher l'organisation des futures élections présidentielle et législatives pour instaurer une autre transition qui leur permettrait d'usurper la souveraineté du Peuple.

13

Je rappelle que l'un des principes cardinaux de notre République est le Gouvernement du Peuple par le peuple et pour le peuple. Les institutions éligibles, chargées de diriger l'Etat, tiennent leurs pouvoirs du peuple par voie d'élections, au suffrage universel direct.

A ce propos, toutes les institutions prévues par la Constitution du 30 mars 2016 ont d'ailleurs été mises en place dans le délai constitutionnel et fonctionnent harmonieusement. Il n'y a pas de crise institutionnelle dans notre pays.

Je vous exhorte donc à la vigilance pour barrer la route à toutes les manœuvres tendant à replonger le pays dans le chaos et à mettre en péril notre démocratie en construction.

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, en terminant mon propos, réitérer mes félicitations au Ministre des Postes et Télécommunications et ses collaborateurs pour le travail accompli et l'encourager à poursuivre les réformes pour le développement du secteur des TIC en République Centrafricaine.

J'exprime toute ma reconnaissance aux partenaires au développement notamment, la BAD et l'Union Européenne qui ont su percevoir en notre approche de désenclavement numérique, une réelle volonté de promouvoir la cohésion sociale, la paix, la bonne gouvernance à travers cet outil précieux de développement des affaires, de changement de mentalité, d'ouverture sur le monde de manière non discriminatoire par le désenclavement numérique, qui donne la chance à chaque fils et fille du pays, quelle que soit sa position géographique, de développer ses connaissances et accroître ses capacités multiformes dans un esprit constructif et une vision communautaire.

C'est donc avec optimisme que je déclare lancés, les travaux du projet fibre optique en République Centrafricaine.

Je vous remercie.

Excerpt from President Touadera's speech mentioning FUDN in Lyon on 12 October 2019.

Document obtained by the Panel from a Government source on 13 October 2019.

Je vous exhorte par conséquent, au nom de la paix, à continuer de manifester votre adhésion massive et de soutenir sans faille la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Enfin, l'un des sujets que je voudrais aborder avec vous est la demande de la tenue urgente d'une conférence nationale souveraine, réclamée par un prétendu Front Uni pour la Défense de la Nation, encore appelé E ZINGO BIANI.

Vous savez jusqu'où de telles organisations illégitimes ont entraîné notre pays dans le passé. Cette demande d'organisation d'une conférence nationale souveraine est, vous le savez, est démagogique, fallacieuse et inopportune. Elle vise seulement à empêcher l'organisation des futures élections présidentielle et législatives pour instaurer une autre transition qui permettrait aux membres de cette organisation d'usurper la souveraineté du Peuple.

Je tiens à vous rappeler que l'un des principes cardinaux de notre République est le Gouvernement du Peuple par le peuple et pour le peuple. Les institutions éligibles, chargées de diriger l'Etat, tiennent leurs pouvoirs du peuple par voie d'élections, au suffrage universel direct.

Vous êtes tous témoins que toutes les institutions prévues par la Constitution du 30 mars 2016, à l'exception du Sénat, ont été mises en place dans le délai constitutionnel et fonctionnent harmonieusement. Il n'y a pas de crise institutionnelle pouvant justifier un énième dialogue dans notre pays. Le Gouvernement est en train de mettre en œuvre les recommandations fortes du Forum de Bangui de 2015.

C'est pourquoi, je vous exhorte à la vigilance pour barrer la route à toutes les manœuvres tendant à replonger le pays dans le chaos et à mettre en péril notre démocratie en construction.

Je vous demande avec insistance de faire preuve d'amour pour votre pays en soutenant sans faille l'Accord pour la Paix et la Réconciliation pour que vive et se développe notre cher et beau pays.

Il y a un vieux proverbe que nous avons bien souvent répété sans lui accorder grande attention. Je le livre à notre méditation : « L'union fait la force ».

Je vous invite à unir nos cœurs, nos forces, notre génie et notre énergie pour rebâtir notre pays afin de donner à la jeunesse et à nos progénitures un pays prospère, pacifique, uni où il fait mieux vivre.

Ensemble nous gagnerons le défi de la Paix ;

Ensemble nous gagnerons le défi de la sécurité ;

Ensemble nous gagnerons le défi de la Réconciliation Nationale ;

Ensemble nous gagnerons le défi du développement de notre cher et beau pays.

Vive la diaspora centrafricaine !

Que Dieu bénisse la République Centrafricaine !

Je vous remercie.

Annex 2.20: KNK letter to the CAR Minister of Transport and Civil Aviation sent on 14 June 2019.

Document obtained by the Panel from a KNK leader on 10 September 2019.

KWA NA KWA

Bureau Politique

Secrétariat General

N° 035 KNK/BP/SG.19



Republique Centrafricaine

Unité – Dignité – Travail

Bangui, le 14 JUIN 2019

A

Monsieur le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile

- BANGUI -

Objet : Demande d'abrogation de la circulaire n° 762 du 17 novembre 2018

Monsieur le Ministre,

Votre prédécesseur, Monsieur Théodore JOUSSO, en date du 17 novembre 2018, a cru bon de devoir signer la circulaire susmentionnée à l'attention des compagnies aériennes desservant le territoire de la République Centrafricaine, ladite circulaire leur faisant interdiction « (...) **d'embarquer le passager François BOZIZE YANGOUVONDA, car la présence en Centrafrique de ce dernier risquerait de compromettre la paix, la stabilité et la sécurité (...)** ». La ou les compagnies qui enfreindraient cette injonction se verraient, selon les termes de la circulaire, « **non seulement refuser l'atterrissage à l'aéroport international Bangui M'Poko mais surtout s'exposer à des sanctions conséquentes** ».

Pour justifier la prise de cette mesure, il a été fait mention des résolutions des Nations Unies n°2196 et n°2127, lesquelles résolutions, instaurant un régime de sanction à l'encontre de S.E. François BOZIZE YANGOUVONDA, ne lui permettrait donc pas de voyager à destination de la République Centrafricaine.

De manière très précise, les sanctions qui frappent S.E. François BOZIZE YANGOUVONDA, ancien Président de la République Centrafricaine, sont instaurées par la Résolution 2134 en son paragraphe 30 et à la page 8, et non par celles que le gouvernement a visé à travers sa circulaire. Ce dernier paragraphe stipule en effet que « **tous les Etats Membres doivent pour une période initiale d'un an à compter de l'adoption de la présente résolution, prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire des individus désignés par le Comité créé au paragraphe 57 de sa résolution 2127 (2013), étant entendu que rien dans les dispositions du présent paragraphe n'oblige un Etat à refuser l'entrée sur son territoire à ses propres nationaux** ». Il est à noter que ces mesures ont été depuis reconduites chaque année et que la dernière reconduction

NGOUVONDA constitue, pour le Gouvernement de la République Centrafricaine une violation d'au moins deux (2) libertés fondamentales du citoyen BOZIZE et qui lui est faite comme à tous les citoyens centrafricains reconnus par la Constitution du 30 Mars 2016 en son article 5 et aux alinéas 2 et 3. Il s'agit de la liberté d'aller et venir ainsi que du principe selon lequel nul ne peut être contraint à l'exil.

Sur la question du risque de compromission de la paix, de la stabilité et de la sécurité de la République Centrafricaine que la présence de ce dernier comporterait, il demeure indéniable que cela ne constitue pas un motif à même de justifier la violation de la Constitution et de ses droits fondamentaux. Il en résulte simplement que le Gouvernement de la République Centrafricaine est invité à exercer pleinement ses prérogatives quant au maintien de l'ordre et qu'il lui appartient de travailler à préserver la tranquillité des populations.

Dans cette optique, le KWA NA KWA réaffirme par la présente son entière disponibilité à œuvrer de concert avec les autorités afin de permettre à S.E. François BOZIZE NGOUVONDA, victime de fait d'un bannissement, de rentrer dans son pays dans les meilleurs délais afin d'apporter sa contribution à la restauration de la paix en Centrafrique.

C'est pourquoi, fort de ce qui précède, nous sollicitons votre bienveillance aux fins d'obtenir l'abrogation pure et simple de la circulaire inique, antipatriotique et profondément injuste prise par votre prédécesseur.

Dans l'attente, veuillez bien vouloir croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Pour le Bureau Politique

L'Ouvrier Secrétaire Général a.i.



Christian GUENEBEM-DEDIZOUM

Destinations:

- Minusca
- Union Africaine
- Union Européenne
- Ambassade de France
- Ambassade des Etats-Unis
- Ambassade du Congo
- Ambassade de la République Démocratique du Congo
- Ambassade du Cameroun

Annex 3.1: Chronology of the fighting in Vakaga prefecture.

Based on confidential reports, from 10 July to 4 November 2019.

- On 10 July, in Am Dafok, a trader from Birao affiliated to MLCJ tried to transport hunting ammunition from Am Dafok to Birao but his cargo was confiscated by FPRC elements at the Am Dafok checkpoint. Later, on 13 July 2019, two individuals who asked for the return of the ammunition in Am Dafok were illegally arrested by FPRC armed elements.
- On 14 July, MLCJ armed elements from Birao and Terfel (on the Am Dafok-Birao axis) mobilized in large numbers carrying weapons and went to Am Dafok to demand the release of the two individuals. A clash between the MLCJ elements and FPRC erupted. Four FPRC elements died during the clash. In retaliation, FPRC executed the two detained individuals.
- On 21 July, an MLCJ element name Moktar tried to kill Sami Fadoul, an FPRC leader, in the central market of Birao. This incident precipitated the decision by FPRC to send reinforcements to Birao.
- On 30 July, a mediation committee (or Edgna) was constituted to investigate the events in Am Dafok. Meanwhile, about 200 FPRC armed elements under the command of “General” Kanton from Ndele and Sikkikede arrived in Birao officially to support the mediation but in fact their mission was to re-enforce the FPRC positions.
- On 4 August, the Edgna concluded the mediation with the following findings and resolutions;
 - The MLCJ attack against the FPRC in Am Dafok was the root cause of the clash.
 - MLCJ must commit to the payment of a “Diya” (compensation) of FCFA nine million (around \$15,000) to the families of the four FPRC elements who were killed by their armed elements in Am Dafok.
 - FPRC must commit to also paying “Diya” of FCFA four million FCFA (\$6,800) to the families of the two prisoners they executed.
- On 5 August, the Kara community with the support of the other communities in Birao raised FCFA four million (\$6,800), as partial payment for the Diya. FCFA three million (\$5,100) was agreed on as

payment to support the departure of the FPRC elements who had come as reinforcement in Birao.

- On 10 August, during a meeting with MINUSCA and local authorities, members of the Kara community requested the FPRC elements from Ndele who had arrived for reinforcement, to leave Birao. ‘General’ Kanton indicated that his troops’ presence in Birao was purely for the protection of the Rounga community of Birao, which he claimed was his birthplace. Several meetings were held to request that he and his elements leave Birao. He indicated that he would only leave Birao on instruction from his superiors.

- On 15 August, 76 cattle were stolen and two shops belonging to the Rounga and Haoussa merchants were looted. At the request of some merchants, “general” Kanton started to guard the market with his armed elements.

- On the night of 28-29 August, the son of the Sultan-Mayor of Birao, on his way back from a wedding ceremony, opted to pass through the market guarded by FPRC elements. A confrontation ensued between the Sultan-Mayor’s son and FPRC elements. Allegedly the Sultan’s son stabbed one FPRC element before being shot in the stomach. He was rushed to the local hospital where he died.

- In the morning of 1 September, MLCJ armed elements backed by the Kara youth attacked the residence of “general” Kanton where he was staying with his FPRC elements. Several deaths were recorded, including “general” Kanton. The total number of casualties was as follows: 23 FPRC elements and eight MLCJ elements. Fighting and looting started again on 2 September before the MLCJ took total control of Birao.

- On 10 September, around 50 PRNC fighters reportedly entered Birao and were hosted by the Sultan and Kara community leaders.

- On 14 September, FPRC reinforcements, mainly from Sikkikede and Ndele, attacked MLCJ positions in Birao. A total of 37 FPRC elements and 11 MLCJ elements were reportedly killed. Birao remained under the control of MLCJ.

- On 25 September 2019, the first batch of 18 FACA soldiers were deployed to Birao with MINUSCA support.

- On 4 October, Kara youth, supported by MLCJ and PRNC elements, attacked FPRC at Tissi Fongoro (north of Birao). Uncertainty around which group controlled Tissi remained until confirmation was received that FPRC controlled the town.

- On 14 October, MLCJ and PRNC armed elements supported by Kara youth launched an attack and subsequently captured Am Dafok.

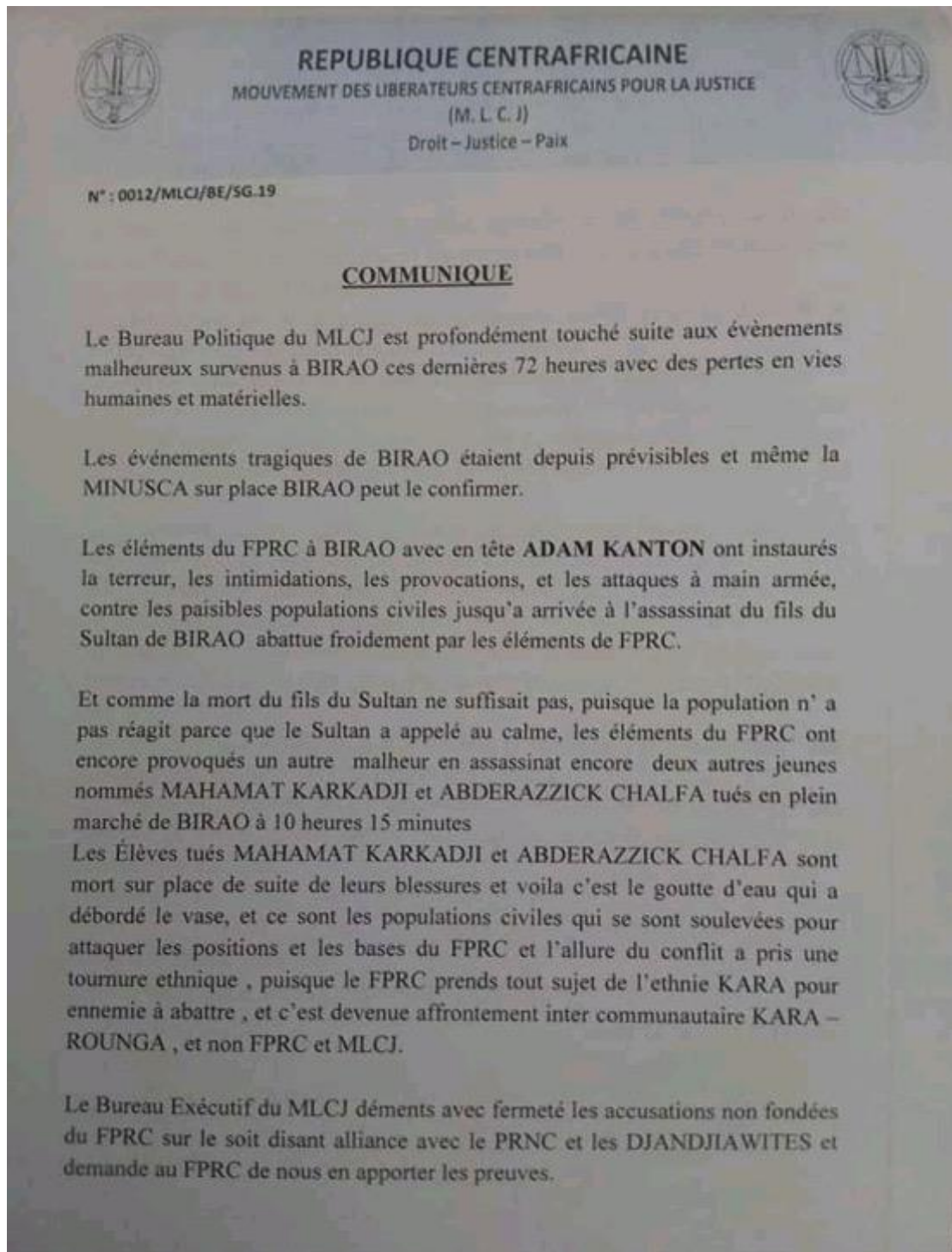
- On 14 October, 14 ex-elements of the FPRC were evacuated by MINUSCA from Birao to Bria. A warrant was issued by the CAR authorities to arrest eight of those FPRC elements who had participated in the Birao fighting.

- On 17 October, a delegation from Bangui visited Birao with a clear message to the Sultan-Mayor to cease hate speech and threats to attack MINUSCA and the IDP Camp. The delegates included AU Ambassador Matias Matondo, ECCAS representative Adolf Nahayo, Minister of Information and Justice Flavien Mbata, and the Minister of Public Security, General Henri Wanze-Linguissara. The delegation stated that the events in Birao constituted a violation of the Peace Agreement.

- On 21 October, youth and women from the IDP site protested near the MINUSCA camp entrance to present their grievances, including on the poor living conditions in the site. They also requested to be evacuated or relocated from Birao to Bangui, Bria or Ndélé because they did not feel secure in Birao due to regular threats from armed elements. Members of the Bornou, Haoussa and Rounga ethnic groups complained about threats by the Kara youths, in particular when they attempted to harvest groundnuts or look for food in their fields. Some IDPs also expressed concerns over the attitude of the Sultan-Mayor, deemed as accomplice of armed elements threatening them.

Annex 3.3: Communiqués of MLCJ and FPRC regarding the fighting in Birao on 1-2 September 2019.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 4 September 2019.



Le FPRC dans son communiqué du 2 Septembre 2019, parle des Djiandjiawites recrutés, mais la question est de savoir comment expliquer que le FPRC a ses bases à la frontière AMDAFOCK et TISSI, et laisser les Djiadjiawites franchir leurs barrières et joindre le MLCJ à BIRAO ?

Il faut que le FPRC arrête de nous distraire et de distraire le Peuple Centrafricain, l'heure n'est plus à la manipulation et à l'affrontement pour troubler la quiétude de la population

Le MLCJ est un Mouvement qui a toujours œuvré pour la Paix et le Développement et les preuves sont visibles à BIRAO.

Le MLCJ condamne avec fermeté les assassinats des civils innocents par le FPRC et les destructions des biens et les incendies des maisons par les partis en conflit inter communautaire KARA – ROUNGA, et demande à la MINUSCA de prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Le Bureau Politique du MLCJ porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale qu'il reste toujours attaché à l'esprit de l'accord de Paix et de la Réconciliation en Centrafrique signé le 06 Février 2019, et demande au FPRC de cesser immédiatement ses agitations barbares et les provocations contre la population civile et de se retirer de la Commune de RIDINA pour regagner leurs bases à SEKIKEDE et NDELE et d'attendre le Processus DDRR et L'USMS en cours.

La MLCJ appelle au calme et à la retenue et demande aux deux parties Inter Communautaires de cultiver la Paix et la Tolérance.

Le bureau Politique du MLCJ demande à ses ex combattants de BRIA et de BIRAO de rester calme, de ne plus s'agiter et de ne pas répondre à la provocation du FPRC.

Fait à BIRAO, le 03 Septembre 2019

AMPLIATIONS :

- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- PRIMATURE
- MINUSCA
- UNION AFRICAINE
- CEEAC
- PRESSE
-

Pour Le Bureau Politique
Le Secrétaire General,



Le Col. OUSMANE BHOUMA

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 16 October 2019.

FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE
BUREAU EXECUTIF NATIONAL
PRESIDENCE
N° 030/FPRC/BEN 019



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bureau Exécutif National du FPRC dénonce les attaques répétées de ses positions : à Am-Dafock, le 14 juillet 2019 ; à Birao, le 1^{er} septembre 2019 ; Tissi, le 03 octobre 2019 ; et Am-Dafock, le 14 octobre 2019, juste une semaine après la visite officielle d'une délégation composée de S.E.M Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union Africaine, S.E.M Monsieur Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et S.E.M Koen Vervaeke, Directeur Afrique au sein du Service de l'action extérieure de l'Union Européenne.

Le Bureau Exécutif National du FPRC tient à rappeler que les attaques de ses positions ont commencé juste après que le FPRC ait démantelé les barrières illégales et demandé le déploiement progressif des Forces de Sécurité et de Défense (FSD) dans les zones sous son contrôle en vue de la mise en œuvre des USMS.

Le Bureau Exécutif National du FPRC tient à souligner que ces attaques ont été commises en violation des articles 1.f., 5.b., 5.j., et 5.h. de l'APPR-RCA.

Le Bureau Exécutif National du FPRC regrette que ces attaques qui remettent en question les acquis de l'APPR-RCA n'aient fait l'objet d'aucune action ni déclaration solennelle de réprobation : certaines violations de l'APPR-RCA seraient-elles plus acceptables ou tolérées que les autres ?

Le Bureau Exécutif National du FPRC dénonce le ralliement d'un groupe armé signataire de l'APPR-RCA avec un groupe non-signataire, lequel doit être traité en tant que tel ; et déplore qu'aucune action politique et militaire n'a été prise pour mettre fin à la nuisance du PRNC et son allié MLCJ. Aujourd'hui, la Vakaga est devenue le bastion des mercenaires Ndjandjawiés et autres éléments armés étrangers incontrôlés, recrutés par la coalition PRNC/MLCJ.

Face à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans la Vakaga, et considérant la persistance des attaques perpétrées contre les positions du FPRC dans l'indifférence totale des acteurs et des partenaires de l'APPR-RCA, le Bureau Exécutif National du FPRC prend la ferme résolution de rétablir l'ordre et la sécurité dans la Vakaga, de mettre fin aux désolations dont sont victimes les populations de la Vakaga, de traquer les criminels qui veulent replonger le pays dans le chaos, tuent les populations civiles, incendient les maisons et pillent les biens.

Le Bureau Exécutif National du FPRC réitère sa fidélité aux engagements pris dans le cadre de l'APPR-RCA. Il n'est aucun doute que le retour à une paix durable en RCA passe inéluctablement par un processus de paix, de conclusion d'un nouveau pacte de cohésion sociale, basé sur l'égalité citoyenne, le consensus, le compromis et la participation de tous à la gouvernance du pays.

Fait à N'délé, le 15 octobre 2019

Le 1^{er} Vice-Président

Général Nouréidine

Annex 3.4: Kara/MLCJ fighters wearing yellow materials.

Pictures obtained by the Panel from an armed group representative on 3 September 2019



Annex 3.5: Ethnicity and armed groups in Vakaga prefecture.**Ethnic alliances: a tool for the armed groups**

The composition of the armed groups in Vakaga prefecture has an ethnic dimension: MLCJ mainly comprises members of the Kara ethnic group; RPRC/PNRC is exclusively led by, and largely composed of Goula, and although the FPRC has more diversity amongst its rank and file, its leadership remains largely Rounga.

Armed group leaders are not only considered as military leaders but also leaders within their ethnic group. To expand their areas of influence, leaders of armed groups have also, at times, sealed alliances with other ethnic groups. For instance, Abdoulaye Hissène married a daughter of the Sultan-Mayor of Birao, himself a Kara; and ‘general’ Kanton, who died in the fighting in Birao on 2 September (see chronology in annex 3.1), had been married to a sister of Gilbert Toumou Deya,¹⁵ the MLCJ president and a pre-eminent member of the Kara community.

‘Edgna’ investigations

After the clash in Am Dafok on 14 July 2019 (see chronology in annex 3.1), a mission composed of community leaders was appointed to investigate the incident. The mission’s role was to determine the responsibilities and facilitate negotiations for compensation in order to solve the problem. This “committee of mediation” is referred to traditionally as an “Edgna”. The delegation was composed of representatives from all ethnic groups from Vakaga prefecture.

As stated in their mission reports (see below), the Edgna ruled that the Am Dafok clash was initiated by the MLCJ whose elements had “attacked unarmed FPRC elements” (see document below).¹⁶ On 6 August, the committee officially settled the compensation as follows: FCFA nine million (around \$15,000 dollars) would be given to the FPRC by way of compensation for the MLCJ attack. In parallel, Nourredine Adam personally agreed to send FCFA four million (around \$6,800) to the families of the two members of the Kara community who were killed in Am Dafok in retaliation for the initial MLCJ attack.¹⁷ The first payment to the FPRC was made with a contribution

from all Birao merchants and community representatives keen to avoid further tensions.¹⁸

¹⁵ Meetings with confidential sources, Birao, 3-6 October 2019.

¹⁶ Idem.

¹⁷ Meetings with confidential sources, Birao 3-6 October 2019.

However, according to some armed group representatives, the Edgna settlement of 6 August only resolved the issue between the communities, but not between the armed groups themselves. Tensions remained between MLCJ and FPRC even prior to the killing of the son of the Sultan on 29 August. Individuals from both armed groups spoke to the Panel of the potential for the escalation of tensions between MLCJ and FPRC ahead of the events of 1 September.

The FPRC and the Rounga community

As described in the main body of this report, the FPRC's grip on Vakaga prefecture was contested by other armed groups. The growing presence of members of the Rounga community was viewed with suspicion by the MLCJ and Kara leaders who considered themselves as the rightful owners of the land in Birao and Am Dafok. FPRC leaders were accused of favouring Rounga merchants and their partners.¹⁹

After the Am Dafok clash on 14 July and the 1 September attack on Birao (see chronology in annex 3.1), leaders from the Rounga community, including the Mayor of Sikkikede (Vakaga prefecture), a Rounga stronghold, called for strong actions against the MLCJ. In late July, as a result, the FPRC sent around 100 fighters to Birao, officially to support the mediation on Edgna. After the departure of the Edgna delegation in mid-August, 42 FPRC elements remained with Adam Kanton claiming to be waiting for the end of the rainy season.²⁰

Subsequent events confirmed the capacity of community leaders to challenge the authority of armed group leaders and, at times, pressure them.²¹ The failed attempt to oust the MLCJ/PRNC from Birao on 14 September was primarily motivated by Abdoulaye Hissène's wish to respond to the calls to avenge the death of Adam Kanton and thereby preserve his status within the Rounga community. His preferred strategy was initially to wait till the end of the rainy season to carry out any action.²²

¹⁸ Meeting with a Birao-based merchant, Bangui, 10 September 2019.

¹⁹ Meetings with leaders of the Kara community, Birao, 4 October 2019.

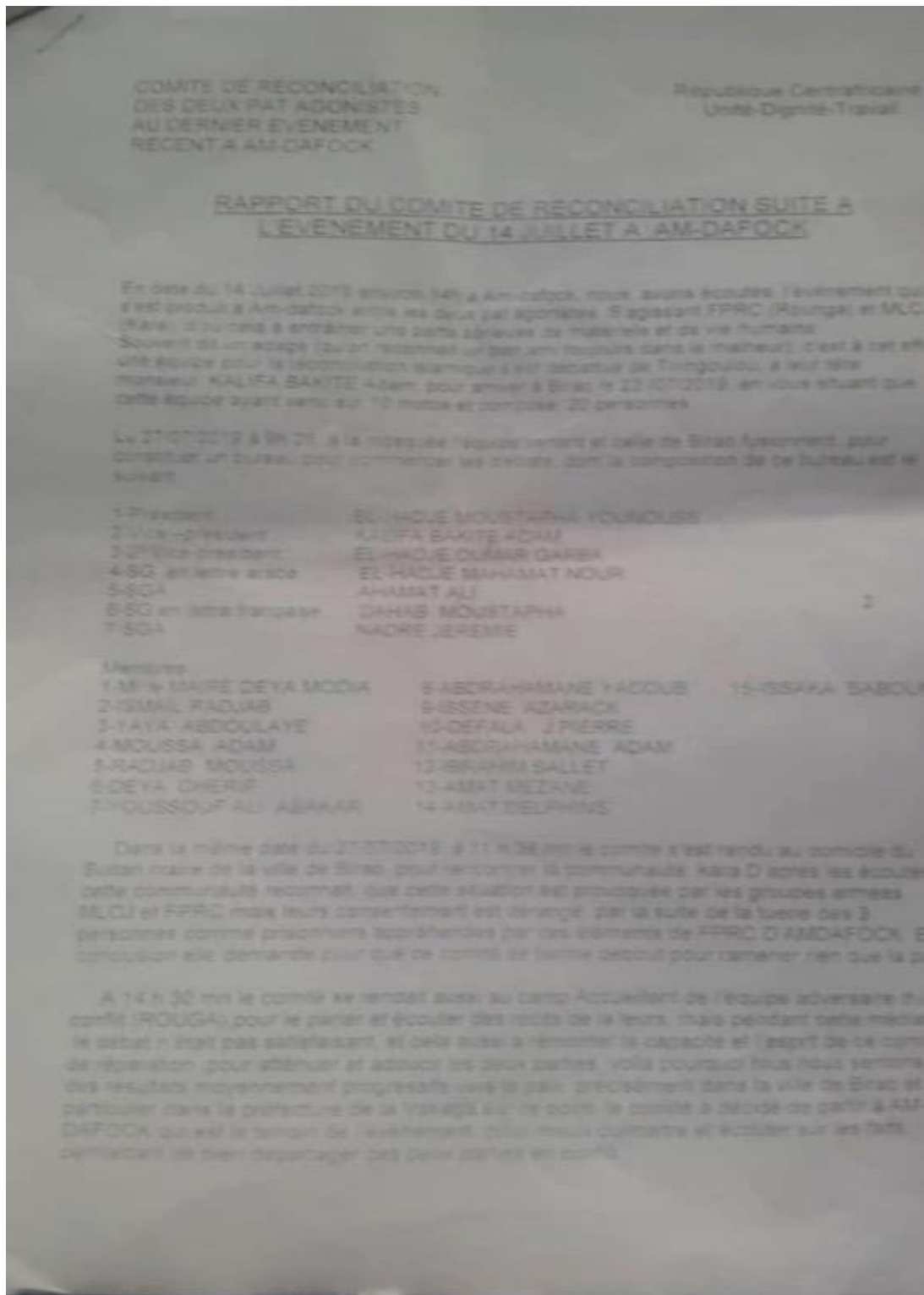
²⁰ Confidential report, 25 August 2019; meeting with confidential source, Birao, 5 October 2019.

²¹ Meeting with an FPRC representative, Bangui, 12 September 2019.

²² *Idem*.

Report of the Egan mediation following 14 July 2019 events in Am Dafok.

Documents obtained by the Panel from a community representative in Birao on 10 October 2019



Le 28/07/2019 le comité a fait une demande d'aide financière et logistique à la MINUSCA pour le permettre dans les démarches de ce conflit.

Le 29/07/2019 l'arrivée de l'équipe de Ouanda-Djallé cette équipe est composée de 10 personnes, ou à leur tête monsieur le maire DJEME NGREBAYE

Le 30/07/2019 à 10h 45 minutes madame la cheffe du bureau de la MINUSCA et son staff reçoivent le comité de réconciliation et demande à ce comité de jouer beaucoup plus son rôle de médiateur, entre ces groupes en conflit et en le félicitant de l'effort à la quelle il en est fait.

Le 31/07/2019. Départ de certains membres du comité à AM-DAFOCK à leur tête monsieur DAHAB Moustapha, pour coucher à AMSSISSIA village situé à 19 kilomètres d'Am dafock.

M 08/2019, à 7h45 minutes arrivée de cette équipe à AM-DAFOCK
 A 10h 38m ce comité a été rencontré, avec le groupe armée FPRC de la localité, et qui est pilier à ce conflit. En rentrant dans les débats, qui a duré au moins 2 heures de temps et demi, la déclaration de monsieur BACHAR FADOU, le responsable de FPRC d'Am dafock, fait comprendre à ce comité les sources fiables de cet crise, provenant d'un commerçant en le nom de Kamis aussi décédé dans cette affrontement, du faite ces éléments de FPRC ont mis la main sur ses 6 cartons de munition de chasse, comme il n'est pas satisfait de ça, qu'il s'est retourné, au village pour repartir armée avec son groupe MLCJ, qu'on ne peut pas connaître exactement leur nombre, mais sont parties sur 17 motos, pour aller commettent ces dégâts.

Le 02/08/2019, retour à Birao de ces membres du comité de réconciliation en mission d'Am-dafock.

2

Le 03/08/2019 à 7h26m, à la mosquée, le comité reprenne ses initiatives dans le but de reconstruire la paix entre ses 2 pat agonistes en conflit.

A 13h 5mn, ce comité s'est rendu au domicile du sultan maire Am-ngabo, pour trouver la communauté KARA et lui a donné du tord, parce que c'est elle qui est à l'origine de cette situation de cris.

A 10 h 40 mn, le comité se rendait aussi chez la communauté adverse du conflit (ROUGA) pour leur transmettre ces mêmes choses et aussi, il leurs a attribuer du tord, à cause de l'assassinat des 3 personnes appréhendés par ces éléments de FPRC avant cette affrontement.

Mais celle-ci ne casse pas la colère, à tel point ils n'ont pas donner réponse, mais plutôt donnent rendez-vous au lendemain à 10 h.

Le 04/08/2019, quand le comité est en poursuite dans ces démarches à la mosquée étaient venus quelque nombre de la famille de monsieur SALIM Fadoul, le quel est raté de justesse par coups de bal tiré par un des frères de la communauté KARA le 18/07/2019.

Étaient venus dirent à cet comité de réconciliation, qu'ils préfèrent de cette communauté KARA, une amande à un montant d'assassinat, mais le comité à l'impression de ne pas accepter, il va bien sur résoudre la situation, mais ce la doit être réglée différemment.

À 10 h, le comité de réconciliation retourne vers cette communauté ROUGA selon le rendez-vous donné, mais celle-ci continue sa résistance, qui allait même décourager certaines membres du comité, mais au dernier temps, ils sont revenus à la raison, c'est maintenant qu'ils réclament à leurs adversaires de leurs verser des montant concernant à leurs

dépones, et à l'occupation des funéraires de leur famille disparus dans cette combat, provoquée par cette famille KARA.

Le 04/08/2019, consacrait dans la poursuite d'attentes des montants et sont arrêtés, en montant de 9 000 000 de francs CFA.

LE 06/08/2019 à 15 h 34 mn, le comité de la réconciliation a déchargé à la communauté Rounga un montant de 4 000 000 million de francs CFA, et reste un montant de 5 000 000 à verser par cette communauté Kara à celle de Rounga, puis un délai de 3 mois est prévu au versement de ce montant.

Pour en finir, le comité de la réconciliation demande à ces deux pat agonistes, de se retrouver à la mosquée centrale après la prière de 16 h, pour se faire pardonner.

16 h 25 mn, commence cette réunion pour la réconciliation, qui a ouvert par la prière donnée de l'imam MOUSTAPHA YOUNOUSS, en souhaitant la bienvenue à ces participant, puis brièvement donne rapport du comité de réconciliation sur cette situation pour arriver à ce niveau, et exhorte également à chacun des responsables communautaires d'instruis beaucoup la où ils sont, le respect au droit humaine et de beaucoup plus cultiver, rien que la paix par ce qu'elle n'a pas de prix.



À près là ils y avaient beaucoup des gens parés, et ressortent, que toujours ces problèmes proviennent des groupes armées et souvent la population souffre à cause de la mal gestion de leurs responsables, prenant le cas de l'événement récent du 14 juillet 2019 à Am-dafock à l'origine monsieur TOUMOU AMZA DEYA le responsable de MLCJ.

Pour en finir ils donnent cette histoire que la ville de Birac est le chef lieu de la préfecture de la Vakaga, dont sa construction était dans la participation de toukraces natifs de cette région mais n'appartienne pas à une seule race donc tout le monde a le droit à cette ville de Birac. Fin de parler, les deux communautés en conflit se sont saluer dans les mains et aussi il ya application des signatures, c'est à 17 h 50 mn s'achève cette réunion de réconciliation par prière finale de monsieur KALIFA BAKITE ADAM.

Le Rapporteur

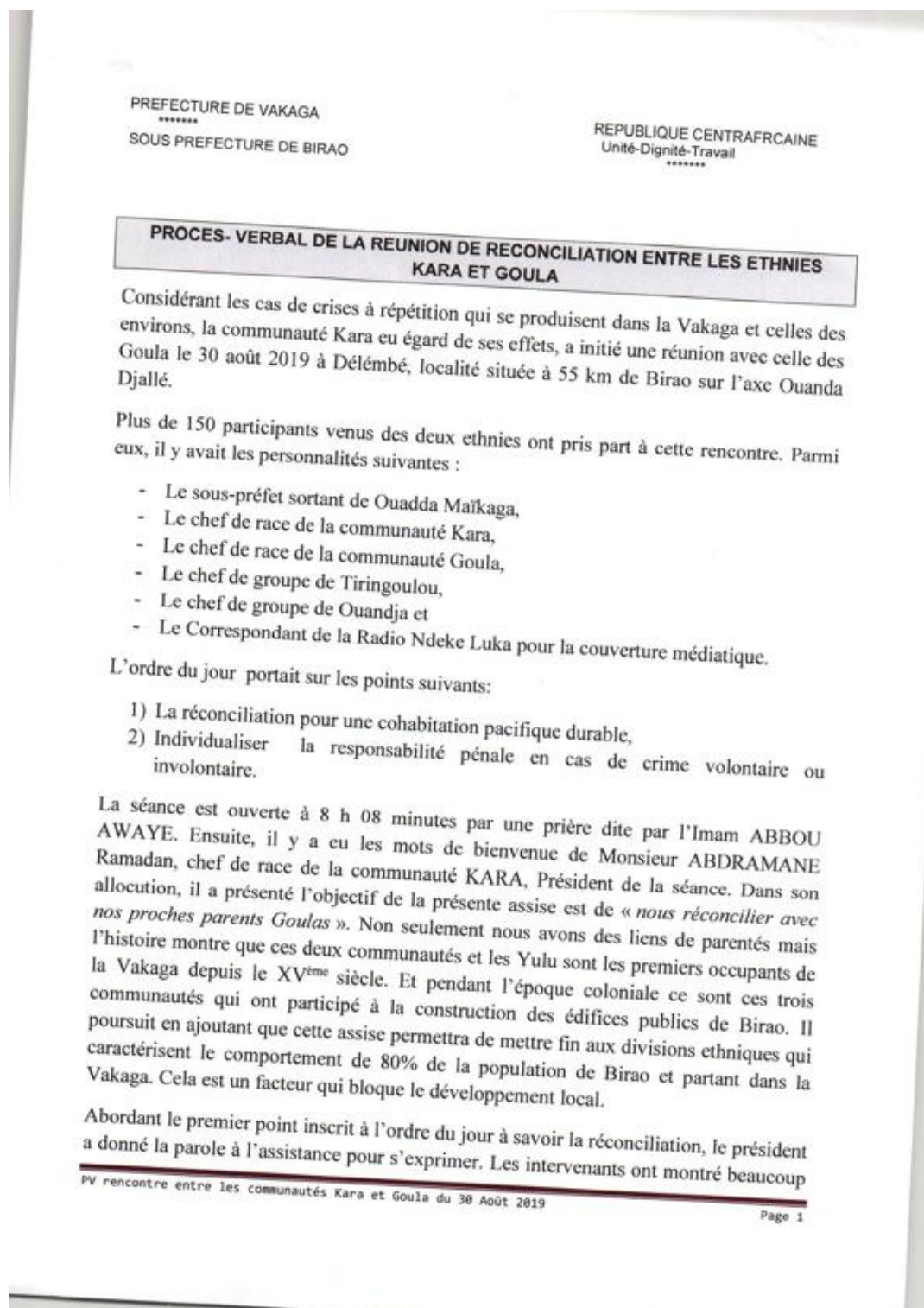
Le président

Nadiré JEREMIE

 
MOUSPARHA Youssouf

Annex 3.6: “Procès Verbal” of the Kara-Goula meeting published on 30 August 2019.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 4 October 2019.



d'intérêts pour ce point et ont souligné qu'il y avait eu dans le passé plusieurs réconciliations entre les parties en conflits dans la Vakaga et qui n'ont pas été respectées. Ceci est dû à la haine et au mauvais comportement des autorités locales qui, pour des intérêts personnels, privilégient les sujets étrangers au détriment des populations autochtones. Alors le résultat de ces amitiés basées sur l'intérêt égoïste est en défaveur de la population qui se solde par des tueries, vols, etc.....

En somme, après les débats, les participants ont recommandé que

- les deux communautés cohabitent pacifiquement avec les autres dans la ville de Birao ;
- l'autorité de l'Etat soit effective à travers ses différents services déconcentrés dans la Vakaga

Concernant le deuxième point, les participants ont décidé avec plus de fermeté de faire la lumière sur les actes de crimes : " Que désormais on ne peut tolérer que les cas de crime involontaire." Dans le cas où le crime est commis volontairement, l'auteur répondra de ses actes devant la justice.

Pour finir, une dizaine des représentants des deux communautés ont juré sur le coran et ont signé un document pour valoriser ce pacte.

C'est à 10 h 35 minutes que la rencontre a pris fin par la prière dite par Cheik DJOUMA Issa suivie du mot de clôture du Président de la séance qui a précisé qu'une cérémonie officielle sera organisée à Birao dans les jours à venir.

Fait à Délémbé, le

Le Rapporteur



Jérémie NADRE

Le Président de la séance



ABDRAMANE Ramadan

Noms des Signataires Considérant comme dernière Pacte d'alliance entre La Communauté Goula et Kara, le 30/08/2019 à Diélembé

Communauté Goula:

- EL HASSE IBRAHIM ABDOULAYE, chef de race Goula
- MAHAMAT Katre, Conseiller municipal (C. Soudja)
- MAHAMAT Charfadine chef de groupe village (Tiringantou)
- MAHAMAT Charli chef de groupe village (Soudja)
- SID AHAMAT cherif chef de groupe village (Gordil)

Fait à Diélembé le, 30/08/2019

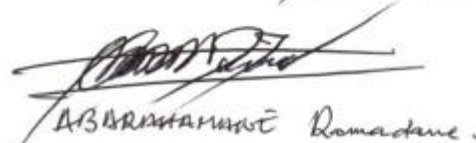
IBRAHIM ABDOULAYE.



Communauté Kara:

- ABRAHAMANE Ramadane chef de race (Kara)
- BACKITE Karam vice-président chef de race (Kara)
- ABDEL AZIZE Chaïb, Conseiller communautaire
- ABDOULAYE AHOU chef de groupe village (Diélembé)
- AHAMAT Radjab chef de village (Rokoto)

Fait à Diélembé le, 30/08/2019



ABRAHAMANE Ramadane.

Annex 3.7: The role of the Sultan-Mayor in the fighting in Vakaga prefecture.

Leaders of the Kara community were directly involved in the MLCJ's actions in Vakaga prefecture. However, the Sultan of Vakaga, himself a Kara, was sidelined for most of the preparation period and during the mobilization of the community to support MLCJ's efforts.²³ Military leaders from the Kara community told the Panel that they did not recognize the authority of the Sultan anymore and no longer trusted him.²⁴

The Sultan's role as a Kara community leader was first contested due to frustration within the community over his accumulation of mandates. In particular, the Sultan was named Mayor of Birao by the Government after the Bangui Forum in 2015, giving him control over all public funds allocated to the Vakaga prefecture.²⁵

Frustrations over the Sultan were further exacerbated by his cooperation with FPRC and Nourredine Adam. The Sultan has had a long history of alliances with the armed groups in Vakaga prefecture, largely economically motivated, as he has received a share of the illegal taxes collected by the FPRC.²⁶ The Sultan also regularly received money from Nourredine Adam who, for instance, reportedly paid for his trip to Khartoum for medical treatment in early 2019.²⁷ After the death of his son on 28 August 2019 (see chronology in annex 3.1), the Sultan also publicly opposed to any retaliation against FPRC.²⁸

The launch of the 1 September 2019 attack on Birao (see chronology in annex 3.1) and the overwhelming mobilisation within the Kara community against the FPRC presence forced the Sultan to readjust his position and follow the hardliners within the Kara. If not, he would have run the risk of losing his legitimacy as a representative of the Kara community.

In an audio file which the Panel obtained on 11 September, one can hear the Sultan-Mayor celebrating the Kara/MLCJ victory over FPRC. He also overstated his involvement in the fight (see transcript below). Talking to an unidentified colonel, the Sultan went as far as portraying himself as a general having commanded military operations.

²³ Meeting with leaders of the Kara community, Birao, 4 October 2019.

²⁴ *Idem.*

²⁵ Meeting with community leaders, Birao, 8 October 2019.

²⁶ Meeting with confidential source, Birao, 6 October 2019.

²⁷ *Idem.*

²⁸ Confidential report, 30 August 2019.

During a meeting with the Panel on 5 October, the Sultan called for the departure from Birao of the Rounga, the Haoussa and all the communities described as working for the FPRC.

Transcript below is translated from Arabic to English of an audio recorded declaration made by the Sultan during a phone conversation, reportedly dated 2 September 2019. The voice of the Sultan-Mayor on the audio was recognized by a wide variety of individuals. The Panel obtained the audio recording from confidential sources on 11 September 2019. The file is archived at the United Nations.

“Thanks Colonel. We will. We are heroes, Colonel. We struck hard and by surprise. We collected three pick-up trucks and all their weapons including 12/7, bazooka and other things. We killed their bosses. General Adam Kanton and ‘BD’ also. The others are in disarray. Far in the bush. All that is to say about us is false. Right now I am in Birao center with all my men. We are ready to fight them. Don’t worry Colonel. Thank you, thank you”

Annex 3.8: Information on Nourd Gregaza.**Nourd Gregaza, a figurehead and political shield**

Nourd Gregaza is unknown on the CAR political and/or military scene. Several implausible theories have circulated about his identity or professional background; some also questioned his very existence.²⁹ In spite of the Panel's extensive (and ongoing) investigations thereon, uncertainty remains on a number of issues.

Nourd Gregaza has expressed himself through communiqués, most of them being aggressive toward President Touadéra. In his communiqués, he claimed to know the President personally, and threatened to overthrow his regime.³⁰

On 11 September and 14 October, the Panel had two phone conversations with an individual claiming to be Nourd Gregaza, the PRNC leader. The individual declared his intention to be a candidate for the 2020 presidential election but seemed to lack knowledge of the legal requirements to do so (in particular the rule on residency in the country). He also displayed limited knowledge of the situation on the ground. He said he lived in France and maintained a residence in Bangui despite having admitted that he had not been in CAR for some time. Nourd Gregaza informed the Panel of his family ties with Djoubaye Abazene, the Minister of Transport and Civil Aviation, to whom he referred as his uncle.

During the same conversation, the individual refused to give details on his current activities and claimed to be "well known and very influential in CAR". The Panel could not find any evidence corroborating this statement.

The Panel also communicated with Nourd Gregaza through the social media account of "Sarah Gregaza", whom the Panel identified as being linked to another social media account opened by "Sarah Mehard". During exchanges with the Panel, she presented herself as a French citizen and Nourd Gregaza's wife. She indicated that she was the PRNC's Secretary-General and was regularly travelling to Bangui (unlike her husband).

In Bangui and Birao, representatives of the Goula community told the Panel that Nourd or Nourredine Gregaza was the son of a Goula gendarme from Bria and that his mother belonged to the Banda ethnic group.³¹ They stated that Nourd Gregaza had left CAR to live in France in the mid-1990s, where he was reportedly currently

²⁹ <https://letsunami.net/index.php/2019/06/04/ndele-qui-est-derriere-la-rebellion-prnc-de-nourd-gregaza/> [accessed on 25 October 2019].

³⁰ <https://corbeaunews-centrafrique.com/centrafrique-veritable-declaration-de-guerre-de-monsieur-nourd-gregaza-president-du-prnc-au-president-touadera/> [accessed on 25 October 2019].

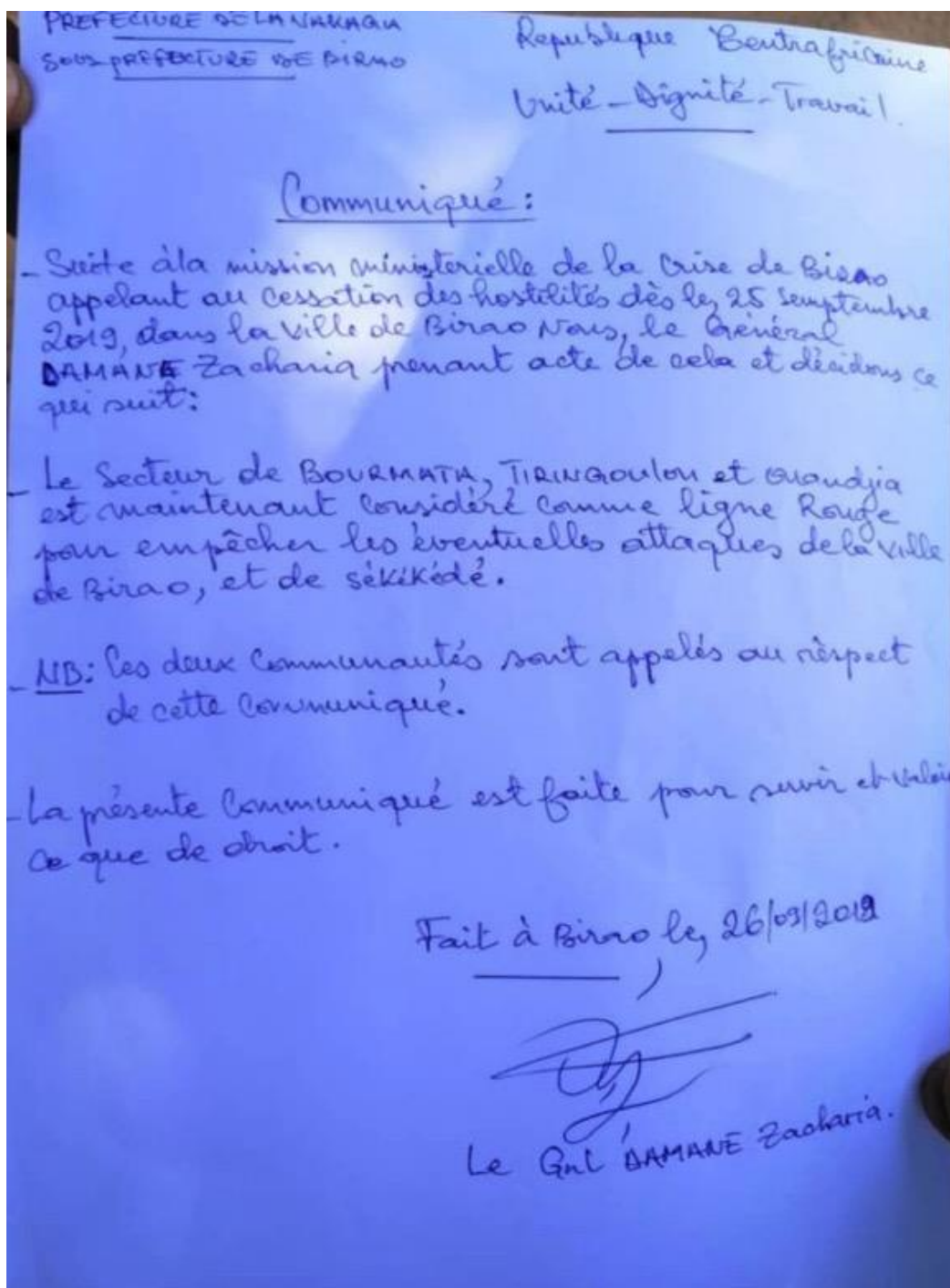
incarcerated for murder. On 25 September 2019, representatives of the French authorities confirmed to the Panel that an individual named Nourd Gregaza was currently detained for murder in France. The Panel continues to investigate the identity, activities, connections and financial means of Nourd Gregaza.

³¹ Meetings with representatives of the Goula community, Bangui and Birao, 25 August and 8 October 2019.

Annex 3.9: Communiqué of 26 September 2019 signed by Zakaria Damane.

The Panel notes that Zakaria Damane presents himself as “General”, a title that he only possesses as a member of the RPRC. The Panel also notes that the communiqué referred to a zone controlled by PNR.

Document obtained by the Panel from an armed group representative 27 September 2019.



Annex 3.10: Further information on FPRC's preparation for retaliation.***FPRC, looking for reinforcements***

To reinforce its military capabilities, FPRC has endeavoured to make alliances, in particular with MPC. On 15 September, along with 140 armed fighters, MPC leader Mahamat Al-Khatim tried to reach Ndélé but was stopped by MINUSCA in Bamingui (Bamingui-Bangoran prefecture).³² The purpose of his visit was to meet with Abdoulaye Hissène and finalize the terms of their cooperation with a view to undertaking future actions in the Birao area.³³ MPC and FPRC members based in the Kaga Bandoro area also collected funds to support a military operation.³⁴ As the MPC is mainly composed of members of the Salamat ethnic group who are present in both Chad and the Sudan, this group's involvement would heighten the risk of spreading the conflict beyond CAR border.

Saleh Zabadi, a Kaga-Bandoro-based "general", was among the FPRC military leaders who reportedly expressed their readiness to participate in the offensive on Birao.³⁵ Saleh Zabadi is from the Misseriya ethnic group, mostly present in the Sudan and Chad. The Panel notes that his involvement in the conflict in Vakaga could lead to the arrival of additional foreign fighters.

After the attack against FPRC positions in Am Dafok on 14 October, numerous Chadian identification papers were collected by the MLCJ/PRNC fighters from FPRC fighters. Copies of the documents were shared with the Panel and are archived at the United Nations.

As it is common to find people with dual citizenship in border areas, these identification papers do not prove that the FPRC is mainly comprised of foreign fighters, as MLCJ/PRNC have claimed. However, it is clear that FPRC has the capacity to recruit fighters living in Chad, including members of the Rounga community who would be interested in carrying out acts of revenge following the fighting in Birao.³⁶

³² Confidential report, 16 September 2019.

³³ Meetings with armed group representatives, Kaga-Bandoro, 5-9 September 2019.

³⁴ Meetings with confidential sources, Kaga-Bandoro and Mbrès, 5-9 September 2019.

³⁵ Meetings with armed group representatives, Kaga-Bandoro, 5-9 September 2019.

³⁶ Meeting with Rounga community leader, Bangui, 12 September 2019.

Annex 3.11: Burned and looted houses in Birao.

Pictures taken by the Panel in Birao on 3-5 October 2019.



Annex 3.12: Further information on the humanitarian situation in Birao.

The heavy rains in September and October 2019 worsened the living conditions on the IDP sites. Poor living conditions combined with intercommunal tensions and reports of weapons circulating within the sites created a feeling of fear amongst residents of the displaced sites.⁴ During a two-week period, UNHCR registered 72 protection incidents, predominantly gender-based violence, but also violations of physical integrity and freedom of movement.⁵ Children were particularly vulnerable and a number of children associated with armed groups were registered.⁶ On 21 October, a group of displaced youth protested at the MINUSCA site against a perceived lack of security on the site and requesting relocation (see photos below). This group claimed that Bornou, Haoussa and Rounga civilians faced constant threats from Kara youth who prevented them from reaching their farms.⁷

IDPs protesting on 21 October 2019 asking to be relocated for fear of violence on the site. Pictures obtained by the Panel from a confidential source on 22 October 2019.



Annex 3.13: Information on the lucrative business of hunting ammunition.

Most of the hunting ammunition trafficked by traders in Birao come from the Sudan (see picture nr. 1 below, with “Taital – Sudan”).³⁷ The importation of hunting ammunition is a very lucrative business. While one box with 240 rounds of hunting ammunition reportedly costs FCFA 150, 000 (\$250) when purchased in Sudan, the same box is reportedly worth FCFA 180,000 (\$307) in the CAR. Birao merchants resell the ammunition mostly in Bria.³⁸

³⁷ Meetings with merchants and confidential sources, Birao, August and October 2019.

³⁸ Idem.

Annex 3.14: Pictures of the weapons, ammunition and motorcycles reportedly seized by the FPRC from the MLCJ in Am Dafok.

Pictures obtained from confidential source on 18 July 2019.



Annex 3.15: FPRC communications on the trafficking of weapons and (hunting) ammunition.

Press statement of 17 July 2019 of Nourredine Adam, received from a confidential source on 18 July 2019.

FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE
BUREAU EXECUTIF NATIONAL
PRESIDENCE
N° 021/FPRC/BEN 019



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

En date du 14 juillet 2019, la base militaire du FPRC à Am-Dafock a été attaquée par des criminelles contrebandiers trafiquants des munitions qui n'ont aucune existence politique. Le bilan est lourd des conséquences.

Le Bureau Exécutif National du FPRC condamne fermement cette attaque et affirme sa volonté et sa détermination de lutter contre les actes criminels et de banditisme dans les zones sous son contrôle, susceptibles de perturber le processus de paix en cours. Et ce, quel que soit son auteur.

Le Bureau Exécutif National du FPRC réaffirme sa pleine adhésion à l'APPR-RCA et souligne sa volonté à agir de bonne foi et sans délai pour la mise en œuvre accélérée de l'APPR-RCA. Il met ainsi en garde tout individu, groupe d'individus ou organisation criminelle qui espère profiter des « vides sécuritaires » actuelles dues au démantèlement des barrières illégales pour se livrer à des trafics et activités criminelles qui troubleraient la sécurité dans les zones sous son contrôle. Des dispositions ont été prises et la réponse du FPRC pour préserver les acquis du processus de paix en cours sera ferme.

Le Bureau Exécutif National du FPRC demande avec insistance l'accélération de la mise en place des dispositifs sécuritaires transitoires prévus dans le cadre l'APPR-RCA (article 16 et 17) afin de pouvoir répondre aux enjeux et les défis sécuritaires dans la zone.

Fait à Birao, le 17 juillet 2019

Le Vice-Président

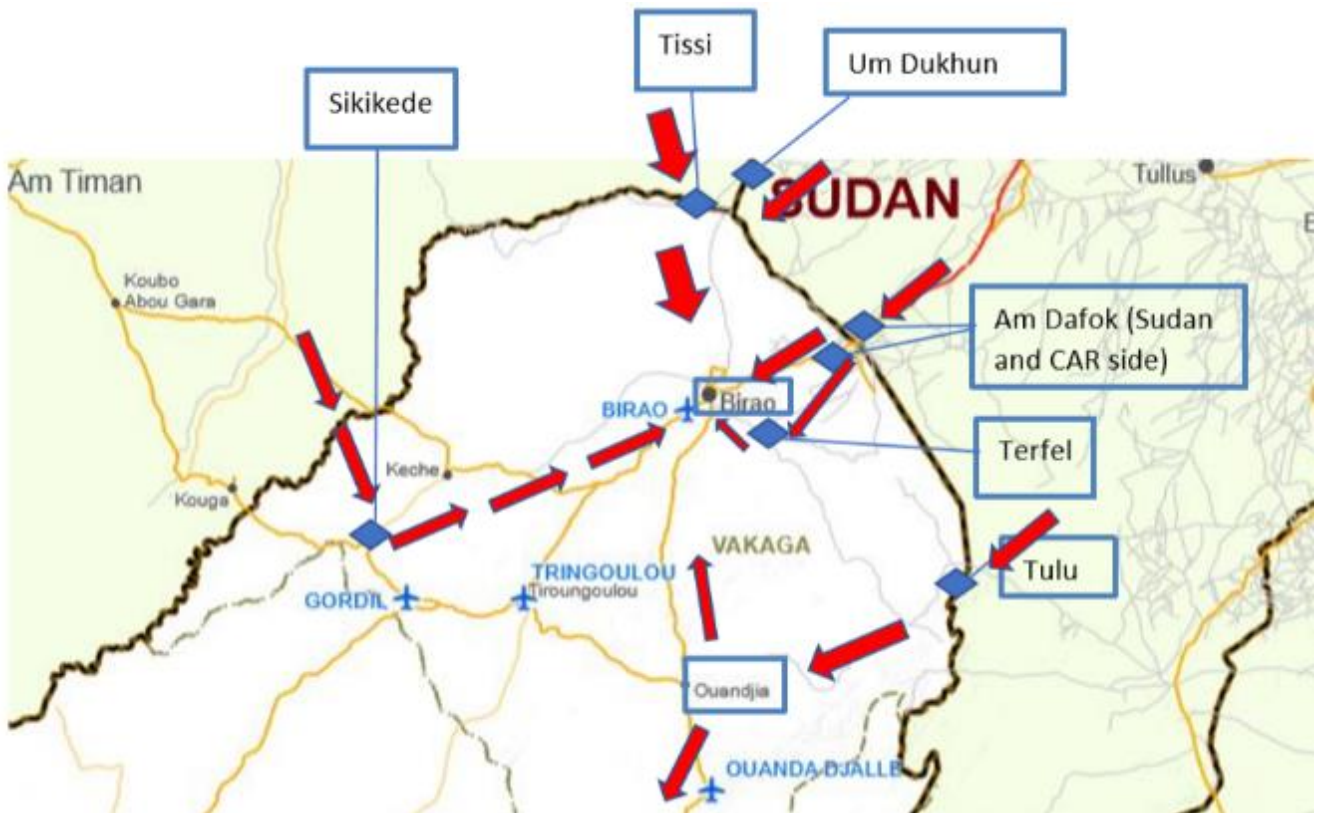
Général Nourredine ADAM

Decision of 18 July 2019 of “general” Ali Ousta, received from a confidential source on 19 July 2019.



Annex 3.16: MLCJ's acquisition of military equipment and FPRC's loss of military material and vehicles

Map of trafficking routes and trafficking hubs of MLCJ, RPRC, MLCJ and Kara traffickers



Pictures of FPRC weaponry seized by MINUSCA peacekeepers in Birao in early September 2019, obtained by the Panel from a confidential source on 5 October 2019.



Pictures of FPRC fighters in Birao on 1 September 2019 (the FPRC fighter in the first picture carries ammunition and a machine gun similar to the one seized by MINUSCA peacekeepers), received from confidential source on 3 September 2019.



Pictures of an FPRC pick-up vehicle with mounted twin-barreled anti-aircraft canon, before and after the attack in Am Dafok on 14 October 2019, received from confidential sources on 5 and 22 October 2019.



Abdoulaye Miskine is pictured in the photo on the left above (in the middle, in front of the mounted pick-up) which was reportedly taken in the village Garada, Vakaga prefecture, where Miskine was reportedly “on mission” to provide food to the local population. The vehicle, however, belonged to the FPRC at that time; it was just on loan to Miskine.³⁹

³⁹ Meeting with confidential sources, Birao, 5 October 2019.

Annex 3.17: Additional information on UPC arms trafficking in cooperation with FPRC leaders.

The UPC reportedly continued to acquire weapons and ammunition from and/or through Sudanese territory, with the complicity of elements from the Sudanese Rapid Support Force (RSF) (see also S/2019/608, para. 49, 52 and 53). One UPC representative and trafficker informed the Panel of a transaction that was concluded with the RSF elements in August 2019. In mid-September 2019, the weaponry (500 rocket-propelled grenade launchers and 500 AK-type assault rifles), was reportedly transported to Am Dafok, where “general” Bashar Fadoul agreed to temporarily store it, before being brought to Bokolbo via Birao and Bria. The trafficker declared that UPC has continued to rearm, as the armed group does not trust the Government and President, - amongst others because of the Government’s active recruitment and training of the Presidential guard.⁴⁰ The Panel could not confirm the presence of the weaponry in Bokolbo.

⁴⁰ Meeting with UPC trafficker and UPC fighters, Alindao and Bangui, September-October 2019.

Annex 3.18: Arms trafficking by FPRC and Abdoulaye Miskine.

Picture of Abdoulaye Miskine and Bashar Fadoul in Am Dafok, prior to the Am Dafok attack, received from confidential source on 25 October 2019.



Pictures and screenshots of films of Martin Koumtamadj, alias Abdoulaye Miskine, and well-armed individuals around him, obtained from confidential sources on 21 June and 29 October 2019. The elements in the first picture reportedly belong to the close guard regiment of Miskine. The Panel could not, however, confirm this information, and it remains unclear which elements in the photos belong to FPRC, and which ones may have been recruited by Miskine himself.

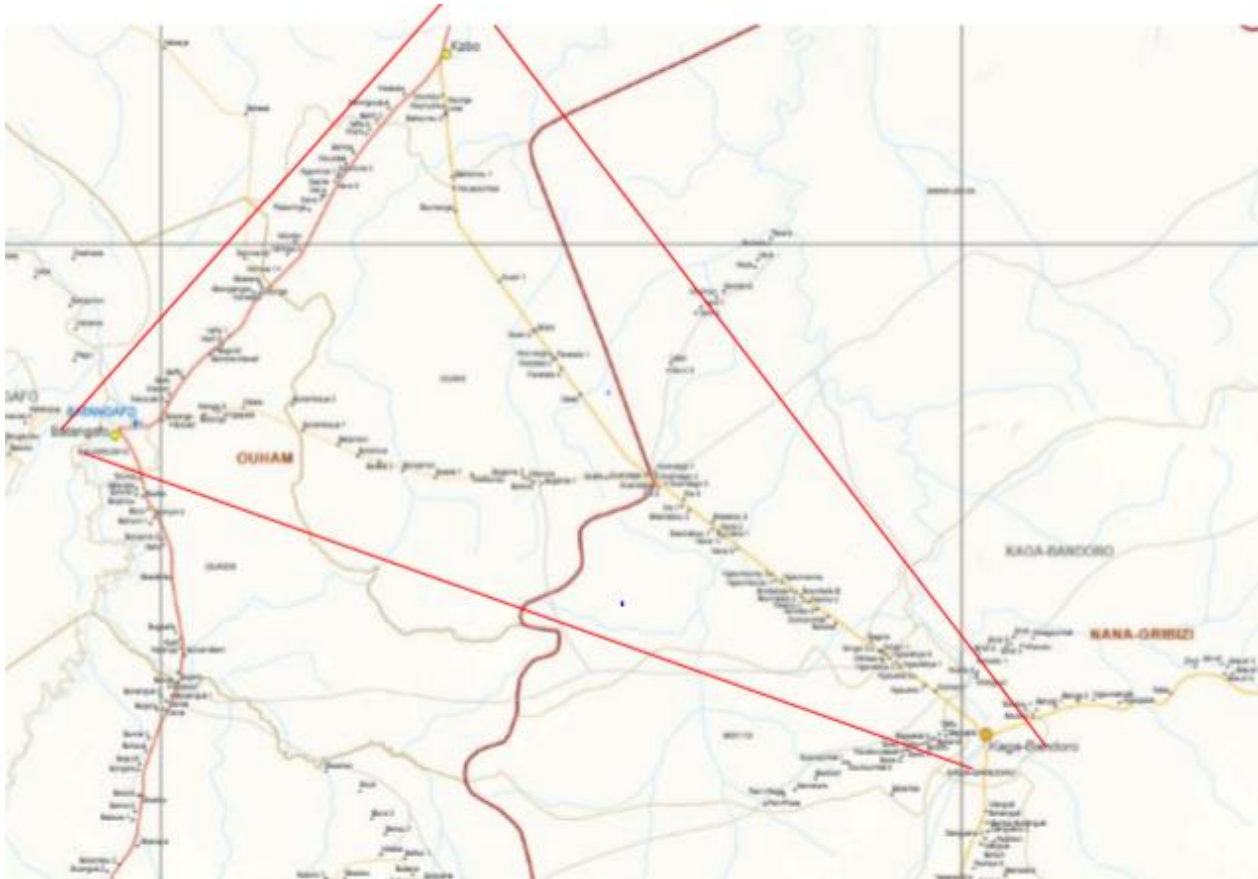




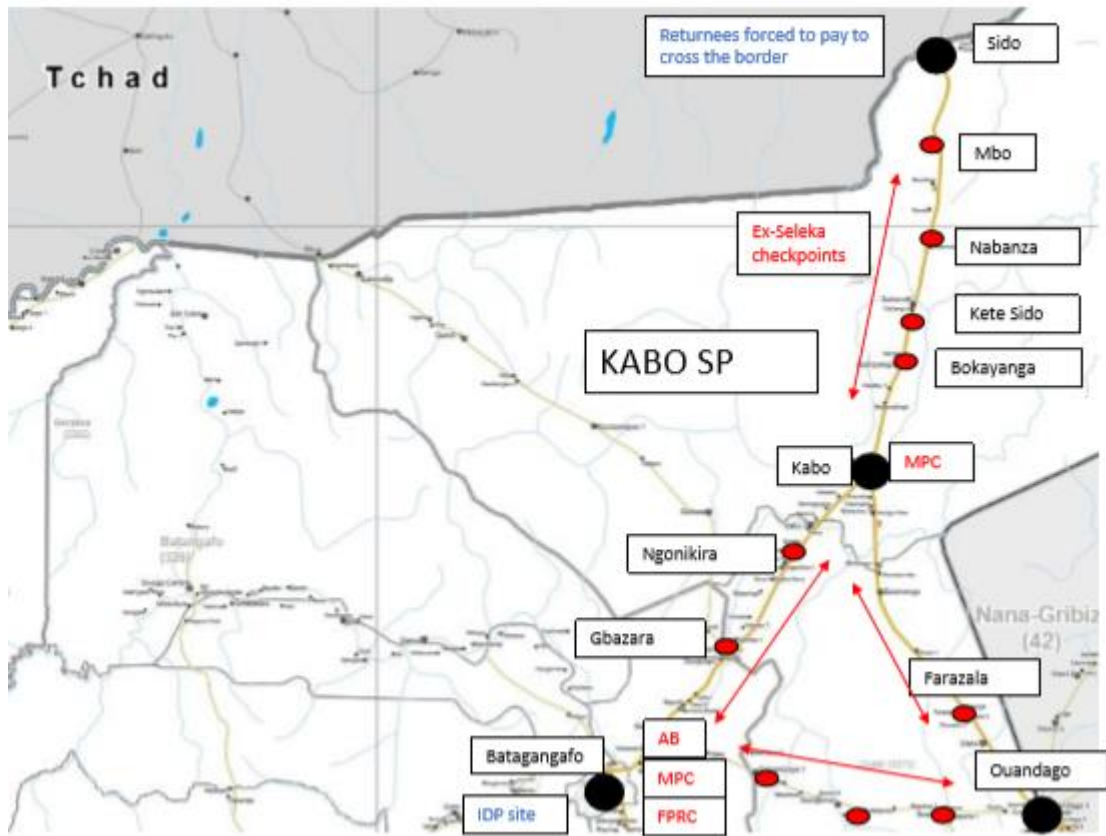
Picture of a vehicle reportedly purchased by Abdoulaye Miskine in July and August 2019, obtained from confidential sources on 2 and 22 August 2019.



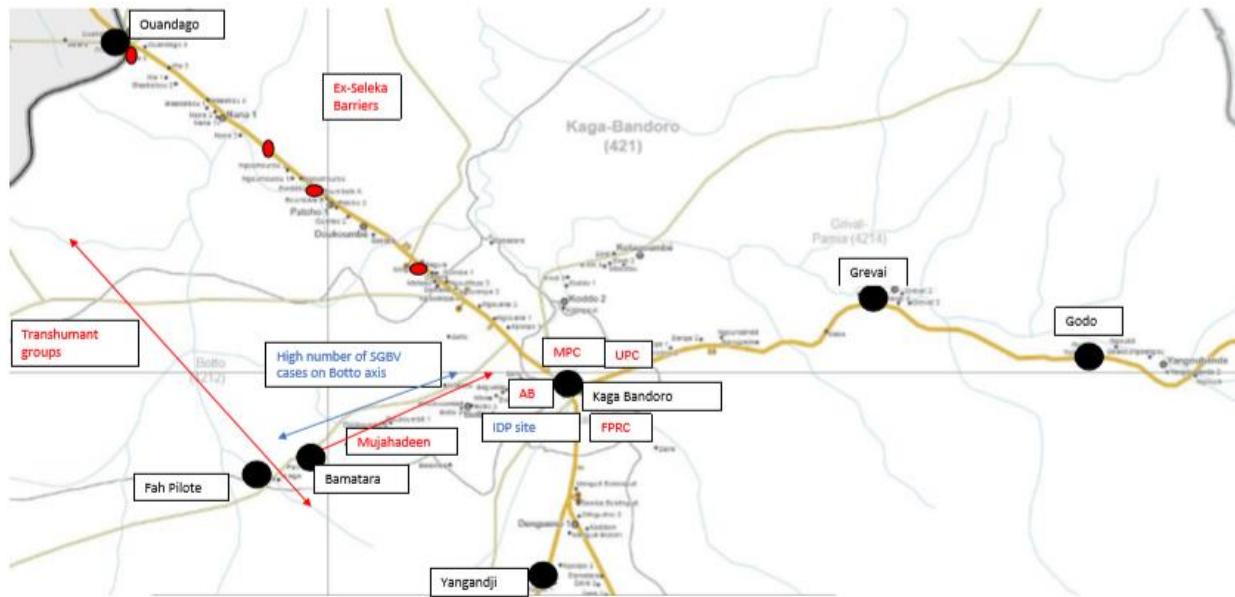
Annex 3.19: Map showing the Kaga-Bandoro-Batangafu-Kabo triangle.



Maps of the checkpoints on the Ouandago-Batangafa-Kabo-Sido axis and on the Kabo-Ouandago axis



Map of Kaga-Bandoro and axes leading out of Kaga-Bandoro



Annex 3.20: Receipts provided by UPC to economic operators in the Bambari area in return for the payment of taxes.

Documents obtained by the Panel from a confidential source on 5 October 2019.

Ministère des Finances
Direction Générale
De l'impôt
N° 0000

République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

IMPÔT
REÇU DES IMPÔTS COMMERCIAL

Nom(s) : HAMADOU
Prénom(s) :
Nature d'activité : Commerce
Lieu d'activité : BAMBARI
Préfecture de : Yohoua
Commune : BAMBARI
Montant versé : 25000

Fait à Bakouba le/...../2019

Directeur général de l'impôt

CONVOCAION

Le Directeur Général de la Mine, convoque : De Profession : Professeur d'Etat

M/ /Mme/Mlle : Hamadou, De se présenter à : Direction Générale

Résident au : Bakouba, le/...../2019, à partir deh.....

De se présenter à : Direction Générale

Pour de raison : affaire de service

Le refus de répondre à cette présente Convocation entrainera à une infraction très grave qui sera sanctionnée sévèrement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MINE

CONVOCAION

Le Directeur Général de la Mine, convoque : De Profession : Professeur d'Etat

M/ /Mme/Mlle : Hamadou, De se présenter à : Direction Générale

Résident au : Bakouba, le/...../2019, à partir deh.....

De se présenter à : Direction Générale

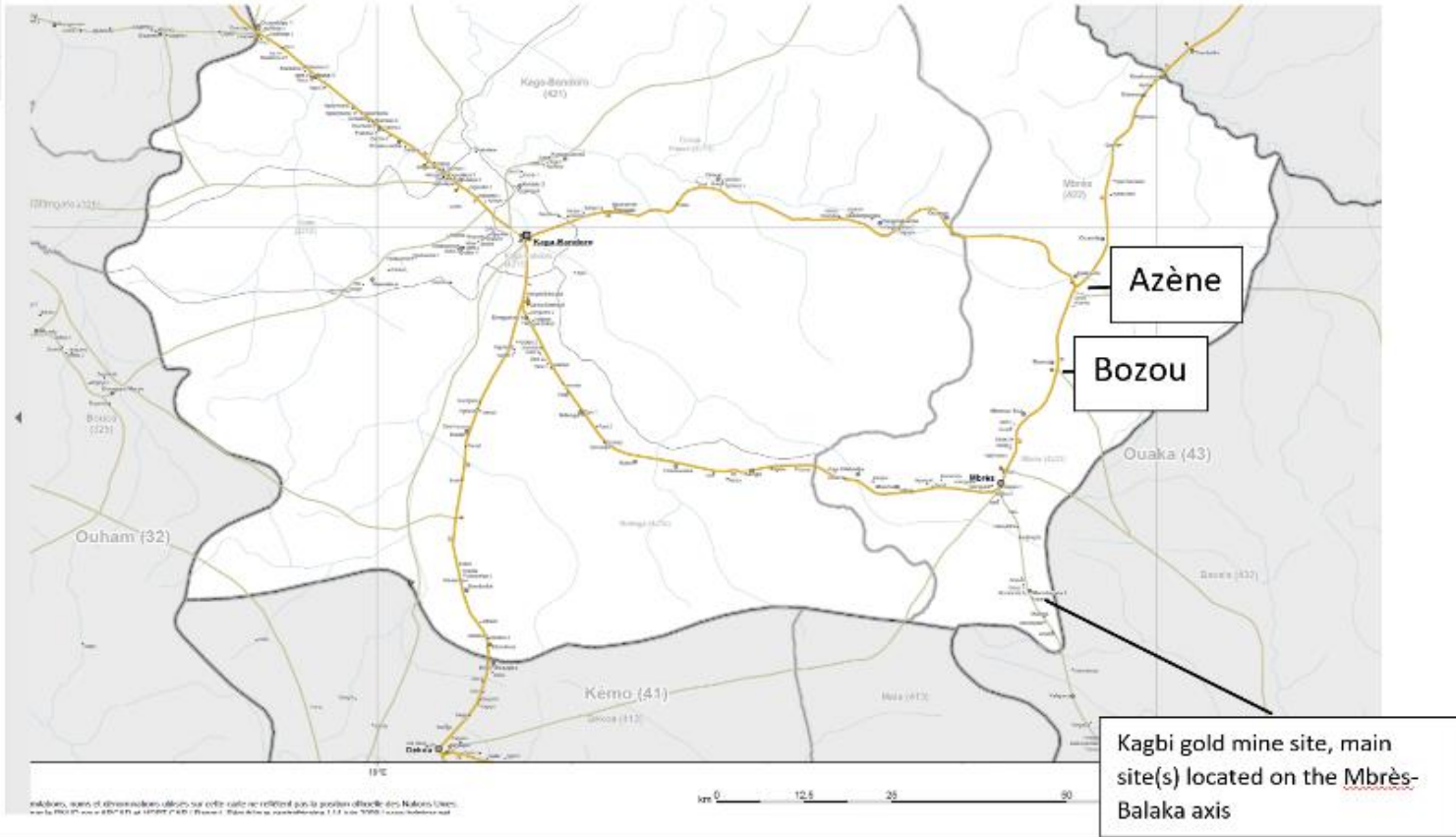
Pour de raison : affaire de service

Le refus de répondre à cette présente Convocation entrainera à une infraction très grave qui sera sanctionnée sévèrement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MINE

Annex 3.21: Map of mining sites in the Mbrès area (Nana-Gribizi prefecture).

Nana-Gribizi



Annex 3.22: CV of Abdel Rahim Mahamat Kidessi, available on his LinkedIn profile.

Available at <https://www.linkedin.com/in/abdel-rahim-mahamat-b0495190/>

[accessed on 29 October 2019]

Contacter

www.linkedin.com/in/abdel-rahim-mahamat-b0495190 (LinkedIn)

Principales compétences

Gemmologiste / EXPERT
EVALUATEUR

ABDEL RAHIM MAHAMAT

Entrepreneur indépendant
Paris Area, France

Expérience

DIAMANCO
Entrepreneur indépendant
janvier 2016 - Present
France

DIAMANCO
Entrepreneur indépendant
janvier 2016 - Present
FRANCE

ROYALE / E-SOLAR / NAKATO MINE
ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS
janvier 1997 - Present
BANGUI / RCA

Avec une expérience de plus de 20 ans, je serai votre partenaire professionnel fiable pour vos projets d'investissements dans le domaine des mines : exploitation, évaluation, achat de diamant et or.

Formation

HRD / IGI
GEMMOLOGISTE / EXPERT-EVALUATEUR EN DIAMANT ET OR, GEMMOLOGIE · (2000 - 2013)

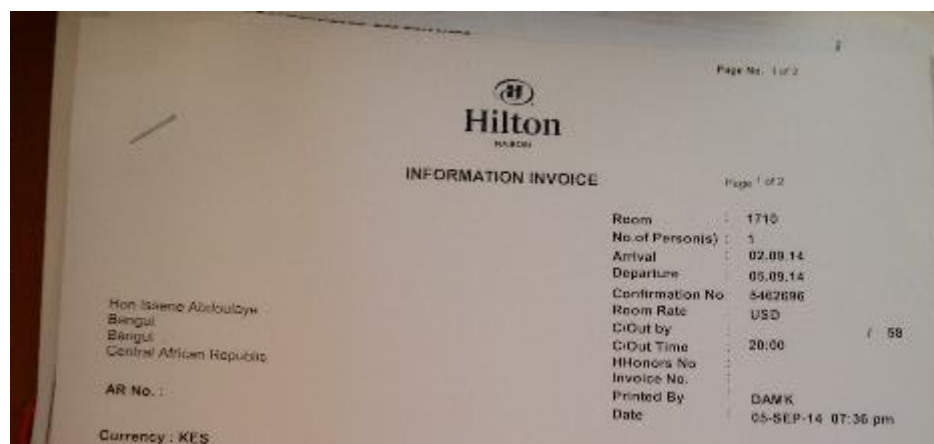
HRD (Antwerpen Diamond High Concil), IGI (Institut Gemmologique International)
EVALUATION, EXPERTISE DE DIAMANTS TAILLES ET BRUTS

Page 1 of 1

Annex 3.23: Evidence of Aimé Moubamou’s business connections with Abdoulaye Hissène.

Evidence of the presence of Aimé Moubamou and Abdoulaye Hissène in Nairobi, Kenya (September 2014). At that time, Abdoulaye Hissène was attempting to sell undeclared gold.⁴¹

Documents seized at Abdoulaye Hissène’s house in Bangui on 16 August 2016 and obtained by the Panel on 18 October 2016.



Below evidence of Aimé Moubamou and Abdoulaye Hissène’s presence in Ndjaména, Chad (December 2014). At that time, Abdoulaye Hissène and his associates were negotiating with the company Mezcor in view of the sale of Chadian crude oil.⁴²

⁴¹ See S/2017/639, paras. 44-49; S/2017/1023, paras. 42-43. See also The Sentry, *Le règne de la terreur, un business florissant en République centrafricaine*, Novembre 2018, p.22-27.

⁴² Idem.

Hotel bill of Aimé Moubamou. Documents seized at Abdoulaye Hissène's house in Bangui on 16 August 2016 and obtained by the Panel on 18 October 2016.



Address: Quartier N'DJARI, BP2355, N'Djamena, Tchad
Tel: +235 2253 1888 (English) . +235 2253 1999 (Chinese)
Fax: +235 2253 2222 E-mail: reservation-ndjamena@soluxeint.com

Below a picture of Abdoulaye Hissène in Ndaména, posted on Aimé Moubamou's Facebook page on 21 December 2014.

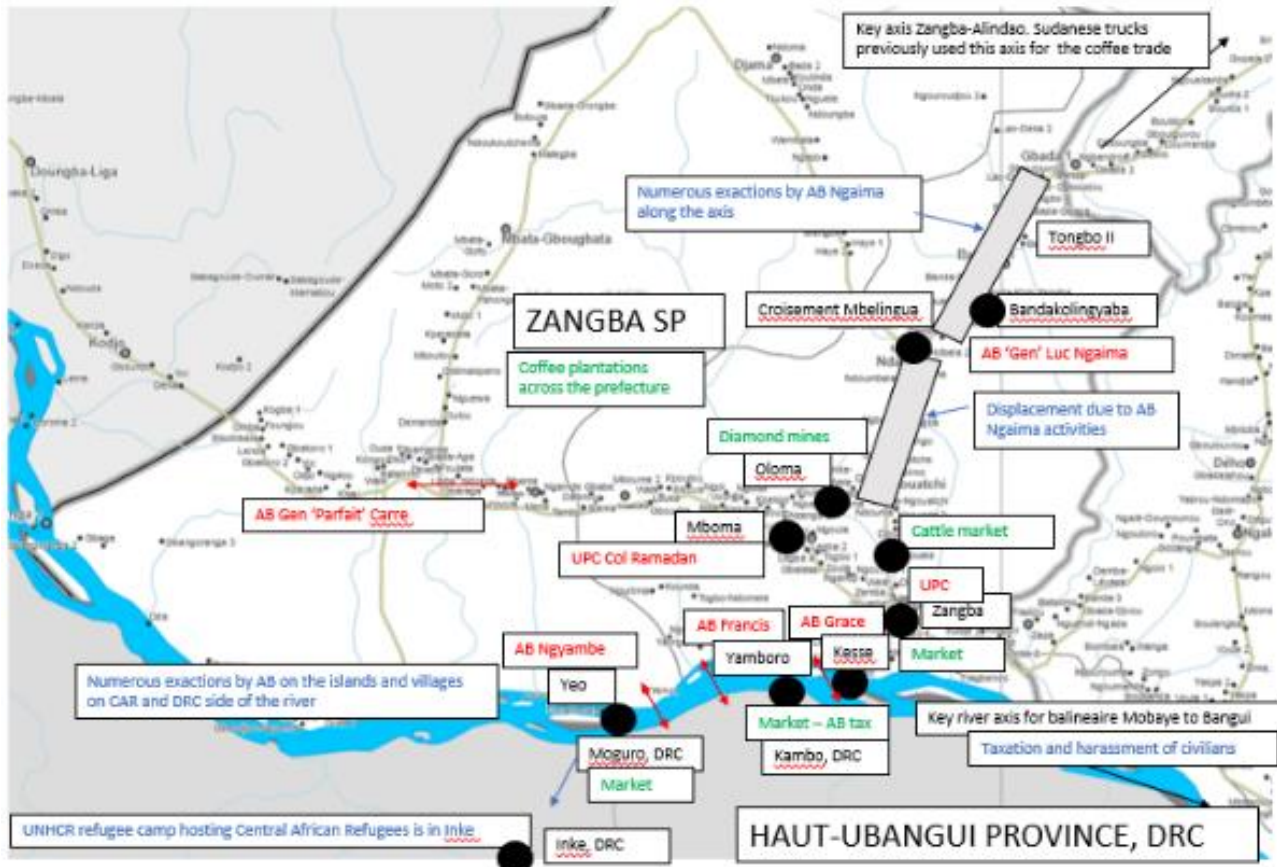
Available at

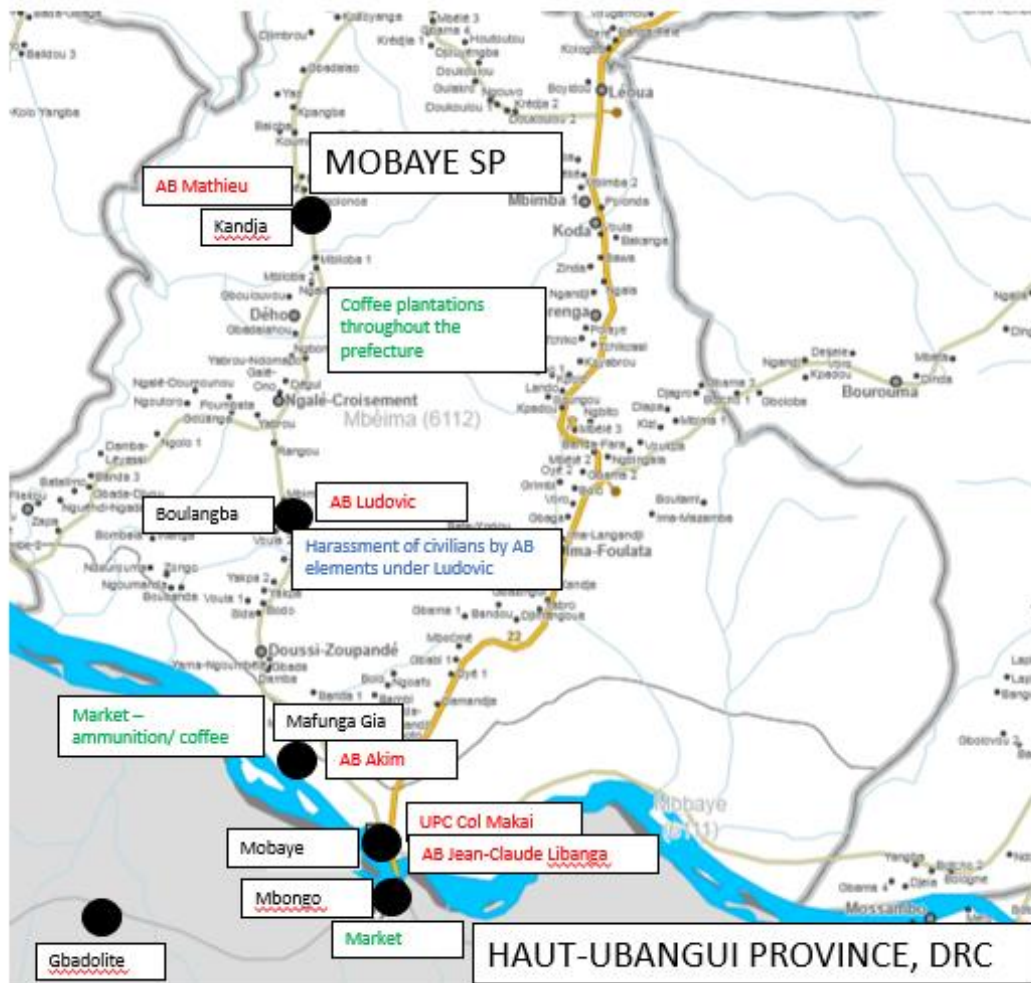
<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=577617722370068&set=a.577526729045834&type=3&theater> [accessed on 1 October 2019]

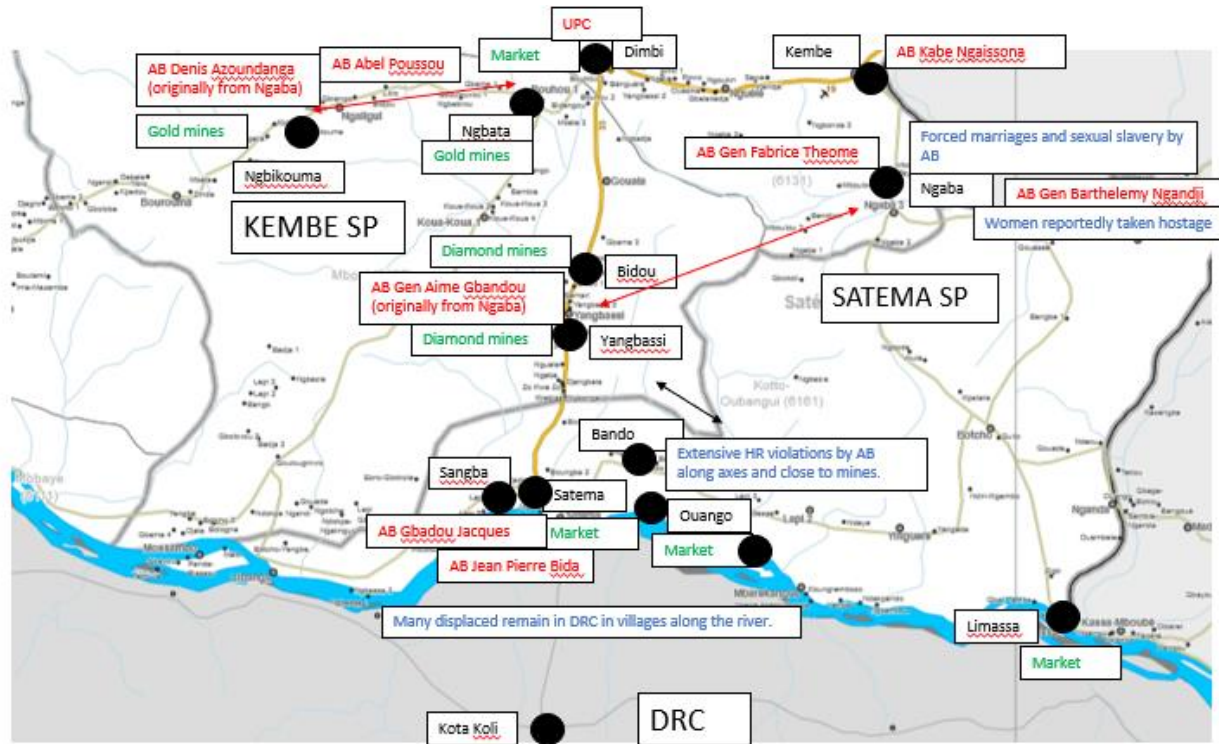


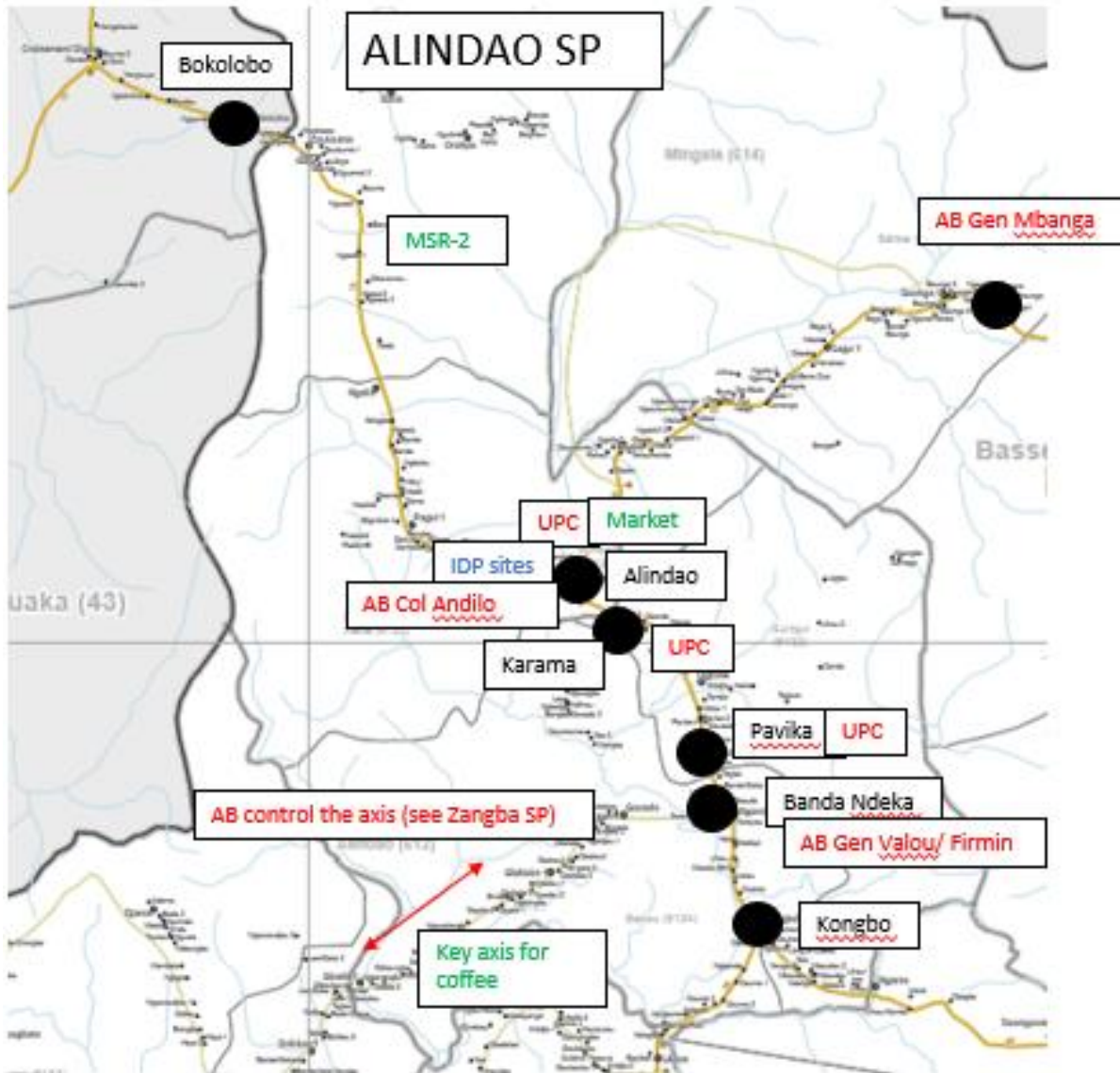
On 24 October 2019, the Panel was also shown by a confidential source pictures of Aimé Moubamou which were reportedly taken in Oyo (Rep. of Congo) and Switzerland. Both those travels were made in the context of Abdoulaye Hissène and his associates' negotiations with the company Mezcors regarding the sale of Chadian crude oil.

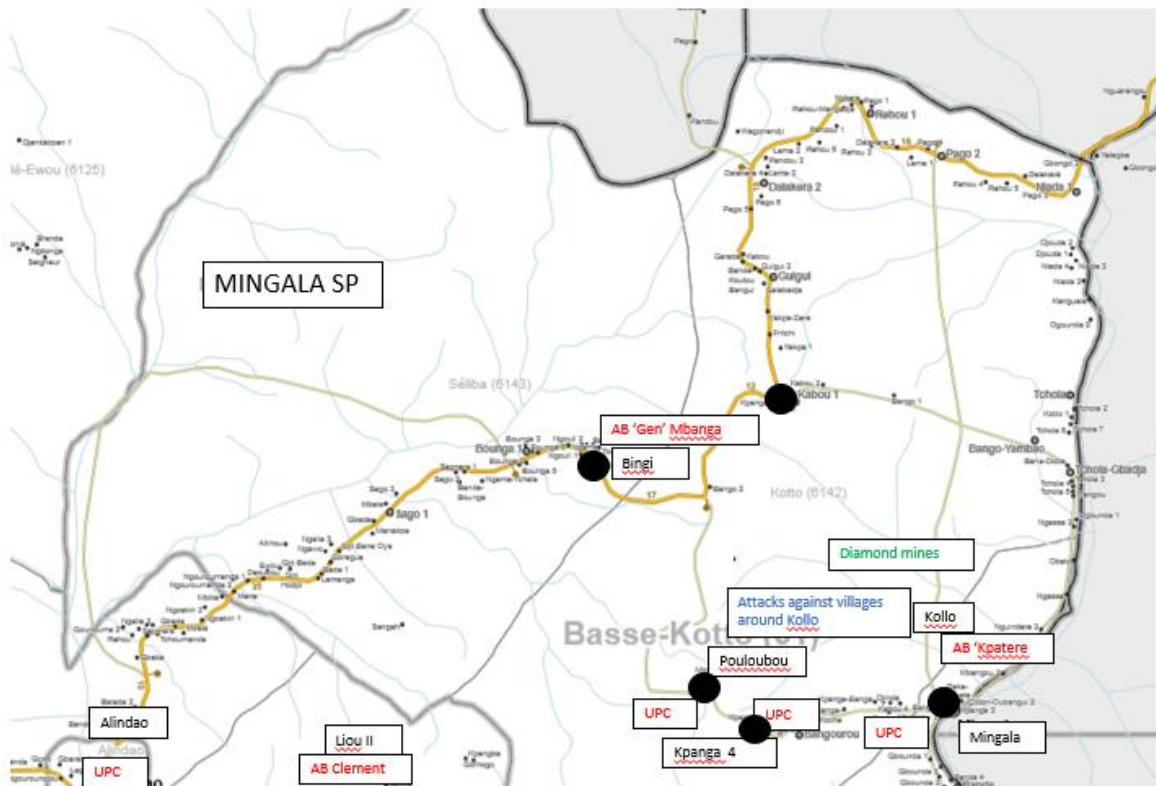
Annex 4.1: Maps of the sub-prefectures of Basse-Kotto











Annex 4.2: Letter from anti-balaka leader ‘Colonel’ Ngyambe of 16 August 2019.

Letter obtained by the Panel in Mobaye from confidential sources on 17 September 2019.

16/08/2019

République Centrafricaine
Unité
Dignité
Travail

Sous Préfet de ZANGARA

DÉNONÇON TERNÉ LE GÉNÉRAL ADJOINT
NGUAMBA BIEN VENUE

Laisser passer la population libre


ORDRE DU JOUR Confortement entre nous la population libre.

Monsieur le préfet et la basse Kotto de Mobaye
Nous constatons que la guerre n'a pas de
solution de la nous prenons fin à partir aujourd'hui
DU NOM de la Président de la République Sous préfet le Maire
de la commune les chef de Group et le chef du village
Apparten de aujourd'hui Mis elements ont pris fin

Nous voulons que la paix puisse être Nous les Population
sur la pente du fleuve Balliennour les piétons entre librement
au niveau du Marché. Vouloir de venir aussi fréquemment

NB L'encombrement était passer beaucoup des Monde
Tous les Groupement du chef des groupe ces sont venue
plus de deux cent personnes dans la liste de famille de présence
le pasteur DAMA-Antoine et Remerci beaucoup. Cette réunion
comme notre pays de et plus la paix Nous voulent
travailler sous la loi. Cloture de réunion était à 16h00

Fait A Yebou Vendredi Le 16/08/2019

 NGUAMBA
BIENVENUE

[Signature]

Annex 4.3: Predatory acts against civilians by anti-balaka elements in Satema, Mingala, Zangba, Kembe and Alindao sub-prefectures.

The self-defence/anti-balaka groups in Basse-Kotto prefecture have adopted a predatory attitude towards civilians across the prefecture; some of their activities are summarized below.

Sexual violence, forced marriages and ritual killings prevalent in Basse-Kotto prefecture

A large percentage of human rights violations committed by anti-balaka elements in Basse-Kotto were against women within their own communities and have been used as a method by anti-balaka leaders of maintaining control within their localized area of operations.⁴³

In Satema sub-prefecture, cases of forced marriage and sexual slavery were provided to the Panel dating from 2017 through September 2019.⁴⁴ In Ngaba for example, in 2017 women had been kidnapped by the anti-balaka including a military commander named Denis Azoundanga⁴⁵ and had then been sold to other anti-balaka elements for as little as FCFA 3,000 (about \$5). Denis Azoundanga has remained active in Ngaba and along the axis to Mobaye (see map below). More recently in June 2019, in Kembe, the anti-balaka leader ‘General’ Barthelmy Ngandji took two women hostage keeping them in a church asking for FCFA 30,000 (\$51) for each woman.⁴⁶

Other cases in Satema involved ritualistic killings linked to the diamond mines. Anti-balaka under Aime Ngbando who control the mines in Yangbassi believe that such killings yield greater profits for the mines. For example, a 14-year-old girl from Yangbassi was killed in a ritualistic way by the anti-balaka from Ngaba to support increased profits from the Yangbassi mines.⁴⁷

The kidnapping and illegal detention of 11 women and killing of a youth by anti-balaka fighters led by colonel Ngyambe in Zangba sub-prefecture.

During its mission to Zangba, the Panel was given details of an incident where an anti-balaka group comprising around 10 men led by ‘colonel’ Bienvenue Ngyambe (Yeo island) and two other well-known local leaders ‘cdt majeur’ Francis (Yamboro island), and Grace à Dieu Bedambe (Kesse island) kidnapped 11 women in March 2019 on islands close to the DRC after killing a youth who had accompanied them.⁴⁸

Each of the local anti-balaka leaders along the river axis was in charge of an island close to their village of origin. Although the anti-balaka group moved back and forth, the majority of their relatives were displaced in DRC close to the islands. During the dry season the DRC can be reached by foot from the islands where anti-balaka elements tax cross-border trade activities.

⁴³ Panel’s mission to Basse-Kotto prefecture, 12-18 September 2019.

⁴⁴ Idem.

⁴⁵ Meeting with local authorities and confidential sources, Mobaye, 13-17 September 2019.

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ Idem.

⁴⁸ Panel’s mission to Basse-Kotto prefecture, 12-18 September 2019.

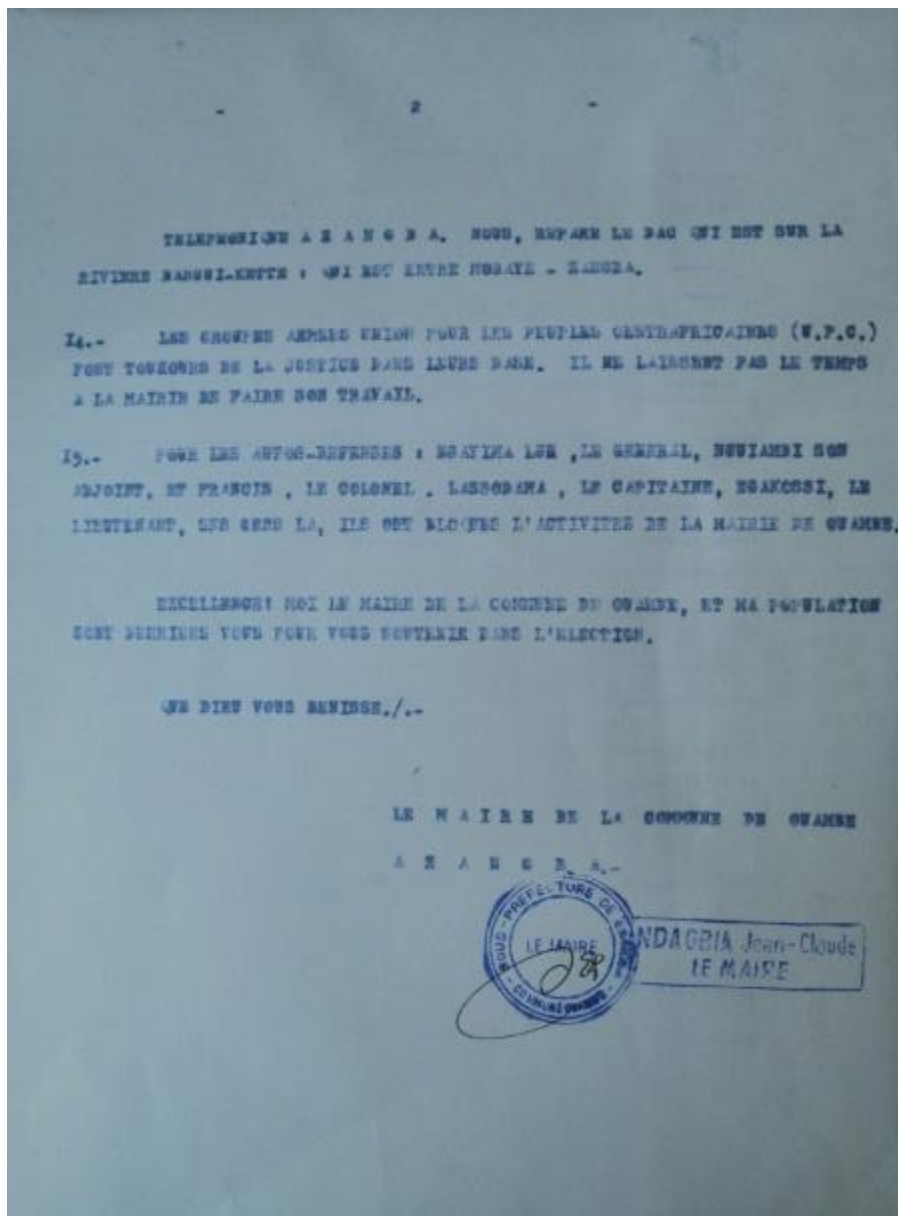
In March 2019, on the day of the event, 11 women carrying three babies, together with three youth, attempted to cross into Kangbo, DRC via the island closest to Zangba to sell goods including palm oil. Anti-balaka elements were waiting to ambush them as they came through. After tying up the eldest youth who was around 18 years old, they used sticks to beat the women to move them into the four pirogues. Then they moved by pirogue to Kesse and then Yamboro. It was in Yamboro where the anti-balaka elements, under the overall command of Ngyambe, beat the 18-year-old until he passed out, repeatedly climbing on his head. When they thought he was dead they untied him and put him into the pirogue. At the moment they threw him into the river, he moved attempting to hold onto the pirogue. Under the instructions of Francis, an anti-balaka element took a machete to hit him as the youth then stood up in the shallow water, Francis instructed another element to shoot him. The anti-balaka element missed so Francis gave him his own weapon and instructed him to shoot him, which he did eventually killing him. His body was left in the water.

After the killing of this youth, the anti-balaka divided the women into two groups with one staying with Francis and the other went to Yeo with Ngyambe. Grace then called by phone from Kesse, using the Congolese network, to say that UPC fighters were coming to attack. The anti-balaka elements then brought all the women together and locked them up before leaving, reportedly to fight with UPC. In the days which followed, the detainees were transferred between different islands and villages, including in DRC, in the same area close to Yeo. The wives of the anti-balaka also served as guards for periods when the anti-balaka were fighting and also threatened to kill the women themselves if their husbands were killed by UPC. During this period, some of the women were taken by anti-balaka elements and raped. At another moment, Ngyambe took all of the women to one island and threatened to summon them one by one and that they would be executed.

Eventually, after moving the women back and forth between islands and CAR and DRC, 'colonel' Ngyambe said they would either be killed or their families would need to pay a ransom of FCFA 120,000 (about \$200) for each woman. Gradually all of the women were released in April 2019, more than three weeks after being initially captured as their families found the payment for the ransom. In September 2019, some of the women were still repaying this ransom sum back to their families and other debtors.

Annex 4.4: Letter written by local authorities describing Luc Ngaima and other anti-balaka individuals.

Document obtained by the Panel in Mobaye from confidential sources on 17 September 2019.



Annex 4.5: CAR-DRC cross-border trafficking in arms and natural resources in Basse-Kotto prefecture.

Hunting ammunition and weapons continued to be smuggled across the Ubangui river from the DRC, often in exchange for diamonds and gold extracted in CAR, as was highlighted in previous Panel reports (S/2016/1032, paras. 143-149; S/2017/1023, para. 106-107, 247-255; S/2018/729, para. 108; S/2017/639, para.92).

Aside from looting, the illegal exploitation of natural resources has remained an important source of income for armed groups operating in. Therefore, the acquisition of weapons and ammunition remained essential to the anti-balaka and UPC groups' survival. These groups have continued to fight for the control of mining areas and weapons' border entry points. This was illustrated by the 28 August 2019 fighting in Kollo, which UPC wanted to seize control, as mines there are lucrative for buyers from DRC purchasing rough diamonds in the area.⁴⁹

In the Kembe sub-prefecture, anti-balaka 'generals' Aimé Ngbando and Denis Azoundanga, who controlled the gold and diamond mines on the Dimbi-Satéma and Dimbi-Bourouma axes, regularly received boxes of hunting and conventional ammunition coming from Gbadolite and Kota Koli, DRC (see map in annex 4.1), in exchange for gold and diamonds.⁵⁰ On many occasions, buyers from the DRC crossed the river by pirogue to arrive in Satema, and then travelled by motorcycle to the villages of Bidou and Yangbassi to exchange goods with the 'generals' and their elements (see map in annex 4.1).⁵¹ The buyers also picked up gold extracted in the villages of Ngbikouma and Ngbata.⁵² Three Congolese traffickers' names were reported to the Panel, which intends to communicate them to the CAR and DRC authorities.

In Mobaye sub-prefecture, anti-balaka 'general' Akim controlled the Mafunga Gia market, which is known as a weapons-trafficking hub (see map in annex 4.1),⁵³ and anti-balaka elements from Yeo reportedly crossed the river to the Mogoro market in the DRC when they needed weaponry.⁵⁴

UPC established strategic bases along the river. For example, in Zangba and Mobaye, during the Panel's visit to UPC brigades along the Ubangui river,⁵⁵ armed UPC elements explained their role as preventing foreign infiltration and smuggling of prohibited goods. However, it was precisely in these locations that the UPC weapons and ammunition coming from Gbadolite were smuggled through Kambo, DRC, into the CAR territory (see map in annex 4.1).⁵⁶

⁴⁹ Meeting with local authorities and confidential sources, Alindao and Mobaye, 13-17 September 2019.

⁵⁰ Meeting with local authorities and confidential sources from Dimbi and Satéma, Mobaye, 14, 15 and 16 September 2019.

⁵¹ Idem.

⁵² Idem.

⁵³ Meeting with confidential sources and local authorities, Mobaye, 15 and 17 September 2019.

⁵⁴ Idem.

⁵⁵ Visit of UPC 'brigades fluviales' and UPC bases, Zangba and Mobaye, 14 and 15 September 2019.

⁵⁶ Meeting with local authorities, Mboma, 14 September 2019.

Picture of an anti-balaka element with conventional weapon at his group's base in Mobaye, taken by the Panel in Mobaye on 16 September 2019.



Pictures of UPC fighters armed with AK-type assault rifles at the river brigade in Zangba, taken by the Panel in Zangba on 15 September 2019.



Picture of a UPC fighter armed with AK-type assault rifle at the UPC base in Alindao, taken by the Panel in Alindao on 14 September 2019.



Annex 4.6: Humanitarian situation and activities of groups locally referred to as LRA in the Obo area.

The humanitarian situation in the remote south-east of the country has been negatively impacted by the changing dynamics of armed groups operating there, with women and youth particularly vulnerable.⁵⁷ The arrival of FPRC in 2019 to Zemio and Mboki has led to some tensions in these two towns (see map below). At the same time, UPC's expansion to the border with South Sudan and its collaboration with groups from the Haut-Mbomou prefecture, referred locally as the Lord Resistance Army (LRA) - hereafter "LRA" - has not only increased insecurity for communities, but also threatened the further closure of the border (see section V of the report, paras. 112-113) and those carrying out livelihood activities outside of the main hub of Obo. The Panel could not confirm the actual affiliation of those local groups with the sanctioned entity LRA of Joseph Kony.

UPC presence restricting livelihoods and exacerbating ethnic tensions

In Haut-Mbomou prefecture, UPC has gradually expanded its presence, as the armed group has followed herders fleeing armed group violence and illegal taxation elsewhere (see S/2018/1119, paras 128-130). This expansion has been accompanied by UPC attacks and exactions against civilians. For example, in September and October when travelling from Mboki to Bambouti, UPC elements were responsible for a series of violent incidents against farmers, hunters and villagers including the attack on a hunting group on 12 September, around 35km north of Obo. The initial attack resulted in the death of three hunters; the next day, an exchange of fire with a group of FACA elements and hunters which had gone to collect the bodies led to the death of a FACA soldier and of several UPC elements.⁵⁸

UPC also collected cattle or payments from the Fulani and in the absence of the former,⁵⁹ also asked families to hand over their sons (see S/2019/608, annex 4.2).⁶⁰ The links to the UPC rendered the Fulani community vulnerable to community violence stemming from negative perceptions including actors based in neighbouring countries.⁶¹ The South Sudanese Governor of Tamboura, for example, made the departure of Fulanis from Bambouti one of the conditions for the reopening of the border closed on 21 February

⁵⁷ At risk yet still resilient: violence against women and youth in eastern CAR and northeastern DRC, Crisis Tracker, Invisible Children, September 2019.

⁵⁸ Meeting with local authorities and representatives, Obo, 27 and 28 September 2019.

⁵⁹ Meeting with Peulh community leader, Obo, 25 September 2019.

⁶⁰ Meetings with confidential sources, Obo, 27 September 2019.

⁶¹ Meeting with international NGO, Bangui, 12 September 2019.

2019,⁶² while in DRC clashes between Fulanis and communities have become increasingly common.

Human rights violations by UPC mixed brigades in Mboki and Zemio

Abdoulaye Mahamat Garba had commanded UPC in Mboki since 2017. Since having assumed a position in the follow-up committee to the Agreement in Bangui since July 2019,⁶³ the former UPC second-in-command

“general” Ahmat Bouba⁶⁴ has taken over as UPC local leader. Reportedly, the two however have reportedly maintained regular contact with one another via satellite phones, and Garba has remained in actual command.⁶⁵ UPC has established control over Mboki with five checkpoints in the town and along the Mboki-Zemio and Mboki-Obo axes.⁶⁶ Taxes were not only collected at barriers but from entire villages. For example, in Maboussou on 8 May 2019, UPC demanded FCFA 10,000 per household (\$16).⁶⁷ The UPC mixed brigade – an illegal local ‘gendarmerie’ set up by the armed group - has also imposed its own version of the law in both towns and beaten to death at least three individuals in their detention centres.⁶⁸

Insecurity and impact of armed group activities on IDPs

The ferry at Dembia, which had blocked access to Zemio from Bangassou since early 2018, was finally repaired in August.⁶⁹ In July, several thousand tentative returns of CAR IDPs from Zapai in the DRC were also reported although 25,000 remained.⁷⁰

⁶² On 4 September, the UPC arrived in Bambouti from Mboki claiming to providing security for the Peulh but after negotiation with the Prefet of Obo left on 6 September. The armed group then returned on 19 October with around 50 UPC elements who had reportedly come from Mboki, Zemio and Tamboura (CAR). Meeting with local authorities, Obo, 28 September 2019.

⁶³ Meeting with local authorities, Obo, 27 September 2019.

⁶⁴ ‘General’ Bouba reportedly received the title of general from the UPC after he personally killed one of the two FACA soldiers in Mboki on 25 June 2017. Meeting with confidential source, Obo, 25 September 2019.

⁶⁵ Meeting with confidential sources, Obo, 28 September 2019.

⁶⁶ Allegedly, UPC leader Ali Darassa requested the removal of these barrier on May 2019 and Garba, the local UPC leader refused to comply with these instructions. Confidential report, 25 May 2019.

⁶⁷ Meeting with confidential source, Obo, 25 September 2019.

⁶⁸ Meeting with confidential source, Obo, 25 September 2019.

⁶⁹ Meeting with international NGO, Bangui, 22 September 2019.

⁷⁰ Meeting with confidential source and international NGO, 30 and 20 September 2019; Confidential report, 13 July 2019.

However, UPC has continued to tax returnees at illegal checkpoints along the Mbomou river separating CAR and DRC, reportedly illegally arresting returnees who had bypassed illegal UPC checkpoints.⁷¹ UPC also entered DRC territory, reportedly killing a CAR refugee on 5 June leading to a temporary closure of the DRC-CAR border.⁷²

“LRA” copycat attacks

A considerable number of incidents reported in Haut-Mbomou prefecture in 2019 were attributed by locals to LRA groups who often abducted youth and women as porters for stolen goods when returning to their camp in the Mbomou forest in the DRC (see map below).⁷³ These “LRA” actions against villages such as Legoua (Obo sub-prefecture) in February 2019, and twice in September 2019, highlighted the challenge for resilience when communities were repeatedly attacked.⁷⁴ Local authorities acknowledged to the Panel that other armed groups also operated in the area, sometimes imitating the “LRA”’s modus operandi, a trend correlating with the deterioration of the local economy. At the same time, some “LRA” groups appeared to be settling down with emissaries from one “LRA” group requesting schooling for their children in Fanzane village, 10km from Zemio in October 2019 (see map below).⁷⁵

Insecurity limiting humanitarian response in Obo

The movement of humanitarians in Haut-Mbomou prefecture has been limited due to the unpredictability of armed group activities,⁷⁶ and the absence of security providers on the axes. Due to the poor state of the roads, MINUSCA has never reached Bambouti and, due to river levels in Kajema, was only able to reach Mboki during the dry season while the FACA, based in Obo, have largely limited themselves to maintaining three checkpoints in town, moving only along the axis to Bambouti when requested or with a payment.⁷⁷ Humanitarians were also requested to pay per diems to FACA elements of FCFA 5,000 (about \$10) on top of fuel to provide security for convoys on the Bambouti axis.⁷⁸

⁷¹ Confidential report, 23 May 2019.

⁷² Confidential report, 5 June 2019.

⁷³ Meeting with confidential sources, Obo, 26 September 2019.

⁷⁴ Meeting with confidential sources and local authorities, Obo, 26 and 27 September 2019.

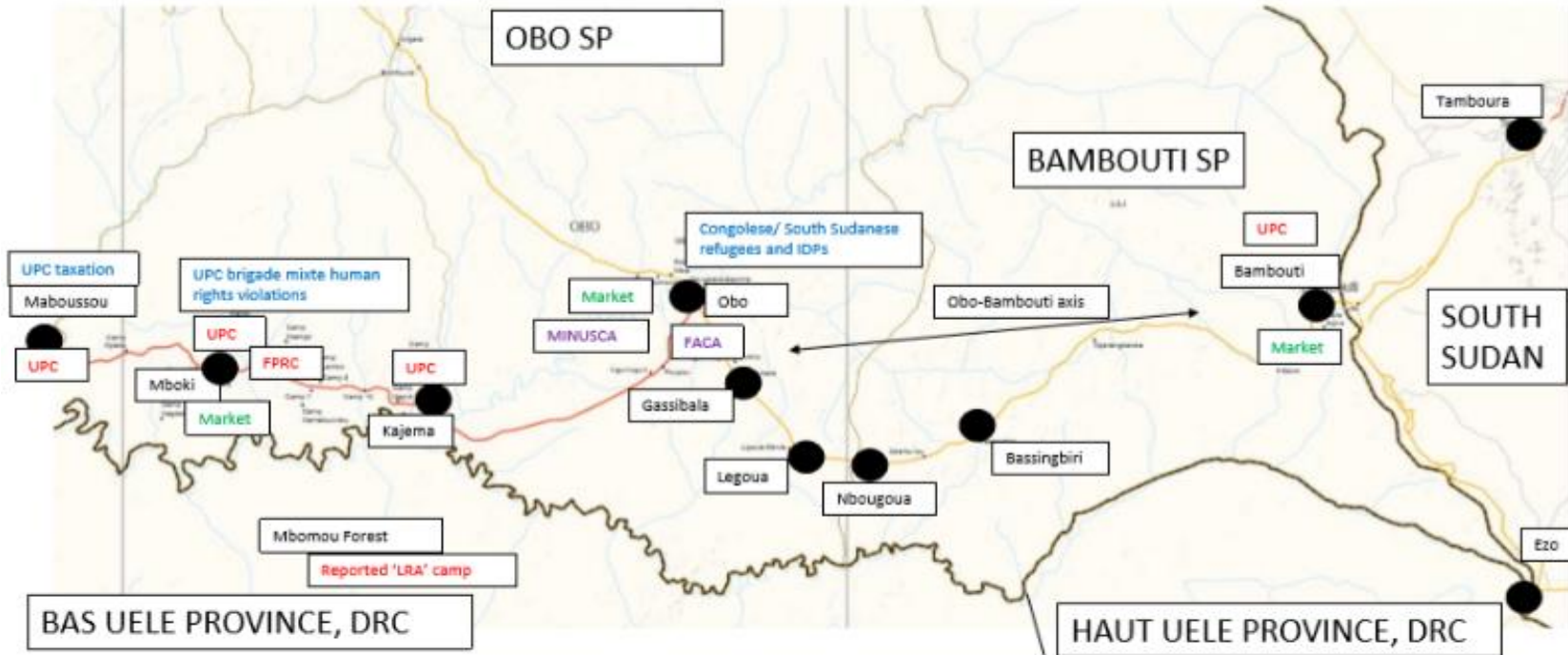
⁷⁵ Confidential report, 6 October 2019; and UN media report at <https://peacekeeping.un.org/fr/haut-mbomou-quand-des-elements-de-groupes-armes-decident-de-scolariser-leurs-enfants> [accessed on 30 October 2019.]

⁷⁶ Meeting with international NGO, Bangui, 22 September 2019.

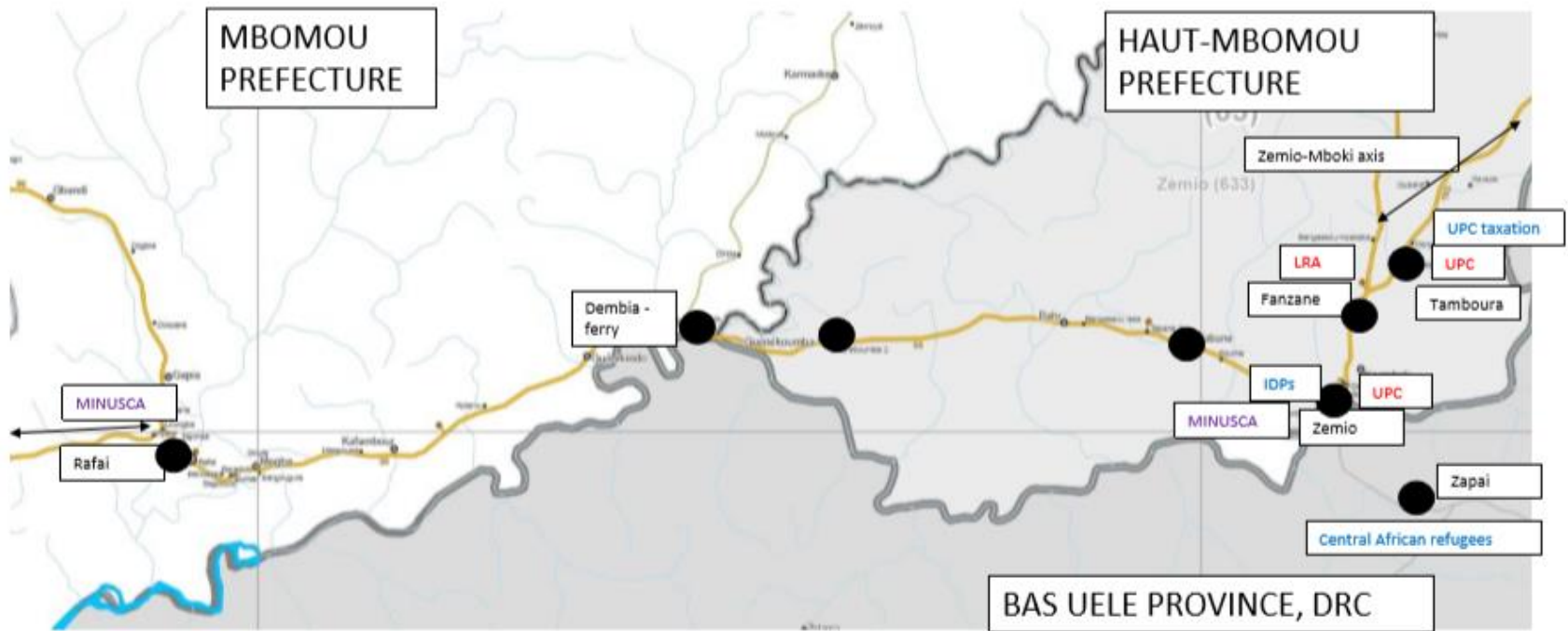
⁷⁷ Panel visit to Obo, 24-28 September 2019.

⁷⁸ Meeting with international NGOs, Obo, 25 and 26 September 2019.

Map of Haut-Mbomou

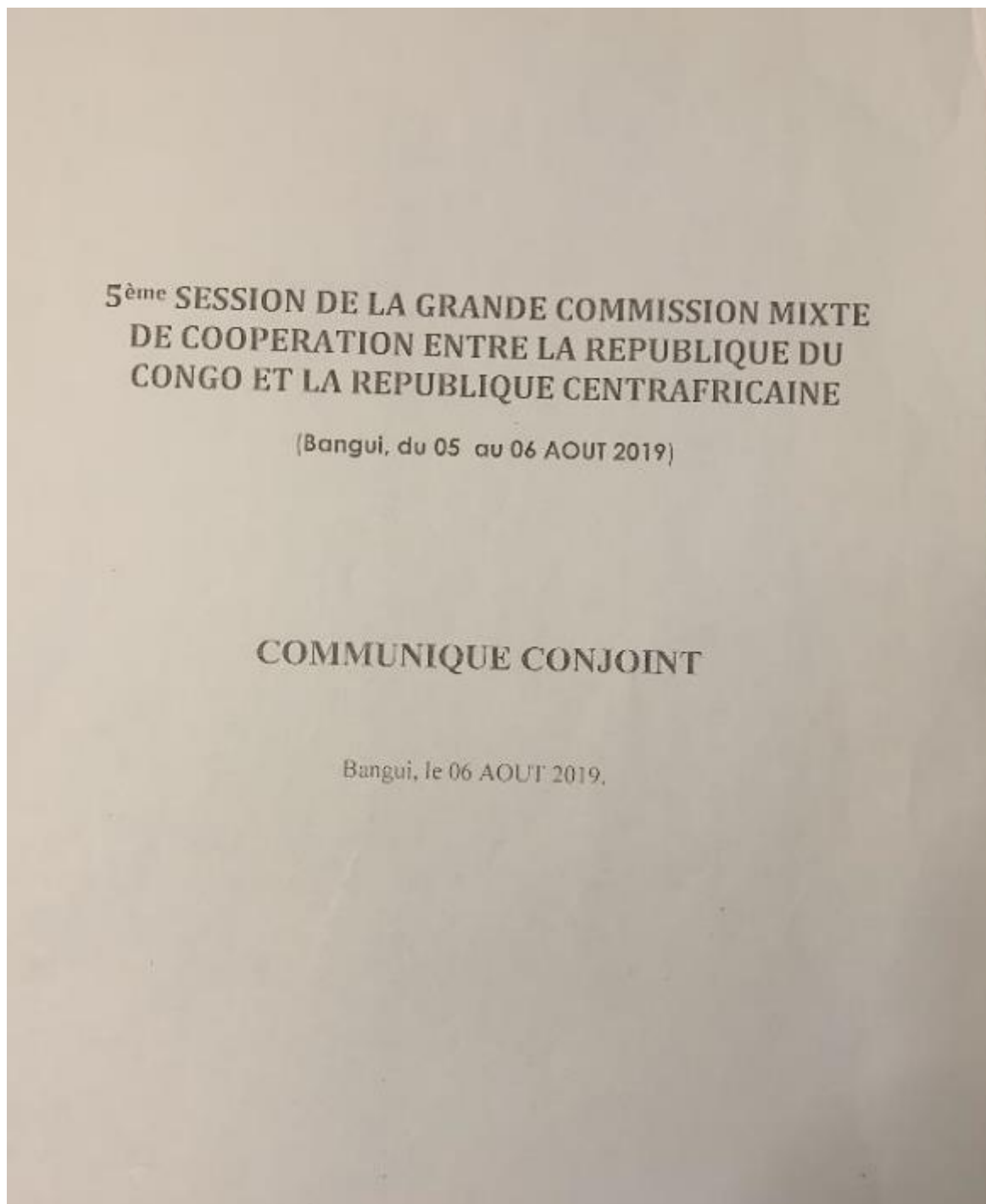


Map of Haut-Mbomou and Mbomou



Annex 5.1: Communiqué of the 5th session of joint commission between the Central African Republic and the Republic of Congo.

Document obtained by the Panel from a diplomatic source on 12 August 2019.



Du **05 au 06 Aout 2019**, s'est tenue à l'hôtel Ledger Piazza de Bangui, la 5^{ème} Session de la Grande Commission Mixte de Coopération entre la République Centrafricaine et la République du Congo.

Les deux délégations étaient conduites respectivement par leurs Excellences, **Sylvie BAIPO TEMON**, Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger de la République Centrafricaine et **Jean- Claude GAKOSSO**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger

La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux a été ponctuée par les allocutions de Leurs Excellences **Jean- Claude GAKOSSO**, et **Sylvie BAIPO TEMON**, qui se sont félicités de la densité des excellentes relations d'amitié et de fraternité séculaires qui unissent les deux pays, et leurs Chefs d'Etat.

Conformément à l'ordre du jour adopté, les Experts des deux Délégations ont examiné des questions politiques, juridiques et de sécurité, des questions de coopération économique, commerciale, scientifique, culturelle et technique.

Ainsi, les Accords ci-après ont été paraphés et signés:

1. Accord Cadre de Coopération ;
2. Accord relatif aux consultations Politiques régulières ;
3. Accord relatif à la lutte anti braconnage et à l'exploitation illicite des produits forestiers et fauniques ;
4. Accord relatif à l'interconnexion des réseaux de communications électroniques ;
5. Accord de cooperation dans le domaine de la Santé ;
6. Accord tripartite Congo/RCA/UNHCR relatif au rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains vivant au Congo ;
7. Protocole d'Accord portant création de la Sous-commission spéciale Défense et Sécurité ;
8. Protocole d'Accord portant création de la sous-commission technique mixte en matière des frontières ;
9. Protocole d'accord de coopération culturelle et artistique ;
10. Programme d'application du protocole d'accord de coopération dans le domaine des sports pour la période 2020-2022 ;
11. Arrangement technique portant organisation, composition et fonctionnement du comité technique de suivi du protocole d'accord dans le domaine minier ;
12. Programme d'exécution du protocole d'accord de coopération en matière de stratégies communes technique de liaisons routières pour les années 2020-2022 ;

Les deux Parties sont convenues de donner une impulsion nouvelle à la coopération entre les deux pays, à travers notamment l'approfondissement de la coopération dans divers domaines d'intérêt communs, tels que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, les échanges universitaires, le commerce, l'industrie et les mines.

Elles sont également convenues de la mise sur pied d'un Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la Grande Commission Mixte de Coopération, en vue de garantir la mise en œuvre effective des actions de coopération initiées entre les deux pays.

A l'issue des travaux, Les deux Délégations se sont félicitées de l'esprit de fraternité, de convivialité et de compréhension mutuelle qui a prévalu tout au long des travaux et qui a permis aux deux délégations de s'accorder sur les principales questions soumises à leur appréciation.

Durant son séjour en RCA S.E.M. **Jean- Claude GAKOSSO**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger a été reçu en audience par S.E.M le professeur **Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine, Chef de l'Etat, à qui il a transmis les salutations fraternelles de son Homologue et Ami, S.E.M **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, ainsi que ses sincères félicitations pour la négociation et la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA du 06 février 2019, de même que ses souhaits de plein succès pour la mise en œuvre de cet important instrument.

S.E.M. **Jean-Claude GAKOSSO** s'est également entretenu avec S.E. Mme **Sylvie BAÏPO TEMON**, Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger de la République Centrafricaine, avec qui il a procédé à un large tour d'horizon de la coopération bilatérale ainsi que des voies et moyens permettant de la relancer.

La Délégation Congolaise a exprimé sa profonde gratitude au Chef de l'Etat, au Gouvernement et au peuple centrafricains pour l'accueil fraternel et chaleureux ainsi que pour l'hospitalité dont elle a fait l'objet. Les deux Parties sont convenues de tenir les assises du Comité de suivi ainsi que celles de la 6^{ème} session de la Grande Commission Mixte de Coopération au Congo, à des dates à convenir d'accord-parties par voie diplomatique.

Fait à Bangui, le 06 Aout 2019.

**Pour le Gouvernement
de la République du Congo**

**Pour le Gouvernement
de la République Centrafricaine**

Jean-Claude GAKOSSO
Ministre des Affaires Etrangères, de la
Coopération et des Congolais de l'Etranger

Sylvie BAÏPO TEMON
Ministre des Affaires Etrangères
et des Centrafricains de l'Etranger

Annex 5.2: Communiqué of 48th ministerial meeting of the United Nations Standing Advisory Committee on Security Questions in Central Africa (UNSAC) (Kinshasa, 31 May 2019)

Document obtained by the Panel from a diplomatic source on 5 June 2019.

Communiqué de la 48^{ème} réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Le 31 mai 2019, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu sa 48^{ème} réunion ministérielle à Kinshasa, République Démocratique du Congo. Au cours de leurs échanges, les Ministres ont adopté le Rapport de la réunion des experts qui s'est déroulée du 27 au 30 mai.

Les travaux de la réunion ministérielle ont porté sur la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale. Le Comité s'est félicité de la mise en œuvre effective, par les Etats membres, des recommandations issues de sa 47^{ème} réunion ministérielle tenue à N'Djamena, au Tchad, du 3 au 7 décembre 2018.

Le Comité a aussi pris bonne note des développements positifs dans la sous-région, notamment la bonne tenue des élections générales du 30 décembre 2018 qui ont permis à la République démocratique du Congo de connaître une alternance pacifique. Le Comité a présenté ses vives félicitations à Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, ainsi que ses vœux de plein succès dans l'exercice des hautes charges que le peuple congolais lui a confiées.

Le Comité se félicite aussi des progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, notamment la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA), suivi du renforcement du caractère inclusif du Gouvernement et des mécanismes de mise en application dudit Accord. **Le Comité a appuyé les efforts des autorités centrafricaines, ainsi que le plaidoyer pour la levée totale de l'embargo sur les armes.**

Le Comité a entendu une communication du Ministre des Relations Extérieures de la République du Cameroun sur la situation sociopolitique qui prévaut dans son pays. Il a pris acte des efforts du Gouvernement du Cameroun pour trouver une solution durable à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays. Il a exprimé sa solidarité avec le peuple et le gouvernement du Cameroun ainsi que ses encouragements au Gouvernement pour la poursuite du dialogue en vue d'une résolution pacifique de cette crise.

Le Comité a noté que malgré ces développements positifs, l'Afrique centrale continue d'être confrontée à des défis sécuritaires considérables, notamment les activités des groupes armés, le terrorisme, la piraterie maritime, le mercenariat, et l'exploitation illicite des ressources naturelles. Les membres du Comité ont

réaffirmé la volonté de leurs Etats de renforcer la coopération sous-régionale pour relever ces défis.

Les membres du Comité ont examiné, à huis clos, la question du financement des institutions régionales ainsi que les problématiques sécuritaires liées à la transhumance transfrontalière dans la sous-région. A l'issue de leurs délibérations, les Ministres ont :

Sur la transhumance transfrontalière :

1. Réaffirmé l'importance du pastoralisme et de la transhumance pour les économies de plusieurs Etats de la sous-région ; particulièrement au Cameroun, en République Centrafricaine, et au Tchad ;
2. Pris note des tensions, de plus en plus récurrentes entre les éleveurs nomades et les communautés locales en République Démocratique du Congo et dans plusieurs pays de la sous-région, lesquelles risquent de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationale ;
3. Exprimé leur profonde préoccupation concernant les dégradations que fait peser sur la biodiversité, la présence d'animaux d'élevage dans les aires protégées ;
4. Exprimé également leur vive préoccupation sur la recrudescence de la prolifération des armes légères et de petit calibre, du terrorisme, de la criminalité, du braconnage, du trafic de drogue ainsi que le pillage des ressources naturelles liés à la transhumance transfrontalière ;
5. Sensibilisé les Etats concernés d'apprécier l'opportunité à adopter des mesures permettant une transhumance contrôlée et pacifiée, tant au niveau national que bilatéral, y compris dans le cadre de leurs commissions mixtes de coopération.
6. Invité le Secrétariat général de la CEEAC à conclure dans les meilleurs délais et de manière inclusive, le processus d'élaboration des mécanismes de régulation communautaire du pastoralisme et de la transhumance en Afrique centrale ;
7. Appelé d'urgence à une conférence de haut niveau pour discuter des questions liées au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière en vue d'une gestion concertée et intégrée ;
8. Déclaré demeurer être saisi de cette question.

Sur le financement des institutions régionales :

1. réitéré leur engagement à renforcer la coopération sous-régionale pour relever les défis auxquels l'Afrique centrale est confrontée, y compris dans le cadre des institutions que leurs Etats ont mises en place;
2. Pris note des retards enregistrés dans le paiement des contributions aux différentes institutions et mécanismes sous-régionaux ;
3. invité les Etats à accorder une attention particulière aux obligations auxquelles ils ont souscrit pour le fonctionnement efficient des mécanismes sous-régionaux de coopération en matière de sécurité et d'intégration ;
4. encouragé les Etats membres à participer activement aux réunions consacrées à la réforme institutionnelle de la CEEAC;
5. insisté que les réflexions dans le cadre de la réforme en cours aboutissent à la mise en place de mécanismes appropriés garantissant le versement régulier des contributions financières.

La 48^{ème} réunion s'est achevée par la lecture d'une Motion de remerciement à Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, au Gouvernement et au peuple congolais.

Fait à Kinshasa, le 31 mai 2019

Annex 6.1: Screenshot from the news story featuring Ismael Djidah's testimony.

Available at <https://www.i24news.tv/fr/actu/international/afrique/1555609709-un-reseau-terroriste-iranien-demantele-en-afrique-exclusivite-i24news> [accessed on 19 April 2019 – the link was no longer active at the time of drafting of the report].



Annex 6.3: Documents and information on Ismael Djidah's travels.

Airline companies confirmed the following travels by Ismael Djidah⁷⁹:

- Lomé, Togo, to Beirut, Lebanon (9 March 2017)
- Beirut, Lebanon, to Lomé, Togo (14 March 2017)
- Lomé, Togo, to Beirut, Lebanon (19 July 2017)
- Beirut, Lebanon, to Lomé, Togo (30 July 2017)
- Beirut, Lebanon, to Accra, Ghana (11 September 2017)
- Lomé, Togo, to Beirut, Lebanon (25 December 2017)
- Beirut, Lebanon, to Lomé, Togo (31 December 2017)
- Lomé, Togo, to Beirut, Lebanon (26 February 2018)
- Beirut, Lebanon, to Lomé, Togo (23 March 2018)
- Beirut, Lebanon, to Cotonou, Bénin (11 July 2018)

On 8 November 2019, Lebanon confirmed to the Panel that Ismael Djidah had entered the territory of Lebanon on several occasions using a diplomatic passport. Lebanon mentioned that Djidah's most recent visit ended on 11 July 2018. He had arrived from Addis-Ababa, Ethiopia, through Rafic Hariri International airport in Beirut.

Diplomatic sources informed the Panel that Ismael Djidah, along with the individuals he reportedly recruited, travelled from Lebanon to Iraq and Syria by road on several occasions (Syria in July and September 2017, and February 2018; Iraq in November 2018).⁸⁰ Iraq did not respond to the Panel's requests for information regarding these reported travels.

Below are documents concerning some of Djidah's travels.

⁷⁹ Letter from Ethiopian Airlines, 25 October 2019; Letter from confidential source, 27 September 2019.

⁸⁰ Meeting with diplomatic sources, 22 July and 14 October 2019.

Details of Ismael Djidah's travels between Lomé (Togo), Addis Ababa (Ethiopia) and Beirut (Lebanon) (9-14 March 2017). Document obtained by the Panel from a confidential source on 14 October 2019.

Itinerary Page 1 of 2

SatGuru Travels and Tour Services

Office Address: C/388 Boulevard St.Michel, à côté de UBA banque central.coo@satgurutravel.com +22997974930
Galileo Reference: 7546X4
Consultant's Name:

Passenger(s):
DJIDAH/ISMAILMOHAMAD

FLIGHT: Lome to Addis Ababa (ET509) Thursday, March 09

Date:	March 09, 2017 (Thu)	Departs:	13:00 hrs
Airline:	Ethiopian Airlines	Arrives:	21:30 hrs
Flight:	ET509 (Operated by Ethiopian Airlines)		
From:	Lome, Togo	Airport:	LFW - Lome Airport
To:	Addis Ababa, Ethiopia	Airport:	ADD - Bole Airport
Class:	ECONOMY (Y)	Baggage:	ADULT 2PC
Stops:	Non-stop	Duration:	05:30
Status:	Confirmed	Aircraft:	Boeing 767-8 Dreamliner
In-flight service:	Snack or Brunch, Non-smoking		
Vendor	BLQWIL		
Locator:			
Service(s):	Ticket Numbers (E-tickets) 0711711881393C1 - Confirmed		
E-ticket(s):	DJIDAH/ISMAILMOHAMAD: 071 1711 881393		

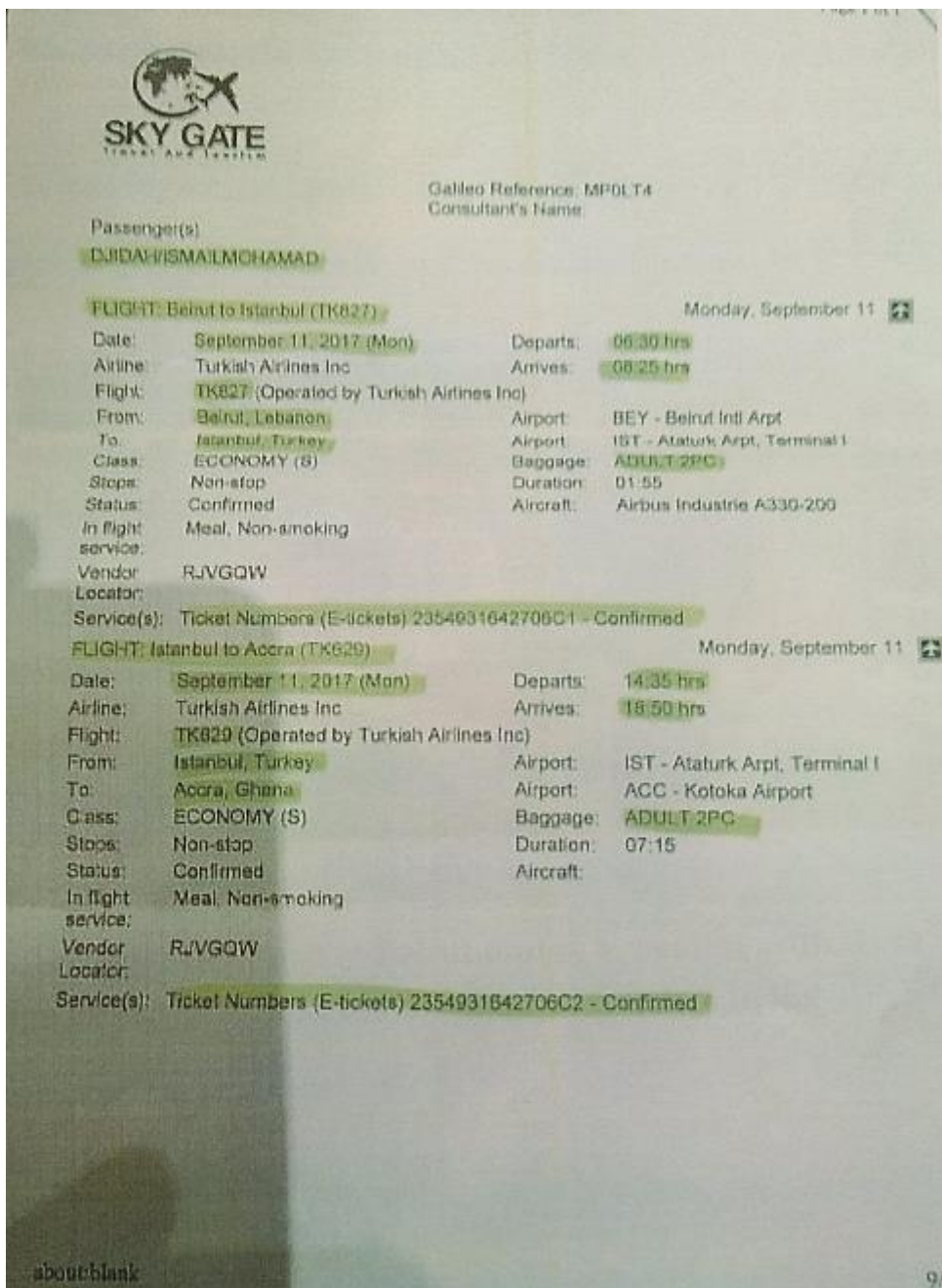
FLIGHT: Addis Ababa to Beirut (ET406) Thursday, March 09

Date:	March 09, 2017 (Thu)	Departs:	22:15 hrs
Airline:	Ethiopian Airlines	Arrives:	01:45 hrs (March 10)
Flight:	ET406 (Operated by Ethiopian Airlines)		
From:	Addis Ababa, Ethiopia	Airport:	ADD - Bole Airport, Terminal 2
To:	Beirut, Lebanon	Airport:	BEY - Beirut Intl Arpt
Class:	ECONOMY (Y)	Baggage:	ADULT 2PC
Stops:	Non-stop	Duration:	04:30
Status:	Confirmed	Aircraft:	Boeing 767-300
In-flight service:	Dinner, Non-smoking		
Vendor	BLQWIL		
Locator:			
Service(s):	Ticket Numbers (E-tickets) 0711711881393C2 - Confirmed		
E-ticket(s):	DJIDAH/ISMAILMOHAMAD: 071 1711 881393		

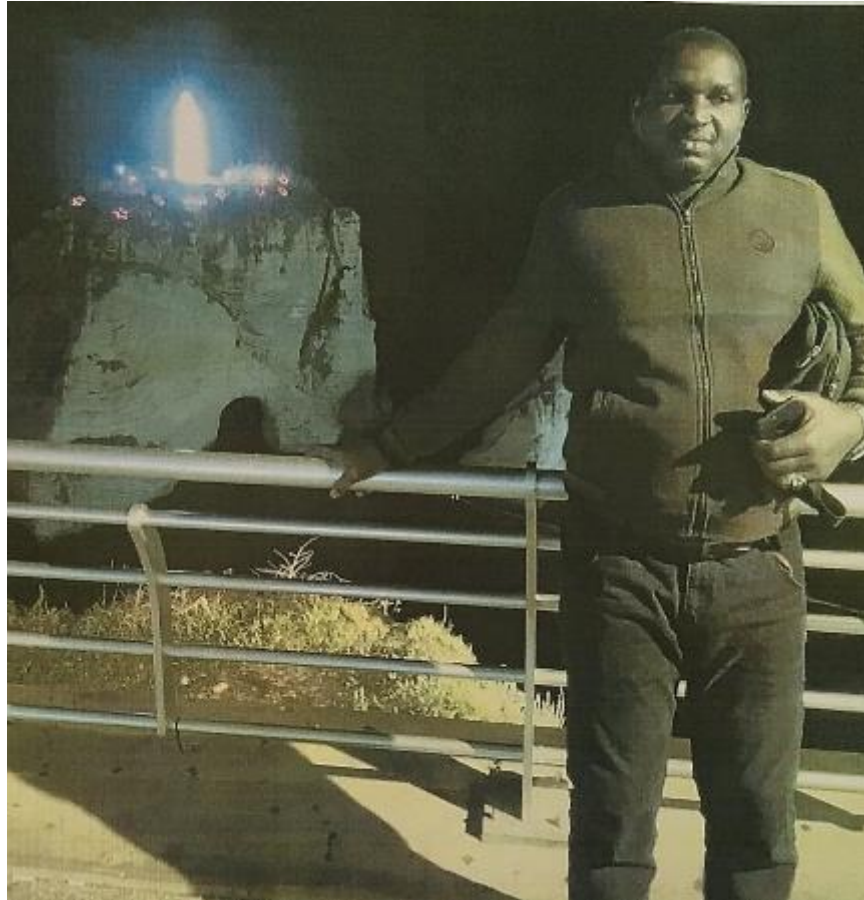
FLIGHT: Beirut to Addis Ababa (ET407) Tuesday, March 14

Date:	March 14, 2017 (Tue)	Departs:	02:35 hrs
Airline:	Ethiopian Airlines	Arrives:	08:00 hrs
Flight:	ET407 (Operated by Ethiopian Airlines)		
From:	Beirut, Lebanon	Airport:	BEY - Beirut Intl Arpt
To:	Addis Ababa, Ethiopia	Airport:	ADD - Bole Airport
Class:	ECONOMY (Y)	Baggage:	ADULT 2PC
Stops:	Non-stop	Duration:	04:25
Status:	Confirmed	Aircraft:	Boeing 767-300
In-flight service:	Breakfast, Non-smoking		


Details of Ismael Djidah's travel between Beirut, Lebanon, and Accra, Ghana (11 September 2017). Document obtained by the Panel from a confidential source on 28 August 2019.



Picture of Ismael Djidah reportedly taken in Beirut in September 2017. *Obtained by the Panel from a confidential source on 28 August 2019.*



Copy of the hotel bill for Ismael Djidah's stay in Beirut, Lebanon (24-25 February 2018). The Panel notes that, according to information provided by airline companies, Ismael Djidah arrived in Beirut on 26 February 2018 only. Document obtained by the Panel from a confidential source on 28 August 2019.



ASSAHA

HOTEL
The Lebanese Arab Company

Reservation Confirmation

BOOKING DETAILS					
CLIENT(S) NAME (S) Mr. اسماعيل جده				ST STANDARD ROOM	
Reservation Date 23/02/2018				Number of pax 1	
CHECK IN	24/02/2018	CHECK OUT	25/02/2018	TOTAL NIGHTS	2
ROOM TYPE & NUMBER			RATE		
ST STANDARD ROOM	No. 106	LEBANESE POUND	87,537.83	SPRINKLER	Y
			9,682.16	Gov. Tax	Y
				Service Charge	N
GROSS TOTAL			97,459.99		

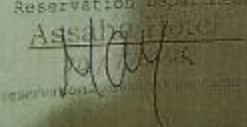
Dear Sir,

We look forward to welcoming you at The Lebanese Arab Company

YOUR GUARANTEED RESERVATION NO.: RS008701

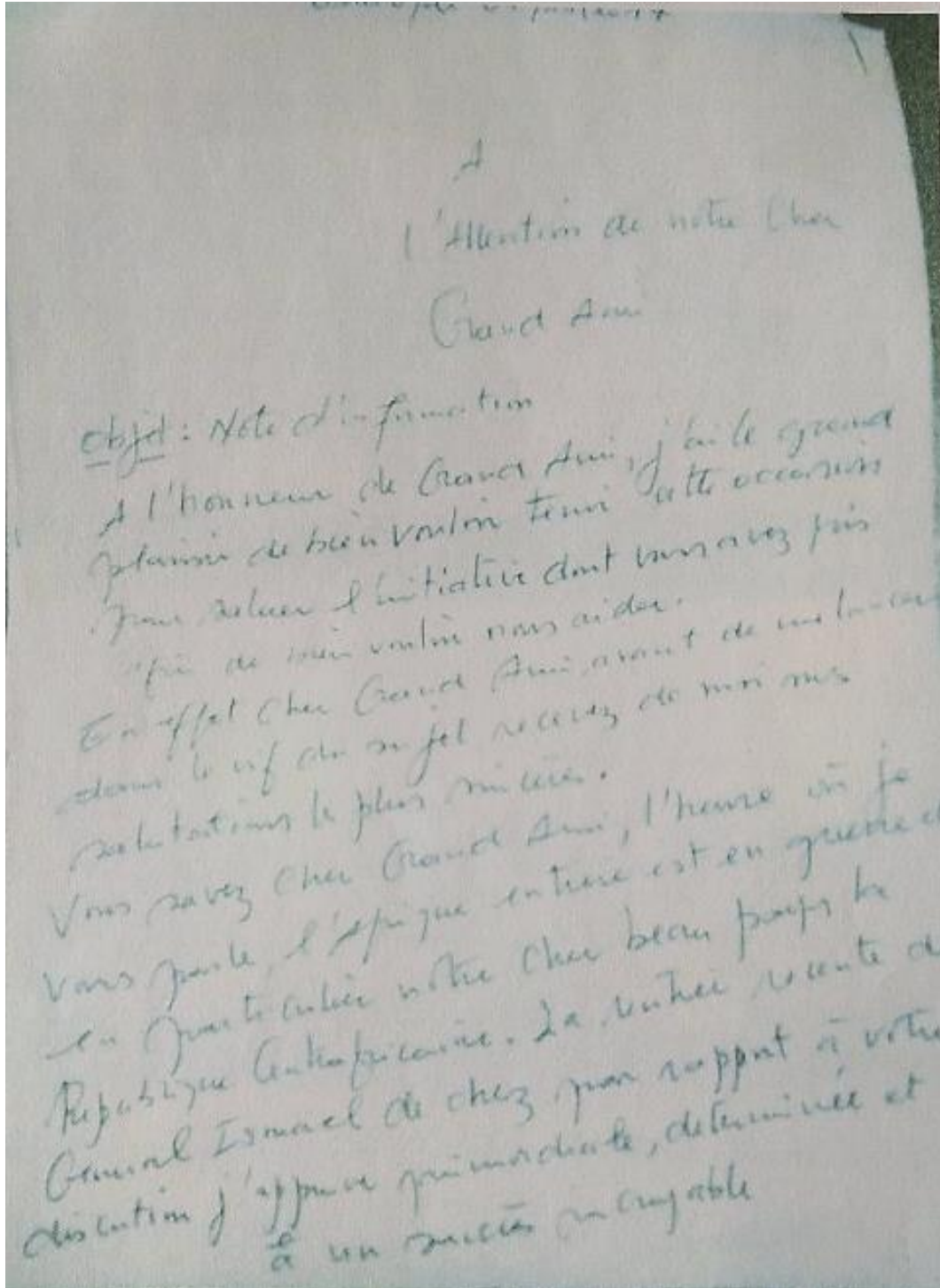
We would like to assure you that no efforts would be spared from any of us to make your stay with us a most enjoyable and memorable one.

Best regards

Reservation Department

 Assaha Hotel

Annex 6.4: Copies of two letters mentioning Ismael Djidah.

Documents obtained by the Panel from a confidential source on 28 August 2019.



A handwritten note on a piece of paper, written in French. The text is somewhat faded and written in cursive. It begins with 'Objet: Note d'information' and continues with a message of support and information regarding the situation in Africa, specifically mentioning 'Grand Am' and 'Ismael Djidah'. The note concludes with 'à un succès inévitable'.

A
l'Attention de notre Cher
Grand Am

Objet: Note d'information

A l'honneur de Grand Am, j'ai le grand plaisir de bien vouloir tenir cette occasion pour saluer l'initiative dont vous avez pris soin de nous solliciter nous aidés.

En effet Cher Grand Am, avant de me lancer dans le sujet relevant de nos préoccupations le plus sérieux.

Vous savez Cher Grand Am, l'heure où je vous parle, l'Afrique entière est en guerre et la République Centrafricaine. La situation récente de Général Ismael Djidah chez nous support à votre attention j'espère primordiale, déterminée et à un succès inévitable

Colonne, le 10/12/11

A
L'Attention de notre cher
Grand Ami

Objet Demande de soutien

A l'honneur du Grand Ami, j'ai le grand plaisir de bien vouloir faire cette occasion pour saluer l'initiative dont vous avez pris part afin de bien vouloir nous aider.

En effet, cher Grand Ami, avant de se lancer dans le projet, j'ai reçu de vos nombreuses salutations et encouragements.

Suite à la crise économique au quel nous sommes confrontés, je sollicite au près de vous une aide financière pour une fin du terrain. Et ceci est une demande urgente. Vous auriez donc plus d'élucidation au près du Général Ismael Djedab.

L'axe politique que nous allons établir en
 champs d'action dans un futur proche va être
 dynamique et jouer également un rôle de
 premier rang et lutter contre l'écologie
 l'isolement et l'habitat.

Cet appareil politique sera représenté par notre
 Cher frère le Général Ismael.

Pour enfin Cher Grand Ami le plan de projet
 nécessite une assistance financière et matérielle
 pour parvenir à un bien fonctionner.

C'est à l'instar de cette optique que j'ai pris
 l'initiative de bien vouloir venir auprès de
 vous afin que le projet soit réalisé.

Pour en conclusion Cher Grand Ami, nos
 très sincères remerciements vont à votre conseil et
 celle de l'équipe.

Annex 7.1: Additional information on the easing of the arms embargo with the adoption of Security Council resolution 2488 (2019), and continued calls for the total lifting of the arms embargo by the national authorities.

Calls to lift the embargo prior to the adoption of resolution 2488 (2019)

On the repeated calls of the Central African authorities to ease or lift the arms embargo, see also S/2018/1119, paras 185-188; S/2017/1023, paras. 26-28; S/2016/1032, paras. 60-64; S/2016/694, paras. 27-30)

Calls by the CAR authorities for a total lifting of the arms embargo intensified in late 2018-early 2019, with the national authorities organizing a campaign to garner support. The Government's main argument, reiterated by President Touadera in Sochi and Brussels in September and October 2019 (see below), remained that the arms embargo unfairly affected the national defence and security forces while armed groups continued to acquire weapons.

The CAR Government's attempts to press ahead for a total lifting of the arms embargo reached its peak on 28 January 2019 when several civil society groups organised demonstrations in Bangui and other towns (Bouar, Bossangoa, Mbaiki), calling for the Security Council to lift the arms embargo. In Bangui, then Prime Minister Simplicie Sarandji addressed the crowd and thanked them for sharing the Government's views on this matter.⁸¹ MINUSCA had to restrict staff movement as crowds attempted to damage United Nations property in Bouar and in some areas of Bangui.⁸² The calls to lift the arms embargo were temporarily suspended after the adoption by the Security Council of resolution 2454 (2019) on 31 January 2019, which extended the arms embargo.⁸³

Adoption of resolution 2488 (2019) and its aftermath

With the adoption on 12 September 2019 of resolution 2488 (2019), which is discussed in para. 140 of the present report, the Security Council eased the arms embargo as regards the provision of non-lethal military equipment intended solely for humanitarian or protective use, and related technical assistance or training. Whereas the Sanctions Committee needed to approve these supplies in advance before the adoption of Resolution 2488 (2019), the new resolution now foresees a mere notification in advance for such supplies.⁸⁴

When the resolution was adopted, the Permanent Representative of the Central African Republic in New York noted that arms embargo provisions had been modified positively, easing the measures in the light of the situation on the ground, and that the exemption and notification

⁸¹ Panel's mission in Bangui, 5-30 January 2019.

⁸² Phone conversation with international partner, 31 January 2019. Confidential documents, 29 January 2019.

⁸³ S/2018/2454, 31 January 2019, para. 1.

⁸⁴ S/RES/2488, 12 September 2019, para. 2(d).

procedures remain effective tools to allow the security and defence forces to be trained, equipped and armed.⁸⁵ On the other hand, the Permanent Representative also noted that “the resolution just adopted is a step in the right direction towards a partial – and, why not, even total? – lifting of the arms embargo”.⁸⁶

The President repeated his call to lift the arms embargo at the Russia-Africa summit in Sochi on 23 October 2019 and during an interview in Brussels on 28 September 2019. Below the translation of excerpts from the speech of President Touadera in Sochi (Federation of Russia, 23 October 2019 - source: <http://en.kremlin.ru/events/president/news/61884> [accessed on 1 November 2019])

“[...]

Russia has provided enormous assistance to the Central African Republic in the military sphere, contributed to training soldiers for the Central African Republic’s armed forces, to modernising the Central African army, and to training gendarmes and police. On September 14, 2019, **Russia completed the delivery of the second batch of weapons to the Central African Republic, which covers our small arms needs in full.** We hope that Russia will continue to train our personnel, train officers for our army, including at Russian military academies.

We also expect our Russian partners to supply us with lethal weapons with a calibre of over 14.5 mm, as well as armoured personnel carriers, infantry fighting vehicles, mortars and other artillery weapons, which will help us strengthen our defence and security forces. We asked the Russian Defence Ministry to **train four helicopter pilots and helicopter maintenance specialists.** The resolution on easing the arms embargo, which was adopted by the UN Security Council on September 12, based on the French project, is insufficient, as **our needs for small arms were met after we received the second batch of Russian weapons. We need heavier weapons to build effective forces in the CAR. Illegal armed groups smuggle such weapons.**

It turns out that the sanctions imposed in 2013, when there was no legal government in the Central African Republic, are now directed against the legitimate authorities, because **illegal groups receive heavy weapons illegally, bypassing the embargo.** So, we cannot regain control over our entire country.”

See also the interview of President Touadera in Brussels on 28 September 2019, see <https://vimeo.com/365937652> [accessed on 20 October 2019]. Several press articles refer to the call of the President to lift the arms embargo and supply the Central African forces with heavy weapons.

⁸⁵ S/PV.8617, 12 September 2019.

⁸⁶ Idem.

Annex 7.2: Additional information on the training and recruitment of FACA.

- On training of FACA by the European Union Training Mission (EUTM) in the Central African Republic and ammunition/weapons used for training purposes:

From 24 June to 16 October 2019, EUTM delivered basic training to a total of 1,020 new FACA recruits in Bouar (508 recruits) and Bangui (512 recruits). A total of 1,014 FACA recruits, or 99.41%, successfully passed the training (see also S/2018/1119, para. 177 and S/2019/608, annex 6.1).

As of 31 October 2019, EUTM had trained:

- A total of 5 battalions: 4 territorial infantry battalions and the amphibious battalion, i.e. a total of around 6,000 FACA;
 - 3,700 FACA soldiers have received basic military training. 1,100 of these 3,700 have been deployed outside Bangui (attention: there is a total of 1,429 FACA deployed outside Bangui);
 - 2,485 FACA (officers, deputy officers and soldiers) received specialized training (transmissions, command, tactical combat, international humanitarian law, human rights law, prevention of sexual abuse and HIV);
 - 53 individuals (34 FACA and 19 ISF) were trained during the “Train the Trainers Programme” in view of the training of the joint temporary security units – USMS.
 - 1, 020 new recruits were trained in Bouar and Bangui from 24 June to 16 October.⁸⁷
- On the training of FACA by Russian instructors:

From May to July 2019, and from August to October 2019, 235 Russian instructors continued to conduct training sessions in Bangui and Berengo.⁸⁸

Russian instructors are currently present in Bambari, Bangassou, Bocaranga, Bouar, Dekoa, Paoua, and Sibut to ensure that the skills acquired during the training are correctly applied by the FACA once deployed (see also S/2018/1119, para. 176 and S/2019/608, para. 88 and annex 6.1). Russian instructors were also present in (a) Um Rawq (Sudan), together with the Tripartite Force, (b) Bria and Ouadda, where they reportedly ensured the security of hospitals, and (c) Bokolbo (Ouakka prefecture) (see also S/2018/1119, para. 175-176 and S/2019/608, annex 6.1).⁸⁹

⁸⁷ Correspondences with EUTM, October 2019.

⁸⁸ Correspondence with the Embassy of Russian Federation in Bangui, 30 October 2019.

⁸⁹ Meeting with confidential sources, 21 September 2019.

- Additional information on the absorption of ex-combatants in the national army.

The objective is to integrate a total of 490 ex-combatants in the national army. The pilot project has already resulted in the integration of 232 ex-combatants; this means that there still remains 258 ex-combatants to be integrated.

70 ex-combatants are supposed to be integrated in the national army through the 2019 recruitment process. The integration of the remaining 198 ex-combatants is planned to take place during the next recruitment campaigns (see also S/2018/1119, para. 177).⁹⁰

⁹⁰ Recruitment Plan 2019. Meetings and phone calls with international partners, October 2019.

Annex 7.3: Map of FACA deployment.

Map of the official deployment of FACA outside the Central African Republic's capital made by the Panel based on information obtained from international forces and national authorities. These numbers correspond with deployment as off 18 October 2019.



Annex 7.4: Press communiqué by Nourredine Adam, 10 July 2019.

FRONT POPULAIRE POUR LA
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE
BUREAU EXECUTIF NATIONAL
PRESIDENCE
N° 020/FFRC/BEN 019



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Déploiement des Forces de Sécurité et de Défense (FSD) et mise en place des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) et du Comité Technique de Sécurité (CTS) dans les zones sous contrôle du FFRC.

Compte tenu de la détermination du FFRC à agir de bonne foi et sans délai pour la mise en œuvre accélérée de l'APPF-RCA afin d'une paix durable, réconciliation nationale et stabilité politique effectives et enracinées en République Centrafricaine ;

Attendu que le FFRC entend réaffirmer et consolider les principes fondamentaux de paix, d'unité et réconciliation nationales qui constituent la pierre angulaire de son action politique ;

Soucieux de la complexité des facteurs susceptibles d'impacter le contexte sécuritaire, aussi bien dans l'arrière-pays que dans les confins de la République Centrafricaine, particulièrement en début de la saison sèche ;

Le Bureau Exécutif National du FFRC demande avec insistance le déploiement progressif des forces de sécurité et de défense (FSD) dans les zones sous son contrôle en vue de l'effectivité du Comité Technique de Sécurité (CTS) et, également, de la mise en place et de l'opérationnalité des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS), avant octobre 2019.

Le Bureau Exécutif National du FFRC salue l'avancée du processus de paix, tel que consacré dans l'APPF-RCA. Cependant, demande aux Garants de l'Accord de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions de l'APPF-RCA par tous les signataires en vue de la présentation du bilan six mois après la signature de l'Accord, à Bangui.

A la communauté internationale dans son ensemble, le Bureau Exécutif National réitère, comme souligné dans le préambule de l'APPF-RCA : « la nécessité de restaurer sans délai la sécurité en République Centrafricaine, d'y promouvoir durablement la paix et la stabilité, et de s'atteler impérieusement à une profonde réconciliation nationale » ; et demande que la mise en œuvre des dispositifs prévus dans le cadre l'APPF-RCA soient en adéquation avec les enjeux et les défis sécuritaires et selon le contexte particulier de chaque région.

Ndidié, le 10 juillet 2019

Le 1^{er} Vice-Président

Annex 7.5: Additional information on the continued challenges of FACA deployment and cases of misconduct.

- On the support and protection of deployed FACA by MINUSCA: When deployed in areas under control of armed groups, FACA soldiers can mostly conduct patrols only jointly with MINUSCA and/or sometimes have their freedom of movement limited by armed groups threatening to prevent FACA soldiers from deploying in some areas (see also S/2019/608, para. 93).⁹¹
- On the attacks of FACA soldiers: FACA soldiers continued to be attacked by armed group fighters. For example, on 13 September 2019 in the Haut-Mbomou prefecture, FACA soldiers were attacked by UPC elements. One FACA element got killed and another one severely wounded.⁹² The FACA had gone to the bush to save a group of 12 hunters from Obo which was attacked by the UPC one day earlier.⁹³ Also, on 29 September UPC members reportedly fired at a FACA checkpoint in Bambari; as a result, they were arrested by the UPC military commander in Bambari and handed over to Ali Darassa in Bokolbo.⁹⁴
- On the delayed rotations: There is a chronic and often prolonged delay in the rotations of the deployed FACA units. To illustrate, the rotation of at least five FACA units for which the rotation was due several months ago (see details below)⁹⁵ was postponed until December 2019 at least:
 - 70 FACA in Sibut: deployed on 16 January 2019 and rotation initially planned on 15 July 2019;
 - 32 FACA in Dekoa: deployment on 17 January and rotation initially planned on 17 May 2019;
 - 68 FACA in Obo: deployment on 19 March 2019 and rotation initially planned on 19 July 2019;⁹⁶
 - 120 FACA in Bangassou: deployed on 10 February and rotation initially planned on 10 June 2019;
 - 60 FACA in Alindao: deployed on 10 February and rotation initially planned on 10 June 2019.
- On the other logistical challenges faced by deployed FACA and the lack of weapon storage facilities: As observed by the Panel in amongst others Alindao, Obo and Birao (August-October 2019), deployed FACA continued to suffer from a lack of proper housing, food,

⁹¹ Panel's mission to Alindao, 20, 21 April and 13 September 2019. Panel's mission to Kaga-Bandoro, 7-10 June and 5-9 September. Confidential reports 29 September, 1 and 2 October,

⁹² Panel's mission to Obo, 27 See also confidential reports 12 and 17 September 2019.

⁹³ Ibid.

⁹⁴ Confidential report, 1 October 2019.

⁹⁵ Information obtained from international forces and national authorities. These numbers correspond with deployment as off 18 October 2019.

⁹⁶ Meeting with confidential sources, Obo, 24-28 September 2019.

water, and sanitation. Often, there is no/insufficient vehicles, deficient fuel and no communication tools.⁹⁷

Picture illustrating the lack of storage facilities in Birao, taken by the Panel in Birao on 5 October 2019.



- On cases of misconduct involving FACA elements:

- Incidents of human rights violations involving FACA soldiers were recorded by the Panel, with cases ranging from widespread extortion/taxation of civilians, impinging on freedom of movement,⁹⁸ to more severe human rights violations illustrated by three incidents which took place across a two-week period in July-August 2019: in Bocaranga, Ouham-Pende prefecture on 30 July 2019, two FACA soldiers armed with AK47s (along with two other individuals) assaulted two ethnic Fulani stealing money and other goods; on 7 August, in Bambari, Ouaka prefecture a drunk FACA soldier killed a Fulani with a knife; and on 14 August, in Bakouma, Mbomou prefecture, FACA elements tortured a male civilian.⁹⁹

⁹⁷ Panel's mission to Alindao, 13-14 September; Obo, 24-28 September; Birao, 3-5 October 2019; Bria, 3 October 2019.

⁹⁸ Panel's missions to Ouham-Pende, Mbomou and Haut-Mbomou, 10-14 May 2019, 27-30 May 2019, 24-30 September 2019.

⁹⁹ Confidential sources, 1, 8 and 15 August 2019. Confidential report, 31 August 2019.

- Reports have mentioned an upsurge of abuses and human rights violations due to the lack of discipline of FACA, in particular in the Ouham-Pende prefecture.¹⁰⁰ Besides the cases already cited in the Panel's midterm report (S/2019/608, annex 6.5), the following cases of misconduct can also be reported for the July-October 2019 period:
 - In mid-June 2019, several FACA elements in Paoua reportedly raped two women in Bemal.¹⁰¹
 - In early July, there were several reports of FACA elements illegally taxing civilians in Bangassou and Béma (Mbomou prefecture).¹⁰²
 - On 8 July, a FACA soldier in Béma reportedly inflicted cruel and inhuman treatment to an anti-balaka comzone arrested in Béma who was later transferred to the prison of Bangassou.¹⁰³
 - On 18 July, a FACA corporal from Paoua (Ouham-Pendé prefecture), on mission in Betoko, beat an 11-year old boy with his weapon, wounding the boy.¹⁰⁴
 - On 22 July, MINUSCA documented two rape cases of minor girls by two FACA soldiers in Bambari (Ouaka prefecture).¹⁰⁵ On the same date, MINUSCA was informed that a FACA soldier had raped and impregnated a minor in the same town.¹⁰⁶
 - On 22 July, in Zoukombo (Nana-Mambéré prefecture), a FACA soldier shot at his colleague following a dispute. The FACA was however not wounded.¹⁰⁷
 - On 30 July, the FACA unit commander in Paoua (Ouham-Pendé prefecture) arrested and handed over to the local gendarmerie three of his elements, as they were accused of having threatened and extorted three Chadian traders two days earlier.¹⁰⁸
 - On 2 August, 2 FACA soldiers threatened and extorted two Fulanis.¹⁰⁹
 - On 14 August in Bakouma (Mbomou prefecture), FACA elements reportedly beat, tortured and severely injured a male motorcyclist involved in a road accident.¹¹⁰
 - On 19 September in Paoua (Ouham-Pendé prefecture) during a meeting attended by MINUSCA, local authorities, ISF and FACA, one point of concern raised was the illegal taxation of civilians by some ISF auxiliaries and FACA at checkpoints.¹¹¹

¹⁰⁰ Confidential report, 31 August 2019.

¹⁰¹ Confidential report, 31 July 2019.

¹⁰² Confidential report, 31 July 2019.

¹⁰³ Confidential reports, 12 July 2019 and 31 July.

¹⁰⁴ Confidential report, 31 July 2019.

¹⁰⁵ Confidential reports, 24 and 31 July 2019.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Confidential report, 31 July 2019.

¹⁰⁸ Confidential reports, 31 July and 31 August 2019.

¹⁰⁹ Confidential report, 31 August 2019.

¹¹⁰ Confidential reports, 16 and 31 August 2019.

¹¹¹ Confidential reports, 20 and 30 September 2019.

- In September, there were numerous reports of FACA elements taxing civilians using the Bouar-Bocaranga axis.¹¹²

On the challenges of FACA deployment and cases of FACA misconduct, see also S/2019/608, annexes 6.4 and 6.5.

Annex 7.6: Information on the recruitment, training, equipment, redeployment and conduct of Internal Security Forces (ISF).

A total of 18,815 candidates applied for the 2019 country-wide ISF recruitment process for 1,000 recruits to integrate into the ISF training schools in December 2019. The final list of 1,000 recruits (500 police and 500 gendarmes) will take into consideration the results of the various tests, but also guarantee a national geographical representation and gender-balance (see details below).¹¹³

Between 1 January and 31 October 2019, a total of 1,581 police officers and gendarmes in Bangui and beyond received various training sessions organized by MINUSCA, with the support of international and national partners, ranging from investigation techniques to deontology (see details below). As of 30 October, Russian instructors provided training to a total of 319 police officers and 300 gendarmes,¹¹⁴ as such training is a precondition for assigning them weapons when they are deployed (see also S/2018/729, para. 14 and S/2019/608, annex 6.6).

As of 1 October, 29% of the total 3,683 police officers and gendarmes were deployed outside Bangui, which represented an increase of only 1% compared to 1 June 2019 (see tables below and S/2019/608, annex 6.). In late September and early October, following the clashes in Vakaga prefecture (see paras. 46-71), 18 police officers and 10 gendarmes were rapidly deployed to Birao with the critical support and protection of MINUSCA.¹¹⁵ The 28 officers cohabited with MINUSCA peacekeepers at the gendarmerie brigade, in front of one of the refugee camps which they aimed to secure.¹¹⁶

ISF elements also continued to suffer from dire living and working conditions and lack of basic equipment, including weapons, ammunition and crowd control equipment, especially in remote areas, as observed by the Panel in Birao (see picture below and S/2019/608, annex 6.6).

Additional information on the recruitment process

Of 18,815 candidates, 97% of the candidates, 24.4% of whom were female, were eligible and thus authorized to pass the sport and written examinations. These examinations took place on 15-16 September 2019 in all prefectures, except for Birao where they were postponed to late September because of the armed clashes between FPRC and MLCJ/RPRC. For Bangui, the tests took place from 15 to 25 September 2019. The list of 1,300 candidates (650 police and 650 gendarmes) who were admitted for the medical tests and investigation

¹¹³ Meeting with confidential source, Bangui, 8 October 2018.

¹¹⁴ Correspondence with the Embassy of Russian Federation in Bangui, 30 October 2019.

¹¹⁵ Meeting with police officers and gendarmes, Birao, 5 October 2019. Meeting with MINUSCA Police Commander, Bangui, 8 October 2018.

¹¹⁶ Panel's mission to Birao, 5-8 October 2019. Confidential documents, received on 25 October 2019.

¹¹⁷ This was witnessed by the Panel in amongst others Mobaye, on 15 and 16 September 2019.

of morality has yet to be published.¹¹⁸ (see also S/2018/729, para. 14, S/2018/1119, para. 178 and S/2019/608, annex 6.6)

Additional information on the deployment of the FSI

On 1 October 2019, only 29% of the 3, 683 police and gendarme officers were deployed outside Bangui, most of whom were in the West, as the table below shows:¹¹⁹

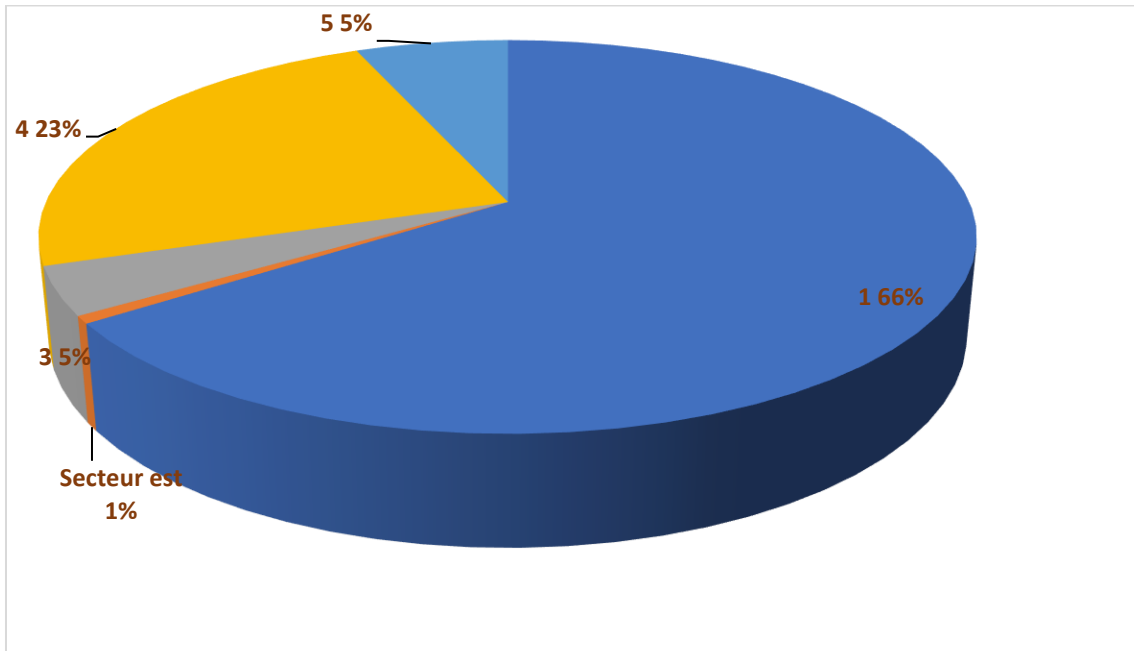
	Police	Gendarmerie	ISF
Bangui	996	1394	2390
Regions	Total : 309 West : 235 Center : 55 East : 19	Total : 755 West : 628 Center : 105 East : 22	Total : 1064 West : 863 Center : 160 East : 41
Not operational	174	55	229
Total	1479	2204	3683

Diagram illustrating the deployment of the Internal Security Forces:¹²⁰

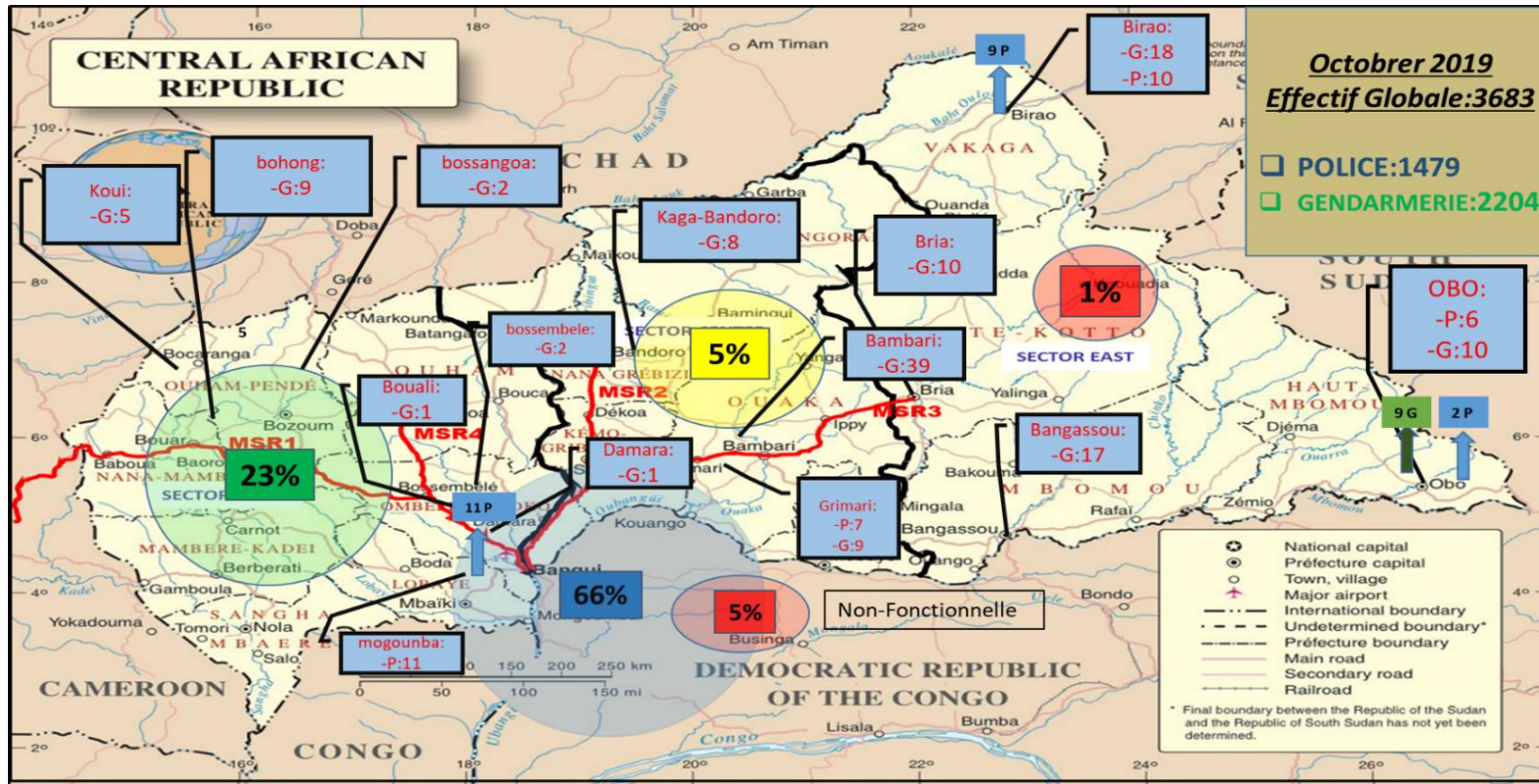
¹¹⁸ Meeting with confidential source, Bangui, 8 October 2019. Correspondence with confidential source, 25 October 2019.

¹¹⁹ Ibid. See also S/2019/608, annex 6.6.

¹²⁰ Obtained from confidential source, 1 October 2019.



Map on the FSI deployment¹²¹:



¹²¹ Idem

On the lack of needed equipment for ISF (see also S/2017/123, para. 16, S/2018/729, para 16, S/2018/1119, para 1119 and S/2019/608 annex 6.6).

The Panel observed a lack of basic facilities for ISF deployed in Birao on 24 September 2019. There were no beds, no cooking facilities, etc.¹²² When the Panel visited their base on 5 October, the ISF reported that they had been deployed with a total of 20 AK-type assault rifles (7 for the police and 14 for the gendarmes). However, they did not receive any ammunition or magazines. The Panel was informed that the magazines and ammunition arrived on 8 October.¹²³

¹²² Panel's visit of the base with FACA and FSI deployment, Birao, 5 October 2019.

¹²³ Meeting with international partners, Bangui, 8 October 2019.

Annex 7.7: Additional information on the 2019 arms transfers and management of weapons and ammunition.

- On the donation of 1,400 AK-type assault rifles by France

Document on the allocation/distribution of the weapons donated by France, received from confidential source on 8 October 2019.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 Unité-- Dignité—Travail

**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
 ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE**

ETAT MAJOR DES ARMEES

CEMA A RESSOURCES

BUREAU RESSOURCES MATERIELLES

 N°...7...9 MDNRA/EMA/CEMAAR/BRM.

Bangui, le

Le Capitaine, Chef du Bureau Ressources Matérielles

Objet : utilisation des armes du don français.

La République Française a fait un don **1.400** fusils de type **AK47** aux forces armées centrafricaine courant décembre 2018.

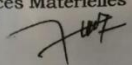
Suite à l'autorisation du comité de sanction **400 Fusils** ont été cédés aux forces de sécurité intérieures le 03. Avril 2019.


Ce faisant le stock de 1.000 Fusils d'assauts restant au magasin est utilisé de la manière suivante :

LOCALITES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Magasin	730	
Missions	270	

Par ailleurs, il est à noter que plusieurs armes dudit don présentent des défauts fonctionnelles et sont mises en réparation.

De plus, les armes ont été livrées sans chargeurs ce qui pose des difficultés pour leur utilisation.

Bangui, le 13 JUN 2019
 Capitaine, Chef du Bureau
 Ressources Matérielles

Gilles Martial FEIKOUMON



- On the weapons and ammunition management system: The letter of the Secretary-General dated 26 July 2019, denoted as the “benchmark report” (S/2019/609, issued 31 July 2019) articulated the needs and commitments of the authorities of the Government of the Central African Republic with regards to, amongst others, (a) weapons and ammunition storage facilities; (b) the training of the defence and security forces for the management of the weapons and ammunition; (c) the increase in adequate storage and management capacity. In spite of the efforts of national authorities, with the support of international partners, to build and rehabilitate weapons and ammunition storages in some localities (see supra), there remained a serious lack of proper storage facilities to secure weapons and ammunition in many areas where FACA and ISF elements are deployed, as observed by the Panel.¹²⁴ Moreover, there also remained room for improvement with regards to the management of weapons, ammunition and storage facilities, in Bangui and beyond. De facto, a proper system for the management of arms and ammunition has yet to be put in place. Amongst others, the number of personnel qualified to manage and secure the weapons and ammunition remained low;¹²⁵ the process of marking the weapons has yet to start;¹²⁶ the weapons and ammunition were not being registered in a national register, nor being recorded in the local arms registers;¹²⁷ more broadly, it was difficult, sometimes impossible, to keep track of the distribution of, or localize and/or trace, the distributed weaponry.¹²⁸ On this topic, see also S/2018/1119, paras 189-192.

¹²⁴ Panel’s mission to Alindao, 13-14 September; Obo, 24-28 September; Birao, 3-5 October 2019; Bria, 3 October 2019.

¹²⁵ Meeting with international partners, July - October 2019. Confidential document, June 219.

¹²⁶ *Idem*.

¹²⁷ For example, in camp Kassai, there are no system to account for the incoming and outgoing weapons.

¹²⁸ *Idem*.

Annex 7.8: Update on the import of commercial explosives.

In its 2019 midterm report, the Panel addressed the issue concerning the import, transport, storage and use of commercial explosives and accessories in the Central African Republic by foreign and national companies active in the mining and road infrastructure sectors, in particular vis-à-vis (1) the sanctions' measures and (2) the explosive security and safety (S/2019/608, paras 97-101).

On 11 July 2019, the Government of the Central African Republic, pursuant to paragraph 1 (h) of resolution 2399 (2018) as renewed by resolution 2454 (2019), submitted two post-facto exemptions requests regarding the importation of explosives and related material for road construction by two companies, Sogea Satom and ONM, aiming at post-facto exempting previous imports.¹²⁹ The CAR authorities had also decided that any new import of explosives had to be submitted to the Minister of Defence, which would then be in charge of sending the official correspondence to the Sanctions Committee (see document below)

On 21 October, the Sanctions Committee decided that commercial explosives and materials typically used in the construction industry and not intended to have a military use did not fall within the scope of the arms embargo provided for in paragraphs 1 and 2 of resolution 2488 (2019). According to the Committee, for the future, the importations of civilian use explosives accessories can be allowed by the Government in collaboration with MINUSCA, UNMAS and the Panel of Experts.¹³⁰

The Committee also stressed the importance of receiving assurances that appropriate safeguards are put in place to minimize the risk of diversion of the explosives and accessories and that they are safely stored and accounted for.¹³¹

¹²⁹ Document of 11 July 2019, Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 2127 (2013) concerning the Central African Republic.

¹³⁰ Document of 21 October 2019, Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 2127 (2013) concerning the Central African Republic.

¹³¹ *Idem*.

Copy of the message of the Minister of Defence of 11 July 2019, obtained by the Panel from confidential source on 15 July 2019:



Excerpts of requests to purchase explosive substances and submit the request to the Sanctions Committee, obtained by the Panel from confidential source on 21 August 2019:



LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER
AU
COMITE DU CONSEIL DE SECURITE (Groupe d'Experts sur la RCA)
S/C DE
MADAME LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA
RECONSTRUCTION DE L'ARMEE
BANGUI

Objet: **Autorisation d'achat d'un complément de substances explosives**
Référence: Contrat N°1426/18/MTPER/DIRCAB/DGP/EP/DECPBD/2017 du 19 mars 2017
Intitulé: Travaux d'Aménagement et Bitumage de la Route Baoro-Bouar et de Construction de deux Ouvrages d'Art de franchissement des rivières WEN et LOBAYE, y compris la réalisation des Travaux de Confortement sur les deux sections de route Bouar vers Baboua
Financement: Banque Mondiale (BM).
Titulaire: **SOGEA SATOM**

Madame,

Conformément au **MESSAGE PORTE** N° 214/MDNR/DIRCAB/SP, du 11 juillet 2019, j'ai l'honneur de solliciter de vous une autorisation d'achat d'une quantité supplémentaire d'explosifs au profit de l'entreprise SOGEA-SATOM. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet cité ci-haut, l'entreprise a exprimé le besoin de passer une commande supplémentaire d'explosifs.

En effet suite aux relevés (OG) faits sur les roches du gisement retenu, il s'est avéré que l'entierement d'explosifs qui avait été prévu n'a pu être fait ne peut pas permettre d'avoir la quantité des matériaux nécessaires pour les travaux. En tenant compte de la spécificité de la dite roche, l'entreprise a revu à la hausse les quantités de ces substances.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET
DE L'ENTRETIEN ROUTIER

DIRECTION DE CABINET

N° 195/19/MTPE/DIRCAB



Unité - Dignité - Travail

Bangui, le 10 03 2019

DOIT TRANSMIS

A

**Madame le Ministre de la Défense Nationale et de la
Reconstruction de l'Armée
-BANGUI-**

Honneur vous transmettre pour «**APPRECIATION et DECISION**» la
demande d'achat d'un complément de substances explosives formulée
par l'entreprise SOGEA-SATOM, titulaire du marché des travaux de
bitumage de la section de route Baoro-Bouar, sur financement de la
Banque Mondiale.

**Le Ministre des Travaux Publics et de
l'Entretien Routier**



Guismala HAMZA

Annex 8.1: Measures taken by the Government to fight against trafficking in diamonds and gold.**Presidential decree of 30 September 2019**

On 30 September, the President issued a decree amending the 2009 Law implementing the mining code (see document 1 below). The decree included, *inter alia*, measures aiming at checking the morality of the collectors - foreigners now have, for instance, to provide a copy of their criminal record in their country of origin - and at ensuring that mining operators formalize all their activities and withdraw from any engagement in illegal activities - minimal threshold of sales/exports were established for collectors and buying houses. The establishment of such thresholds was already included in a note of the Minister of Mines and Geology issued in early 2019 (see Panel's midterm report S/2019/608, para. 103 and annex 7.1).

The tax rate for diamond exports was also recently reduced to 4%. In addition to increased efforts to punish traffickers (the "sticks"), the latter measure represents an incentive for mining operators to formalize their activities (the "carrots"). This may contribute to limit diamond-smuggling. As discussed in a recent study, one of the main factors for trafficking in CAR is that operating through illegal networks is today more profitable than operating legally.¹³²

Verification mission in Boda (August 2019)

In 2019, the Ministry of Mines and Geology started carrying out routine missions to verify the activities and documentation of mining operators. One such mission was deployed in August 2019 in Boda (Lobaye prefecture), one of the eight "KP compliant" subprefectures.

On 16 August 2019, members of the mission had to hurriedly leave Boda after they were attacked and one of their vehicles burnt by an angry crowd (see pictures (document 2) below). This attack followed the death of a diamond collector who suffered a heart attack as, according to some claimed, he was being racketed by members of the delegation.¹³³

¹³² De Jong, T. (2019). *Rapport diagnostique sur la contrebande des diamants en République centrafricaine*. Washington, DC: USAID Artisanal Mining and Property Rights Task Order under the Strengthening Tenure and Resource Rights II (STARR II) IDIQ, p.15 and 18.

¹³³ See for instance, https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2857981384309949&id=949108905197216 [accessed on 26 October 2019].

In reaction to this event, the Minister of Mines and Geology made a TV appearance on 18 August 2019 (see transcript of this statement in document 3 below). After having recalled the objectives of the routine verification mission, he confirmed that a collector had died while the mission was in Boda. He indicated that the collector fainted as the mission was verifying his documentation (rather than racketeering him), and later died at the hospital.

The information provided by the Minister, including the circumstances of the collector's death, was confirmed to the Panel by two members of the Ministry's mission.¹³⁴

Suspension of the activities of a mining cooperative in Bania (Mambéré-Kadéi)

In his communiqué of 18 August, the Minister also mentioned that the authorities had identified a mining cooperative based in Bania (50 kilometers south-east of Berbérati, Mambéré-Kadéi prefecture) smuggling diamonds towards Bertoua (Cameroun) and managed by individuals using false CAR identification documents.

The cooperative called E-Maï was reportedly operating with mechanical means of exploitation without holding any mining permit.¹³⁵ The cooperative reportedly stopped its activities after the deployment of a mission from the Ministry of Mines in the area on 12-15 August 2019.

¹³⁴ Meetings with staff from the Ministry of Mines, Bangui, 2 and 3 September 2019.

¹³⁵ Meetings with staff from the Ministry of Mines, 10 and 11 September 2019.

Document 1: Presse release issued on 3 October 2019 to present the Presidential decree (a copy of the decree is archived at United Nations).

*Conseiller Spécial Diamant du
Président de la République
Centrafricaine*



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

FOR IMMEDIATE RELEASE

PRESS RELEASE

**Central African Republic Government launches
complete reform of the diamond mining sector in a
drastic approach to fight illicit traffic**

Antwerp, 3 October, 2019 : Ahead of the Annual General Membership (AGM) meeting of the World Diamond Council (WDC) in Antwerp, the Government of the Central African Republic launched a full overhaul of the country's alluvial diamond mining sector.

Going forward, the CAR's Government will stand for a bold new and drastic approach where full transparency and proper due diligence protocols, traceability of individual parcel and OECD Due Diligence Guidance will be crucial.

The country direly needs diamond production to return to the formal market.

A comparison with the past demonstrates that while in 2012, the total production was about USD62 million whereas in 2018 only USD2.3 million was reached. In 2017, after the partial lifting of the embargo, things went well for a while and 113,000 cts. were exported. In 2018, that fell again to almost nothing, just 12,000 cts. This is 3% of 2012.

Following the adoption of Presidential Decree N°. 19.282 signed by the President and Head of State Faustin Archange-Touadéra on 30 September 2019, all existing buying houses can participate into demonstrating their capability to formalize exports and to withdraw from any engagement in the informal circuit. Above all, there will be an obligation for each buying house to export at least USD 3 million per quarter and a withdrawal of the license will follow in case of failure of the minimum amount of exports.

After a trial period which will end on 31 December 2019, the buying houses that have passed the conditions will enter into a contract with the CAR Government which will stipulate the due diligence sourcing protocols.

*Conseiller Spécial Diamant du
Président de la République
Centrafricaine*



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

In the same spirit, the Presidential Decree further stipulates severe conditions on foreign buyers whose licenses will also be withdrawn in cases of non-compliance.

Also, tax revenues of the State need a re-start. So with a new finance law of 23 July 2019 the total exportation tax rate was reduced to 4% to be competitive and in line with neighbouring countries.

Further, this will be accompanied with a reinforcement of the Mining Police and the local KP structures in place.

The Central African Republic thanks the international community for the assistance it has received. In particular, the Kimberley Process Certification Scheme where especially the work of the CAR Monitoring Team is applauded. The decision to shorten Kimberley Process (KP) approval procedures to 7 days was crucial in the context of the on-going reform.

It is the CAR Government's hope the reform process in particular the peace agreement of Khartoum of 6 February 2019 will bring the first positive results already in 2019 at the KP Plenary in New Delhi and will lead to a new Operational Framework which will allow a normalisation of the country's exports.

The reform's intentions were announced already at the KP Intersessional in Mumbai in mid-June 2019 and are highlighted in a presentation which can be viewed here : <https://www.youtube.com/watch?v=hxIVDnn-vPA>.

The Presidential Decree N°. 19.282 of 30.9.2019 is attached to this release.

- ends -

For more information, please contact Mr. Peter Meeus, Special Advisor Diamonds to the President of the Central African Republic : +32472690376 (calls and sms); +971529247667 (whatsapp); peter@pmeconsulting.org (email).

Document 2: Pictures of the vehicle of the Ministry of Mine and Geology's mission burnt in Boda on 16 August 2019.

Available at

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2857981384309949&id=949108905197216 [consulted on 26 October 2019]



Document 3: Communiqué of the Minister of Mines of 18 August 2019.

COMMUNIQUE DU MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

Le vendredi 15 août 2019, des événements graves se sont produits dans la ville de BODA ; événements qui auraient pu mettre à mal les efforts déployés par le Gouvernement à réconcilier toutes les communautés vivant en République Centrafricaine, après les crises à répétition que le pays a connues de 2012 à 2015.

Comme vous le savez chers compatriotes, ces crises du fait de l'insécurité qu'elle a générée dans le pays en général et particulièrement dans toutes les zones minières, ont entraîné des conséquences graves pour le secteur minier : une désorganisation du circuit de collecte du diamant et de l'or entraînant une baisse drastique des recettes d'exportation consécutive à la fermeture des Bureaux d'achat crédibles, mais surtout le développement d'un trafic illicite à d'exportation.

Depuis quelques mois, des voix s'élèvent pour interpeller le gouvernement de ce que des quantités énormes de diamant traversent nos frontières sans que les commanditaires et les complices intérieurs soient inquiétés malgré les efforts de traçabilité du circuit mis en place par le ministère des mines grâce aux concours de nos partenaires financiers.

C'est pourquoi, le ministère des mines informé ces derniers temps grâce au partage fructueux d'informations développé entre les services des mines de la République sœur du Cameroun et de la République Centrafricaine a mis en place une stratégie de contrôle des bureaux d'achat et des collecteurs lorsque les éléments en notre possession sont probants.

Quelles informations ont déclenché les contrôles au niveau de BANIA et au niveau de BODA ?

1. Au niveau de BODA

Des transactions portant sur un lot 558,80 carats de diamant entre un bureau d'achat et des collecteurs pour une valeur de 67 millions de FCFA n'ont pas été retracées dans nos livres au niveau du BECDOR. Ce lot de diamant serait vendu sur la place de DOUBAI en transitant par le Cameroun.

La mission partie de Bangui pour un contrôle des pièces afférentes à l'exercice des achats ou ventes des métaux précieux était chargée de réconcilier les statistiques de productions et de ventes au niveau des bureaux d'achat ainsi que des collecteurs de la zone.

Après le contrôle de 3 centres secondaires le premier jour, la mission a consacré le jour suivant au contrôle des collecteurs.

C'est pendant le relevé des données des bordereaux de ventes du collecteur DJIBRILLA NOUHOU, ce dernier a été pris de malaise. Transporté à l'hôpital en urgence par le Chef de mission, il succombera quelques heures plus tard à la mosquée après avoir été exfiltré des mains du médecin.

Le Gouvernement que dirige le Premier Firmin NGREBADA sous la Haute impulsion du Président de la République Chef de l'Etat, Pr Faustin Archange TOUADERA, exprime à la famille éprouvée ses sincères condoléances.

Le Gouvernement tient à rassurer l'opinion nationale qu'une enquête judiciaire a été ouverte immédiatement par les services compétents pour établir les circonstances exactes du décès de ce compatriote.

Le Gouvernement salue par la même occasion l'intervention de l'imam de BODA, au fait de la réalité, a permis de rétablir très rapidement de calme dans la localité.

2. Au niveau de BANIA

Sur insistance des Autorités locales, le département a aussi instruit une mission dans la localité de BANIA ou opère la coopérative minière E – MAÏ en partenariat avec des sujets étrangers, qui seraient devenus centrafricains par la possession de vrais/faux papiers d'identités centrafricains.

Cette mission qui a séjourné dans cette localité a découvert des transactions illicites vers le Cameroun de 3225 carats pour une somme de plus de 700 millions de FCFA carats de diamants vendus à BERTOUA.

Chers compatriotes

Voilà les faits qui se sont déroulés dans la localité de BODA que certains compatriotes s'acharnent à travestir sur les réseaux sociaux.

Je vous remercie

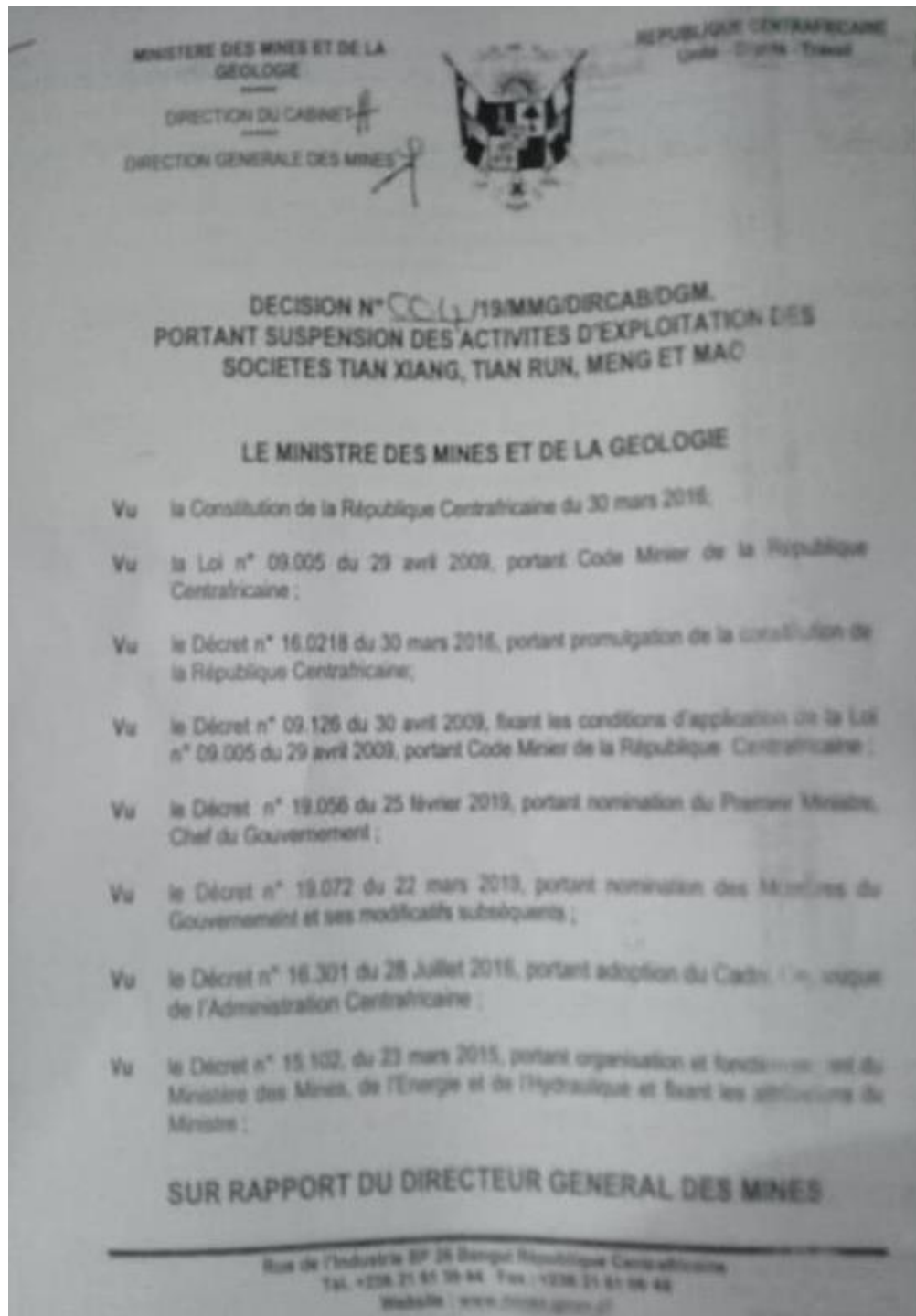
Annex 8.2: Exports of gold by the Central African Republic (2010-2018).

Based on data provided to the Panel by the Ministry of Mines on 19 October 2019.

Year	Volume of gold exported (grams)
2010	56475,71
2011	72834,51
2012	38283,66
2013	11034,1
2014	7103,77
2015	8102,63
2016	32934,78
2017	108036,87
2018	141808,27

Annex 8.3: Decision of the Ministry of Mines and Geology to suspend activities of mining companies operating in Bozoum area.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 15 May 2019.



DECIDE

Article 1^{er} : Les activités d'exploitation des Sociétés Minières TIAN XIANG, TIAN RUN, MENG et MAO basées à BOZOUM sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Motif : Non respect des textes qui régissent les activités minières en République Centrafricaine, notamment le manquement aux obligations relatives à la protection de l'environnement.

Article 2 : Les sociétés TIAN XIANG, TIAN RUN, MENG et MAO ne reprendront leurs activités qu'après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Loi et règlement en vigueur.

Article 3 : Le Directeur Général des Mines et le Commandant la Compagnie de l'Unité Spéciale Anti-Fraude sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la stricte application des dispositions de la présente Décision.

Article 4 : La présente Décision prend effet à compter de la date de sa signature et sera notifiée aux intéressées.

Fait à Bangui, le 25 MARS 2019



Léopold MBOLI-FATRAN
Ministre des Mines et de la Géologie

Ampliations :
SEM PR/CE.....ATCR
SEM PM/CG.....ATCR

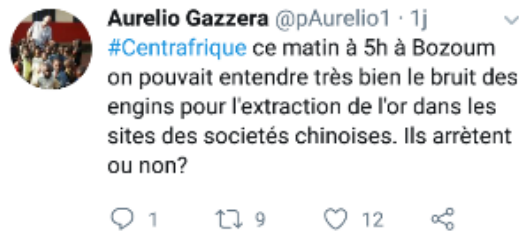
Annex 8.4: Denunciation of the continuing activities by mining companies operating in the Bozoum area.

Below examples of statements made on social networks.

Tweet posted on 4 April 2019



Posted on 19 July 2019

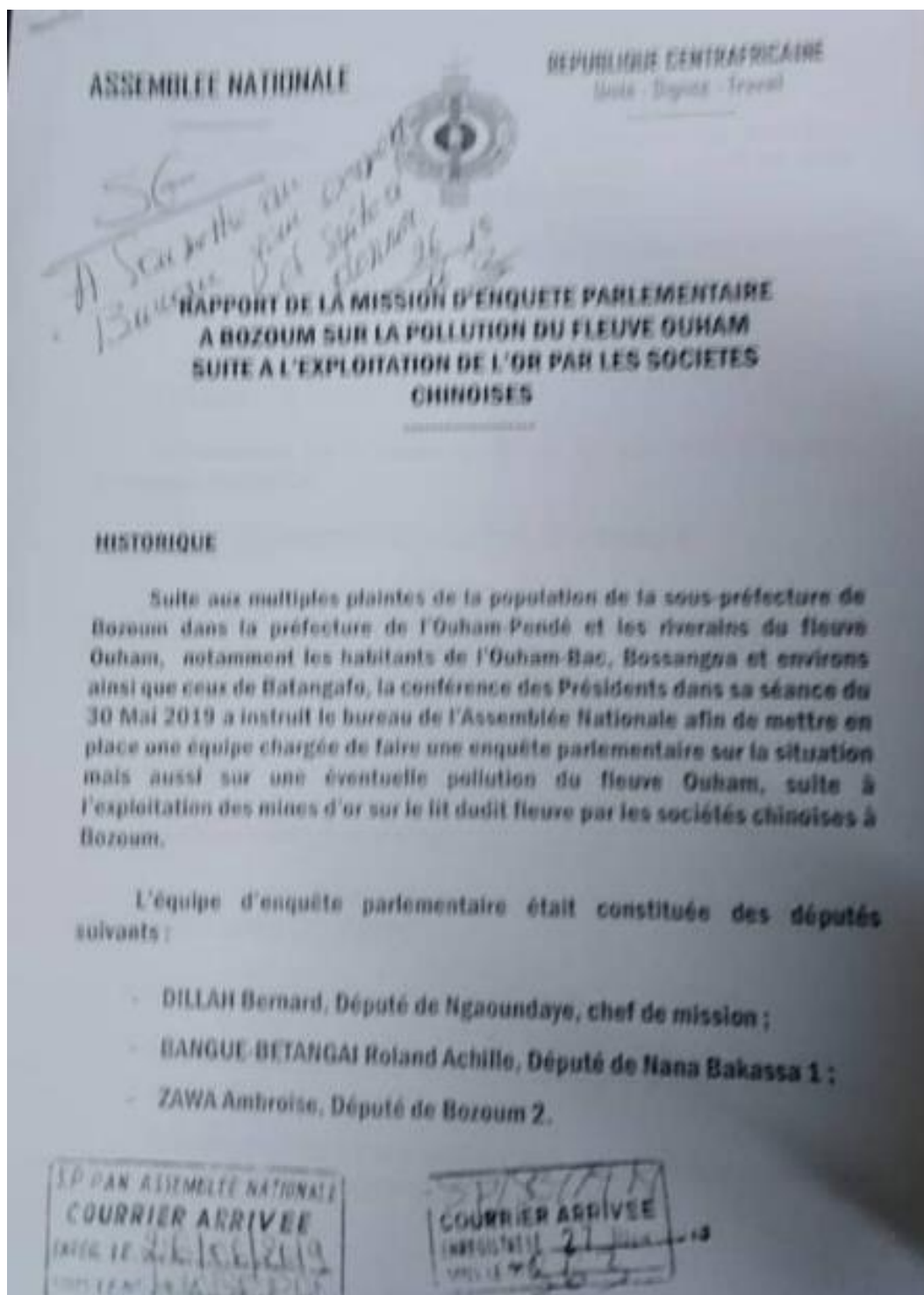


Tweet posted on 7 August 2019



Annex 8.5: Report of the parliamentary fact-finding mission.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 13 July 2019.



I. OBJECTIFS DE LA MISSION

Il est question pour la délégation de s'enquérir des conditions d'exploitation des mines d'or à Borsum et d'analyser l'impact de cette exploitation sur l'environnement et la population locale.

Il ne serait pas superflu de vérifier si les autorisations sont conformes aux dispositions constitutionnelles.

II. PERIODE DE L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée à deux niveaux :

Premièrement sur le terrain du 06 au 10 juin 2019 à Bozoum-Bossangoa-Ouham Bac.

III. DU DEROULEMENT DE LA MISSION D'ENQUETE

Il ressort que l'équipe a utilisé plusieurs méthodes de collecte des données sur le terrain. Il s'agit des entretiens collectifs et individuels, des réunions avec les différentes entités et couches de la société, et des échanges et réunions avec les autorités administratives, politiques, locales et religieuses.

A- BOZOUM

1- Echanges avec la population

Nous avons tenu quatre réunions pendant notre séjour et plusieurs entretiens individuels et collectifs.

Il ressort de nos échanges pendant les réunions ce qui suit :

- Les autorités locales ne sont pas informées ni associées à cette exploitation par les sociétés chinoises.
- Les poissons et la faune aquatique sont exploitées et exportées bien que ne faisant pas partie du permis d'exploitation.

- Les infrastructures et ouvrages d'art notamment les ponts sont endommagés par les gros porteurs qui emmènent les engins sur les chantiers.
- Les artisans miniers n'opèrent plus du fait de l'attribution de leurs sites aux entreprises chinoises.
- La main d'œuvre locale n'est pas utilisée sinon à moindre proportion du fait que les techniciens sont les sujets chinois et camerounais.
- Les cas de violences répétées sur la population civile, perpétrées par de nombreux FACA déployées pour la sécurisation des sites et des ressortissants chinois.
- L'absence quasi-totale des représentants du Ministère des mines car il y aurait seulement trois (03) ingénieurs géologues stagiaires pour la supervision des 16 sites en activité.
- Un des sites notamment celui de Bozoum est exploité sans autorisation (permis) d'exploitation, cela a pour conséquence l'absence d'un cahier de charges pouvant permettre à la population de bénéficier des retombées de cette exploitation.
- Pour les communes disposant de ces cahiers de charge son élaboration n'a pas été contradictoire et les bénéficiaires n'ont pas connaissance de leurs contenus.
- L'utilisation de produits chimiques dans le processus d'exploitation de l'or notamment le mercure a été signalée.
- La déforestation et la désertification résultant de l'abattage massif des arbres est à craindre.
- La pêche devient presque impossible du fait de la pollution de l'eau.
- La prostitution organisée autour des sites avec pour conséquence à court terme le développement des IST et du phénomène des jeunes filles mères.
- Une possible insurrection contre ces sociétés si rien n'est fait dans un bref délai pour mettre terme à ce mode d'exploitation.

Il est à souligner qu'en l'absence de preuve, mais de source concordante, il est fait état de l'existence d'une unité de transformation de l'or en lingot à l'insu des autorités, donc sans leur contrôle.

Toutefois, suite à nos investigations, nous avons fait le constat que deux cadres de l'administration des mines sont complices des pratiques frauduleuses des sociétés chinoises. Il s'agit de l'actuel Directeur Régional des Mines, des ingénieurs géologues stagiaires en services sur les sites et du Chef de Brigade des mines de Bozoum.

Au terme de nos rencontres avec les différentes couches de la population, il ressort que l'exploitation minière à Bozoum n'est pas bénéfique pour la population ni pour la communauté. Il est souhaitable que cette exploitation soit arrêtée sinon suspendue immédiatement pour trouver une autre méthode d'exploitation plus convenable et respectueuse de l'environnement.

Notons que la délégation a pris le soin de rappeler à la population que l'Etat a le droit de signer les contrats d'exploitation de ses richesses afin de disposer de fonds pour la mise en œuvre de sa politique. Cependant, il ne faudrait pas que ces exploitations mettent en péril la population ou détruisent l'environnement et les ressources.

2- Echanges avec la partie chinoise

La délégation s'est rendue sur le site n° 13 afin d'échanger avec la partie chinoise qui s'est fait représenter par le frère aîné de la présidente directrice générale assisté de Mr. Charles Serge NGANDO, ingénieur géologue stagiaire détaché par le ministère en charge des mines.

Lors de nos échanges avec ces représentants des sociétés chinoises des séries de questions leurs ont été posées.

C'est ainsi qu'en répondant à la première question qui est de savoir le nom des sociétés exerçant sur les différents sites, notre interlocuteur nous a fait savoir qu'il existe quatre sociétés à savoir :

- La société TIAN ROUN ;
- La société TIAN XIANG ;
- La société SMC MAO ;
- La société MENG.

Toutes ces quatre sociétés ont une seule Présidente Directrice Générale en la personne de Madame ZHAO BAOMEI.

De quels types de permis disposent vos sociétés ?

En réponse à cette question, le représentant de ces sociétés chinoises a fait savoir à la délégation que seul le Permis d'Exploitation Artisanal Semi-Mécanisé a été délivré aux quatre sociétés, elles n'ont pas des permis de recherche. La délégation avait émis le vœu d'obtenir les documents administratifs de ces sociétés. Malheureusement, le responsable en charge de ces dossiers n'était pas sur le site au moment de la visite. Toutefois, la délégation a eu l'assurance d'obtenir une copie auprès du ministère en charge des mines et auprès du Directeur Régional des Mines à Bouar.

Que dites-vous des inquiétudes de la population par rapport à ces exploitations ?

Il est bien normal que la population s'inquiète, mais le permis concédé vise à exploiter de l'or sur le lit du fleuve Ouham. Et pour les éventuels cas de réhabilitation dudit lit, après exploitation, un fonds séquestre est constitué dans les livres de la banque centrale.

Le montant de ce fonds doit être communiqué pour nous permettre d'apprécier et il est tout de même intéressant de connaître l'entité sensée faire la réhabilitation.

Que dites-vous de l'utilisation du mercure dans le processus d'exploitation de l'or sur ces sites ?

En aucun moment les produits chimiques sont utilisés dans le processus d'exploitation de l'or sur nos sites, non le mercure n'a jamais été utilisé.

Est-ce que le mercure peut être utilisé dans l'exploitation de l'or ?

Oui ! Le mercure permet l'attractivité de l'or mais qu'ils ne font pas recours à ce processus et réaffirme que le mercure n'est pas du tout utilisé dans leur processus d'exploitation de l'or .

Pour taire toutes divergences sur cette question un prélèvement d'eau a été fait pour être examiné au laboratoire.

Pouvons-nous avoir une idée sur le nombre des engins utilisés sur les sites

Sur chaque site il y a environ trois (03) engins de chantier qui travaillent. A ce jour il y aurait treize (13) sites aux dires de la partie chinoise et seize (16) selon nos informateurs.

Un engin consomme trois cent (300) litres de gasoil par jour, soit neuf cent (900) litres par chantier que nous devons multiplier par treize (13) sites soit une consommation journalière de onze mille sept (11.700) litres. Ce qui dégage une consommation mensuelle de deux cent quatre-vingt-douze cinq cent (292.500) litres par mois si ces sociétés travaillent 25 jours dans le mois.

Combien d'employés sont sur le site ?

Une dizaine d'employés dont la quasi-totalité sont des étrangers notamment les chinois et les camerounais œuvrant comme des machinistes, les quelques employés centrafricains ne sont que des tâcherons rémunérés au quotidien.

Quelle est la durée d'exploitation concédée par l'Etat ?

Une concession de trois (03) ans renouvelable est donnée aux quatre sociétés chinoises.

A quand remonte le début d'exploitation faite par vos sociétés ?

Le début d'exploitation remonte au mois de février 2019. Toutefois, une suspension de deux (02) semaines a été observée suite à une instruction du ministère.

Notons ici que la population a unanimement fait mention du non-respect du côté chinois de cette instruction du ministère quant à cette suspension.

Pourriez-vous nous présenter la situation de vos productions sur les quatre (04) mois d'exploitation ?

Un cahier d'exploitation faisant état de la production journalière a été présenté à la délégation (voir en annexe). Il ressort que l'exploitation moyenne est d'environ 400 grammes à 1 kg par site et par mois. Cette situation semble inacceptable au regard des dépenses en terme de cout de production journalière.

Ces sociétés à leur dire n'exploitent pas le diamant, et aucun agent de la brigade minière sauf le CB mines de Bozoum que nous soupçonnons fortement de complicité n'intervient au moment de la production.

Une comparaison avec la quantité déclarée au niveau du BECDOR permettra d'avoir une idée précise de la quantité produite sur les différents sites d'exploitation.

3- Visites sur les sites d'exploitation

Afin de toucher du doigt les conséquences de cette exploitation décriée par la population, la délégation s'est rendue sur trois (03) sites accompagnée par les représentants des sociétés chinoises. Ainsi donc nous avons été sur le site 3 tenu par la société TIAN ROUN, le site 12 appartenant à la société SMC MAO et le site 16 de Kparet.

A l'issu de cette visite sur le terrain un constat identique a été fait d'autant que le mode d'exploitation est le même.

Ce constat fait ressortir ce qui suit :

- Le fleuve est dévié de son lit naturel, créant en certains lieux des inondations;
- Des cas d'abattage d'arbres afin d'accéder aux sites ;
- Les marigots et ruisseaux endommagés pour faciliter la circulation des engins ;
- Le lit du fleuve érigé en montagne de gravier ;
- Le bradage des ressources nautiques ;
- La pollution de l'eau.

B- BOSSANGO

Une grande réunion publique a regroupé toutes les sensibilités et couches de la population à la Mairie de Bossangoa le 10 juin 2019. Etaient présents les autorités administratives et politiques, les autorités locales et religieuses, ainsi que des militants de la société civile, des femmes et des jeunes de la localité.

Nous avons enregistré la présence de deux (02) députés lors de cette réunion de haut niveau. Il s'agit des honorables :

- Marc DELORO, Président du collectif des députés de l'Ouham
- Barthelemy BANABONA, député de la circonscription de Bossangoa 1.

La réunion de la Mairie de Bossangoa fait suite à la visite effectuée par la délégation la veille dans la commune de l'Ouham-Bac.

Ce qui ressort de ces deux rencontres font état de ce que :

- Les cas d'avortement sont en augmentation depuis la pollution du fleuve ;
- Les difficultés d'accéder à de l'eau saine pour la consommation ;
- L'inexistence des forages ;

- Le développement des démangeaisons surtout vaginales,
- La disparition voire la fuite des espèces aquatiques ;
- La rareté d'approvisionnement en poisson frais ;
- La multiplication des cas de décès dans les villages de pêcheurs ;
- Une possible insurrection (révolte) si rien n'est fait.

Notons que dans les échanges et de manière répétée, les participants ont pris à partie les députés, invoquant leur possible complicité ou encore leur éventuelle corruption afin d'autoriser ces exploitations abusives.

IV. DES OBSERVATIONS

Il découle de cette visite d'enquête parlementaire que l'exploitation de l'or par les entreprises chinoises à Bozoum n'est pas rentable pour l'Etat, et préjudiciable pour la population et pour l'environnement.

En effet, le mode d'exploitation utilisé ne respecte pas l'environnement, et le fait de ne rien faire est apparenté à un bradage de nos ressources avec la complicité de certains responsables du Ministère des mines.

Les violences perpétrées par les FACA (en nombre impressionnant) déployés pour sécuriser les sites sur la population civile à l'heure où le peuple réclame son armée est à dénoncer pour que des mesures rigoureuses soient prises à l'encontre des auteurs de ces actes et de leurs commanditaires.

Le désastre écologique constaté sur le terrain est de nature à justifier l'arrêt immédiat sans condition de ces exploitations.

La disparition des espèces protégées et de nos ressources aquatiques n'est qu'une question de temps.

Les inquiétudes sur la santé de la population doivent faire objet d'une préoccupation gouvernementale.

Nous appelons les organisations des défenses de droit de l'homme à s'emparer de cette question.

La santé publique est menacée dans l'Ouham-Pende et l'Ouham, car personne ne peut prétendre qu'avec cette pollution, la population ne soit pas en danger, surtout que celle-ci utilise l'eau du fleuve pollué.

L'exploitation sur le terrain n'a rien d'artisanal car de gros engins sont massivement utilisés.

Il ressort de nos investigations qu'aucun des permis attribués à ces sociétés n'a reçu au préalable l'autorisation de l'Assemblée Nationale au terme de l'art. 60 de la Constitution de la République Centrafricaine du 30 Mars 2016.

En somme, si rien n'est fait dans un délai raisonnable, la perte de confiance envers les autorités s'accroîtra et le risque d'une mutinerie de la population serait évident car la situation ne saurait être acceptée.

V. DES RECOMMANDATIONS

Parvenu au terme de notre enquête, nous recommandons au gouvernement :

- d'arrêter sans délai les travaux d'exploitation des mines d'or à Bozoum et les environs.
- d'envoyer sur le terrain une mission mixte (gouvernement, parlement, sociétés civiles et experts) pour examiner l'impact de ces exploitations d'autant que la question d'utilisation des produits chimiques a été évoquée.
- qu'une équipe médicale soit déployée sur le terrain afin de faire des prélèvements d'échantillons pour un examen contradictoire pouvant apaiser la population.

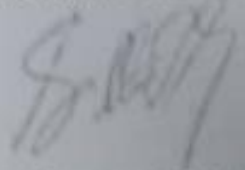
- que le bureau de l'Assemblée Nationale autorise un audit de la Cour des comptes et une enquête judiciaire sur l'éventuelle implication frauduleuse de certains parlementaires et membres du gouvernement ou cadres du ministère en charge des mines dans le processus d'obtention des permis d'exploitation.
- Le changement sans délai des cadres de la direction régionale des mines, les géologues présents sur le terrain et ceux de la brigade des mines de Bozoum.

Fait à Bangui, le 25 Juin 2019

Le Rapporteur de la mission


Hon. Rolland A. BANGUE BETANGAI

Le Chef de mission


Hon. Bernard DILLAH

Annex 8.6: Incidents of 27 April 2019 in Bozoum.

Below a narrative of the incidents involving the priest of Bozoum. This narrative was corroborated by a confidential report obtained by the Panel on 29 April 2019.

FOR IMMEDIATE RELEASE

Local priest detained by the army in Central African Republic as he documents ecological disaster by Chinese mining company

Bozoum, CAR. Saturday 27 April 2019.

By Aurelio Gazzera, Carmelite. (<http://bozoumfr.blogspot.com/>)

This morning, Saturday 27 of April, I wanted to look at the situation about the Ouham river, and the four Chinese mining companies present to extract gold.

I take some photos, and some video of the works that have practically continued (Editor's note: this extraction was declared illegal and the four Chinese companies were ordered to stop on 25 March 2019).

When I start my way back to the mission, a soldier comes toward me and orders me to stop. He is armed, and I do not really trust him, so I tell him I just want to continue on my way. He then calls by radio other soldiers, who arrive immediately.

They ask me why I had come to take photos... and I tell them that it is not forbidden, even less so because I was not even at the work area but on the other side of what was the Ouham river (Editor's note: the riverside is destroyed and polluted, see photo at the end of document). They are very upset, and they threaten me, they yell and pull away my camera and my phone, then pat me down and search my pockets.

They walk with me to the place where I left my car, and there they tell me I am arrested! One of them asks me whether I am not ashamed, as a man of God, to be doing "that kind of thing". I reply that I am rather ashamed of him, who is supposed to protect the country, and not to sell it to foreigners...

Since I insist that I was not on the works area, they want me to show them where I was when I took the photos. We start walking again, under the sun at full force, and we do for the third time the 1.5 km. Afterwards we go back to my car, of which they had already taken the keys, they make me climb in the back seat and depart at high speed toward the "Brigade Minière" (donation of the Chinese!!!). But we have to go across the city of Bozoum and the people looking on understand immediately that there is a problem.

When we arrive to the Brigade Minière, a large group of young people, women and other people arrive, yelling and demanding that I am liberated. The situation is almost comical: the soldiers do not know

what to do, and there I am waiting... After a few minutes, they decide to let me go, but I demand to have my camera and my phone back.

Finally, I come out of the Brigade Minière. The large group celebrates loudly and I leave by motorcycle (the car keys had not yet arrived back). The entire population of the city are in the streets, happy that I have been freed, but also very angry toward the authorities, and above all against the Chinese mining company.

I go back home, but in the meantime the city is really in upheaval: the people set up road blocks, and a car of the Chinese company is set on fire.

The crowd intends to go toward the mining works, to chase the Chinese away. Then I return to the city with the Prefect and the Public Prosecutor, and we try to calm down the people. But exactly at the same time a vehicle of the FACA (armed forces of Central Africa), arrives at high speed with about ten soldiers. They are armed, but the crowd (already between 3000 and 4000 people) moves toward them and forces them to back away. When they are close to the vehicle, the soldiers start shooting toward the people at point-blank range: we all throw ourselves to the ground, and thanks to the Lord there are no casualties!

Finally, they leave. I bring back the crowd to the center of the city, I climb on one of the road blocks and thank them, but I tell them to please go back to their homes, and do not commit more violent acts. I also say that the problem of the salvage exploitation of the river has to be solved according to the law.

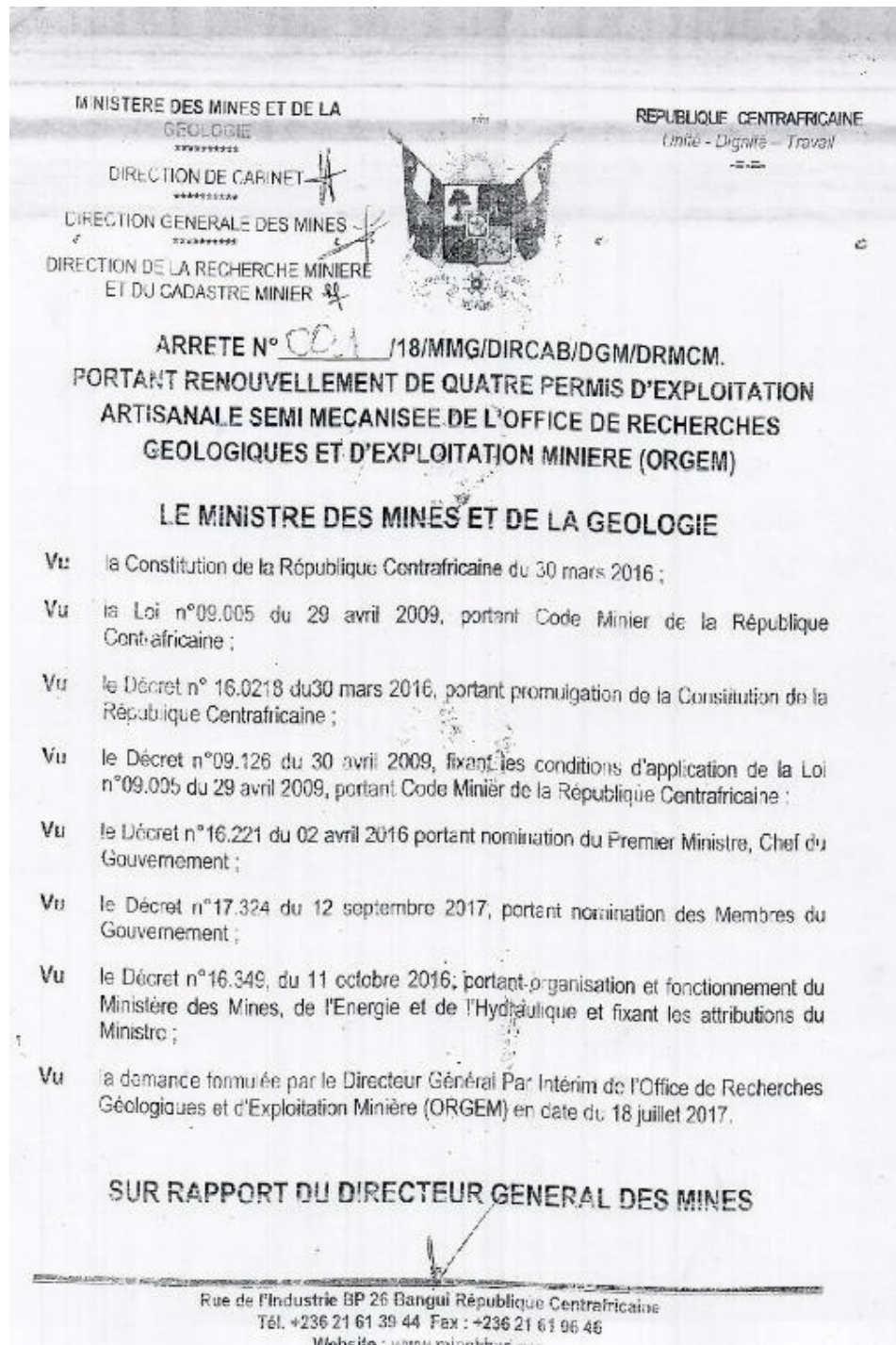
And they leave!

Merci na Nzapa. Thanks be to God!

Father Aurelio Gazzera (gazzera.aurelio@gmail.com)

Annex 8.7: Mining permits for areas located in areas controlled by armed groups.

Available at <http://www.finances-budget.cf/documents/permis-d-exploitation/permis-miniers> [consulted on 25 October 2019].



ARRETE

Article 1 : Il est accordé à l'Office de Recherches Géologiques et d'Exploitation Minière (ORGEM) le renouvellement de quatre (04) Permis d'Exploitation Artisanale Semi Mécanisé (PEASM) portant les numéros n°002_13, 003_13, 004_13 et 004_13, situés respectivement dans les zones de Bria, Gadzi, Boda et Bania pour une validité de trois (03) ans, renouvelable par période de trois (03) ans chacun.

Article 2 : Lesdits Permis, valables pour l'Or et le Diamant, sont des polygones couvrant une superficie totale de 4 km², et sont définis par les coordonnées Géographiques suivantes :

Permis de Bria

Points	A	B	C	D	Centre
Longitude E	22°00'47,6"	22° 00'59"	22° 00'59"	22°00'47,6"	22° 00' 59"
Latitude N	6°25' 9,94"	6°25'9,94"	6° 24' 22"	6° 24' 22"	6° 24' 46"

Permis de Gadzi

Points	A	B	C	D	Centre
Longitude E	16°41'49,8"	16°42'56,6"	16°42'56,6"	16°41'49,8"	16°42'23"
Latitude N	4° 33' 53,5"	4°33' 53,5"	4°33'37,5"	4°33'37,5"	4°33'45,5"

Permis de Boda

Points	A	B	C	D	Centre
Longitude E	17°17'26,8"	17°18'8,89"	17°18'8,89"	17°17'26,8"	17°17'47 9"
Latitude N	4° 6' 47,59"	4° 6' 47,59"	4° 6' 22,3"	4° 6' 22,3"	4° 6' 35"

Permis de Bania

Points	A	B	C	D	Centre
Longitude E	16°8'40,2"	16°9'27,43"	16°09'27,43"	16°8'40,2"	16°8'40,2"
Latitude N	4° 3' 19,2"	4° 3' 19,2"	4° 2' 56,4"	4° 2' 56,4"	4° 3' 7,8"

Article 3 : L'ORGEM doit exploiter les substances minérales de façon rationnelle, en respectant les normes de santé publique et de sécurité au travail, de

Rue de l'Industrie BP 26 Bangui République Centrafricaine
Tél. +236 21 61 39 44 Fax : +236 21 61 06 46
Website : www.minenhyd.org

préservation de l'environnement et de commercialisation des produits conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : l'ORGEM doit tenir à jour :

- Un registre indiquant l'effectif du personnel œuvrant sur ces chantiers ;
- Un registre de production et de vente mentionnant les productions mensuelles et les ventes effectuées.

Article 5 : les registres de production et de vente doivent être présentés sur toute réquisition et tout contrôle des Agents des Mines et de la Répression des fraudes.

Article 6 : Les travaux d'exploitation feront l'objet de rapport d'activité à adresser d'une part, au Ministre en charge des Mines et d'autre part au Directeur Général des Mines et de la Géologie.

Article 7 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 04 JAN 2018



[Signature]
Léopold MBOLI FATRAN
Ministre des Mines et de la Géologie

MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DE LA RECHERCHE MINIERE
ET DU CADASTRE MINIER

SERVICE DE LA DOCUMENTATION
ET DU CADASTRE MINIER



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

ARRETE N° 035/18/MMG/DIRCAB/DGM/DRMCM/SDCM
PORTANT ATTRIBUTION DE QUATRE (04) PERMIS D'EXPLOITATION
ARTISANALE SEMI-MECANISEE POUR L'OR ET DIAMANT A LA SOCIETE
LOBAYE INVEST SARLU

LE MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 Mars 2016 ;
- Vu la Loi n° 09.005 du 29 avril 2009, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret N° 16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 09.126 du 30 avril 2009, fixant les Conditions d'Application de la Loi n° 09.005 du 29 avril 2009, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 16.221 du 02 Avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 17.324 du 12 septembre 2017, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 16.349, du 11 Octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu la demande formulée en date du 23 Mars 2018, par Monsieur **EVGENII KHODOTOV**, Directeur Gérant de la Société **LOBAYE INVEST**.
- Vu la quittance du Versement du Trésor Public n° 035703 du 30 Mars 2018.

SUR RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES MINES

Rue de l'Industrie BP 20 Bangui République Centrafricaine
Tél. +236 21 61 39 44 Fax : +236 21 61 06 46
Web : www.mines-geologie.gov.cf

ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé à la Société LOBAYE INVEST SARLU, quatre (04) Permis d'Exploitation Artisanale Semi-Mécanisée sous le numéro n°180, 181, 182 et 183_18 situés dans les secteurs de BANGASSOU, OUADDA, BRIA et SAM OUANDJA, pour une période de validité de trois (3) ans renouvelable.

Article 2 : Lesdits Permis valables pour l'Or et le Diamant, sont des polygones couvrant une superficie de 4 km², soit 400 hectares et sont définis par les coordonnées géographiques suivantes :

Points	Longitude Est	Latitude Nord	Aires (ha)	Localité
A	22,795996	4,795503	100	BANGASSOU
B	22,804468	4,795477		
C	22,804418	4,786380		
D	22,796098	4,786430		

Points	Longitude Est	Latitude Nord	Aires (ha)	Localité
A	22,421706	8,012427	100	OUADDA
B	22,431147	8,012367		
C	22,431207	8,003858		
D	22,421585	8,003858		

Points	Longitude Est	Latitude Nord	Aires (ha)	Localité
A	22,056366	6,698050	100	BRIA
B	22,065841	6,698157		
C	22,065940	6,689304		
D	22,056685	6,689308		

Points	Longitude Est	Latitude Nord	Aires (ha)	Localité
A	23,240356	8,503048	100	SAM- OUANDJA
B	23,249608	8,503120		
C	23,249482	8,494726		
D	23,240476	8,494760		

Article 3 : La Société LOBAYE INVEST doit tenir à jour :

- Un registre indiquant l'effectif du personnel œuvrant sur ces chantiers et leurs qualifications;
- Un registre mentionnant les productions et les ventes effectuées.

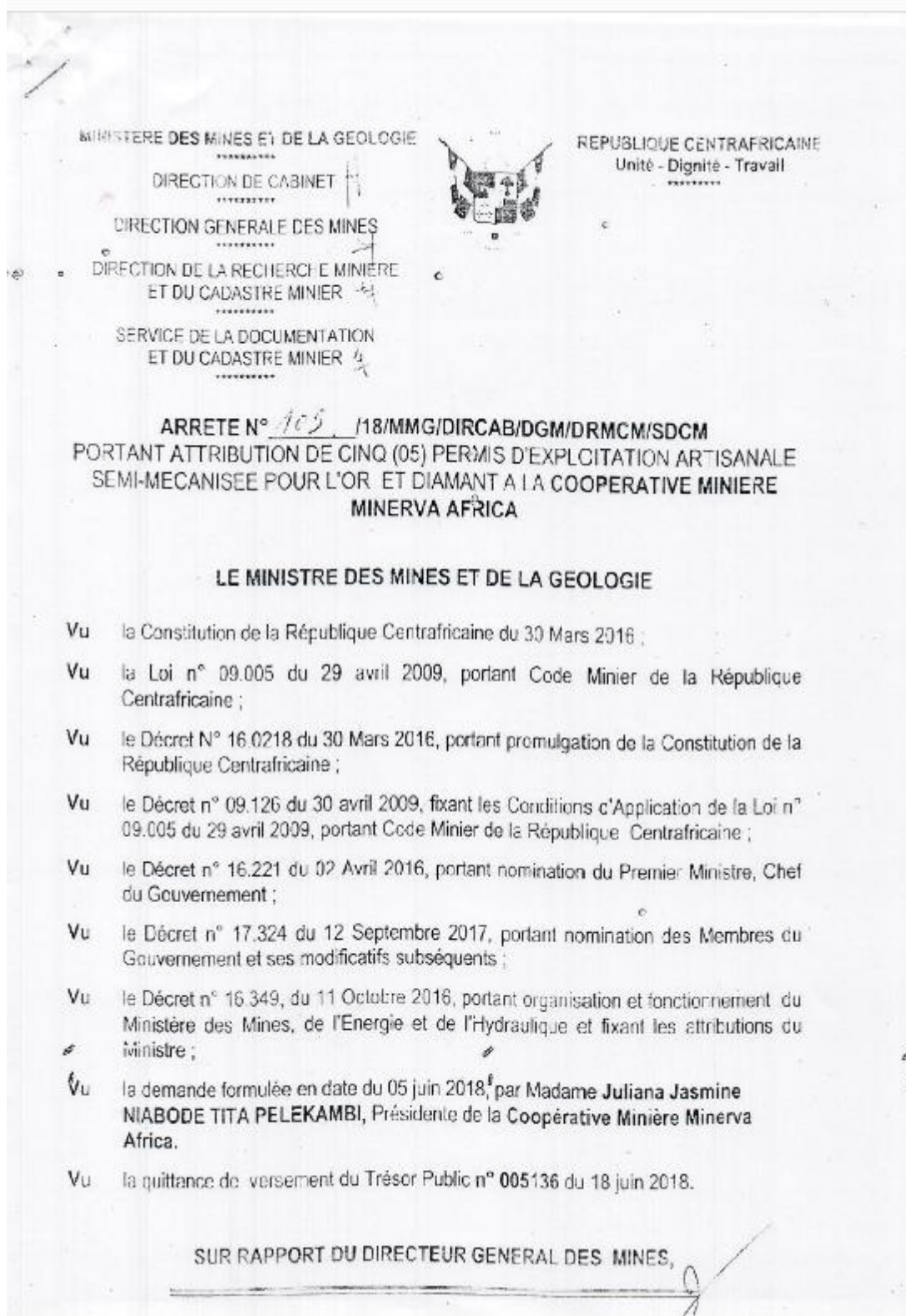
Article 4 : Les travaux d'exploitation feront l'objet de rapports d'activités semestriels qui seront adressés d'une part, au Ministre en charge des Mines et d'autre part au Directeur Général des Mines.

Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 04 AVR 2018



Leopold MBOLI FATRAN



ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé à la **Coopérative Minière Minerva Africa**, cinq (05) Permis d'Exploitation Artisanale Semi-Mécanisée sous le numéro **n°195** dans le secteur de **AGOUDOU MANGA** dans la Sous-préfecture de Bambari pour une période de validité de trois (3) ans renouvelable.

Article 2 : Lesdits Permis, valables pour l'Or et le Diamant, sont un polygone couvrant une superficie de 5 km², soit 500 hectares et sont définis par les coordonnées géographiques suivantes :

Points	Longitude Est	Latitude Nord	Aire (ha)	Localité
A	20° 52' 40,79946"	5° 56' 6,97866"	500	AGOUDOU MANGA (BAÏDOU)
B	20° 52' 42,23856"	5° 55' 52,90881"		
C	20° 52' 11,70861"	5° 55' 13,56438"		
D	20° 50' 42,15724"	5° 55' 0,686172"		
E	20° 50' 6,338292"	5° 54' 34,31386"		
F	20° 49' 54,47283"	5° 53' 42,29656"		
G	20° 49' 38,72694"	5° 53' 51,75438"		
H	20° 49' 51,11047"	5° 54' 50,34258"		
I	20° 50' 34,42106"	5° 55' 18,45004"		
J	20° 51' 50,26392"	5° 55' 40,54540"		

Article 3 : La **Coopérative Minière MINERVA AFRICA** doit tenir à jour :

- Un registre indiquant l'effectif du personnel œuvrant sur ces chantiers et leurs qualifications;
- Un registre mentionnant les productions et les ventes effectuées.

Article 4 : Les travaux d'exploitation feront l'objet de rapports d'activités trimestriels qui seront adressés d'une part, au Ministre en charge des Mines et d'autre part au Directeur Général des Mines.

Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 2 A SEPT 2018



Leopold MBOLI FATRAN

